

# QUELLE ÉCONOMIE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE APRÈS LA PÉRIODE RÉFÉRENDAIRE ?

Sous la direction de Samuel Gorohouna



**UNC**  
UNIVERSITÉ  
de la  
NOUVELLE-CALÉDONIE

LARJE



# **QUELLE ÉCONOMIE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE APRÈS LA PÉRIODE RÉFÉRENDAIRE ?**

**Sous la direction de Samuel Gorohouna**

Coordination éditoriale, Françoise Cayrol

Actes du colloque international des 15 et 16 septembre 2017,  
à l'Université de la Nouvelle-Calédonie

© 2019 Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie  
Collection LARJE – Laboratoire de recherches juridique et économique  
larje.unc.nc

Tous droits réservés

La reproduction partielle ou entière, sous quelque forme que ce soit, de la présente publication est interdite sans l'autorisation des Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie

All rights reserved

No part of this publication may be reproduced in any form or by any means without the written permission of the University of New Caledonia

ISBN : 979-10-91032-10-0

Presses universitaires de la Nouvelle-Calédonie



Avenue James-Cook – BP R4 – 98851

Nouméa CEDEX

unc.nc

Publication assurée par Françoise Cayrol pour les PUNC

Réalisation : © ETEEK

# **QUELLE ÉCONOMIE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE APRÈS LA PÉRIODE RÉFÉRENDAIRE ?**

**Sous la direction de Samuel Gorohouna**

Coordination éditoriale, Françoise Cayrol

Actes du colloque international des 15 et 16 septembre 2017,  
à l'Université de la Nouvelle-Calédonie



**RECHERCHE RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :**

L'Université de la Nouvelle-Calédonie – la Communauté du Pacifique (CPS)  
la province Sud – la province Nord – le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie  
le congrès de la Nouvelle-Calédonie – la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)





## SOMMAIRE

### DISCOURS D'OUVERTURE

Gaël Lagadec .....	13
Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie	

### INTRODUCTION

Samuel Gorohouna .....	19
Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE	

### PREMIÈRE PARTIE : CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE

LE SUIVI DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE.....	23
Élise Desmazures	
Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE)	

L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE.....	27
Catherine Ris	
Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE	

L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE À GRANDS TRAITS.....	37
Jean-David Naudet	
Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)	

QUELS SERAIENT LES IMPACTS D'UNE BAISSÉ DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT SUR LA TRAJECTOIRE ET LA SOUTENABILITÉ DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE ?.....	51
Cécile Couharde	
Université Paris Nanterre, EconomiX	

QUELS TRANSFERTS PUBLICS À LONG TERME ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?.....	57
Olivier Sudrie	
Université de Paris-Saclay, cabinet DME	

QUELLE RÉFORME FISCALE EN CAS DE BAISSÉ DES TRANSFERTS ? .....	67
Jean-Pierre Lieb	
Cabinet Ernst & Young (E&Y)	

### DEUXIÈME PARTIE : INTÉGRATION RÉGIONALE

COMMERCE, RÉGIONALISATION ET SOUTENABILITÉ ÉCONOMIQUE: COMMENT FINANCER LES BESOINS D'IMPORTATIONS ? .....	79
Geoff Bertram	
Victoria University of Wellington, Institute for Governance and Policy Studies	

<b>IMPACTS ATTENDUS DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ INDIRECTE CALÉDONIENNE SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX</b> .....	97
Jean-Pierre Lieb Cabinet Ernst & Young (E&Y)	

### **TROISIÈME PARTIE : MONNAIE, SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER**

<b>LE RÉGIME MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC PACIFIQUE</b> .....	105
Jean-David Naudet Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)	
<b>PANORAMA DU SECTEUR BANCAIRE CALÉDONIEN</b> .....	111
Matthieu Morando Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)	
<b>QUELS CHOIX MONÉTAIRES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR QUELS ÉCHANGES COMMERCIAUX ?</b> .....	117
Samuel Gorohouna Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE Laïsa Ro'i Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)	

### **QUATRIÈME PARTIE : RELAIS DE CROISSANCE HORS NICKEL**

<b>LE NICKEL PEUT-IL DONNER À LA NOUVELLE-CALÉDONIE LES MOYENS DE SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ?</b> .....	131
Olivier Sudrie Université de Paris-Saclay, Cabinet DME	
<b>QUELS RELAIS DE CROISSANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?</b> .....	141
Séverine Blaise Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE	
<b>L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE: TROIS SCÉNARIOS POUR 2025</b> .....	149
Bernard Poirine Université de la Polynésie française, Laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire (GDI)	
<b>DÉCOMPOSITION DU PIB PAR HABITANT, FORMATION SUPÉRIEURE ET CAPITAL HUMAIN EN NOUVELLE-CALÉDONIE</b> .....	163
Mathieu Bunel Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE	

### **SYNTHÈSE**

<b>QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ? SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS</b> .....	187
Cécile Couharde Université Paris Nanterre, EconomiX	

<b>LES AUTEURS</b> .....	190
--------------------------	-----





## DISCOURS D'OUVERTURE

### Gaël Lagadec

Président de l'Université de la Nouvelle-Calédonie

Discours d'ouverture prononcé le vendredi 15 septembre 2017

Monsieur le vice-président du gouvernement,  
Madame la vice-présidente du congrès, Monsieur le vice-président du congrès,  
Mesdames/messieurs les élus, chacun en vos grades et qualités,  
Messieurs les représentants des autorités coutumières,  
Madame la membre du comité de site du CRESICA,  
Chers étudiants et chers collègues,  
Mesdames et messieurs,

Bienvenue à l'université pour ce troisième colloque du cycle relatif à l'« après 2018 ». Pour poursuivre le cycle de colloques sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie en juillet avec le colloque organisé par Manuel Tirard à propos de la crise des finances publiques. Nous continuons donc ce cycle avec ce colloque organisé par Samuel Gorohouna et intitulé « Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après 2018 ? ». Ce cycle de colloques se terminera par un dernier rendez-vous mi-novembre pour un colloque dont le titre provisoire est « Quel droit et quelles institutions pour le futur de la Nouvelle-Calédonie ? ».

Comme vous pouvez le constater, en cette année du trentième anniversaire de notre université, nous continuons d'organiser de nombreux événements et notamment des colloques et conférences afin de répondre à une de nos missions essentielles qui est le rayonnement scientifique et culturel. Car je rappelle que, sauf exception, tous les événements organisés par l'UNC sont ouverts au public et nous nous efforçons de communiquer largement à leur sujet pour permettre au plus grand nombre de pouvoir y assister.

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer, nous mettons en ligne, quelques jours après la fin des travaux, sur la chaîne YouTube officielle de l'UNC<sup>1</sup>, une série de vidéos permettant de voir ou de revoir les interventions du programme du colloque.

Après ce préambule, je souhaiterais remercier Samuel Gorohouna qui assure la direction scientifique de ce colloque. Il s'agit du premier colloque d'économie organisé par l'UNC.

Celui-ci diffère du schéma des colloques universitaires habituels en proposant, d'une part, une partie technique et scientifique aujourd'hui avec les interventions d'universitaires et d'experts, ce qui est classique, et, d'autre part, un apport des décideurs politiques sur le sujet, au cours de la demi-journée suivante.

---

1 - [https://www.youtube.com/channel/UCGXEO8L\\_Vi36XCgNZap-tGw](https://www.youtube.com/channel/UCGXEO8L_Vi36XCgNZap-tGw)

Mais que l'on se comprenne bien: il ne s'agit pas pour nous d'organiser des débats politiques, ce n'est pas notre rôle. En revanche, il est de notre mission de confronter nos travaux et nos analyses avec les visions et programmes politiques des groupes élus dans nos assemblées. Élus qui, dans de nombreux domaines, votent les textes, et notamment les lois du pays, relatifs à l'économie calédonienne.

Associer sphère académique et sphère politique permet d'affirmer et de démontrer, ici, que les réflexions universitaires sont en prise directe avec le monde réel et sa complexité très concrète. Cette complexité est aussi une exigence d'humilité et c'est pour cela que les interventions des groupes du congrès ne prendront pas la forme d'un débat entre groupes mais plutôt celle d'une précieuse contribution à une meilleure connaissance et appréhension du sujet.

Merci donc au président du congrès, Thierry Santa, d'avoir accepté la démarche et facilité la communication avec les quatre groupes politiques qui composent le congrès de la Nouvelle-Calédonie et qui présenteront donc leurs exposés demain matin.

Je ne vais évidemment pas faire le colloque avant l'heure mais, en tant qu'économiste, le sujet me tient particulièrement à cœur et je souhaiterais juste, en guise d'ouverture, faire part de quelques-unes de mes réflexions sur des grands enjeux de l'économie calédonienne.

Nous sommes à un peu plus de treize mois du ou des référendums de sortie de l'accord de Nouméa. On ne peut évidemment pas préjuger du résultat mais on sait déjà que l'incertitude institutionnelle comme l'instabilité politique sont défavorables au climat des affaires.

Que l'on entende les leaders non indépendantistes ou indépendantistes, tous s'accordent à dire que la Nouvelle-Calédonie doit asseoir son avenir sur le développement économique.

D'ailleurs, les trois provinces se sont dotées d'outils de développement que sont notamment PromoSud, NordAvenir, Sofinor et la SODIL.

Cependant, le calendrier des consultations en vue de la sortie de l'accord de Nouméa peut être vu comme un facteur « déstabilisant » de l'économie ou tout du moins défavorable s'agissant du climat de confiance économique. En effet, les consultations référendaires pourraient durer jusqu'en 2022... Cette période riche en incertitudes risque fort de pénaliser l'économie, puisque incertitude signifie risque et que ce dernier est défavorable aux investissements, donc à la croissance.

Si le ou les premiers référendums sont favorables au maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la France, il faut s'attendre à ce que les pressions économiques aient de fortes répercussions dans la sphère politique pour concourir à un accord politique rouvrant une période de stabilité et de visibilité.

La seconde réflexion que je souhaiterais partager avec vous concerne le constat que, même en restant au sein de la République, la Nouvelle-Calédonie dispose déjà d'un nombre important de leviers économiques (fiscalité, droit du travail, droit commercial, droit des assurances, droit social, SEM, etc.), ce qui lui donne potentiellement une très forte autonomie économique.

Mais, passé ce constat, on peut malheureusement regretter que la Nouvelle-Calédonie ait beaucoup de mal à mettre en place des politiques économiques contracycliques suivies d'effets. J'en veux pour preuve le fait que, avec tous ces leviers transférés, il est encore nécessaire de faire régulièrement appel à l'État pour intervenir (par exemple avec les opérateurs métallurgiques et miniers en 2016).

Cela ne témoigne pas uniquement de la difficulté à agréger des outils économiques en une politique économique mais du fait que la Nouvelle-Calédonie, quasiment monoexportatrice, demeure très exposée aux fluctuations des cours mondiaux du nickel. Cette vulnérabilité pose la question des perspectives de diversification, avec les problèmes corollaires de taille du marché domestique, donc de surcoût et de manque structurel de compétitivité.

Je ne vais pas continuer plus longtemps car le programme extrêmement riche préparé par Samuel Gorohouna et l'équipe du LARJE nous permettra :

- de mieux cerner les caractéristiques de l'économie calédonienne ;
- de nous comparer avec d'autres économies, notamment de la région ;
- et, enfin, de nous projeter vers l'avenir, ce qui nous oblige et qui engage à être inventifs et responsables.

Avant de céder la parole, je voudrais adresser mes remerciements, au nom de l'université, tout d'abord, à la direction scientifique du colloque en les personnes de Samuel Gorohouna, maître de conférences en économie à l'UNC, et Catherine Ris, professeure d'économie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, vice-présidente en charge des partenariats et directrice du Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE) dédicément très productive.

Je salue et remercie les universitaires qui sont venus nous rejoindre de loin pour participer à ces travaux :

- Geoff Bertram, Université Victoria de Wellington ;
- Cécile Couharde, Université Paris Nanterre ;
- Bernard Poirine, Université de la Polynésie française ;
- Olivier Sudrie, Université de Versailles.

Mes remerciements vont aussi aux partenaires qui rendent possibles ces événements, lesquels, vous vous en doutez bien, ont un coût :

- le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
- la congrès de la Nouvelle-Calédonie ;
- les provinces Sud et Nord ;
- la BCI.

Et j'ajoute à ces partenaires la fondation universitaire que nous avons mise en place en fin d'année dernière et dont les fonds collectés nous permettent de financer notamment, et au moins en partie, les événements de rayonnement scientifique et culturel auxquels appartiennent les colloques de l'UNC. Les fondateurs mécènes sont l'OPT, Skazy, BlueScope Steel, le cabinet d'avocat D&S Légal, la société Bull Atos et un office notarial.

Comme d'habitude, un grand merci aux équipes techniques de l'université qui sont particulièrement mises à contribution pour organiser tous ces événements, notamment la direction technique et la direction de la communication.

Enfin, je remercie également toutes les personnes qui se sont déplacées pour assister à ce colloque et qui témoignent ainsi leur intérêt pour les travaux de recherche universitaire.

Je souhaite à tous de fructueux travaux.

## **INTRODUCTION**



**Samuel Gorohouna**

Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

Durant l'année 2017, alors que les échéances cruciales pour la Nouvelle-Calédonie étaient proches, l'Université de la Nouvelle-Calédonie, *via* son Laboratoire de Recherches Juridique et Économique (LARJE), a souhaité apporter sa contribution au débat public en organisant un cycle de trois colloques afin d'éclairer l'ensemble des Néo-Calédoniens sur les enjeux futurs. Le premier de ces colloques est revenu sur la crise des finances publiques (en juillet), le second sur l'économie calédonienne (en septembre) et le troisième sur l'avenir institutionnel (en novembre).

Le présent ouvrage est la publication des actes du second colloque concernant l'économie de la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire. Celui-ci a eu lieu les 15 et 16 septembre 2017 et toutes les interventions sont consultables sur <https://larje.unc.nc/fr/quelle-economie-pour-la-nouvelle-caledonie-apres-2018>. Y sont intervenus des universitaires, des professionnels mais également des élus politiques, ainsi qu'un public de citoyens d'horizons très divers. La première journée a été consacrée aux interventions académiques et techniques, puis, la demi-journée suivante a été réservée aux responsables politiques calédoniens afin qu'ils apportent leur propre vision quant aux différents thèmes étudiés.

L'ambition de ce colloque a été d'explicitier, en cas d'émancipation accrue, voire de pleine souveraineté, les conséquences potentielles de ces choix sur l'économie calédonienne. Il s'est agi de mettre en évidence les enjeux autour des caractéristiques du modèle économique calédonien, des échanges commerciaux et de l'intégration régionale, de la monnaie et du secteur bancaire et, enfin, des relais de croissance en dehors du secteur du nickel.

Afin de répondre à ces interrogations, des chercheurs ou des praticiens du domaine, reconnus pour leur connaissance de l'économie calédonienne, ont été invités à prendre en compte une ou plusieurs problématiques et à y présenter les résultats de leurs travaux. Les auteurs sont en majorité des universitaires locaux (Université de la Nouvelle-Calédonie, UNC), de la région (Université de la Polynésie Française (UPF), Université Victoria de Wellington), soit métropolitains (Université de Paris Nanterre, Université de Paris-Saclay). Des professionnels ont également apporté leur expertise technique. Ce fut le cas des représentants de l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), de l'Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM), de l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) ainsi que de celui d'un ancien inspecteur des finances aujourd'hui au cabinet Ersnt & Young.

L'ouvrage est organisé en quatre parties. La première revient sur les caractéristiques de l'économie calédonienne. Élise Desmasures, ISEE, y présente les grands agrégats de l'économie calédonienne afin d'en brosser le cadre général (Produit Intérieur Brut (PIB), croissance, etc.). Catherine Ris (UNC, LARJE) établit ensuite une comparaison avec les économies insulaires du Pacifique afin de souligner les différents modèles de développement envisagés dans les archipels voisins. Jean-David Naudet, IEOM, met

par la suite en évidence les nombreuses singularités calédoniennes, notamment la particularité d'être une « économie sous serre ». Toujours dans cette première partie, Cécile Couharde, Université de Paris Nanterre, analyse la soutenabilité de l'économie calédonienne avec, sans ces transferts financiers ou en cas de baisse des transferts de l'État dans une perspective d'émancipation accrue, ou totale. Olivier Sudrie, Université de Paris-Saclay et DME, propose plusieurs scénarios de diminution de ces transferts avec les impacts potentiels négatifs sur le PIB de la Nouvelle-Calédonie. Enfin, Jean-Pierre Lieb, ancien inspecteur des finances et actuellement au cabinet Ernst & Young, présente des orientations fiscales à même de permettre au pays d'être plus attractif pour des activités et des flux financiers nouveaux.

La deuxième partie traite des échanges commerciaux et de l'intégration régionale. Geoff Bertram, Université Victoria de Wellington, analyse le commerce des économies insulaires, dont le statut politique est souverain ou non, et leur capacité à régler les biens d'importation. Jean-Pierre Lieb étudie les impacts commerciaux potentiels de la réforme de la fiscalité indirecte (en particulier avec l'instauration de la Taxe Générale à la Consommation, TGC).

Dans la troisième partie, ensuite, concernant la monnaie et le secteur bancaire, Jean-David Naudet présente le système monétaire actuel de la Nouvelle-Calédonie. Mathieu Morando, IBOM, traite du secteur bancaire calédonien et le compare avec ceux des autres économies insulaires du Pacifique et des collectivités d'outre-mer français. Samuel Gorohouna, UNC, LARJE, et Laisa Ro'i, Institut Agronomique néo-Calédonien, IAC, étudient les effets du choix monétaire sur le commerce, en se focalisant sur les économies océaniques afin d'en tirer des enseignements pour la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, dans une quatrième partie, les auteurs analysent les relais de croissance en dehors du nickel. Olivier Sudrie montre tout d'abord que le secteur du nickel ne peut pas suffire à l'autonomie financière de la Nouvelle-Calédonie. Puis, Séverine Blaise, UNC, LARJE, présente les différents relais de croissances possibles hors nickel qui pourraient être développés localement. Bernard Poirine, Université de la Polynésie Française, met en évidence l'importance des ressources financières extérieures dans le cadre d'une économie insulaire. Il propose plusieurs scénarios, incluant une diminution des transferts de l'État, et analyse les impacts potentiels sur la production de richesse (PIB) en Nouvelle-Calédonie. Enfin, Mathieu Bunel, UNC, LARJE, souligne l'importance du levier de croissance que constitue le capital humain (le niveau de formation des individus). Il montre que l'augmentation du niveau d'études des Néo-Calédoniens aurait un impact positif sur la croissance.

Appliquées au cas spécifique de la Nouvelle-Calédonie, ces différentes analyses permettent d'éclairer les enjeux futurs de la période post-référendaire. L'ensemble de ces travaux montre, qu'au-delà des aspects politiques et institutionnels, des réflexions doivent continuer d'être menées afin de rendre l'économie calédonienne plus robuste.

## **PREMIÈRE PARTIE**

# **CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE**



## LE SUIVI DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE

### Élise Desmazures

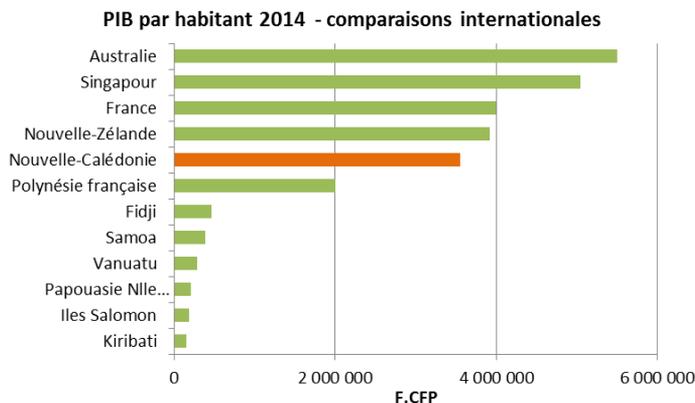
Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE)

En ouverture du colloque, l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE) présente les principales données macroéconomiques disponibles.

### I. ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Nouvelle-Calédonie est estimé à 956 milliards de F CFP pour l'année 2015 (soit environ 8 milliards d'euros) ce qui, rapporté à la population, représente un PIB par habitant de 3,5 millions de F CFP (29 300 euros). Cet indicateur place la Nouvelle-Calédonie à un niveau de vie comparable à celui de la Nouvelle-Zélande. Néanmoins, ces comparaisons internationales (*cf.* le graphique 1 ci-après) n'intègrent pas les différentiels de niveaux de prix. Leur prise en compte, conformément à une approche à parité de pouvoir d'achat (PPA) conduirait à réévaluer à la baisse le PIB par habitant calédonien relativement à la Nouvelle-Zélande ou la France<sup>1</sup>.

**Graphique 1 : Un niveau de vie comparable à celui de la Nouvelle-Zélande**



Sources : FMI, ISEE, ISPF, Cerom.

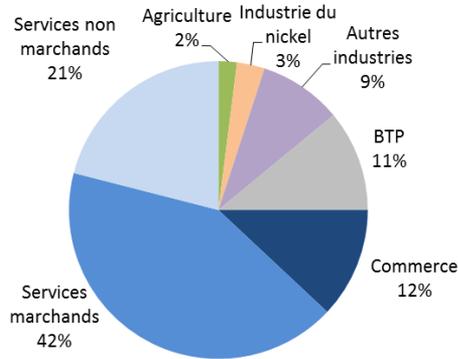
L'économie calédonienne est essentiellement tertiaire, les services marchands, les services administratifs et le commerce (respectivement 42 %, 21 % et 12 % de la valeur ajoutée en 2015)

<sup>1</sup> - La Nouvelle-Calédonie n'étant pas couverte par le programme de comparaison internationale, elle ne dispose pas d'estimation de son PIB à parité de pouvoir d'achat. Seules des comparaisons de prix avec la métropole sont disponibles (INSEE/ISEE/CEROM). Il ressort de ces études basées uniquement sur la consommation des ménages que les prix en Nouvelle-Calédonie sont globalement 34 % plus élevés qu'en métropole.

représentant plus des trois quarts de la richesse créée. La contribution de l'exploitation du nickel au PIB (approchée par l'extraction minière et la métallurgie) fluctue de manière significative, en lien avec les cours au London Metal Exchange (LME).

**Graphique 2 : Une économie largement tertiarisée**

Répartition sectorielle de la valeur ajoutée, 2015

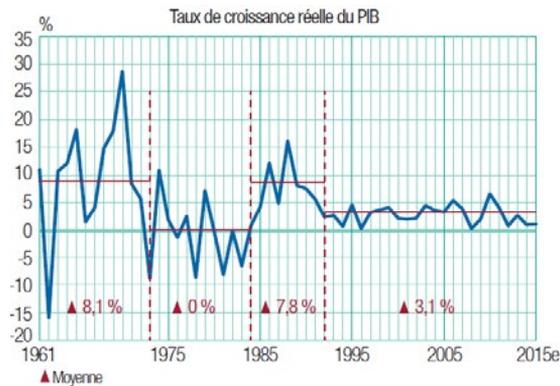


Sources : ISEE, Cerom.

## II. UNE CROISSANCE EXTENSIVE

Jusqu'à la fin des années 1980, la Nouvelle-Calédonie a connu une croissance très erratique, largement influencée par les cours du nickel. Progressivement, les transferts de l'État se sont accrus et les accords politiques ont favorisé un climat de confiance propice à la stabilité. Par ailleurs, l'absence de contrainte budgétaire (la parité du F CFP avec l'euro est garantie par l'État), le niveau relativement élevé des revenus (principalement issus de l'exploitation du nickel et de la rente administrative), la tertiarisation de l'économie et la mise en œuvre d'une politique de protection du marché local ont incité un développement introverti. Celui-ci a généré une croissance stable, autour de 3 %.

**Graphique 3 : Une stabilisation des rythmes de croissance**



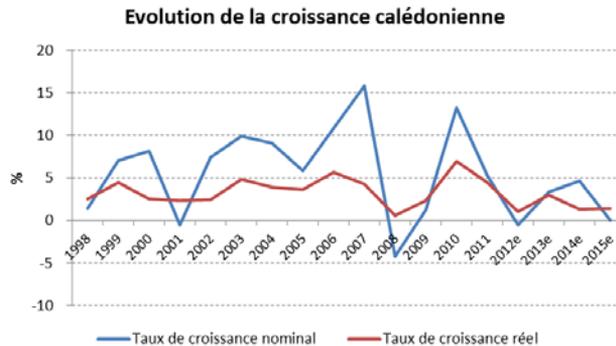
Sources : ISEE, CEROM.

Depuis l'accord de Nouméa, conclu en 1998, l'économie calédonienne a été impactée par la construction de deux usines métallurgiques représentant un coût de plus de 12 milliards d'euros. L'investissement est devenu le moteur de la croissance, représentant jusqu'à 43 % du PIB en 2010. Il s'est accompagné d'une forte hausse des importations de biens et services mais a également fait appel à la production locale, en particulier dans les domaines de la construction et des services aux entreprises. Pour répondre à cette demande, les créations d'emploi se sont accélérées entre 2001 et 2012 et les entreprises se sont largement équipées. Cette accumulation des facteurs « capital » et « travail » est caractéristique d'une croissance extensive.

### III. UN ESSOUFFLEMENT RÉCENT DE LA CROISSANCE

Avec l'achèvement de l'usine du Nord en 2012, le rythme de croissance de l'économie calédonienne est ralenti. La fin du cycle d'investissement privé se traduit par une contribution négative de l'investissement à la croissance. La consommation des ménages, qui reste robuste, et l'augmentation de la production métallurgique permettent de générer de la croissance mais en deçà de 2 %. En valeur, l'évolution est largement érodée par la mauvaise orientation des cours du nickel.

Graphique 4 : Un tassement de la croissance



Sources : ISEE, Cerom.

### CONCLUSION

Dans ce contexte, la consommation des ménages a repris son rôle de moteur de la croissance mais elle est conditionnée par l'orientation du marché de l'emploi qui connaît un ralentissement. Par ailleurs, le secteur public est freiné dans son rôle de relance. Il a en effet bénéficié de l'accélération de la croissance qui a généré des recettes et doit s'ajuster à une progression moindre de celles-ci tout en maintenant la commande publique pour ne pas accentuer la diminution de l'investissement. Les fondamentaux de l'économie calédonienne apparaissent néanmoins solides : les entreprises sont globalement rentables et l'ensemble des acteurs économiques partagent des situations financières plutôt saines et un endettement faible. Pour continuer de croître, l'économie calédonienne semble devoir s'appuyer sur une amélioration de la productivité et une diversification de ses moteurs de croissance tout en préservant l'investissement.



## L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE

**Catherine Ris**

Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

27

Comme celles d'une vingtaine d'archipels dans le Pacifique, l'économie calédonienne est qualifiée de Petite Économie Insulaire (PEI), expression recouvrant des spécificités que partage la Nouvelle-Calédonie avec ses voisins. Cette contribution tente de situer la Nouvelle-Calédonie dans ce contexte, d'identifier les points communs mais aussi de mettre en évidence les divergences de situations socio-économiques et, quand cela est possible, notamment grâce à la disponibilité des données, de comparer la situation calédonienne à celle de ses voisins.

Il convient dans un premier temps de rappeler que le Pacifique insulaire recouvre des réalités diverses, tant d'un point de vue de la géographie physique, de la taille de la population que des caractéristiques socio-économiques, de développement économique et humain, mais également en matière de statut politique (États indépendants, semi-indépendants ou sous domination d'une métropole extérieure) ou de degré d'isolement<sup>1</sup>. Néanmoins, ces pays et territoires partagent un certain nombre de caractéristiques communes, conditionnant bien souvent leur trajectoire de développement économique.

### I. SPÉCIFICITÉS DU PACIFIQUE INSULAIRE

Parmi les spécificités communes que partagent les PEI du Pacifique, on peut noter :

- la situation géographique qui détermine leur degré de proximité, ou plus exactement d'éloignement<sup>2</sup>, vis-à-vis des rivages continentaux ou insulaires, des grands marchés et des grandes lignes maritimes. Cette spécificité influe directement sur le coût des transports des personnes et des biens (en temps et moyens) vers et à partir de ces territoires, rendant d'autant plus complexes et coûteux les échanges de personnes, de marchandises (importations comme exportations), de technologies et d'innovations ;
- la fragmentation et l'exiguïté de leur territoire ;
- la petite taille de leur marché intérieur<sup>3</sup> conduit à une échelle de production réduite générant des coûts de production élevés. Dans ce contexte, la seule possibilité d'étendre leurs débouchés pour réaliser des économies d'échelle réside dans l'exportation de biens ou de services impliquant nécessairement, au vu de la taille de ces économies, une spécialisation. Pourtant, il est aisé de comprendre la difficulté que peut avoir une PEI du Pacifique à faire face à la concurrence sur les marchés des produits courants, à faible valeur ajoutée.

1 - Voir le résumé statistique de poche élaboré par la CPS dans le cadre du projet PRISM dont un extrait est présenté dans le tableau 1.

2 - La distance séparant les PEI du Pacifique du continent le plus proche varie de 2 000 à 4 000 km, là où pour les autres PEI (notamment océan Indien, Caraïbes) les distances sont toujours inférieures à 1 500 km.

3 - La population des PEI du Pacifique ne dépasse que rarement les 100 000 habitants (c'est le cas de 8 pays sur 21).

Autres conséquences de leur petite taille :

- de nombreux services publics fonctionnent en dessous du seuil d'efficacité, le petit volume des échanges réduit les marges de négociation avec les partenaires commerciaux. Notons également que la productivité de l'économie apparaît plus élevée quand la population est plus dense;
- l'importance de la place du commerce extérieur ayant pour conséquence une forte vulnérabilité aux chocs des termes de l'échange.

Autant d'aspects qui complexifient le destin économique de ces petites îles (Winters and Martins, 2004).

Le tableau 1 donne quelques caractéristiques physiques et économiques des PEI du Pacifique.

**Tableau 1. Caractéristiques générales des PEI du Pacifique (CPS, 2015)**

COUNTRY/TERRITORY PAYS / TERRITOIRE	2015 GENERAL CHARACTERISTICS CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES en 2015				GROSS DOMESTIC PRODUCT (GDP — in current price) PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB — en devise locale)				
	Land area (km <sup>2</sup> ) Superficie (km <sup>2</sup> )	Mid-year population estimate Estimation de la population en milieu d'année	Density (persons/km <sup>2</sup> ) Densité (habitants/km <sup>2</sup> )	Growth rate (%) Taux de croissance (%)	Currency Devise	Total (thousands USD) Total (milliers \$US)	GDP (thousands USD) PIB (milliers \$US)	Per capita (USD) Par habitant (\$US)	Year Année
American Samoa	199	57,100	287	0.5	USD	711,000	711,000	12,584	2013
Cook Islands	237	14,730	62	-0.5	NZD	382,847	297,242	19,523	2014 <sup>a</sup>
Federated States of Micronesia	701	102,800	147	-0.1	USD	314,600	314,600	3,056	2013
Fiji	18,333	867,000	47	0.5	FJD	6,013,992	3,228,311	3,757	2013
Guam	541	184,200	340	2.5	USD	4,882,000	4,882,000	27,908	2013
Kiribati	811	113,400	140	2.1	AUD	175,400	156,948	1,442	2013
Marshall Islands	181	54,880	303	0.6	USD	190,900	190,900	3,524	2013
Nauru	21	10,840	516	1.6	AUD	143,160	117,420	11,015	2014
Niue	259	1,470	6	-2.2	NZD	24,469	20,353	12,945	2012
Northern Mariana Islands (CNMI)	457	56,940	125	1.1	USD	682,000	682,000	12,239	2013
Nouvelle-Calédonie	18,576	272,700	15	1.8	XPF	885 996 528	9,740,378	38,100	2013 <sup>a</sup>
Palau	444	17,950	40	0.5	USD	247,116	247,116	13,835	2014
Papua New Guinea	462,840	8,083,700	17	2.7	USD	34,595,000	14,287,735	1,931	2013
Pitcairn	47	48	n.a.	n.a.	NZD	3,385	2,356	37	2005
Polynésie française	3,521	273,200	78	0.6	XPF	531 861 000	5,873,861	22,531	2011
Samoa	2,934	187,300	64	-0.1	SAT	1,920,734	792,687	4,231	2014
Solomon Islands	28,230	642,000	23	2.5	SBD	7,327,700	1,003,795	1,643	2013
Tokelau	12	1,160	98	-0.8	NZD	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.
Tonga	749	103,300	138	0.0	TOP	803,722	442,288	4,280	2013-14
Tuvalu	26	11,010	420	1.3	AUD	39,700	35,524	3,253	2013
Vanuatu	12,281	277,500	23	2.3	VUV	75,803,000	758,030	2,864	2013
Wallis & Futuna	142	11,750	83	-1.9	XPF	18 000 000	178,836	12,399	2005

Source: Secretariat of the Pacific Community (SPC), 2015.

Ces caractéristiques, tout du moins pour certaines d'entre elles, se révèlent parfois être un avantage, notamment lorsqu'on compare la situation des microéconomies du Pacifique à celles des petites économies. En effet, il apparaît que les microéconomies ont une croissance plus forte et des niveaux de revenus plus élevés que les petites économies. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs (CEROM, 2008) :

- le succès d'un secteur peut être suffisant pour entraîner et porter l'ensemble de l'économie;
- le « contrôle » réduit de leur respect des règles internationales (fiscalité, commerce international, etc.);

- les aides au développement ou les transferts des métropoles dont les montants sont proportionnellement plus importants pour ces microterritoires;
- l'association à des unions monétaires avec les métropoles garantissant une certaine stabilité de la monnaie et une sécurité des investissements;
- l'existence et l'importance d'une économie de subsistance (agriculture et pêche) qui préserve de la grande pauvreté;
- leur très petite taille qui leur permet une meilleure cohésion sociale et une plus grande homogénéité de la population conduisant à des inégalités de revenu relativement faibles.

Il n'en demeure pas moins que ces PEI sont aussi particulièrement vulnérables. La vulnérabilité de ces économies tient tout d'abord à leur géographie et à leur taille. Les catastrophes naturelles y sont fréquentes et les ressources pour y répondre sont limitées, contrairement à la situation des grandes nations. Ces événements ont un impact d'autant plus fort que les cultures de subsistance, qui peuvent être détruites ou gravement endommagées, constituent une ressource primordiale (dans certaines îles du Pacifique, elles servent de tampon contre l'instabilité économique commerciale) et que les populations en sont fortement dépendantes. Le manque de diversification (et de possibilité de diversification) économique dans les activités d'exportations tout comme dans les activités de production locales les rendent particulièrement dépendantes de leurs échanges avec le reste du monde, sur quelques produits en ce qui concerne les exportations, sur une grande partie de leur consommation en ce qui concerne les importations; les PEI sont parmi les économies les plus ouvertes au monde (taux d'ouverture<sup>4</sup> supérieur à 40 %). Cette ouverture les rend particulièrement sensibles aux chocs externes, à la conjoncture internationale (Baldacchino, 1998).

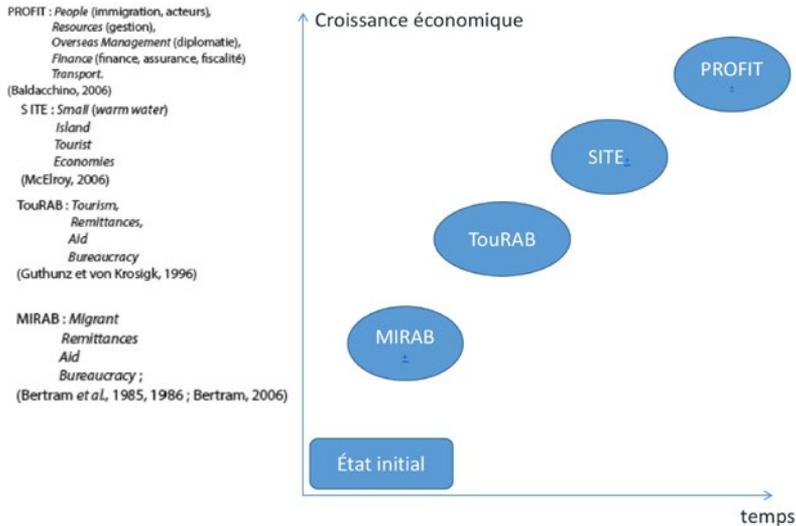
Pour nombre d'entre elles, on montre un effet « mâchoire » (*Jaws effect*), Bertram and Watters (1985) imageant ainsi l'écart qui se creuse entre les importations (croissantes) et les exportations (décroissantes). Cela constitue une problématique commune à l'ensemble des PEI du Pacifique. Leur singularité s'exprime alors dans la façon dont chacune des îles a choisi de répondre à cette problématique.

## II. COMMENT COMBLER L'ÉCART CROISSANT ENTRE IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS ?

Plusieurs modèles ont tenté de caractériser le chemin pris par les PEI du Pacifique pour répondre à cette question (voir une revue de ces modèles dans Bertram (2006)). Ces modèles sont représentés dans le graphique 1 proposé par Dehoorne (2014).

4 - Le taux d'ouverture correspond à: (Exportations + Importations)/PIB.

Graphique 1. Les modèles de développement des PEI (Dehoorne, 2014)



Source: Dehoorne, 2014.

## II. 1 Le modèle MiRAB

Au milieu des années 1980, Bertram et Watters, deux chercheurs néo-zélandais, établissent le modèle MiRAB (Migration, Remittances, Aid and Bureaucracy). Ce modèle insiste sur l'importance de l'émigration des travailleurs au départ des PEI et des diasporas originaires des îles dans les grandes métropoles de la région; il est fréquent que les membres de la diaspora soient plus nombreux que la population native restée sur l'île. Cette émigration est une source de revenu importante en raison des transferts financiers des travailleurs émigrés. Outre les envois de fonds contribuant à l'amélioration du niveau de vie de leur famille et de leur communauté d'origine, ces migrants retournent en vacances « au pays » où ils alimentent des flux touristiques croissants.

Pour beaucoup de PEI du Pacifique, les montants de ces transferts sont supérieurs à ceux que représentent les transferts correspondant à l'aide au développement, qui est l'autre base du modèle MiRAB. Les aides (venant des métropoles ou ex-métropoles) ont permis de développer une bureaucratie locale. Ces territoires insulaires sortent de l'époque coloniale avec des statuts juridiques divers et une longue histoire du secteur public qui a soutenu les investissements dans les infrastructures et autres projets de développement, bien que ces économies soient marquées par le poids des déficits publics et commerciaux, les transferts (privés et publics) permettant de soutenir la demande interne. La pression démographique et le manque d'opportunité d'emplois localement ont tendance à augmenter encore la dépendance de ces économies par rapport à ces transferts privés et donc à la situation des marchés du travail des grands pays voisins (ce qui impacte indirectement le marché du travail du pays d'origine).

Ce modèle a dominé la littérature sur l'économie des petits pays insulaires du Pacifique jusqu'à ce que des modèles alternatifs aient été proposés deux décennies plus tard. Néanmoins, le modèle MiRAB fait toujours référence aujourd'hui pour un certain nombre de pays (Poirine, 1998, Bertram, 1999).

## II. 2 Le modèle TouRAB

Ce n'est donc que vingt années plus tard qu'un groupe de chercheurs en économie se réunit à Wellington (Nouvelle-Zélande), pour faire le point sur l'actualité du modèle MiRAB. Avec l'avènement progressif du tourisme dans les petits territoires périphériques, Guthunz et von Krosigk (1996) analysent la transformation du MiRAB en TouRAB (Tourism, Remittances, Aid and Bureaucracy).

Dans ces territoires aux perspectives commerciales limitées ou inexistantes, des unions monétaires avec quelques grandes métropoles privilégiées (souvent l'ex-puissance coloniale) permettent de disposer d'une monnaie assez stable et de sécuriser la valeur des investissements. Cet environnement est alors propice à l'arrivée de capitaux affinitaires et plus généralement internationaux qui privilégient l'immobilier et, en particulier, les opportunités touristiques. La pression sur le foncier, déjà rare sur une île, est exacerbée. L'activité touristique et les revenus qu'elle génère orientent alors l'économie et relaient au second plan les transferts des travailleurs émigrés.

Basé sur les revenus du tourisme et l'aide internationale, le même système bureaucratique, souvent peu efficace, perdure et érode fréquemment la confiance par les réseaux de clientélisme qu'il soutient.

De nouvelles formes de mobilités se mettent alors en place, d'une part, l'arrivée temporaire de touristes et l'installation progressive de nouveaux résidents (investisseurs, actifs ou simples oisifs attirés par la destination, néo-retraités) et, d'autre part, les départs des natifs qui, parfois, ont des difficultés matérielles pour s'installer dans l'économie touristique nouvellement établie. De plus, des distorsions se dessinent entre les populations concernées par le tourisme, travaillant directement avec des devises, et les autres qui assurent des activités peu rémunératrices dans le secteur primaire. L'inflation est importante notamment pour une population dont la dépendance envers les importations est croissante.

## II. 3 Le modèle SITE

Dans ce prolongement, et comme résultat du processus TouRAB, McElroy (2006) introduit le modèle de SITE (Small (warm water) Island Tourist Economies) pour caractériser ce modèle de développement des petites îles qui tirent ainsi avantage de leur taille (attractivité, facilités d'aménagement, sécurité) et de leurs liens économiques privilégiés avec des métropoles importantes pour s'imposer sur le marché touristique dans une économie mondialisée. Ces destinations attirent les investissements directs étrangers qui se concentrent dans le tourisme et plus généralement dans l'immobilier. L'activité touristique y est prédominante. Cette stratégie paraît tout à fait rationnelle dans ces petits territoires non industrialisés, où toute stratégie d'exportation doit tenir compte du coût de transport additionnel dû à la distance. Cela impacte directement les gains à l'échange, d'où des positionnements qui privilégient les exportations de produits peu affectés par le coût de transport. Dans ces conditions, la solution la plus favorable est certainement le déplacement du consommateur vers le lieu de production. C'est la principale caractéristique de l'économie touristique: outre le fait de vendre des services liés aux spécificités d'un territoire, la consommation est réalisée directement dans le lieu de production, sans stockage (Dehoorne, 2014). C'est ainsi que des éléments auparavant identifiés comme contraignants, ou limitant pour d'autres projets économiques, constituent désormais des atouts distinguant la destination insulaire. Le tourisme constitue

alors une réponse appropriée si l'on considère les avantages naturels de ces espaces: dotation forte en ressources naturelles touristiques (mer, plages, soleil, montagne, etc.) tandis que certaines composantes de leurs handicaps naturels (insularité, isolement, éloignement) font l'objet d'une demande sur le marché touristique (Poirine, 2007). Tous ces éléments valorisés dans le cadre d'une spécialisation touristique constituent un avantage comparatif. Le nouveau défi peut être de gérer les flux de visiteurs afin de conserver cette attractivité en se positionnant sur le secteur du tourisme de haut de gamme (Theng, 2014).

Sur le marché du tourisme international, et face à la concurrence d'autres destinations dotées de plus grandes capacités d'investissement et d'un marché intérieur, ces destinations insulaires jouent habilement des liens de proximité privilégiés, d'ordre politique (colonie, ancienne colonie, même nation), culturels (même langue), économiques (appartenance à une même zone de libre-échange, monnaie commune, etc.), pour se positionner sur leurs marchés métropolitains (les foyers émetteurs de touristes) (Dehoorne, 2014).

#### **II.4 Le modèle PROFIT**

Prolongeant et dépassant le modèle SITE, Baldacchino (2010) introduit le modèle PROFIT (People, Resources, Overseas Management, Finance and Transport). L'analyse est enrichie en caractérisant un mode d'attractivité renouvelé et diversifié des petites îles dont le tourisme n'est plus que l'une des orientations, même s'il demeure un élément important. Ceci notamment en tant que porte ouverte sur le monde, ce qui est une étape nécessaire dans le processus de développement et dans la construction de la notoriété de l'île. La réputation repose sur la satisfaction du touriste, la stabilité du territoire d'accueil, son niveau de sécurité ainsi que sa qualité de vie. La reconnaissance de la qualité de l'île permet de la positionner au-delà du tourisme, dans une diversification des services publics non marchands stratégiques (Poirine, 1995), d'attirer des financements et d'accueillir de judicieux placements dans un environnement fiscal « facilitateur » et propice à l'optimisation financière internationale permettant de dégager des marges (imposition très faible, voire inexistante, secret bancaire, législation permissive en matière de sociétés *offshore* et de sociétés écrans, faible collaboration judiciaire internationale). Ces îles tirent désormais avantage des centres bancaires *offshore*, des compagnies d'assurance, du commerce (de luxe) hors taxe, des immatriculations de navires. Baldacchino (2010) met l'accent sur la compétence politique plutôt que la dimension économique, les PEI usant judicieusement d'une diplomatie pragmatique et innovante.

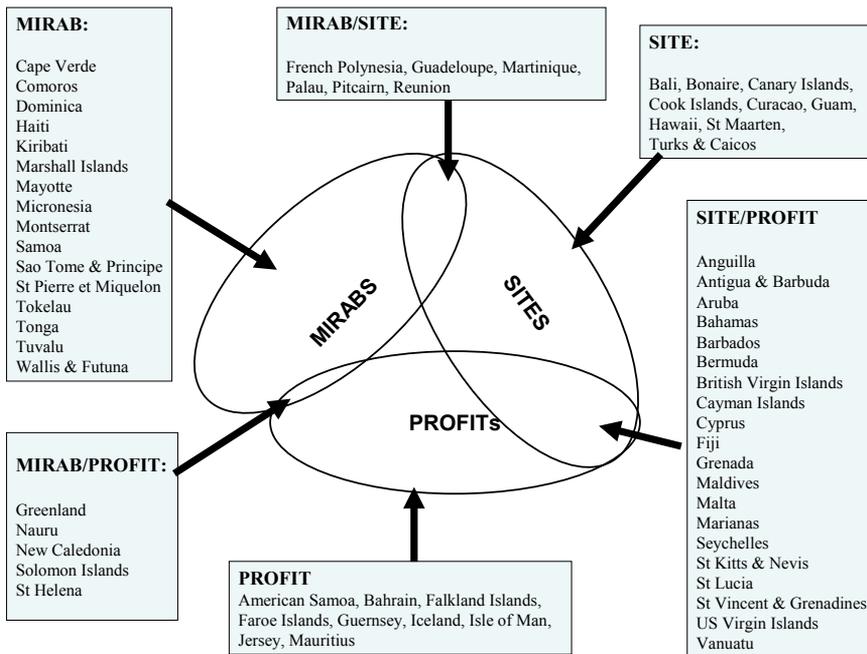
Une tentative de classification des PEI selon les trois modèles MiRAB, SITE et PROFIT est donnée dans Baldacchino et Bertram (2009) et reproduite dans le graphique 2. Si ces différentes modélisations tentent de caractériser et de classer les PEI, aucun modèle unique ne définit cependant de manière adéquate la situation économique des microéconomies du Pacifique en raison de leur diversité.

La Nouvelle-Calédonie apparaît dans cette classification à l'intersection des modèles MiRAB et PROFIT. Pour ce qui est du modèle MiRAB, si elle ne se reconnaît pas dans la partie MIR (pas d'émigration de sa population, bien au contraire, la Nouvelle-Calédonie est une terre d'accueil, en conséquence, il n'y a pas de transferts des travailleurs à l'étranger), elle partage cependant la partie AB (rôle important de l'aide au développement (si les transferts de la France sont considérés comme tels) qui entretient une bureaucratie conséquente (le secteur public concentre toujours près du tiers des emplois).

Du modèle PROFIT, il est pertinent de retenir l'immigration que connaît le pays: en raison de la qualité de la vie et des avantages fiscaux (sans être un paradis fiscal), le pays attire les investisseurs, notamment dans l'industrie du nickel. La « rente » du nickel et les transferts de la France invitent cependant davantage à caractériser l'économie calédonienne comme une économie de rente.

Notons que malgré les volontés exprimées, les ressources consacrées et la généreuse dotation en ressources naturelles, ce n'est que très récemment que le tourisme international semble s'être développé en Nouvelle-Calédonie. Cette trajectoire, si elle se confirme et s'étend, conduira sans doute la Nouvelle-Calédonie à se rapprocher de ses voisins du modèle TouRAB/SITE.

**Graphique 2. Classification des PEI selon leur modèle de développement**



Source: Baldacchino et Bertram (2009).

### III. EN QUOI LA NOUVELLE-CALÉDONIE SE DISTINGUE-T-ELLE DES AUTRES PEI DU PACIFIQUE ?

Au-delà des similitudes mises en évidence dans la section précédente, il semble nécessaire de préciser que le niveau de vie en Nouvelle-Calédonie est élevé, en témoignent le niveau de développement humain, le développement des infrastructures de communication, de santé et d'éducation. Le niveau moyen de revenu par habitant est relativement haut et comparable à celui de la métropole ; la Nouvelle-Calédonie peut également être comparée aux zones voisines du Pacifique Sud, avec un niveau de développement économique et humain comparable à celui de la Nouvelle-Zélande et nettement supérieur à celui des autres PEI environnantes. Mais les taux de croissance également élevés observés ces dernières décennies s'accompagnent

d'un niveau de prix particulièrement haut au regard des comparaisons nationales et internationales qui situent la Nouvelle-Calédonie parmi les pays les plus chers (CEROM, 2017). À parité de pouvoir d'achat, le positionnement de la Nouvelle-Calédonie par rapport à ses voisins apparaîtrait donc moins favorable. De plus, ces niveaux de prix élevés, dans un contexte d'inégalités particulièrement marquées, fragilisent la cohésion sociale. Cette société plurielle, marquée par de fortes inégalités géographiques et ethniques, est une autre spécificité de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique.

En raison de ses relations avec l'État français qui, grâce à ses transferts importants et la stabilité monétaire qu'il lui assure, la soustrait de la contrainte extérieure, la Nouvelle-Calédonie n'a pas un besoin impérieux d'exporter pour obtenir les devises nécessaires à ses achats internationaux. En effet, les transferts métropolitains représentent environ 13% du PIB, soit 150 milliards de F CFP annuellement. L'effet « mâchoire » (écart croissant entre importations et exportations, une problématique centrale des PEI), mentionné ci-dessus, ne se pose donc pas dans les mêmes termes pour la Nouvelle-Calédonie.

L'économie calédonienne est qualifiée d'introvertie<sup>5</sup> en se centrant sur la satisfaction de la demande de ses résidents tout en protégeant son marché intérieur. Ainsi, en 2015, 13% seulement de son secteur productif était potentiellement exposé à la concurrence internationale, le reste étant abrité, naturellement ou par la mise en place de protections de marché<sup>6</sup>. L'exposition à la concurrence internationale est nettement plus faible que celle mesurée dans d'autres PEI du Pacifique Sud. À titre de comparaison, selon les *World Development Indicators* de la Banque mondiale, les activités exposées à la concurrence internationale (incluant uniquement l'agriculture et le secteur manufacturier, donc hors tourisme) contribuaient en 2000 pour 28% au PIB de Kiribati, pour 43% en Papouasie-Nouvelle-Guinée et pour 33% environ à Fidji et à Tonga.

Ces caractéristiques de faible ouverture à l'international, de protection de marché, de satisfaction de la demande intérieure, conduisent à qualifier l'économie calédonienne d'« économie sous serre ». Dans ces conditions, les aléas de la conjoncture internationale perturbent peu cette croissance « en circuit fermé ». Mais ce manque de mise en concurrence fait courir un risque important qui pénalise la croissance à long terme : celui de la faible compétitivité de l'appareil productif local. En effet, l'accumulation du facteur travail associée à celle du facteur capital ont contribué à une phase de croissance extensive, mais sans véritable impératif de compétitivité en raison de la forte protection du marché intérieur (Wasmer, 2012).

Autre singularité, la Nouvelle-Calédonie est l'une des rares îles dont la richesse s'appuie sur une ressource naturelle et minérale non renouvelable : le nickel. L'économie calédonienne présente donc les caractéristiques d'une grande dépendance à des sources de revenus

5 - Le taux d'ouverture de la Nouvelle-Calédonie est relativement faible, inférieur à 30%, contre 40% observés en moyenne dans les Pacific Island Countries (PIC).

6 - La politique de protection de marché en Nouvelle-Calédonie prend deux formes principales : i) protection tarifaire avec une dizaine de taxes spécifiques sur les importations concurrentes de l'industrie calédonienne et d'une taxe générale sur les importations ; le taux moyen de tarif douanier de la Nouvelle-Calédonie est de 18,6%, contre 4% en Australie et en Nouvelle-Zélande et 6% dans l'Union européenne ; une réforme récente de la fiscalité indirecte vise à remplacer certaines de ces taxes à l'importation par la Taxe Générale à la Consommation (TGC) (équivalente à une TVA) ; ii) certains produits manufacturés ou agricoles sont soumis à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement).

cycliques et non pérennes. L'importance de cette ressource peut générer un risque de « malédiction des ressources naturelles » qui n'a peut-être pas épargné le pays<sup>7</sup>. L'histoire économique enseigne que les ressources naturelles sont souvent mal gérées et que les pays les plus richement dotés en ressources naturelles apparaissent être les plus pauvres en termes de développement économique et humain (Macartan *et al.*, 2007). L'exploitation des ressources naturelles s'accompagne fréquemment, d'une part, d'un sous-investissement en éducation et, d'autre part, d'inégalités socio-économiques considérables entre ceux qui détiennent les parts de la rente minière et le reste de la population. En effet, les richesses naturelles ne doivent pas être produites, mais simplement extraites. L'exploitation des ressources peut donc se faire indépendamment des autres activités économiques, sans externalités sur le secteur productif. Les revenus élevés générés par le secteur des ressources naturelles permettent le versement de salaires élevés, attractifs pour une main-d'œuvre pas ou faiblement qualifiée. Le rendement de l'investissement en éducation est donc faible. Une autre explication possible du manque d'investissement en éducation de la population calédonienne peut résider dans le protectionnisme que connaît son économie<sup>8</sup>. Un fort protectionnisme peut contribuer à retarder l'augmentation du niveau d'éducation en rendant le travail dans le secteur protégé (demandant une main-d'œuvre peu qualifiée) plus attractif que dans les autres secteurs, réduisant ainsi le rendement relatif de l'investissement dans l'éducation. La demande d'éducation est donc corrélée au développement technologique des secteurs de l'économie.

## CONCLUSION

Comme le note Dehoorne (2014), le développement des PEI est souvent abordé sous l'angle de la vulnérabilité, des limites et contraintes qui pénalisent leurs perspectives de croissance. Pourtant, quelques îles s'affichent désormais parmi les économies les plus prospères au monde (Malte, Islande, etc.). Tout l'enjeu pour un territoire insulaire est de construire les conditions de sa compétitivité, qui passent par une spécialisation intelligente et une stratégie de différenciation qui exploitent et valorisent les spécificités du territoire.

Dans ce contexte, il paraît essentiel de rappeler les facteurs impactant la croissance à long terme identifiés par Ostry *et al.* (2014) et qui sont communs aux pays, quels que soient leur taille, leur éloignement et leur isolement. Il s'agit de la faiblesse des inégalités, l'ouverture des marchés au commerce international, et la qualité des institutions. La Nouvelle-Calédonie, pour se construire ou pérenniser sa prospérité, ne devra pas perdre de vue ces facteurs (Ris *et al.*, 2017).

7 - Un autre exemple est l'île de Nauru qui, après une période faste due aux revenus générés par l'exploitation de phosphate, est aujourd'hui l'un des pays les plus pauvres du Pacifique.

8 - Bignon et García-Peñalosa (2017) montrent que la forte augmentation des droits de douane en France en 1892 a abaissé les niveaux d'éducation et augmenté la natalité dans les départements où la part de l'emploi consacrée à la production agricole était la plus élevée. Cette hypothèse n'a pas été testée pour la Nouvelle-Calédonie.

## RÉFÉRENCES

- Baldacchino G., 2010, *Island Enclaves, Offshoring, Creative Governance and Subnational Island Jurisdictions*, Montreal, McGill-Queens's University.
- Baldacchino G., 1998, "The other way round: manufacturing as an extension of services in small island states", *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 39, n° 3, p. 267-279.
- Baldacchino G. and Bertram G., 2009, "The Beak of the Finch: Insights into the Economic Development of Small Economies", *The Round Table*, Vol. 98, n° 401, p. 141-160.
- Bertram G., 2006, "Introduction: The MiRAB model in the twenty-first century", *Asia Pacific Viewpoint*, vol. 47, n° 1, p. 1-13.
- Bertram G., 1999, "The MiRAB Model Twelve Years On", *The Contemporary Pacific*, vol. 11, n° 1, p. 105-138.
- Bertram G. and Watters R. F., 1985, "The MiRAB economy in South Pacific microstate", *Pacific Viewpoint*, 26(3), p. 497-519.
- Bignon V. and García-Peñalosa C., 2017, Le coût à long terme du protectionnisme sur l'éducation, *Rue de la Banque*, Banque de France, n° 47.
- CEROM, 2017, « L'Économie calédonienne, entre résilience et recherche de nouveaux équilibres ».
- CEROM, 2008, « Les Défis de la croissance calédonienne ».
- Dehoorne O., 2014, « Les petits territoires insulaires: positionnement et stratégies de développement », *études caribéennes*, p. 27-28.
- Guthunz U. et Von Krosigk F., 1996, "Tourism Development in Small Island States: From MiRAB to TouRAB?", in *Sustainable Tourism in Islands and Small States. Issues and Policy*, London & New York, Pinter, p. 18-35.
- Macartan S. and Stiglitz J., 2007, *Escaping the Resource Curse*, Columbia University Press.
- McElroy J., 2006, "Small Island Tourist Economies across the Life Cycle", *Asia Pacific Viewpoint*, 47 (1), p. 61-77.
- Poirine B., 2007, « Éloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer », AFD, Document de travail, n° 52.
- Poirine B., 1998, "Should We Hate or Love MiRAB?", *The Contemporary Pacific*, vol. 10, p. 65-105.
- Poirine B., 1995, *Les petites économies insulaires: théorie et stratégies de développement*, Paris, L'Harmattan.
- Ris C., Trannoy A. et Wasmer É., 2017, « L'économie néo-calédonienne au-delà du nickel », *Les notes du conseil d'analyse économique*, n° 39.
- Wasmer É., 2012, « Rapport sur la situation économique en Nouvelle-Calédonie », Congrès de Nouvelle-Calédonie.
- Winters A. and Martins P., 2004, "When comparative advantage is not enough: business costs in small remote economies", *World Trade Review*, 3 (3), p. 347-383.

## L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE À GRANDS TRAITS

**Jean-David Naudet**

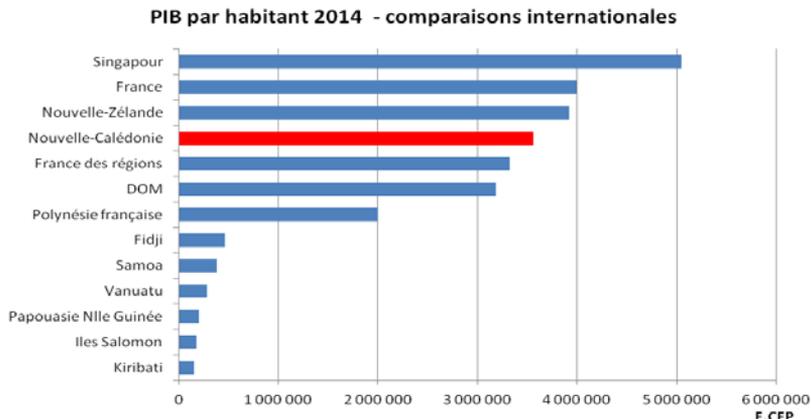
Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)

Ce papier se propose de dresser les principales caractéristiques de l'économie calédonienne en essayant de les illustrer de manière éclairante par quelques graphiques. Au-delà d'une tentative de proposer un résumé descriptif de cette économie, il s'agit aussi de montrer de quelle façon ces différentes caractéristiques font système, ce dernier pouvant être qualifié d'économie sous serre. La conclusion tente d'illustrer ce dernier point et esquisse le sujet de la singularité, de la performance et de la durabilité de ce système économique.

### I. UNE ÉCONOMIE DÉVELOPPÉE ET PRODUCTIVE MAIS INÉGALITAIRE

L'économie calédonienne est une économie développée dont le niveau de richesse par habitant est comparable à celui des pays européens et légèrement inférieur à celui des pays développés du Pacifique. Une analyse de l'Indice de Développement Humain (IDH) en 2010 faisait apparaître la Nouvelle-Calédonie au 51<sup>e</sup> rang mondial.

**Graphique 1 : Comparaisons internationales des niveaux de richesse par habitant**



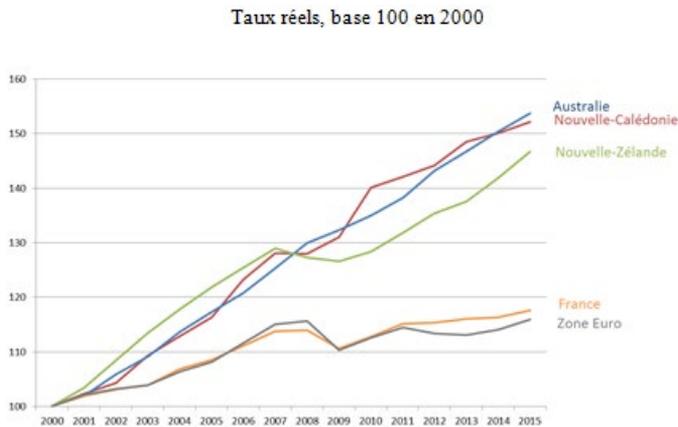
Sources: FMI (World Economic Outlook Database), ISEB, ISPF, CEROM.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant calédonien est inférieur à la moyenne française mais supérieur à celui de la « France des régions », c'est-à-dire la métropole moins l'Île-de-France. Il est également le plus élevé de tous les territoires d'outre-mer.

Cette perspective comparative, avantageuse pour la Nouvelle-Calédonie, est toutefois à nuancer du fait du niveau de prix intérieur très élevé (voir ci-dessous). Le PIB par tête<sup>1</sup> confère ainsi un pouvoir d'achat moindre au citoyen calédonien que celui qu'il aurait dans un pays où les prix des biens et services sont moins élevés. Cette nuance est importante et ne peut être statistiquement documentée en l'absence de l'indicateur « PIB en parité de pouvoir d'achat<sup>2</sup> » pour la Nouvelle-Calédonie, mais elle ne remet pas en cause le caractère d'économie développée de l'île.

Ce niveau de vie élevé a été obtenu grâce à une performance de croissance de long terme proche de celle d'un pays émergent (plus 4% de croissance moyenne de l'économie sur 30 ans). Cela est illustré sur le graphique ci-dessous pour l'« âge d'or » 2000-2015, caractérisé par un investissement étranger massif, des prix du nickel favorables et une bonne stabilité institutionnelle et politique. Sur cette période, les performances de la Nouvelle-Calédonie sont comparables à celles des pays développés du Pacifique, nettement supérieures à celle des pays européens.

**Graphique 2 : Comparaisons des trajectoires de croissance**

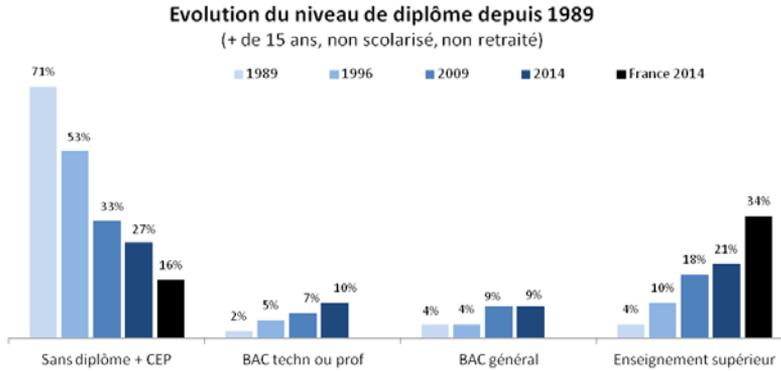


On qualifie souvent la croissance calédonienne de croissance extensive, prioritairement tirée par des investissements et des transferts externes plutôt que par la productivité interne. Ce point mériterait une investigation approfondie, mais on constate que les décennies précédentes ont vu une profonde modification de la qualification de la force de travail calédonienne. Certes, cette transformation n'est pas fortement différente en rythme de celle qui a eu lieu en métropole, et laisse apparaître un écart de qualification encore important, mais elle est suffisante pour affirmer que la croissance calédonienne a certainement eu une part extensive et une part intensive, et s'est donc partiellement appuyée sur une modernisation de la production et une augmentation de la productivité.

1 - PIB par habitant.

2 - PIB corrigé des écarts de prix.

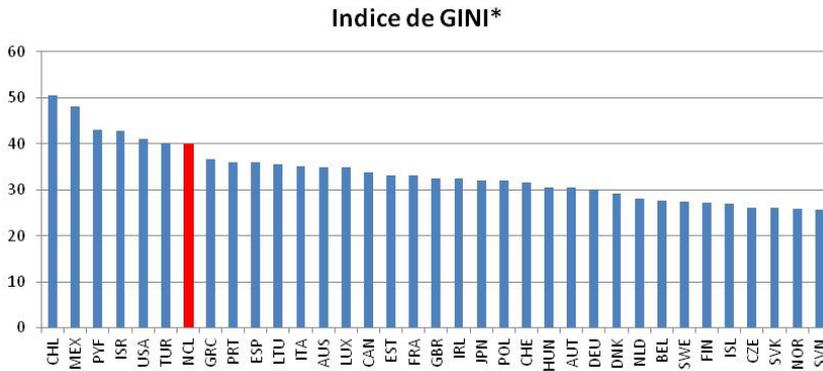
**Graphique 3 : Évolution du niveau d'éducation en Nouvelle-Calédonie**



Sources : S. Gorohouna (UNC), Recensement général de la population (INSEE/ISEE).

Ces performances de l'économie calédonienne doivent toutefois être nuancées par le constat d'une forte inégalité structurelle. De ce point de vue, l'économie calédonienne, avec un coefficient de Gini<sup>3</sup> mesuré à 0,42 en 2008 (dernière année connue), s'écarte du « modèle social » européen et même des économies développées du Pacifique pour se rapprocher davantage, sur ce plan, des pays émergents, voire de bon nombre de pays pauvres. Au-delà du coefficient de Gini, cette inégalité structurelle se retrouve dans l'ensemble des mesures effectuées dans ce domaine, par exemple sur un taux de pauvreté de plus de 50 % dans les îles Loyauté.

**Graphique 4 : Comparaison internationale des inégalités**



Sources : Banque Mondiale, IEOM.

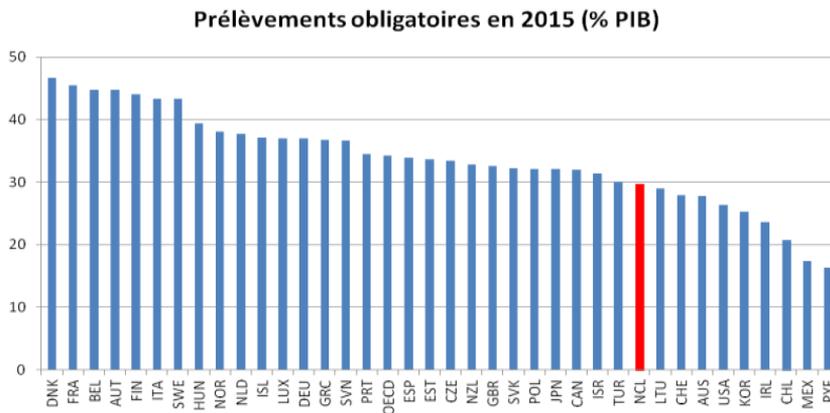
\* dernière données disponibles 2008-2013.

3 - L'indice (ou coefficient) de Gini est un indicateur synthétique d'inégalités de salaire (de revenus, de niveaux de vie, etc.). Il varie entre 0 et 1, l'inégalité est d'autant plus forte que l'indice de Gini est élevé.

## II. LA PLACE PRÉPONDÉRANTE DU SECTEUR PUBLIC

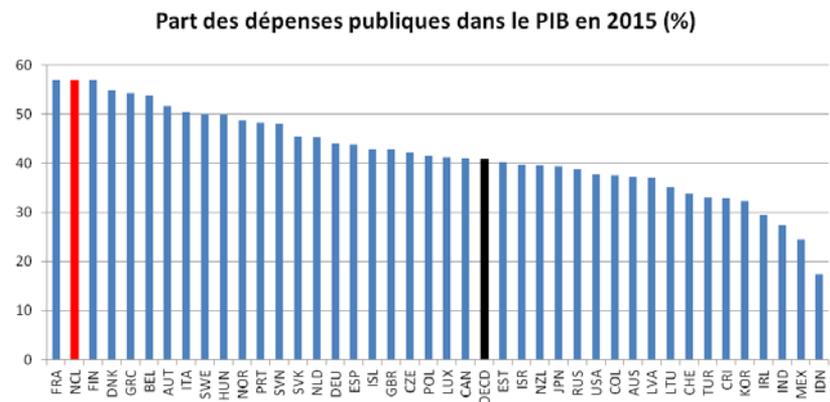
La structure de l'économie calédonienne se distingue par la place prépondérante du secteur public. La part des dépenses publiques dans le PIB y est de 57%, ce qui est parfaitement comparable à l'économie française dans son ensemble mais se situe néanmoins à un extrême dans une comparaison internationale. Les prestations sociales pèsent pour environ 15% du PIB (en 2015), les dépenses des collectivités locales pour un peu plus de 25%. La particularité de l'économie calédonienne est que les dépenses de l'État, sous forme de transferts, y ont également une place importante (16% du PIB en brut en 2015, 12% en net, voir graphique ci-dessous).

**Graphique 5 : Comparaison internationale des taux de prélèvements obligatoires**



Sources : OCDE, ISBE-NC, Direction des services fiscaux Nouvelle-Calédonie, IEOM.

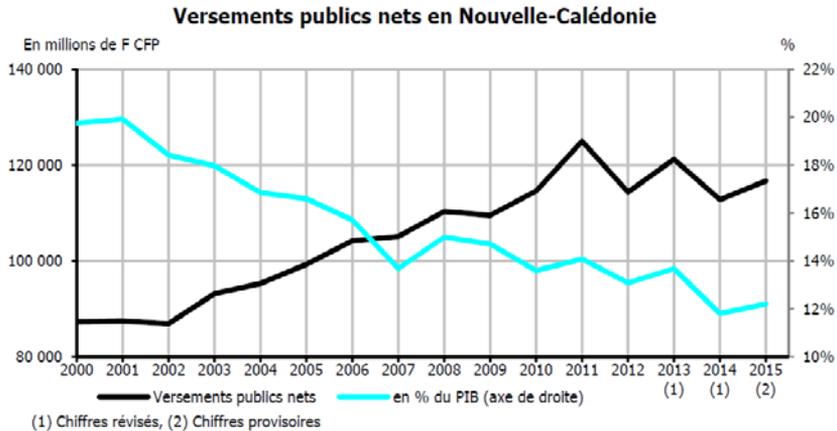
**Graphique 6 : Comparaison internationale de l'importance des dépenses publiques**



Sources : OCDE, Eurostat, ISBE-NC, IEOM.

Ces transferts ne reposent pas sur des prélèvements locaux, aussi les prélèvements obligatoires sont-ils beaucoup plus faibles que la dépense publique et, en comparaison internationale, se situent en dessous de la moyenne de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économique).

**Graphique 7 : Part des versements publics de l'État**

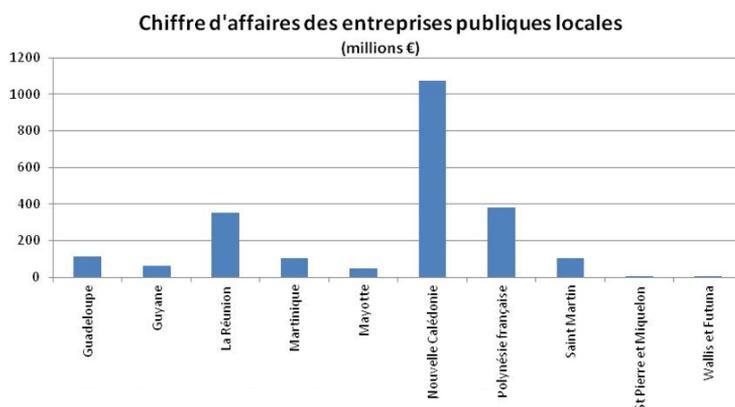


Sources : IEOM, ISBE.

La place du public dans l'économie ne s'arrête pas au poids de la dépense publique, elle tient également aux fortes régulations et réglementations qui orientent l'économie par différents moyens: contrôle, subventions, exonérations, etc. Ainsi, depuis 2012, l'administration calédonienne contrôle les prix et les marges en ce qui concerne 418 produits de consommation. Les subventions jouent également un rôle important dans l'économie: à titre d'exemple, pour une production végétale et animale de 14 milliards de F CFP en 2016, le secteur agricole reçoit plus de 6 milliards de F CFP de subventions. Enfin, les dépenses fiscales et sociales, qui matérialisent l'effet de différents types d'incitations économiques sous forme d'exonérations de charges ou de taxes, atteignent le niveau considérable de 36 milliards de F CFP, soit près de 4% du PIB.

Un troisième élément concourant au rôle du secteur public dans l'économie est l'importance du secteur des entreprises publiques locales (entreprises dont l'actionnaire majoritaire est une collectivité) et, plus encore, des entreprises dont les collectivités sont actionnaires, majoritaires ou non. C'est en partie une conséquence de l'existence de fonds provinciaux d'investissement. Ces entreprises à participation publique occupent une place importante dans bon nombre de secteurs économiques: transport, métallurgie et mines, hôtellerie, télécommunications surtout mais également dans une moindre mesure logement, agro-alimentaire, banque. Il est difficile de se livrer à des comparaisons dans ce domaine mais la Fédération des entreprises locales, lors d'une conférence à Nouméa en 2016, a comparé le secteur des entreprises publiques locales, à participation majoritaire des collectivités, dans les différents outre-mers, et son importance ressort bien de façon marquante pour la Nouvelle-Calédonie.

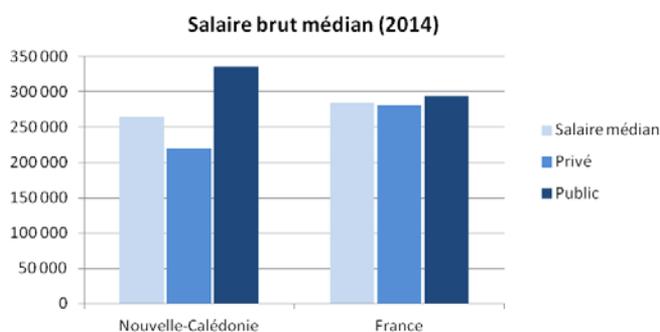
**Graphique 8 : Comparaison des chiffres d'affaires des entreprises publiques locales dans l'outre-mer français**



Source: Fédération des entreprises publiques locales (2016, Conférence Nouméa).

Enfin, il faut souligner l'attractivité du secteur public en Nouvelle-Calédonie. Sous l'influence de la politique dite d'indexation, les salaires y sont nettement plus élevés que dans le secteur privé (près de 50 % en médiane), ce qui constitue, à ce niveau, une caractéristique sans doute très particulière de l'économie calédonienne, sans équivalent peut-être, en dehors des autres territoires français du Pacifique.

**Graphique 9 : Comparaison des salaires médians entre secteur public et privé**



Sources: IDC-NC, INSEE (DADS).

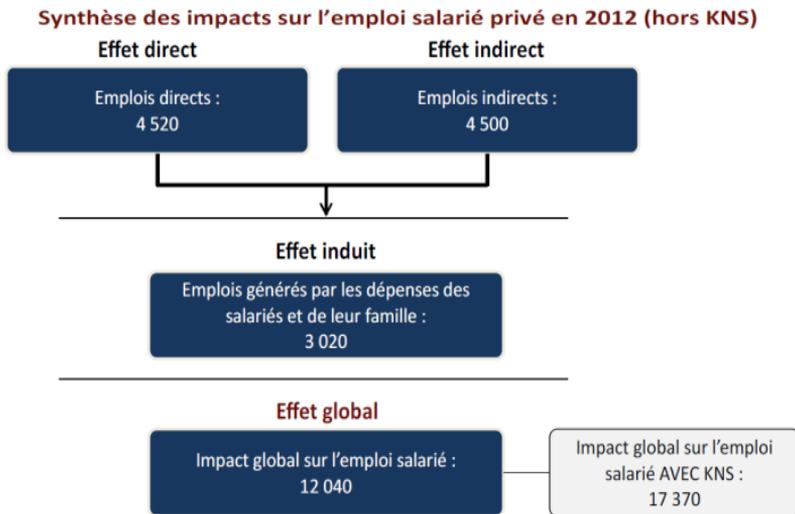
### III UNE ÉCONOMIE TIRÉE PAR LE NICKEL MAIS DIVERSIFIÉE ET STABLE

La place occupée par le nickel dans l'économie calédonienne est de manière évidente importante, mais fait néanmoins l'objet de controverses. Cela est dû à plusieurs facteurs:

- les gains ou les pertes réalisés par les unités métallurgiques calédoniennes n'impactent que partiellement l'économie calédonienne, notamment compte tenu des accords fiscaux, ce qui confère partiellement un côté *offshore* au secteur métallurgique;
- selon la variable retenue, le poids du nickel est différent: la valeur ajoutée du secteur dépend beaucoup du niveau des prix, ainsi en 2015 année de bas prix, le secteur nickel ne compte que pour 3 % du PIB calédonien, en revanche, l'emploi salarié est d'un niveau supérieur avec environ 5 % à 6 % des emplois salariés;

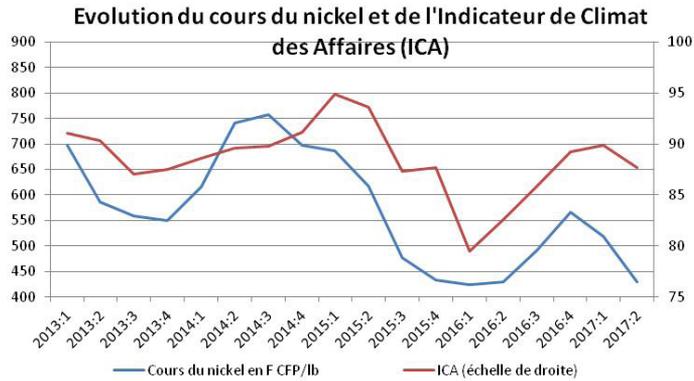
– le poids direct du secteur nickel (poids des entreprises du secteur) est un premier élément d’appréciation mais ce secteur entraîne des effets indirects (sous-traitance) et des effets induits (effet des revenus distribués). En 2012, dans le cadre de CEROM<sup>4</sup>, une analyse du poids du secteur avait été réalisée et est partiellement résumée ci-contre. L’impact global sur l’emploi était alors estimé à 17 370 emplois, soit 20 % de l’emploi salarié total.

**Graphique 10: Emplois directs, indirects et induits du secteur du nickel**



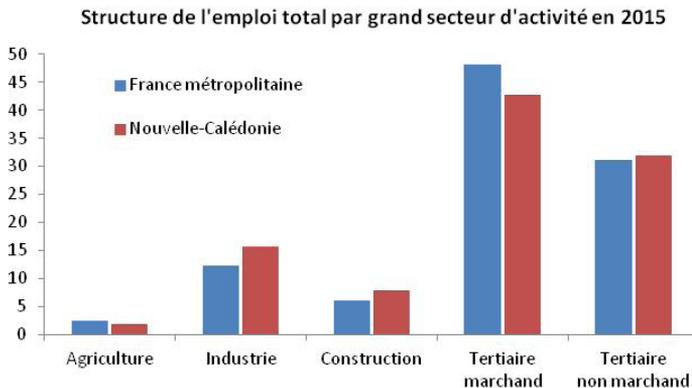
À ces différents effets (directs, indirects, induits), on pourrait même ajouter un effet de confiance. Les enquêtes de l’IEOM montrent régulièrement que les cours du nickel et, plus généralement, la santé économique du secteur ont un effet sensible sur la confiance des acteurs économiques et donc sur leur comportement d’investissement, de consommation et d’épargne. Même si l’on peut qualifier en partie ces effets d’irrationnels, car la transmission des mouvements de cours de court terme à l’économie ne se justifie pas objectivement, il crée un effet de confiance ou de défiance qui se répercute sur la conjoncture réelle de l’économie calédonienne, par les évolutions de comportements d’acteurs.

4 - Les études CEROM (Comptes Économiques Rapides de l’Outre-Mer) sont réalisées au travers d’un partenariat entre l’Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), l’Agence Française de Développement (AFD) et l’Institut d’Emission d’Outre-Mer (IEOM).

**Graphique 11 : Comparaison entre le cours du nickel et l'indicateur du climat des affaires**

Sources : LME, ISEE, IEOM.

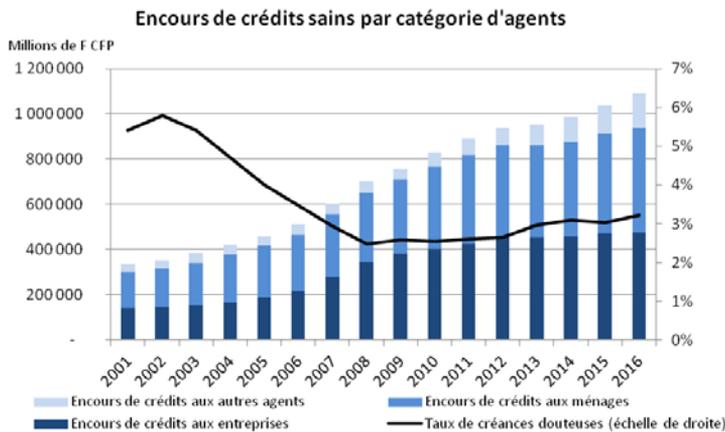
Toutefois, l'économie calédonienne ne peut se résumer au nickel. En comptant comme ci-dessus au plus large, il reste que 80% des emplois calédoniens ne semblent dépendre ni directement, ni indirectement, ni de manière induite du secteur nickel. Cela est dû en partie à l'importance du secteur public, mise en évidence précédemment. Mais c'est également le résultat d'une économie productive et diversifiée, en cela plus comparable à celle d'un grand territoire que d'un petit archipel. Caractéristique d'une économie développée, les services occupent le premier rôle dans la structure productive de l'économie (46% du PIB pour les services marchands) et sont très diversifiés, correspondant à la demande de ménages disposant d'un pouvoir d'achat élevé et d'entreprises modernes. Le secteur industriel, centré sur de petites transformations, est également fortement diversifié, résultat d'une politique active de protection dans le cadre de l'import-substitution. En structure, l'économie calédonienne se rapproche donc plutôt de la structure d'une économie de grande taille ne montrant, en dehors du nickel, aucune spécialisation marquée. Il en résulte une économie produisant de multiples produits à toute petite échelle. Cette structure économique a bien sûr des conséquences en termes de compétitivité (*cf.* ci-dessous).

**Graphique 12 : Comparaison des emplois par secteur entre la France et la Nouvelle-Calédonie**

Sources : INSEE, ISEE, IEOM.

L'économie calédonienne a une autre caractéristique qui la distingue des petites économies insulaires. Bien que le cours du nickel connaisse des variations très fortes, la croissance calédonienne semble presque aussi stable que celle d'une grande économie, entre 1 % et 3 % depuis 2012. Plus encore, la vulnérabilité aux chocs externes, hors cours du nickel, caractéristique des petites économies, paraît exceptionnellement faible. La Nouvelle-Calédonie est sans doute ainsi un des seuls territoires développés à n'avoir pas subi les conséquences de la crise financière de 2007, la plus importante depuis près d'un siècle, comme en témoigne le graphique ci-dessous où les encours de crédit sur lesquels la crise est tout simplement invisible. On peut voir plusieurs causes à cela : le poids du secteur public, la diversification de l'économie et également son introversion (*cf.* section IV).

**Graphique 13 : Évolution des encours de crédits**

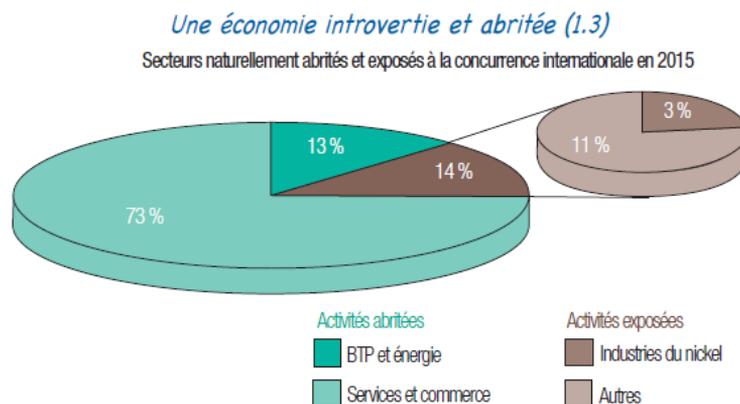


Source : IEOM.

#### IV. UNE ÉCONOMIE PROTÉGÉE, INTROVERTIE ET PEU COMPÉTITIVE

Avec le développement de l'économie, notamment l'extension des services, la part du secteur productif potentiellement exposé à la concurrence a été réduite de moitié depuis 1960. Elle s'élève actuellement à 14 % du PIB. En fait, l'économie calédonienne, hors nickel, apparaît globalement comme triplement protégée. Premièrement, elle bénéficie d'une protection naturelle de par son caractère insulaire et isolé et les coûts de transport qui en résultent. Deuxièmement, elle est abritée par le fait que la grande majorité du secteur productif (à l'exception du tourisme) est orientée sur le marché intérieur et est donc épargnée de la contrainte de compétitivité sur des marchés externes. Troisièmement, sur le marché intérieur, une politique active d'import-substitution comporte de nombreuses mesures tarifaires et non tarifaires de protection vis-à-vis des importations.

Graphique 14 : Secteurs abrités, ou non, en Nouvelle-Calédonie



Sources : LME, CBROM.

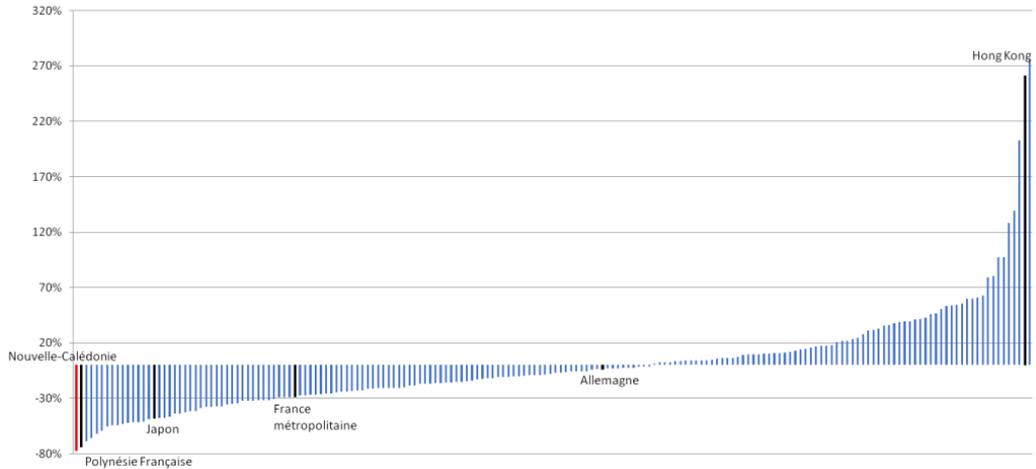
L'isolement, combiné à la politique d'import-substitution et de protection, fait que la Nouvelle-Calédonie apparaît comme une économie particulièrement introvertie. Le graphique ci-dessus permet de bien mesurer l'ampleur de ce phénomène. En matière d'ouverture extérieure, il existe deux lois économiques très solidement établies :

- plus un pays est de petite taille en termes de population et plus son taux d'ouverture économique (import plus export sur PIB) est élevé ;
- plus un pays est riche en termes de PIB par habitant et plus son taux d'ouverture est également élevé.

Ainsi le Luxembourg, petit pays riche, a un taux d'ouverture de plus de 400% tandis que l'Éthiopie, pays pauvre et peuplé, a un taux de 36%. On peut donc calculer, par une simple régression, le taux d'ouverture théorique d'un pays en fonction de sa population et de son PIB par tête. En faisant la différence entre son ouverture réelle et son ouverture théorique, on obtient un écart différentiel qui est une mesure simplifiée du degré d'extraversion ou d'introversiion d'un pays. C'est ce différentiel qui a été représenté dans le graphique 15. En 2015, le taux théorique d'ouverture attendu pour la Nouvelle-Calédonie, en fonction de sa taille et de sa richesse, est de 140%, le taux réel est de 60% (comparable à celui de la France entière). De ce fait, l'écart est de 80%, ce qui fait, selon cette mesure, de la Nouvelle-Calédonie le pays le plus introverti du monde. Cela dénote la faiblesse du niveau d'exportation (20% du PIB en 2015), mais aussi du niveau d'importation (40% du PIB) pour une petite économie insulaire comme la Nouvelle-Calédonie. L'importance des services, du secteur public et la politique d'import-substitution expliquent cette importation limitée.

**Graphique 15 : Comparaison internationale du différentiel entre taux d'ouverture théorique et observé**

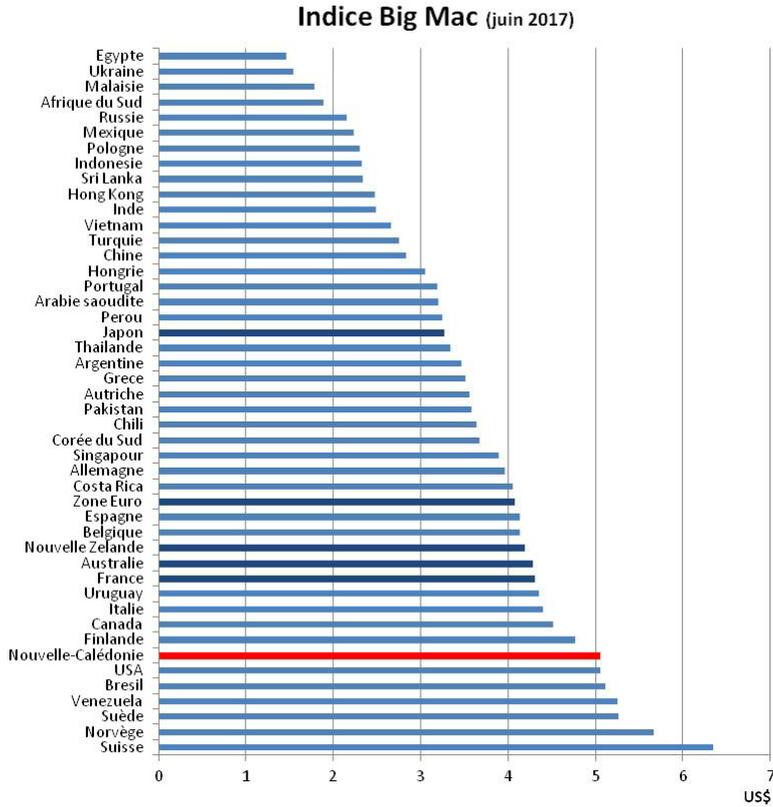
**Différentiel entre le taux d'ouverture observé et théorique dans le monde**



Sources : Banque Mondiale, FMI, OCDE, IEOM.

Isolement, productions diversifiées à petite échelle, protection et introversion s'accompagnent d'un environnement de prix élevés et d'une économie peu compétitive. Les niveaux de prix apparaissent en effet fortement élevés en Nouvelle-Calédonie. Les comparaisons de niveaux de prix sont toujours délicates, mais l'indice « Big Mac » est un moyen classique d'approcher cette notion : en effet le Big Mac apparaît comme un produit uniforme au niveau mondial, intégrant des *inputs* homogènes et variés (biens locaux et importés, services de main-d'œuvre, coûts fonciers et immobiliers), reflétant ainsi de manière schématique une sorte de synthèse des niveaux de prix locaux. On voit que le Big Mac calédonien fait partie des plus coûteux du monde. Ce niveau élevé de prix a été confirmé par une enquête comparative entre la métropole et ses outre-mers en 2010. Selon cette enquête les prix calédoniens se situaient 34 % au-dessus des prix métropolitains, ce qui faisait de la Nouvelle-Calédonie la collectivité française d'outre-mer aux prix à la consommation les plus élevés.

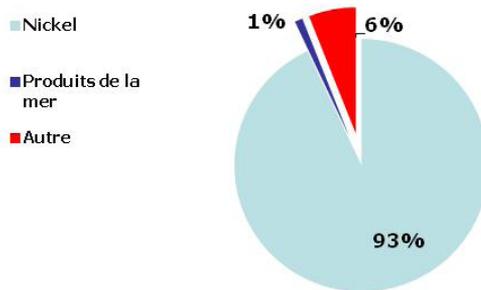
Graphique 16 : Comparaison internationale de l'indice du Big Mac



Source: The Economist.

Ce niveau élevé des prix entraîne un déficit général de compétitivité de la Nouvelle-Calédonie, qui ne parvient à exporter des biens pratiquement que dans le secteur nickel et qui défend sa production locale par de nombreuses mesures de protection.

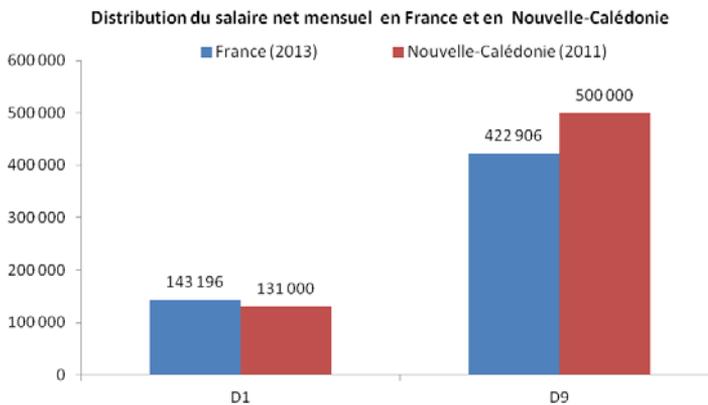
Graphique 17 : Structure des exportations de la Nouvelle-Calédonie



Exports 2016

Le premier facteur de compétitivité auquel on pense généralement est le coût du travail. Les comparaisons sur ce point sont statistiquement très complexes, même avec la métropole. Le graphique ci-dessous montre néanmoins les salaires nets mensuels dans le privé en France et en Nouvelle-Calédonie en 2011-2013 pour les deux déciles extrêmes (le salaire maximum des 10% de salaires les plus faibles et le salaire minimum des 10% de salaires les plus élevés). Les résultats sont partagés, mais on constate que les salaires élevés sont plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole et les salaires faibles plus faibles, ce qui ramène au constat de fortes inégalités qui était mentionné précédemment.

**Graphique 18 : Comparaison de la distribution des salaires**



Sources : INSEE, ISEE, IEOM.

## V. LE MODÈLE DE L'ÉCONOMIE SOUS SERRE

Ces grands traits de l'économie calédonienne montrent une situation fortement atypique que l'on qualifie parfois d'économie sous serre, ce concept étant plus généralement utilisé pour les outre-mers français.

Une économie sous serre qualifie une économie abritée, régulée, productive, aux échanges avec l'extérieur limités. Ce type d'économie permet une production diversifiée, à petite échelle et avec un niveau de prix élevé, nécessitant la mise à l'abri de la production de la concurrence externe. L'économie sous serre est par nature peu vulnérable aux chocs extérieurs conjoncturels. Mais elle est en revanche vulnérable aux déséquilibres structurels : la faible capacité à exporter, le niveau de prix (et de salaires) élevés et le coût de la régulation (publique) ne pouvant être compensé que par des rentes internes ou externes dont la durabilité assoit la stabilité du modèle d'économie sous serre dans le temps.

On voit bien le parallèle avec une production obtenue sous une véritable serre, également performante, diversifiée, abritée des échanges avec l'extérieur et fonctionnant sous température élevée (c'est-à-dire à niveau de prix élevé) nécessitant un apport d'énergie permanent (c'est-à-dire les rentes).

Il faut ainsi souligner la singularité du modèle productif calédonien. Cette économie calédonienne est en fait presque à l'opposé du modèle d'une « petite économie insulaire ». Alors que

les principales caractéristiques des petites économies insulaires sont le plus souvent d'être à revenus intermédiaires, spécialisées sur leurs avantages comparatifs, relativement ouvertes et très vulnérables aux chocs extérieurs, l'économie calédonienne est riche, diversifiée, introvertie et stable. Ce qui correspond bien davantage, en première analyse, aux caractéristiques d'une économie développée de grande taille.

## CONCLUSION

La question que l'on doit se poser en conclusion est celle de la performance et de la durabilité de ce type de modèle. Les faits sont là pour en établir la performance historique sur les décennies passées. La Nouvelle-Calédonie a connu une croissance de plus de 4% en moyenne annuelle sur les 30 dernières années (1985-2015) et de plus de 3% sur 2000-2015<sup>5</sup>. Ces croissances sont largement supérieures aux croissances métropolitaines et plus généralement à celles des pays développés. Elles sont proches de celles de pays émergents. Elles sont également les plus importantes des outre-mers français.

Mais cette croissance a été obtenue avec des revenus extérieurs toujours croissants tout au long de ces décennies: dans un premier temps, ceux des transferts extérieurs puis, dans les années 2000, ceux des investissements extérieurs du secteur nickel. On peut donc constater que le modèle sous serre calédonien est performant pour accélérer et diffuser l'effet des rentes externes dans l'économie.

Qu'en serait-il si ces rentes externes venaient à diminuer ou même à stagner comme cela a été le cas ces dernières années? Le modèle économique calédonien sous serre est sans doute beaucoup plus fragile dans ce type de contexte, d'une part, parce que les possibilités de rebond à l'exportation sont très limitées du fait du manque de compétitivité et, d'autre part, car bon nombre de moteurs internes (l'agriculture, le logement, les travaux publics, les transports, la santé, etc.) ne peuvent soutenir leur croissance que par le maintien de commandes et d'incitations publiques importantes, en partie gagées sur l'avenir (dépenses fiscales, endettement).

---

5 - 3,2% plus précisément.

## QUELS SERAIENT LES IMPACTS D'UNE BAISSÉ DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT SUR LA TRAJECTOIRE ET LA SOUTENABILITÉ DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE ?

**Cécile Couharde**

Université Paris Nanterre, EconomiX

51

Les transferts publics interviennent toujours de manière importante dans l'économie calédonienne mais leur poids a eu tendance à diminuer à partir de la fin des années 1980. Depuis les années 2000, la construction de deux usines métallurgiques et le développement des services marchands semblent avoir pris le relais des transferts publics en tant que moteurs de la croissance. La baisse du poids des transferts de l'État dans le PIB ainsi que les changements dans la nature de la croissance qui l'accompagnent ont-ils des conséquences sur la soutenabilité de l'économie, c'est-à-dire sur sa capacité à transmettre la richesse aux générations futures ?

### I. LA TRAJECTOIRE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE EST-ELLE SOUTENABLE ?

La définition du développement soutenable a été proposée par la commission Brundland en 1987 (ONU, 1987) : il s'agit pour une économie de « subvenir aux besoins de la génération actuelle sans compromettre la capacité des générations futures à en faire de même ». Si cet objectif de soutenabilité est relativement consensuel, les questions de la mesure de cette richesse, de sa composition et des conditions de sa transmission font l'objet de nombreux débats.

La transposition de la définition de la soutenabilité dans un contexte économique s'est faite à travers la notion de soutenabilité faible, selon laquelle l'épuisement de certaines ressources et la dégradation de l'environnement peuvent être compensés par l'accumulation d'autres ressources (productives) ou l'amélioration de certains aspects de l'environnement. Par opposition, la soutenabilité forte est définie comme la préservation en l'état des ressources ou de la nature. Ce que l'on perd en environnement ne peut pas être compensé par ce que l'on gagne en prospérité, développement ou accumulation de capital physique.

La mise en œuvre du critère de soutenabilité faible pose de nombreuses difficultés théoriques et empiriques : les économistes quantifient, en effet, assez grossièrement, les flux d'investissement et les dégradations qui sont pris en compte dans la mesure de la soutenabilité. Ce critère présente néanmoins trois intérêts. Premièrement, la soutenabilité est analysée dans un cadre analytique qui s'articule aux concepts de la comptabilité nationale. En particulier, l'indicateur de revenu consiste à privilégier le Revenu National Disponible Brut (RNDB) qui intègre, en plus du Produit Intérieur Brut (PIB), le revenu net des facteurs et les transferts courants nets vis-à-vis du reste du monde. Dans un territoire comme celui de la Nouvelle-Calédonie, cela n'est pas neutre car l'importance des transferts publics en provenance de la France métropolitaine entraîne *de facto* un écart important entre le PIB et le RNDB. Deuxièmement, ce critère permet de procéder à des comparaisons internationales. Enfin, il présente l'intérêt de rappeler que la soutenabilité n'est pas seulement une question environnementale : un pays qui préserverait ses ressources naturelles mais négligerait totalement l'investissement

matériel ou l'éducation des jeunes générations ne serait pas dans une situation plus soutenable qu'un pays qui ferait les choix exactement inverses.

La méthode pour calculer la soutenabilité au sens faible a été élaborée par la Banque mondiale et est détaillée dans l'ouvrage *Where is the Wealth of Nations?* (Banque mondiale, 2006). Elle consiste à calculer un indicateur: l'épargne nette ajustée ou épargne véritable. L'indicateur repose sur une conception de la richesse englobant le capital économique, produit par l'homme, mais aussi le capital humain et le capital naturel. Il s'agit alors d'évaluer monétairement les flux d'investissements liés à ces différents types de capitaux mais également leur dégradation. Plus précisément, le calcul va tenir compte:

- du capital productif usuel de la comptabilité nationale;
- de l'investissement en éducation en comptant l'ensemble de la dépense éducative publique en fonctionnement.

Le prix retenu pour la dépense éducative est le prix conventionnel de la comptabilité nationale, c'est-à-dire le coût de production des services éducatifs. Ce prix est un prix d'*input* et non pas d'*output*: il ne retranscrit pas des gains ou des pertes de qualité dans le processus éducatif des consommations en ressources naturelles minières ou d'énergies fossiles. Il s'agit ici des extractions brutes, sans prendre en compte les découvertes. Le prix appliqué est la rente unitaire, c'est-à-dire le prix de marché moins:

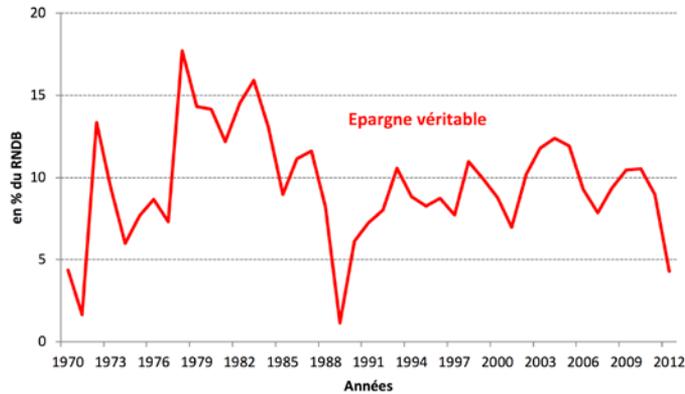
- le coût d'extraction local moyen;
- l'exploitation nette des forêts de la repousse des arbres (reforestation) qui est multipliée par la rente (le prix moins le coût de production);
- des émissions de CO<sub>2</sub> liées notamment aux combustions d'énergie fossile, qui ont un impact sur le changement climatique. Celles-ci sont valorisées à un prix de 20 dollars de 1995 la tonne de carbone.

Il y aurait sans doute bien d'autres types de pollution à intégrer dans l'épargne véritable (soufre, oxyde d'azote, pollution des eaux, etc.). La disponibilité des données et le manque d'évaluations raisonnables de leur prix implicite justifient en partie qu'ils ne soient pas inclus dans l'indicateur.

L'indicateur d'épargne véritable repose sur une idée assez simple: il s'agit de partir de l'investissement brut en capital produit, dont on soustrait la dépréciation du capital fixe, pour obtenir un investissement matériel net. À cet investissement net, on soustrait la dépréciation d'un capital naturel ou l'épuisement des ressources naturelles (minières ou énergétiques, déforestation), les émissions de CO<sub>2</sub> et on ajoute les dépenses d'éducation. Le but est de voir, dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, si l'extraction des ressources minières l'entraîne sur une trajectoire de développement soutenable ou, au contraire, alimente la consommation d'un stock épuisable de richesses. Une épargne véritable positive ou nulle signifie que la soutenabilité au sens faible est réalisée. À l'inverse une épargne véritable négative est le signal que les investissements n'ont pas compensé les dégradations sur la période considérée.

La somme des différents flux d'investissement et de dépréciation permet de calculer un indicateur d'épargne véritable pour la Nouvelle-Calédonie sur la période 1970-2012.

**Graphique 1 : Épargne véritable, en pourcentage, du revenu national disponible brut, 1970-2012**



Source: Bouard *et al.* (2016).

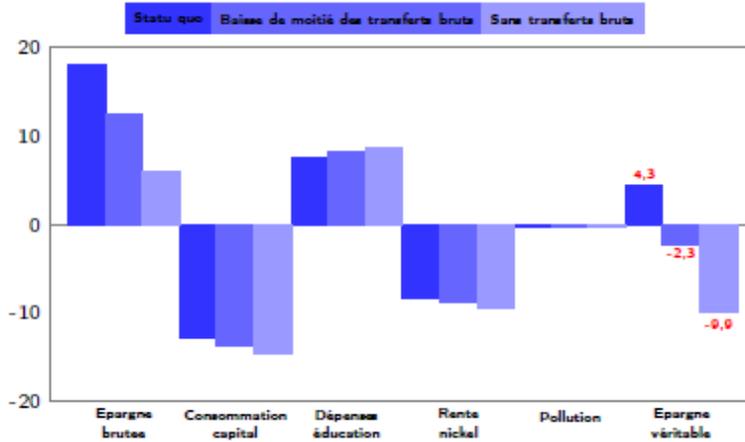
Comme le montre le graphique 1, la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie apparaît comme globalement soutenable sur l'ensemble de la période. Si on regarde plus en détail, l'accumulation du capital productif et du capital humain (par le biais de l'investissement dans l'éducation) a compensé les dégradations environnementales et l'impact des pollutions.

La soutenabilité, au sens faible, de la trajectoire de croissance de la Nouvelle-Calédonie est cependant soumise à une première forme de vulnérabilité, représentée par les transferts en provenance de la métropole. En effet, l'économie calédonienne étant dépendante des transferts publics, l'accumulation du capital productif peut être remise en question par tout choc négatif affectant le revenu et notamment par une baisse des transferts. Aussi, compte tenu du poids de ces transferts dans l'économie, peut-on considérer que l'économie calédonienne serait soutenable (ne serait-ce qu'au sens faible) en dehors de ces transferts publics ?

## II. QUELS SERAIENT LES EFFETS EXERCÉS PAR UNE BAISSÉ DES TRANSFERTS DE L'ÉTAT ?

La baisse des transferts de l'État a un impact direct, mécanique, sur l'indicateur d'épargne véritable de la Nouvelle-Calédonie. La représentation de la soutenabilité de l'économie calédonienne est, en effet, fortement modifiée. Ainsi, si l'on prend comme exemple l'année 2012, l'indicateur de soutenabilité corrigé devient maintenant nettement négatif. En effet, si on enlève les versements publics bruts, le revenu national disponible brut de la Nouvelle-Calédonie baisse fortement et entraîne donc une baisse significative de l'accumulation de capital productif.

Graphique 2: Impact mécanique d'une baisse des transferts sur l'épargne véritable (année 2012)

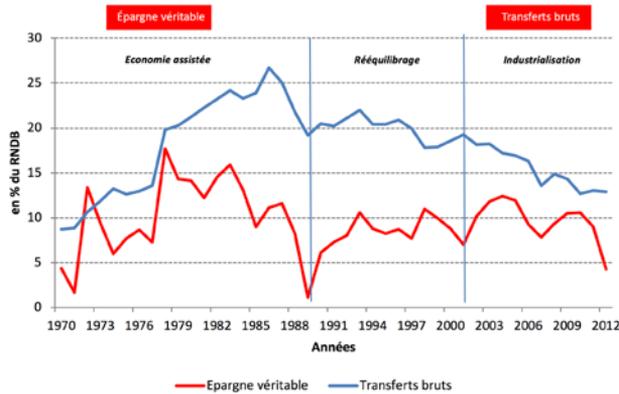


Source: D'après Bouard *et al.* (2016).

Ce premier résultat doit être toutefois relativisé. En effet, si l'on regarde l'évolution suivie par le taux d'épargne véritable, on constate que son niveau s'est finalement maintenu, et ce malgré la baisse tendancielle du poids des transferts à partir de la fin des années 1980. Cette résilience à la baisse des transferts signifie que de nouvelles sources d'accumulation du capital productif se sont mises en place. Plus particulièrement, quand on étudie la dynamique suivie par l'économie calédonienne, on peut faire clairement apparaître trois régimes d'accumulation:

- Un premier régime qui correspond au modèle de l'« économie assistée » développé par Jean Freyss (1997) qui couvre les années 1970 et 1980. Dans ce régime, les transferts publics exercent un effet multiplicateur important sur l'économie. Ils constituent une part très importante du revenu et expliquent pour partie le niveau élevé de l'épargne véritable.
- Le régime du rééquilibrage (1989-2001): l'épargne véritable se stabilise à un niveau relativement plus faible. Le rééquilibrage a supposé effectivement une augmentation de la consommation à travers une redistribution des revenus, au détriment de la capacité de financement des investissements par l'épargne.
- Enfin, à partir de 2002, se met en place un régime d'industrialisation. Ce régime est caractérisé par un niveau plus élevé de l'épargne véritable, qui s'appuie sur une forte accumulation du capital productif du fait des investissements effectués dans le secteur de la métallurgie et de leurs effets d'entraînement.

Graphique 3: Taux d'épargne véritable et poids des transferts publics (1970-2012)



Source: Bouard *et al.* (2016).

Le régime d'industrialisation est caractérisé en particulier par un niveau très élevé de la Formation Brute de Capital Fixe (FBCF). On retrouve ici l'effet du lancement des investissements massifs dans la métallurgie sur la période. L'économie de la Nouvelle-Calédonie accroît son capital économique, de façon particulièrement importante pendant le régime d'industrialisation alors que le poids des transferts publics a tendance à diminuer. Le rôle important joué par ces transferts s'efface ainsi partiellement, devant la montée en puissance des investissements directs étrangers et des investissements dans les industries métallurgiques.

## CONCLUSION

L'économie calédonienne semble avoir résisté à la baisse des transferts publics amorcée depuis la fin des années 1980 et affiche ainsi une certaine résilience en matière de soutenabilité. Cependant, la trajectoire de soutenabilité faible qui a accompagné le régime d'industrialisation dans les années plus récentes présente deux limites principales. Tout d'abord, elle s'appuie en grande partie sur l'exploitation du nickel. Cette ressource est non renouvelable, ce qui a un impact définitif sur le stock de minerai disponible. De plus, les conditions d'exploitation entraînent des dégradations environnementales (sur la biodiversité, *via* l'émission de polluants, etc), qui peuvent elles-mêmes être irréversibles. Ensuite, cette soutenabilité faible repose avant tout sur le capital économique et naturel et omet le capital immatériel qui constitue l'essentiel de la richesse du territoire. En effet, si on décompose la richesse totale de la Nouvelle-Calédonie, 70% de cette richesse provient du capital immatériel. Celui-ci recouvre d'autres formes de capitaux plus difficilement quantifiables telles que le capital social, humain, écologique, culturel, géostratégique, etc.

Poser la question de la soutenabilité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie conduit ainsi à élargir le champ de l'analyse économique pour y inclure des éléments qui dépassent le cadre de la comptabilité nationale standard. De même, les débats sur le devenir du développement de la Nouvelle-Calédonie sans transferts publics et de son caractère soutenable doivent nécessairement porter sur les perspectives de diversification économique, vers le développement de ces autres sources de richesse, en grande partie, immatérielle.

## RÉFÉRENCES

- Banque Mondiale, 2006, *Where is the Wealth of Nations?*, Banque Mondiale, Washington D.C.
- Bouard S. , Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S. et Roi L., 2016, *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Éditions Karthala-IAC.
- Freyss J., 1995, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, PUF, Paris.
- ONU, 1987, "Our Common Future", Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations unies, présidée par Gro Harlem Brundtland.

## QUELS TRANSFERTS PUBLICS À LONG TERME ET QUELLES CONSÉQUENCES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?

**Olivier Sudrie**

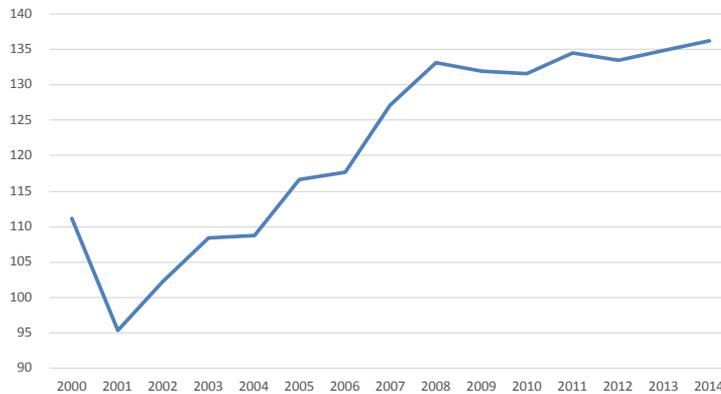
Université de Paris-Saclay, cabinet DME

57

Selon l'Institut de la Statistique et des Études Économiques (ISEE), les transferts publics métropolitains s'élevaient, en 2014, à un peu plus de 135 milliards de F CFP, soit environ 15 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Ces transferts contribuaient à 27 % du total des recettes des organismes publics calédoniens.

Comme le montre le graphique 1, ci-dessous, les transferts publics métropolitains ont crû de 2,3 % par an en moyenne entre 2000 et 2008 pour se stabiliser depuis (0,4 % par an en termes nominaux entre 2014 et 2008, correspondant à une baisse en termes réels de l'ordre de 1 % par an sur la même période<sup>1</sup>).

**Graphique 1 : Évolution des transferts publics métropolitains (en milliards de F CFP)**



Source: ISEE.

Cette contribution analyse succinctement les conséquences macroéconomiques d'une éventuelle réduction de deux transferts faisant l'objet d'un mouvement de trésorerie: le premier (section I) est un transfert de revenu et concerne les sur-rémunérations accordées aux fonctionnaires métropolitains servant en Nouvelle-Calédonie. Le second (section II) est un transfert de capital accordé par l'État au titre de la défiscalisation de certains investissements outre-mer. Cette présentation est complétée (section III) par l'analyse d'un transfert « hors bilan », mais probablement beaucoup plus important et structurant que les deux premiers.

1 - Les prix à la consommation en Nouvelle-Calédonie ont augmenté à un rythme moyen de 1,5 % par an entre 2008 et 2014 (source ISEE).

Ce transfert est accordé par l'État au travers de la parité du franc Pacifique qui confère aux Calédoniens un pouvoir d'achat international dont ils seraient privés si le pays accédait à la pleine souveraineté monétaire.

## I. LES CONSÉQUENCES D'UNE RÉDUCTION DES SUR-RÉMUNÉRATIONS

Selon le ministère de l'Outre-mer<sup>2</sup>, le montant de « l'effort budgétaire de l'État en Nouvelle-Calédonie » s'élevait en 2017 (autorisation d'engagement pour le PLF<sup>3</sup> 2016) à 154 milliards de F CFP. Le total des rémunérations des fonctionnaires et contractuels métropolitains servant en Nouvelle-Calédonie était de 99 milliards de F CFP; les services de l'État estimant à 16 milliards de F CFP le montant des « sur-rémunérations » au titre du service outre-mer.

Les conséquences macro-économiques de ces sur-rémunérations sont ambiguës:

D'un côté:

- les rémunérations des fonctionnaires métropolitains (et leur sur-rémunération) confortent la consommation des ménages assurant ainsi des débouchés aux entreprises calédoniennes;
- les rémunérations financées par la métropole (99 milliards de F CFP) permettent une économie d'impôt non négligeable: la prise en charge par la Nouvelle-Calédonie de ces rémunérations supposerait en effet d'augmenter de presque 50 % le total des impôts sur le territoire<sup>4</sup>;

Mais, d'un autre côté:

- les sur-rémunérations participent à la « vie chère ». En effet, en situation de concurrence oligopolistique, les entreprises fixent leurs prix en partie en fonction de la disposition à payer de la clientèle. Or, cette « disposition » est plus importante en raison des sur-rémunérations;
- les sur-rémunérations ont eu, en Nouvelle-Calédonie comme dans l'ensemble de l'outre-mer, un effet de contagion sur certains salaires dans le secteur privé. L'alignement des salaires privés sur les traitements publics pénalise la compétitivité de l'économie calédonienne.

Enfin, les sur-rémunérations des fonctionnaires métropolitains ont eu aussi un effet de contagion sur les traitements dans la fonction publique calédonienne. On peut estimer à quelques 66 milliards de F CFP le sur-coût de production des services publics calédoniens en raison de cet effet de contagion; sur-coût que les Néo-Calédoniens doivent payer au travers de leurs impôts...

2 - Ministère de l'Outre-mer, « Document de politique transversale annexé au projet de loi de Finances », 2016.

3 - PLF: Projet de Loi de Finances.

4 - Selon l'ISBE, le montant total des recettes fiscales de la Nouvelle-Calédonie s'élevait à 193 milliards de F CFP en 2014.

Les conséquences macroéconomiques d'une réduction (progressive) des sur-rémunérations varient selon les scénarios retenus :

- scénario n° 1 : une réduction progressive des sur-rémunérations dans la fonction publique d'État (FPE) mais pas dans la fonction publique calédonienne (FPNC) entraînerait une baisse de 2 points du PIB calédonien<sup>5</sup> ;
- scénario n° 2 : une réduction simultanée des sur-rémunérations dans la FPE et la FPNC se solderait par un recul de 11 points de PIB ;
- scénario n° 3 : une réduction de 50 % des rémunérations versées par l'État entraînerait une baisse de 7 points de PIB.

Ces simulations (réalisées avec un modèle keynésien) ne tiennent pas compte des éventuels effets positifs qu'une baisse des sur-rémunérations pourrait entraîner. En réduisant *de facto* la disposition à payer de certains clients (agents de la fonction publique), la mesure pourrait en effet inciter les entreprises à baisser certains prix. Cette désinflation serait alors favorable à la compétitivité de l'économie calédonienne et, par conséquent, à sa croissance et à son développement à long terme.

## II. LES CONSÉQUENCES D'UNE SUPPRESSION DE LA DÉFISCALISATION

Depuis la loi Pons (1986), le dispositif de défiscalisation des investissements outre-mer fait l'objet de débats récurrents. Ses avatars, voire ses effets pervers, ont conduit le législateur à modifier à de très nombreuses reprises tant son périmètre (« secteurs éligibles ») que les conditions d'instruction des dossiers (agrément). Fortement critiqué par l'Inspection générale des finances<sup>6</sup>, le dispositif a fait l'objet récemment, à la demande du ministère des Outre-mers, d'une évaluation par un cabinet indépendant.

D'un point de vue macroéconomique<sup>7</sup>, la défiscalisation s'apparente à un transfert de capital permettant de réduire le montant des capitaux propres apportés par l'opérateur pour le financement de son projet.

Le dispositif peut être modélisé comme suit :

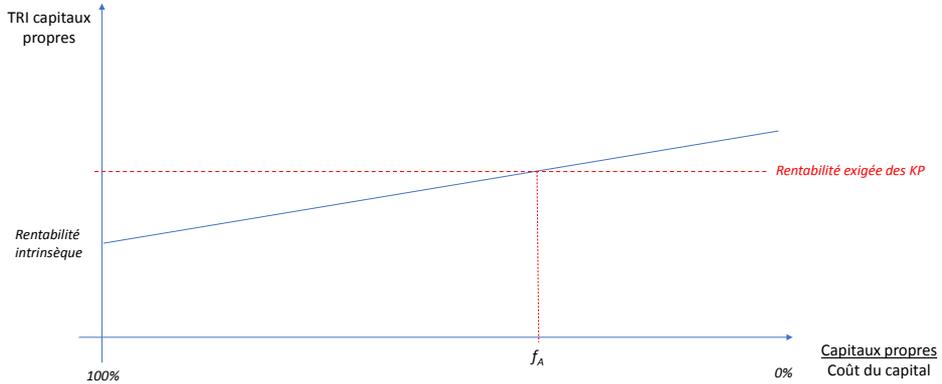
1. le taux de rentabilité interne des capitaux propres (sur l'axe vertical du schéma 1, ci-après) est une fonction décroissante du poids des capitaux propres dans le financement du total de l'investissement (sur l'axe horizontal). Plus le poids des capitaux propres (KP) est important (à gauche), plus le TRI (Taux de Rentabilité Interne) est faible. L'exigence de rentabilité des capitaux propres (matérialisée par la droite en trait pointillé rouge) impose que l'opérateur ne finance qu'une fraction  $f_A$  du capital.

5 - Le PIB calédonien est estimé actuellement à quelques 1 000 milliards de F CFP.

6 - IGF, 2011.

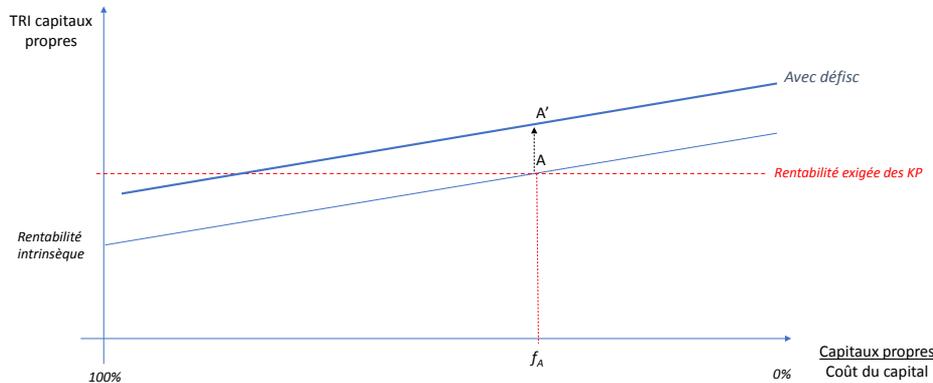
7 - Cf. notamment : Sudrie, 2013.

**Schéma 1: Rentabilité des capitaux propres et apport en fonds propres de l'opérateur**



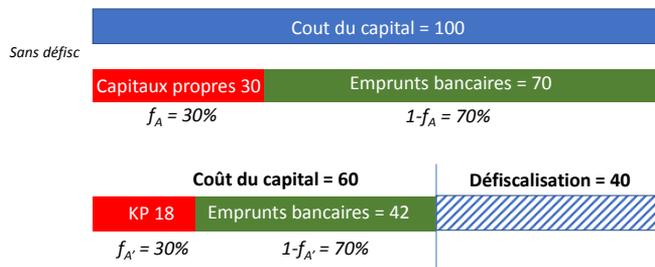
2. le dispositif de défiscalisation opère une translation de la relation entre le TRI et les apports en capitaux propres de l'opérateur (de A à A' sur le schéma 2), améliorant ainsi la rentabilité de l'opérateur:

**Schéma 2: Introduction du dispositif de défiscalisation dans le financement du capital**



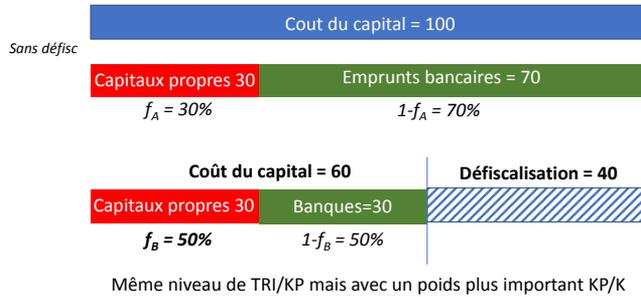
Comme le montre l'exemple ci-dessous (schéma 3), la défiscalisation réduit le montant des capitaux propres engagés par l'opérateur en améliorant ainsi la rentabilité du projet.

**Schéma 3: Impact de la défiscalisation sur la rentabilité des capitaux propres**



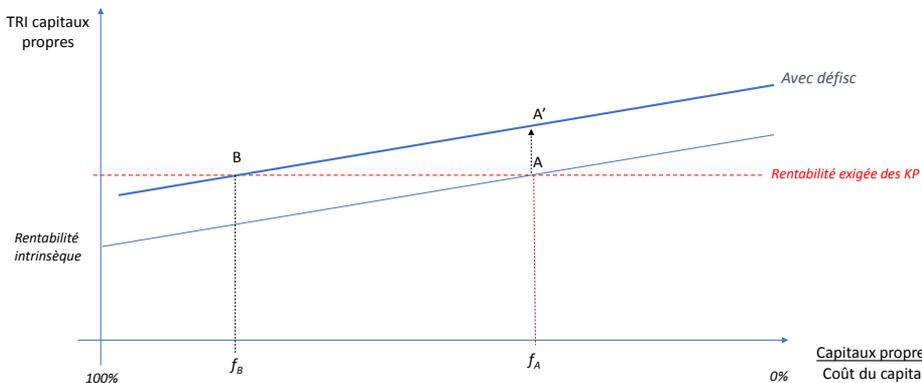
3. La défiscalisation permet aussi de réaliser des projets subissant une forte contrainte de financement bancaire. Dans l'exemple ci-dessous, la défiscalisation permet à un opérateur d'augmenter l'importance du poids relatif de ses capitaux propres tout en préservant la rentabilité exigée du projet.

**Schéma 4: La défiscalisation permet de financer des projets difficilement bancables autrement**



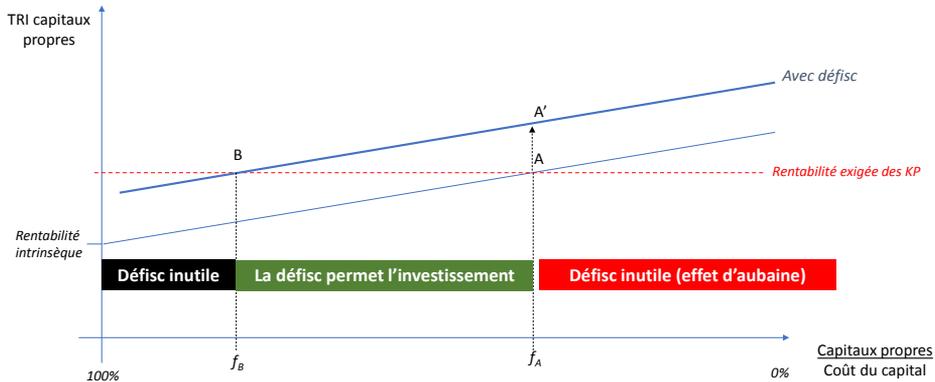
Ce cas de figure est illustré sur le schéma 5 (au point B).

**Schéma 5: La défiscalisation permet une augmentation de la part des capitaux propres sans nuire à la rentabilité du projet**



4. Comme le montre le schéma 6, ci-après, la défiscalisation n'est justifiée d'un point de vue macroéconomique que si elle est absolument nécessaire à la réalisation de l'investissement. C'est le cas (sur le schéma 6) entre les points A et B. En revanche, la défiscalisation est inutile si la rentabilité du projet est déjà supérieure au minimum exigé par l'opérateur (à droite du point A). Dans ce cas, la défiscalisation ne procure qu'un effet d'aubaine à l'opérateur. Enfin, la défiscalisation devient inutile à gauche du point B: dans ce cas en effet, la rentabilité du projet est inférieure au minimum exigé par l'opérateur, avec ou sans défiscalisation.

**Schéma 6 : La défiscalisation n'est pas toujours nécessaire pour assurer la réalisation d'un projet**



Ainsi la modélisation montre que la suppression de la défiscalisation de certains investissements outre-mer aurait des effets ambigus sur l'économie calédonienne :

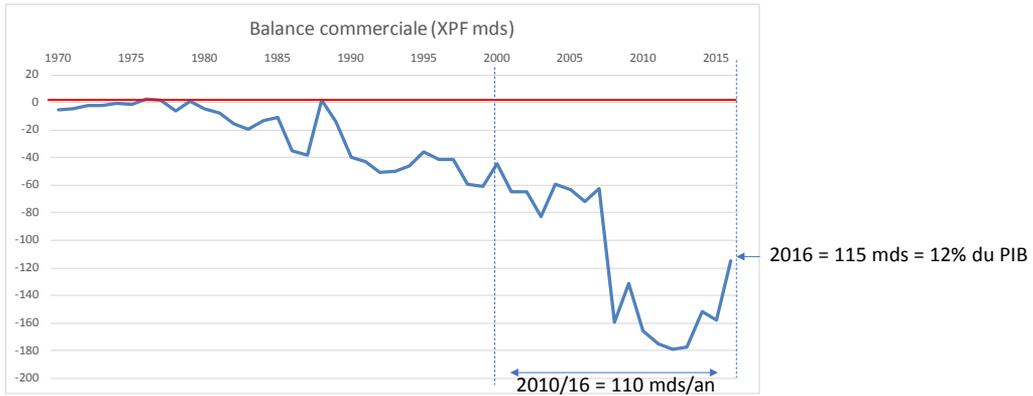
- elle pourrait être, d'un côté, très préjudiciable à certains secteurs d'activité. À commencer par le logement social. Ce secteur a représenté 80 % des dossiers de défiscalisation en 2016. Les transferts de capitaux dont a bénéficié ce secteur ont permis de baisser drastiquement le coût du logement social. Leur suppression ne manquerait pas, à l'avenir, de majorer les loyers et de réduire ainsi la rentabilité sociale de ce type de logement ;
- la suppression de la défiscalisation dans le secteur productif pourrait, d'un autre côté, inciter les opérateurs à rechercher des gains de productivité et à ne sélectionner que des projets compétitifs.

### III. LES CONSÉQUENCES D'UNE RÉDUCTION DU TRANSFERT DE POUVOIR D'ACHAT INTERNATIONAL AU TRAVERS DE LA MONNAIE

Le déficit commercial de la Nouvelle-Calédonie est un indicateur de la surévaluation du franc Pacifique<sup>8</sup>. Entre 1970 et 2015, ce déficit a représenté, en moyenne, entre 10 et 15 % du PIB.

8 - Le « bon » taux de change est en effet celui qui assure l'équilibre inter-temporel de la balance des opérations courantes.

**Graphique 2 : Évolution de la balance commerciale de la Nouvelle-Calédonie (en milliards de F CFP)**



Source: ISEE.

Les effets de la surévaluation du F CFP sur l'économie calédonienne sont également ambigus :

– sur la demande :

- d'un côté, la surévaluation réduit le prix des importations libellées en devises. À ce titre, elle augmente le pouvoir d'achat international des agents, tant des ménages que des entreprises (pour les intrants courants (OPEX) et leurs achats de biens d'équipement (CAPEX));
- de l'autre, la surévaluation majore le prix des produits calédoniens exprimé en devises. Cet effet prix entraîne une perte de compétitivité des activités tournées vers la satisfaction de la demande étrangère (comme le nickel mais aussi le tourisme).

– sur l'offre :

- d'un côté, toutes les entreprises bénéficient de la surévaluation dans la mesure où celle-ci baisse leur OPEX et leur CAPEX libellés en devises;
- de l'autre, et comme on l'a vu ci-dessus, les secteurs exposés à la concurrence internationale sont pénalisés par la surévaluation alors qu'elle ne profite pleinement qu'aux activités protégées de cette même concurrence internationale.

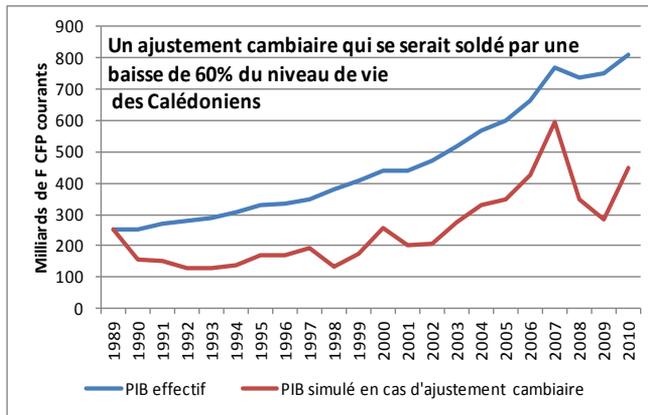
Au final, le bilan de la surévaluation est lui-même également ambigu :

- d'un côté, les effets des revenus qui sont induits par la surévaluation ont été plutôt positifs dans l'ensemble. Comme le montre le scénario uchronique présenté dans l'encadré ci-après, le choix par la Nouvelle-Calédonie de sortir de la zone franc en 1989 pour laisser flotter librement sa monnaie (afin d'équilibrer en permanence sa balance commerciale) se serait traduit, globalement, par une diminution de 60% du niveau de vie des Calédoniens en 20 ans (entre 1990 et 2010). Ce modèle permet de chiffrer, en creux, l'avantage retiré par la Nouvelle-Calédonie de la surévaluation de sa monnaie. Cet avantage se chiffre à 220 milliards de F CFP par an, soit environ le double des transferts métropolitains en espèces.

### UN SCÉNARIO DE POLITIQUE MONÉTAIRE FICTION

Hypothèses du scénario :

- fin du peg/€ (arrimage fixe à l'euro) à partir de 1990;
- ajustement permanent de la monnaie pour assurer l'équilibre de la balance commerciale;
- importations substituables = 25 % du total des importations;
- pas d'impact inflationniste de l'ajustement cambiaire.



Source : Sudrie, 2012.

D'un autre côté, la surévaluation a contribué à réduire la compétitivité de l'économie calédonienne. Elle a été défavorable aux activités tournées vers l'exportation tout en favorisant les secteurs protégés. Elle a favorisé aussi les protections de marché (pour réduire la concurrence avec des importations plus compétitives que la production locale). Au total, la surévaluation a participé à la vie chère.

### CONCLUSION

La décision de la Nouvelle-Calédonie de sortir de la zone franc et de se doter d'une monnaie souveraine pourrait s'avérer extrêmement coûteuse :

- le choix d'un change flottant (pour assurer en permanence l'équilibre de la balance des opérations courantes) augmenterait le risque de change et alimenterait les tensions inflationnistes;
- le choix d'un peg (arrimage fixe sur une devise tierce) supposerait d'importantes réserves de change (que la Nouvelle-Calédonie ne possède pas).

Dans tous les cas, l'accession à la pleine souveraineté devrait s'accompagner d'un contrôle des changes. Celui-ci viendrait limiter les exportations de revenus et de capitaux vers le reste du monde. Cette mesure pourrait aller à l'encontre des intérêts industriels dans le secteur du nickel (qui rapatrient une partie de leurs bénéfices vers les maisons mères). Ce contrôle des changes réduirait drastiquement les flux d'investissement direct étranger dont la Calédonie a pourtant besoin pour assurer son développement à long terme.

Toutes ces raisons, et d'autres encore, militent en faveur du maintien de la parité du F CFP et de l'appartenance de la Nouvelle-Calédonie à la zone franc.

## RÉFÉRENCES

IGF, 2011, « Évaluation des dépenses fiscales et sociales spécifiques à l'outre-mer, Rapport de synthèse », Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie, Ministère du Budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État, juin.

Ministère de l'Outre-mer, « Document de politique transversale annexé au projet de loi de Finances », 2016.

Sudrie O., 2012, « Des scénarios alternatifs de croissance à l'horizon 2025. Contribution au schéma Nouvelle-Calédonie 2025 », Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, service du Plan et de la planification, août.

Sudrie O., 2013, « Une évaluation macro-économique de la défiscalisation outre-mer. Présentation au groupe de travail sénatorial sur l'impact économique des dispositifs de défiscalisation spécifiques aux outre-mers (Commission des Affaires économiques, Délégation sénatoriale à l'Outre-mer) », Sénat, avril.



## QUELLE RÉFORME FISCALE EN CAS DE BAISSÉ DES TRANSFERTS ?

**Jean-Pierre Lieb**

Cabinet Ernst & Young (E&Y)

67

En guise d'introduction je voudrais partager avec vous une réflexion que je me suis faite tout au long de la matinée<sup>1</sup>.

Alors même que les différents intervenants ne se sont pas, me semble-t-il, nécessairement concertés sur le contenu de leurs interventions, au moment où je prends la parole, je me trouve être dans une parfaite continuité avec ce qui s'est dit, alors même que la matière que je suis censé aborder est une matière un peu distincte, bien que liée aux préoccupations économiques qui ont été évoquées.

Quand j'ai reçu le sujet de Samuel Gorohouna, je me suis interrogé sur la manière dont j'allais répondre à cette question. Dans le passé, je me suis posé un certain nombre de questions sur la structure de la fiscalité en Nouvelle-Calédonie, j'ai travaillé sur les réformes possibles de la fiscalité indirecte, de la fiscalité directe, de la patente, des différents régimes de protection de l'industrie locale. Aussi la tentation était grande de prolonger ces travaux en s'interrogeant sur les adaptations techniques possibles au-delà de 2018, afin de subvenir aux besoins croissants de la Nouvelle-Calédonie. Mais réflexion faite, je me suis dit que ce n'était probablement pas la bonne manière de répondre à la question.

En effet, quand on pose le stylo (et je pense que les propos d'Olivier Sudrie durant le colloque ont été à cet égard d'une clarté et d'une limpidité remarquables), on s'aperçoit que si on supprime les transferts, dont un des tableaux de Jean-David Naudet assure une illustration parfaite des effets induits, on a mécaniquement une augmentation brutale des prélèvements obligatoires. Donc on passe d'une extrémité à l'autre du spectre classant les pays en termes de poids des prélèvements obligatoires. Ce n'est naturellement pas soutenable, pour reprendre une expression précédemment utilisée.

Alors comment faire ? Il n'y a pas des multitudes de manières de réagir face à cette situation.

On peut naturellement essayer de chercher d'autres assiettes internes, mais les chercher c'est justement arriver à une augmentation massive des prélèvements obligatoires. Donc cela renvoie en réalité à une autre question qui est : Comment sortons-nous intelligemment de la serre qui nous a été très bien décrite par les autres intervenants ?

Mais quel est le lien avec la fiscalité ? La réponse est simple : souvent, la fiscalité est, ou devrait être, un outil au service d'une vision économique. C'est sous cet angle que j'ai abordé le sujet qui m'a été confié.

---

1 - L'auteur a souhaité garder la forme orale de sa présentation lors du colloque.

## I. UNE FISCALITÉ AU SERVICE D'UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

Il faut à ce titre rappeler brièvement et de manière liminaire le contexte dans lequel la Nouvelle-Calédonie se situe. Il se résume à un système fiscal complexe et pour partie daté. Il est également caractérisé par une gestion des ressources fiscales qui est rendue complexe par l'organisation institutionnelle et administrative; le mille-feuille institutionnel, qui est le résultat de l'histoire calédonienne, implique à l'évidence des contraintes très fortes pour les gestionnaires des différents budgets.

On constate par ailleurs un effort financier très important, consenti par la collectivité au profit de deux secteurs: le secteur du nickel, avec des systèmes d'accompagnement ou d'exonération très puissants au profit de cette industrie, au côté d'un secteur de productions locales protégées qui a fait l'objet de commentaires assez nourris et qui bénéficie de très fortes exonérations le protégeant de la concurrence extérieure.

La Nouvelle-Calédonie est en effet caractérisée par l'existence d'une fiscalité directe qui pèse sur les opérateurs économiques dont la conception est ancienne, fruit du passé et issue d'une « fiscalité coloniale », c'est-à-dire d'un système fiscal qui n'a pas été restructuré par les évolutions et les modernisations qui ont affecté les systèmes fiscaux dans leur ensemble dans le reste du monde, depuis de nombreuses années. D'une certaine manière, la fiscalité calédonienne exprime encore dans ses gènes, les réminiscences d'un lointain passé.

C'est la raison pour laquelle le défi du moment, qui est le basculement en matière de fiscalité indirecte d'une fiscalité d'octroi dans laquelle on paye son écot fiscal à l'entrée vers une fiscalité beaucoup plus moderne qui est répartie sur l'ensemble des opérateurs, en essayant d'incarner un principe de neutralité qui est fondamental en matière économique, est stratégique.

Par ailleurs, du côté des charges, force est de constater une dépense publique extrêmement dynamique, parfaitement documentée par ailleurs, et qu'il est inutile de commenter plus. Pour autant, il convient de souligner un trait calédonien, souvent oublié lorsque l'on aborde les sujets budgétaires, la tendance naturelle (les économistes évoqueront une préférence marquée) à favoriser la dépense fiscale qui est une charge cachée mais qui pèse néanmoins sur l'ensemble des acteurs économiques.

Dans la gestion de l'équilibre budgétaire, la Nouvelle-Calédonie doit en outre gérer, probablement plus que d'autres, une réelle exposition à l'incertitude économique, c'est-à-dire une sensibilité exacerbée à la conjoncture extérieure en dépit du fait que son économie a été relativement forte.

Enfin, la Nouvelle-Calédonie doit faire face potentiellement à un immense aléa sur les transferts venant de la métropole, qui n'est pas sans lien avec le chemin politique et institutionnel qui sera pris dans l'avenir.

Alors comment faire face à cet ensemble de contraintes ?

Je rejoins dans mon approche, et ce n'est vraiment absolument pas concerté, la présentation qui a été faite par Catherine Ris. Elle a abordé le sujet sous un angle économique et je vais, pour ma part, tenter de l'aborder sous un angle fiscalo-économique.

Concrètement quelle a été ma démarche ? Il s'agit de considérer que la question de fond, si on se projette dans l'avenir, est de voir non comment mieux taxer les revenus et profits existants mais comment accroître, grâce à une politique fiscale, l'assiette d'imposition calédonienne ? Dit autrement, comment peut-on trouver, en regardant ce qui se passe dans le monde, des économies qui ont été confrontées à des situations analogues et comment ont-elles réussi, par une politique économique adossée à une politique fiscale, à attirer davantage d'assiette sur leur territoire.

## II. UNE ANALYSE *SWOT* DE LA SITUATION CALÉDONIENNE

Cela implique d'abord un effort de regard critique sur soi-même, d'identification objective des forces et des faiblesses de la Nouvelle-Calédonie. C'est dans cet esprit que j'ai tenté une première approche de ce que pourrait être une analyse *SWOT*, acronyme anglo-saxon pour « forces », « faiblesses », « opportunités » et « menaces ».

Ensuite, fort de ce constat, il s'agit de dresser un *benchmark* des bonnes pratiques ou expériences internationales en observant d'autres économies proches, analogues ou confrontées à des situations identiques à celle de la Nouvelle-Calédonie, afin d'essayer d'en tirer des enseignements susceptibles d'inspirer une autre approche de la façon dont on conçoit le développement économique localement.

Quelles en sont les forces ?

1. D'abord, en termes fiscaux, une large autonomie de décision. C'est un élément primordial parce que comparé aux autres outre-mers français, notamment les Antilles, la Nouvelle-Calédonie a cette rare capacité d'inventer sa propre fiscalité. C'est une force et un avantage précieux.
2. Le territoire est en outre arrimé, d'une manière ou d'une autre, à l'Europe, mais il a l'immense bénéfice de ne pas en subir les contraintes, c'est-à-dire que le pays a un accès au marché européen sans avoir à supporter la législation européenne et notamment toutes les contraintes qui existent en matière d'aide d'État. Donc, la Nouvelle-Calédonie a une capacité à imaginer sa fiscalité de telle manière que celle-ci soit véritablement en appui de sa vision économique, sans avoir à supporter l'ensemble des contraintes auxquelles doivent faire face d'autres territoires ultramarins.
3. Le pays a également des structures financières avec un réseau bancaire moderne et régulé qui est lui-même adossé à un réseau bancaire international, gage d'une fluidité et d'une sécurité dans la gestion des flux internationaux.

Donc la Nouvelle-Calédonie a potentiellement dans ses forces de quoi bâtir une vision différente de son économie.

Face à ces forces, le territoire présente néanmoins un certain nombre de faiblesses :

1. Au premier rang, il convient de mettre, naturellement, l'éloignement géographique.
2. Ensuite, le coût de la main-d'œuvre, qui est un facteur économique déterminant, et qui a été assez largement abordé, avec une productivité qui mérite d'être sensiblement améliorée.

3. Les structures de formation sur place sont limitées notamment s'agissant de l'enseignement supérieur, même si on a souligné l'évolution très positive du niveau de formation depuis une trentaine d'années.
4. Enfin, il existe une fiscalité qui n'est pas forcément en ligne avec une vision moderne de ce que pourrait être une économie insulaire.

L'archipel peut cependant compter sur un certain nombre d'opportunités.

Quelles sont-elles ?

1. En premier lieu, un paysage fiscal international qui est en train de changer, pour ne pas dire être bouleversé.

Ces changements du paysage fiscal international ont une incidence assez immédiate sur les modèles qui ont été présentés durant le colloque. C'est notamment le cas, parmi les modèles de développement économique décrits, du modèle « PROFIT », qui repose en partie sur l'attractivité fiscale et donc sur ce que l'on appelle communément les paradis fiscaux. La pression internationale, notamment de nombreux pays développés mais aussi de l'opinion publique, a eu raison en l'espace d'une dizaine d'années d'un certain nombre de ces modèles de développement, notamment ceux qui reposaient exclusivement sur le secret bancaire et l'opacité de la gestion fiscale.

Pour autant, cela ne signifie pas que la matière fiscale n'offre pas des latitudes nouvelles pour accompagner une économie qui souhaite s'insérer intelligemment ou singulièrement dans l'ordre économique international.

2. En second lieu, il est une opportunité à mon sens, insuffisamment pensée et réfléchie en termes stratégiques, qui concerne la capacité calédonienne à faire de son droit ce qu'elle souhaite. La Nouvelle-Calédonie a la main sur le droit commercial, le droit des affaires et sur le droit civil. Le territoire calédonien est d'influence française continentale, dont de droit civil romain, dans un monde entouré d'Anglo-Saxons. Il y a là potentiellement la capacité en termes juridiques d'inventer un système hybride, en prenant le meilleur des deux mondes. Aujourd'hui, dans un monde économique ouvert, la capacité des pays à inventer de nouveaux concepts et instruments juridiques est un facteur d'attractivité qui est extraordinaire. Il ne faut absolument pas mésestimer cette liberté qui est aussi un avantage comparatif en termes économiques, à pouvoir mélanger habilement des concepts juridiques continentaux avec des concepts anglo-saxons.

Et puis, il y a des menaces :

1. L'instabilité politique.

Un investisseur international est naturellement extrêmement rétif à l'instabilité politique, parce que celle-ci est le germe de l'insécurité juridique. Quand on investit, on le fait pour longtemps et on a envie d'être certain de l'avenir de son investissement et du *business plan* qui le sous-tend.

2. L'évolution de l'aide financière venant de la métropole, déjà évoquée durant le colloque.
3. Enfin, la dernière menace est la dépendance et l'exposition aux variations des cours du nickel, dont la parité de change est d'ailleurs une composante importante.

Compte tenu de ces différents éléments, comment peut-on articuler l'exemple calédonien avec d'autres modèles que l'on connaît ?

### III. QUELQUES EXEMPLES INTERNATIONAUX D'ÉCONOMIES INSULAIRES

J'ai dressé une liste de quelques pays en prenant comme principale caractéristique le fait que la Nouvelle-Calédonie a une dimension insulaire. L'insularité est, à mon sens, ce qui caractérise le mieux la Nouvelle-Calédonie en termes économiques, à l'image de la Grande-Bretagne dont on dit qu'elle est d'abord une île.

71

En effet, l'insularité crée une barrière physique importante et les coûts d'approche sont des éléments structurants en termes économiques des flux de marchandises mais aussi de main-d'œuvre. Toutefois, nous ne vivons pas que dans un monde qui produit des biens. Le monde produit chaque jour davantage de services et notamment dématérialisés. Ces derniers ne sont pas affectés par cette dimension insulaire et par le facteur de la distance. À cet égard, le fait que la Nouvelle-Calédonie ait longtemps conçu son avenir économique sur un capital naturel comme le nickel a probablement empêché le développement d'une réflexion stratégique analogue à celles menées par tant d'autres États insulaires n'ayant pas le bénéfice d'un tel filet de sécurité. D'une certaine manière, la Nouvelle-Calédonie est confrontée au même dilemme que les États du Golfe qui, aujourd'hui, tentent d'imaginer quel pourrait être leur avenir économique après le pétrole et le gaz. Bref, comment rebondir de manière intelligente en partant d'une analyse en termes d'avantages, de forces et de faiblesses, afin de trouver un chemin de croissance qui permette de s'insérer de manière optimale dans l'ordre économique international ?

Pour ce faire, j'ai déterminé, de manière arbitraire mais néanmoins réfléchi, un échantillon de six pays qui sont également des îles. L'exercice a consisté à les comparer et à mettre en évidence des stratégies économiques adossées à des stratégies fiscales assez différentes :

#### – Les Bermudes

De prime abord, à part le soleil et donc les activités touristiques, il est difficile d'imaginer ce qui peut attirer l'intérêt des investisseurs aux Bermudes. Pourtant elles ont inventé un modèle remarquable qui a été d'être, et ce toujours aujourd'hui, le réceptacle des captives d'assurance, notamment du marché nord-américain. Une stratégie économique et une stratégie fiscale ont été bâties afin d'attirer des flux de capitaux importants, les gérer et vivre sur ces flux économiques, alors même qu'il n'existait aucun avantage comparatif naturel. Pour ce faire, ils se sont dotés d'institutions financières, d'un droit *ad hoc* et d'une fiscalité remarquablement attractive.

#### – Singapour

Singapour est une réussite extraordinaire. Certes le port est superbe, mais quel était le pari de Singapour ? Ce pari a porté sur la formation, un haut degré d'exigence sur la nature des investissements qui sont réalisés sur place, une administration fiscale extraordinairement performante, pragmatique et une fiscalité modérée, mais pas inexistante, adaptée à ses objectifs et pragmatique dans son approche. Un investisseur souhaitant s'installer à Singapour bénéficiera toujours d'une fiscalité accompagnante et bienveillante, dont les modalités s'adapteront au rythme de l'installation et qui assurera une transition progressive vers un niveau d'imposition normal. Mais l'administration fiscale singapourienne aura un niveau d'exigence tant s'agissant de l'activité déployée qu'en matière d'emplois créés, privilégiant les emplois qualifiés et les secteurs qui vont nourrir l'économie locale de leurs retombées économiques.

– Jersey

Ce petit îlot anglo-normand au large des côtes françaises n'avait *a priori* aucun avantage naturel. Il a assuré sa viabilité et sa croissance en bâtissant une économie sur le droit et la gestion financière patrimoniale, en développant un écosystème complet autour des *trusts*. C'est en développant une capacité unique à abriter des fonds grâce à une fiscalité extrêmement favorable permettant de faire fructifier l'argent des autres que Jersey a assuré sa survie économique et son niveau de vie.

– Maurice

Belle destination touristique, sans aucune ressource naturelle, à l'ombre d'un géant, Madagascar, qui disposait *a priori* de plus d'atouts. Le modèle de Maurice a été pendant de nombreuses années d'être le sous-traitant de l'Europe. Progressivement, le modèle a évolué en réalisant qu'une convention fiscale remarquablement pensée avec l'Inde permettait de capter tous les flux et tous les investissements internationaux au profit de l'Inde. Ils sont devenus, en plein milieu de l'océan, une place financière indienne remarquable.

– Cuba

C'est un autre modèle. C'est un modèle collectiviste, là encore sans ressources significatives si l'on met de côté la canne à sucre et le tabac, qui a dû, compte tenu des choix politiques internes, vivre économiquement en autarcie. Si Cuba a réussi à survivre par ses propres moyens, au-delà de l'activité touristique pourvoyeuse de devises étrangères indispensables, cet État le doit en partie au soutien financier de transferts longtemps soviétiques, puis de régimes politiques proches. Le modèle cubain est un modèle complètement différent des autres qui montre qu'on peut réussir à vivre sans ressources, mais non sans transferts importants, ni au prix d'un niveau de vie extrêmement bas.

– L'Irlande

J'aurais pu prendre d'autres îles européennes, telle Malte. Ce pays a dû gérer un choix existentiel : soit le développement d'une activité économique sur place permettant d'offrir des débouchés à une population à la démographie dynamique, soit continuer à subir un exode et une expatriation de ses forces vives. Pour ce faire, la stratégie économico-fiscale de l'Irlande s'est adaptée dans le temps. Dans les années 1980-1990, le gouvernement avait choisi d'offrir aux investisseurs internationaux des niches fiscales sectorielles, sous la forme notamment d'entrepôts fiscaux, axés plutôt sur les services, qui avait vocation à attirer les investisseurs venant hors d'Europe et notamment les investisseurs américains.

Ce modèle a été sérieusement attaqué par l'Union européenne, notamment dans le cadre des travaux du code de conduite qui avait pour objet de mettre un terme aux politiques fiscales basées sur une compétition déloyale, forçant l'Irlande à modifier sa stratégie. Celle-ci a progressivement basculé d'une fiscalité privilégiant une faible imposition de certains secteurs économiques à une fiscalité générale moins distante. Aujourd'hui, l'Irlande a le deuxième taux d'impositions sur les bénéfices des sociétés (IS) le plus faible de l'Union européenne et a été pendant des années celui offrant le taux le plus bas. Mais la contrepartie est que l'Irlande est devenue la plateforme d'accueil de l'essentiel des investissements internationaux américains en Europe et affiche un taux de chômage également extrêmement bas, comparé à de nombreux pays de développement similaire.

#### IV. QUELS ENSEIGNEMENTS POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?

Premièrement, le paysage fiscal international change. Il change notamment sous les effets d'un projet qui s'appelle projet BEPS<sup>2</sup>, porté par l'OCDE<sup>3</sup> et le G20<sup>4</sup>, qui vise à remettre un peu d'ordre dans la fiscalité internationale en insistant sur les nécessités d'une plus grande cohérence et de veiller à la mise en œuvre d'une fiscalité en ligne avec les fonctions qui sont réellement localisées dans les différents pays et qui reposent sur une transparence accrue.

Ceci a pour conséquence assez immédiate de remettre en cause les modèles des paradis fiscaux tels qu'on les connaissait jusqu'à présent. Même des États extrêmement rétifs à rentrer dans l'ordre fiscal international, comme le Panama, sont en train de s'aligner de manière claire et nette.

Donc une stratégie consistant à faire le pari de se maintenir sous le radar de la surveillance collective n'est aujourd'hui plus pertinente. Pour autant, rien n'empêche d'avoir une fiscalité attractive. Il est possible d'avoir une fiscalité adaptée à un projet économique dès lors que celle-ci est au service d'un vrai projet économique et qu'elle s'applique à des activités selon les principes fiscaux désormais promus par les standards de l'OCDE.

Un des éléments importants est qu'on peut avoir une fiscalité attractive si elle s'applique à une vraie substance économique. La substance peut se résumer à des personnes qui incarnent les fonctions économiques mises en œuvre par l'entreprise. Ainsi vous pouvez très bien avoir une fiscalité extrêmement attractive pour abriter une propriété intellectuelle, pour autant que vous ayez dans les structures où sont localisés ces droits de propriété intellectuelle des collaborateurs qui s'occupent effectivement de maintenir ou de défendre cette propriété intellectuelle ailleurs dans le monde.

L'accent mis sur la cohérence est certes une contrainte car elle n'autorise plus comme autrefois d'avoir beaucoup de boîtes postales et d'adresses de complaisance sans beaucoup d'emplois, ainsi que le pratiquait le Lichtenstein. Mais c'est une formidable opportunité, car elle implique que, désormais, pour pouvoir bénéficier de dispositions fiscales attractives, il faut une véritable localisation physique d'une présence humaine minimale. Bref, les investisseurs internationaux se doivent de localiser des personnes, du capital humain, derrière les fonctions, ce qui conduit à apporter également des revenus et donc des externalités positives sur le reste de l'économie.

#### CONCLUSION

Pour conclure, deux brèves remarques en guise de pistes de réflexions qui répondent aux deux cas de figure envisagés dans le cadre de ce colloque : l'arrimage à la métropole et le vent du large.

2 - BEPS, Base Erosion and Profit Shifting, politique d'érosion de la base d'imposition et du transfert de bénéfices.

3 - OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économiques.

4 - G20 : Réunion des 20 pays les plus puissants.

Si la Nouvelle-Calédonie fait le choix de rester arrimée à la France, elle a la capacité d'utiliser l'ensemble des forces qui sont les siennes pour offrir un marché gagnant/gagnant à la métropole et être le pavillon de complaisance fiscale assumé de la métropole. Cette idée peut paraître saugrenue énoncée ainsi. Pourtant, il convient de rappeler que la France a, en matière maritime, fait le choix de créer un pavillon de complaisance notamment, pour des raisons de droit du travail et de droit social, celui des îles Kerguelen.

Or, on ne peut nier qu'il y a aujourd'hui une vraie problématique sous-estimée. Il s'agit de la tentation qu'ont les grands champions français de quitter l'environnement métropolitain parce que les charges sociales sont trop élevées, les charges fiscales sont excessives, que la pente de diminution de l'IS en France n'est pas suffisamment rapide. Je rappelle qu'en Europe, aujourd'hui, le taux moyen d'IS est aux alentours de 20%. Il y a un écart de compétitivité qui est absolument impossible à supporter pour bon nombre de grands champions économiques français. Certains d'entre eux s'interrogent sur l'opportunité de changer la localisation de leur siège social ou de délocaliser des fonctions stratégiques sous d'autres cieux plus cléments. Mais de tels choix peuvent être dramatiques en termes d'indépendance économique, de souveraineté nationale, de contrôle de la propriété intellectuelle ou de savoir-faire.

Est-ce qu'il vaut mieux inventer un concept innovant permettant à la France de délocaliser certaines fonctions pour baisser le taux d'imposition effectif de ses champions nationaux ou les laisser s'exiler hors de nos frontières ? C'est une véritable réflexion à mener en termes stratégiques.

Or la Nouvelle-Calédonie a la capacité d'inventer la fiscalité qu'elle souhaite, sans être soumise aux contraintes des aides d'État et du code de conduite européen, et la capacité à accueillir des structures et des fonctions car il y a localement des cadres et une population active qui sont formés. Elle a une proximité culturelle et historique que d'autres n'ont pas. Bref, il est certainement possible de réfléchir à un concept de ce type qui soit conforme aux standards internationaux mentionnés auparavant.

Si en revanche, la Nouvelle-Calédonie fait le choix du grand large, elle se doit d'avoir une réflexion sur la manière de sortir du dilemme nickel/tourisme. Au demeurant, rien ne l'empêche d'avoir une telle réflexion même si elle fait le choix de rester dans la République française.

L'exemple du Luxembourg pourrait être éclairant. En effet, le Luxembourg dont la dimension de paradis fiscal est incontestable a été sévèrement étrillé au travers des *Luxleaks*. Son modèle d'attractivité basé sur des *rulings* distribués aux grandes entreprises multinationales pour faire baisser leur taux effectif d'imposition est aujourd'hui défunt. Comment assurer dans ce contexte la croissance future du pays ?

Le gouvernement luxembourgeois a annoncé récemment un programme ambitieux le positionnant comme la future terre d'accueil des investisseurs en matière spatiale. Pourtant, rien ne prédestinait le Grand-Duché à occuper ce segment sur le marché international. C'est néanmoins le premier pays à avoir conçu et voté un droit spatial. Des opérateurs économiques comme Eutelsat ou d'autres, qui lancent des satellites dans l'espace, ont besoin d'un cadre juridique qui soit stable, adapté de manière intelligente et qui leur garantisse leurs droits. L'idée n'est pas d'installer leurs lanceurs là-bas mais d'installer des équipes dont le

potentiel intellectuel, le pouvoir de décision sont cruciaux pour ces entreprises. Leur présence va contribuer, si le pari luxembourgeois est gagné, au développement d'un *cluster* spatial au Luxembourg, alors que rien ne prédestinait initialement le Luxembourg à occuper ce créneau.

Cet exemple est une parfaite illustration de la démarche qui peut et doit être celle de la Nouvelle-Calédonie : comment partir de rien, identifier un besoin non satisfait et organiser le cadre pour le satisfaire au mieux. Quels sont les *clusters* potentiels que l'on peut bâtir ici dans le Pacifique, nonobstant les problèmes de distance ? Comment identifier un créneau, un segment de marché ou une activité naissante qui n'est pas exploité par d'autres aujourd'hui ?

C'est une réflexion, qui mérite naturellement d'être approfondie, mais nombre d'exemples cités de pays insulaires reflètent exactement ce type de démarche et d'analyse stratégique. Ces pays se sont posés, à un moment de leur histoire, la question de trouver un besoin économique non ou mal satisfait pouvant apporter un supplément de revenu, un supplément d'emplois, au prix d'une stabilité, d'une sécurité juridique et d'un environnement fiscal attractif.

La conclusion est simplement d'oser.



## **DEUXIÈME PARTIE**

# **INTÉGRATION RÉGIONALE**



**COMMERCE, RÉGIONALISATION ET SOUTENABILITÉ ÉCONOMIQUE :  
COMMENT FINANCER LES BESOINS D'IMPORTATIONS ?**

**Geoff Bertram**

Victoria University of Wellington, Institute for Governance and Policy Studies

79

**I. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE : LA PLACE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LE PACIFIQUE INSULAIRE**

Parmi les États insulaires dans le monde, la Nouvelle-Calédonie représente un des rares cas de succès d'une économie reposant sur les exportations de ressources minières<sup>1</sup>.

Le nickel, principale exportation de la Nouvelle-Calédonie, représente 90% du total des recettes d'exportation. Il est vendu en dehors de la région Pacifique vers de grandes économies métropolitaines, qui possèdent des industries de métallurgie lourde. Il n'y a pas de marché pour le nickel au sein de la région des États insulaires du Pacifique.

À l'image d'autres économies insulaires du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie, amenée à traiter avec sa métropole (la France notamment, pour les importations) plutôt qu'avec les autres États insulaires de la région, se tourne vers l'extérieur de la région tant économiquement que politiquement.

Une nouvelle fois, à l'image de beaucoup d'autres États insulaires, la Nouvelle-Calédonie est devenue progressivement dépendante des transferts de son territoire de rattachement métropolitain afin de pouvoir maintenir son niveau de revenus (transferts qui se traduisent par des liens politiques entre le centre et la périphérie).

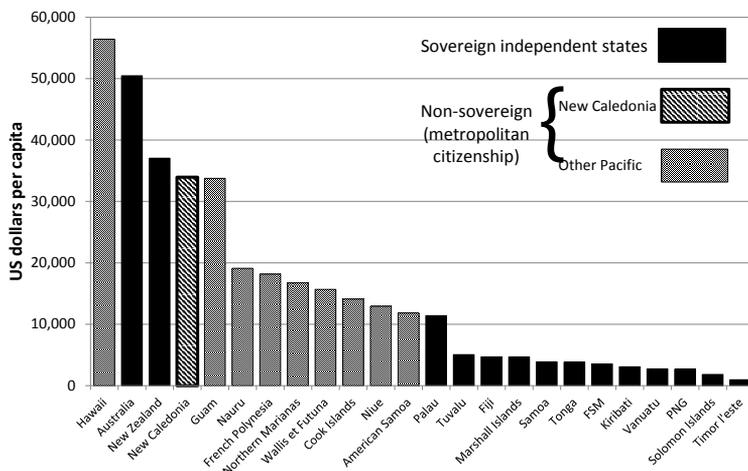
La réussite du secteur d'exportation principal, associée à la politique d'intégration à la métropole française, explique le classement élevé de la Nouvelle-Calédonie, en termes de revenus par habitant, comparé à d'autres économies insulaires (voir graphique 1).

Comme Bernard Poirine l'a montré lors de cette conférence, la différence entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie au cours des vingt dernières années s'explique principalement par le fait que, contrairement à la Polynésie française qui n'a pas de secteur d'exportation majeur depuis la fin des essais nucléaires, la Nouvelle-Calédonie a deux origines principales de ressources extérieures : les recettes d'exportation ainsi que les transferts officiels.

---

1 - Svalbard n'exporte plus de charbon, les gisements de phosphate du Pacifique d'Angaouar, Banaba, Nauru et Makatea ont été épuisés et la mine de Panguna à Bougainville reste fermée.

Graphique 1: Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant dans 24 économies du Pacifique



Sources: Tous les chiffres datent de 2015; <https://unstats.un.org/unsd/snaama/resQuery.asp> accessed 25 August 2017, accessed 25 August 2017. American Samoa, Guam, Hawaii and Northern Marianas from US Bureau of Economic Analysis website [www.bea.gov](http://www.bea.gov) accessed 25 August 2017. Wallis-et-Futuna calculated from « Tableau de bord; FEDOM PM, mise à jour le 15 Janvier 2016 », [www.fedom.org/wp-content/uploads/2-15/06/TdB-15-Janv-2016.pdf](http://www.fedom.org/wp-content/uploads/2-15/06/TdB-15-Janv-2016.pdf), Tables 7a and 7b converted to USD. Niue from <https://dfat.gov.au/trade/resources/Documents/niue.pdf>, figure for 2012.

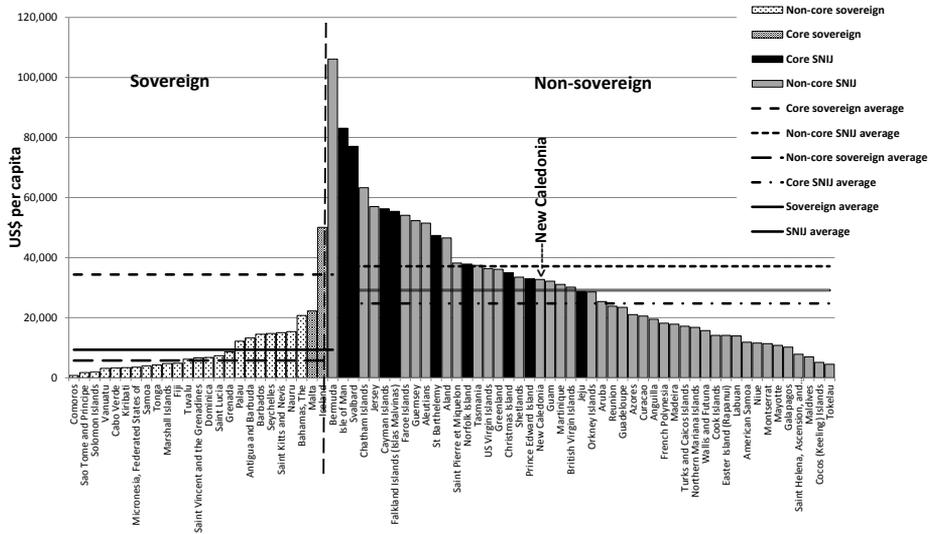
Sur le graphique 1, nous constatons que dans la région du Pacifique, les États insulaires complètement indépendants ont tendance à avoir des revenus moins élevés que ceux qui maintiennent des relations avec leur métropole de rattachement et avec qui ils partagent la citoyenneté.

Ce modèle n'est pas uniquement présent dans le Pacifique. Comme le graphique 2 le montre, lorsque l'on prend en compte l'économie mondiale, au sens large, on retrouve le même modèle. Le fait que les revenus par habitant sont généralement plus élevés dans les États insulaires non souverains que dans ceux souverains est désormais bien établi (Armstrong and Read, 2000, 2002 ; Bertram, 2015, 2016 ; Feyrer and Sacerdote, 2009 ; McElroy and Parry, 2012).

Cependant, l'origine de la relation de cause à effet n'est pas très claire. L'écart qui s'est créé, entre les deux types d'États insulaires, avant que leur statut politique ne soit établi, dure et persiste depuis au moins la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une manière relativement constante (Bertram, 2015, 2016).

Il serait donc prématuré d'affirmer, en s'appuyant sur les données historiques, que le fait de passer d'un statut non souverain à un État souverain implique nécessairement une baisse de revenu ou *vice versa*. L'économie de chaque pays insulaire a sa propre trajectoire historique et sa situation contemporaine dépend du cheminement qu'il a suivi. Les options politiques doivent donc être envisagées pour chacun d'entre eux en tenant compte de leur contexte historique propre.

Graphique 2: PIB/hab pour 74 petites économies insulaires



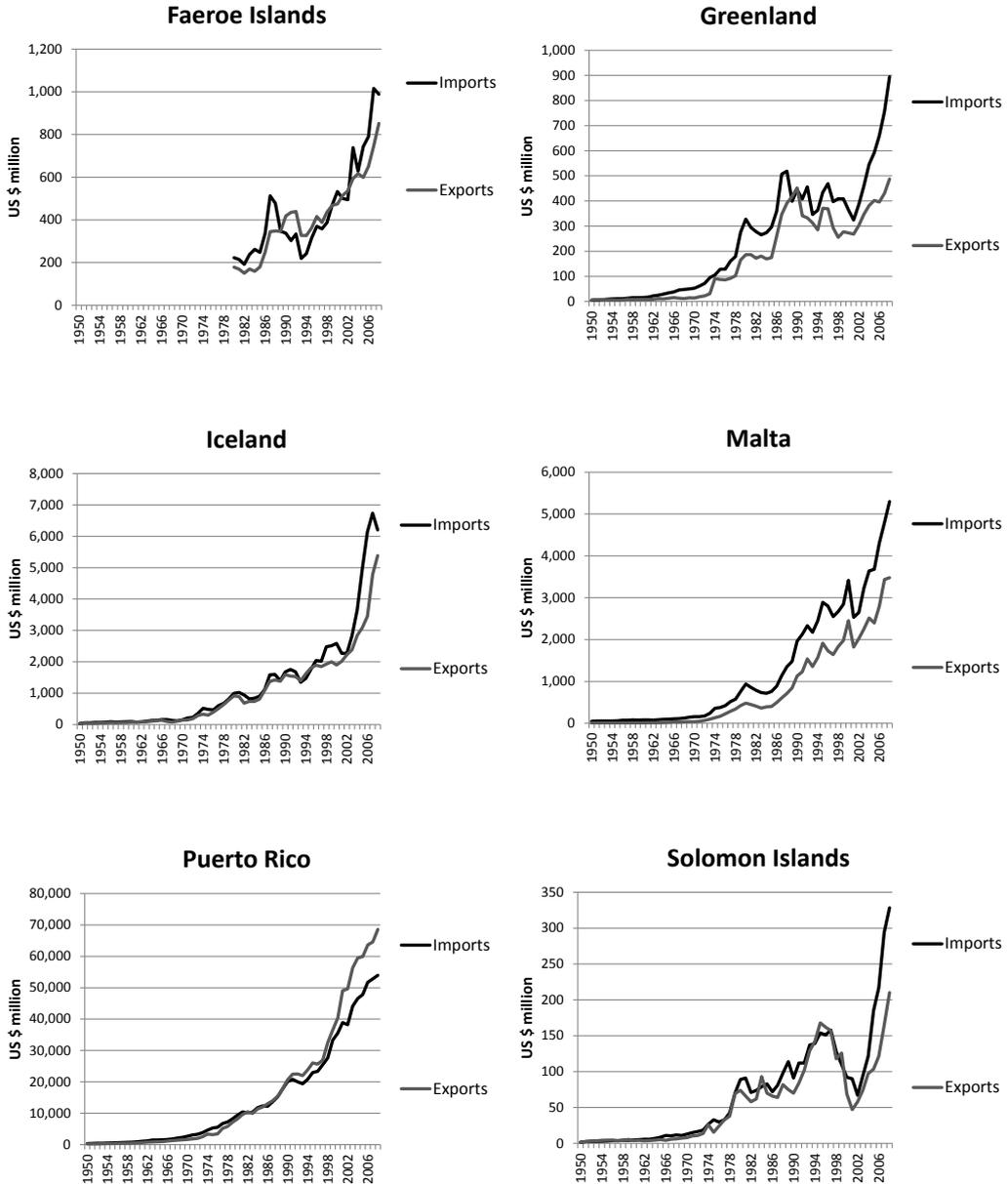
Source: Bertram et Poirine, 2018, Figure 2.

Dans les sections suivantes, je m'intéresse aux modèles historiques commerciaux ainsi qu'aux modèles de développement sur le long terme, ceci, afin d'illustrer la problématique suivante: comment financer de manière fiable le paiement des importations qui maintiennent et déterminent, en grande partie, le niveau des revenus et du développement au sein de l'économie d'un État insulaire. Puis, je fais la distinction entre deux types de régions et j'expose les raisons pour lesquelles l'intégration dans le commerce régional n'a que peu à offrir aux États insulaires du Pacifique. Cela signifie que, bien que l'intégration ait un rôle politique et culturel, elle n'a pas d'aspect clairement économique.

## II. COMMENT FINANCER LES IMPORTATIONS: L'EFFET « CISEAU » OU L'EFFET « MÂCHOIRE »

Le commerce est un processus à deux sens et il n'est pas rare, dans la littérature sur le sujet, de voir envisager le développement économique au sein d'une économie ouverte comme un processus dans lequel les activités commerciales sont équilibrées: les recettes d'exportation augmentent et elles entraînent avec elles les importations, selon une sorte de processus de multiplicateur Keynésien. L'économie de certains États insulaires montre ce type de croissance commerciale équilibrée (voir graphique 3). Ceux-ci restent cependant des exceptions qui confirment une règle bien différente.

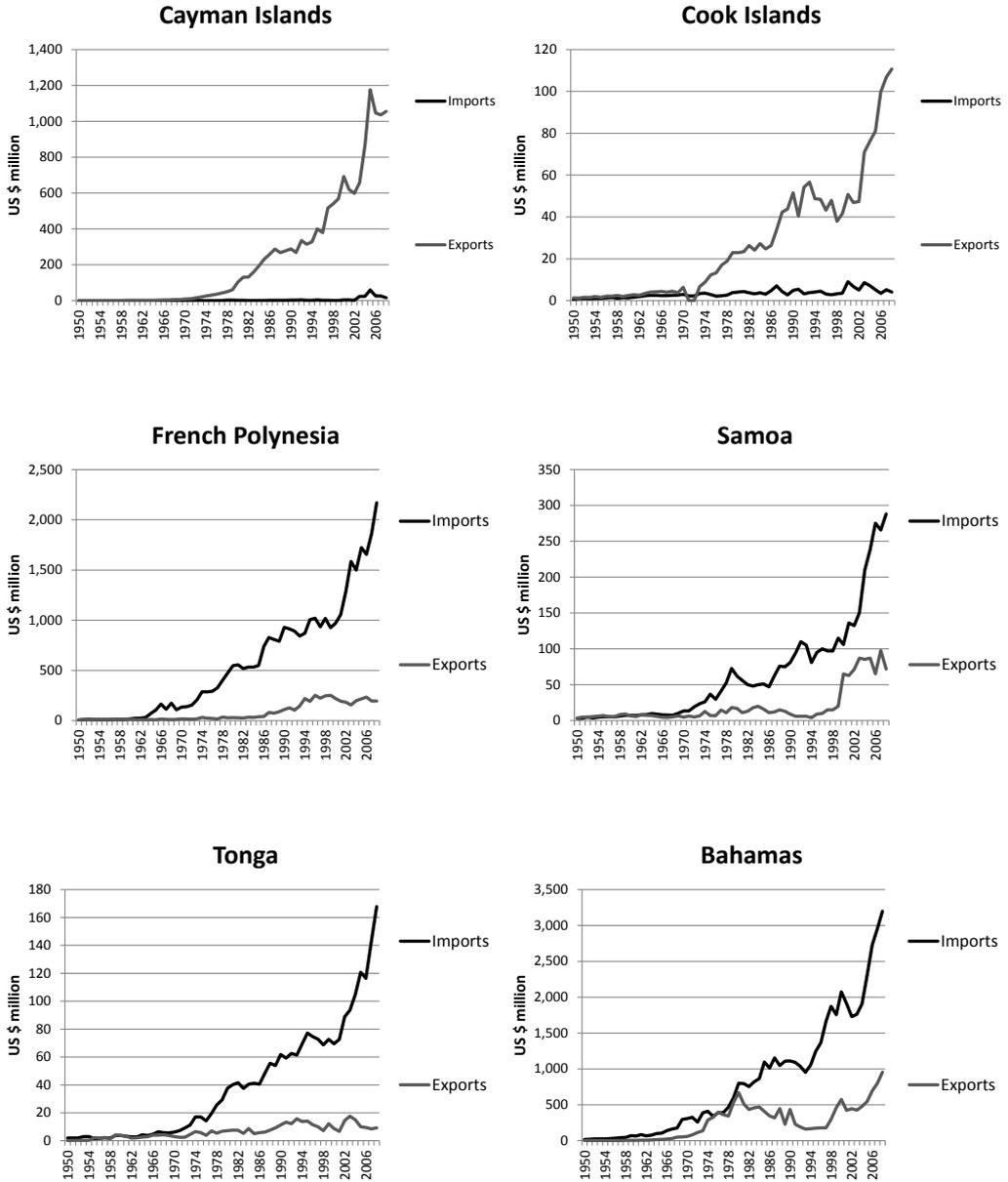
Graphique 3 : L'économie des économies insulaires avec un commerce relativement équilibré



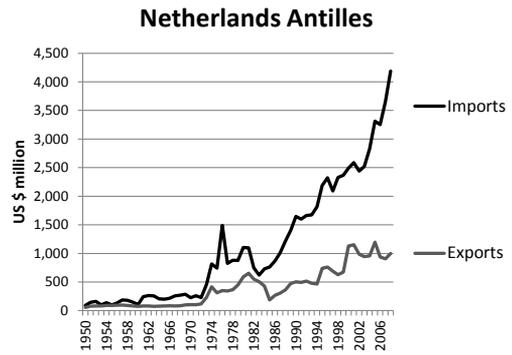
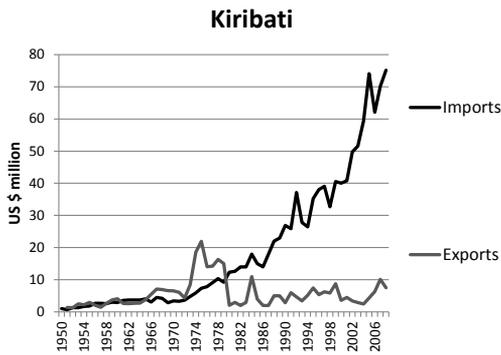
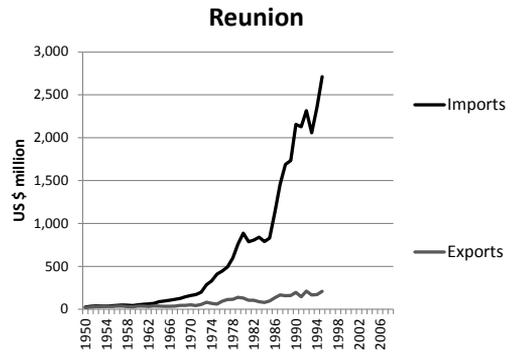
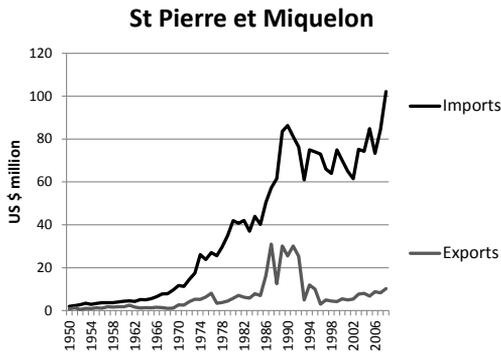
Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

Les éléments du graphique 3 contrastent fortement avec les statistiques commerciales de la plupart des économies des États insulaires depuis la Seconde Guerre mondiale et qui présentent un effet « ciseau » : les importations ont augmenté beaucoup plus rapidement que les exportations, créant ainsi des écarts spectaculaires entre les deux.

Graphique 4 : L'effet « mâchoire »



Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.



Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

Dans les économies insulaires, telles que décrites dans le graphique précédent, le secteur éminent reste le secteur de l'importation plutôt que de l'exportation de marchandises. Afin de maintenir l'équilibre de la balance des paiements, en l'absence d'emprunts massifs, ces économies se sont assurées d'avoir de larges flux provenant de ressources externes (Baldacchino, 2006 ; McElroy, 2006 ; Bertram, 2006 ; Baldacchino and Bertram, 2009).

L'étude des économies insulaires a mis en lumière l'importance de plusieurs facteurs :

- les envois de fonds des migrants (importants à Samoa et à Tonga) ;
- les transferts officiels (importants en Polynésie française et à La Réunion) ;
- les revenus du tourisme (important pour les îles Cook et Bahamas) ;
- les frais de licence des pêches, des registres des navires, revenus provenant des paradis fiscaux (important aux îles Cayman) ;
- dividendes des fonds souverains (important à Kiribati).

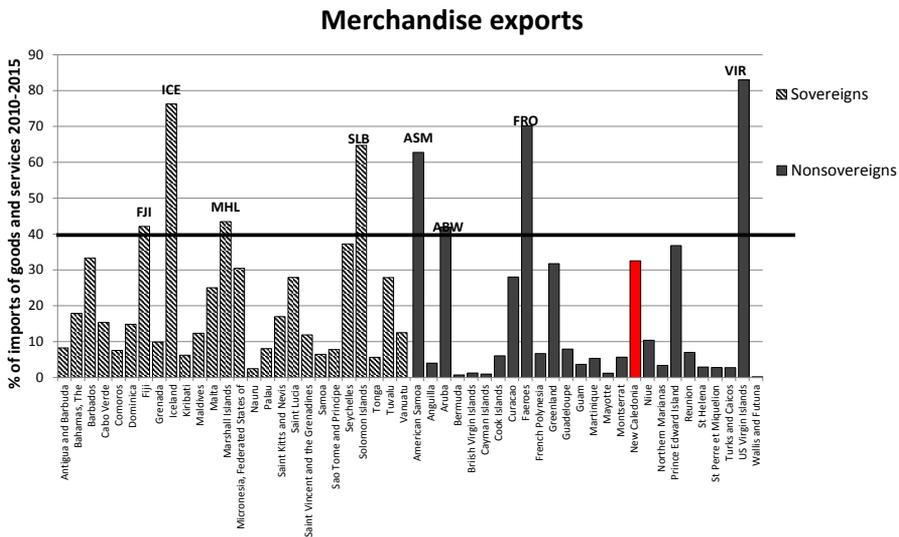
Les ressources nécessaires et les compétences spécialisées requises pour réussir ces activités non commerciales sont assez différentes de celles nécessaires pour faire fonctionner une économie basée sur l'exportation. De manière générale, beaucoup d'États insulaires paient leurs imports grâce à des bénéficiaires qui affluent de dotations particulières qu'ils possèdent ou qu'ils ont acquises.

Le tourisme nécessite des paysages et un climat attractif ; les transferts financiers des diasporas, la circulation de migrants et le capital humain adapté au travail extérieur; les paradis fiscaux et les centres financiers à l'étranger, des aménagements juridictionnels et institutionnels; les transferts publics, enfin, des relations politiques fortes avec les financeurs métropolitains.

Dans Bertram et Poirine (2018), nous envisageons différentes manières de couvrir le coût des importations de marchandises et de services dans l'économie des États insulaires à travers le monde.

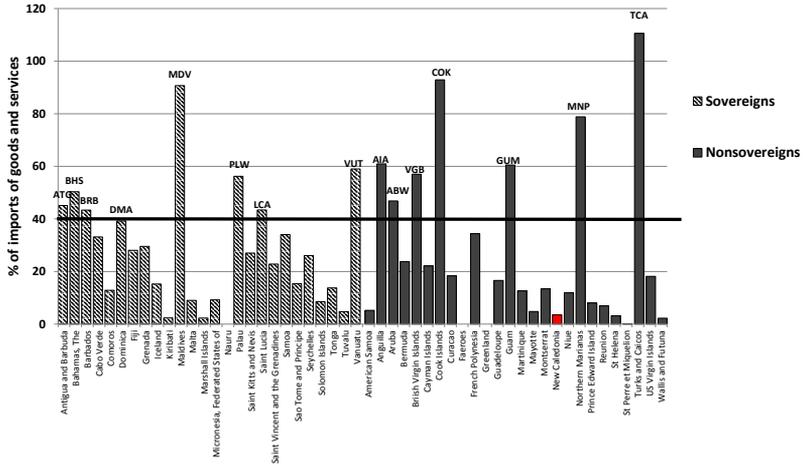
Le graphique 5 reproduit nos résultats pour l'ensemble des 74 économies étudiées. Dans chaque graphique une ligne horizontale montre le seuil de 40% au-delà duquel nous estimons qu'une économie peut être considérée comme « dominée » par une source particulière de pouvoir d'achat extérieur. Les données sont moyennes sur la période de 2010-2015. Dans chaque graphique ci-après, la position de la Nouvelle-Calédonie est surlignée pour faciliter la comparaison. Les États insulaires souverains indépendants sont hachurés sur la gauche de chaque graphique ; les États insulaires non souverains sont de couleur pleine, sur la droite.

**Graphique 5 : Couverture du coût des importations (de biens et de services)**

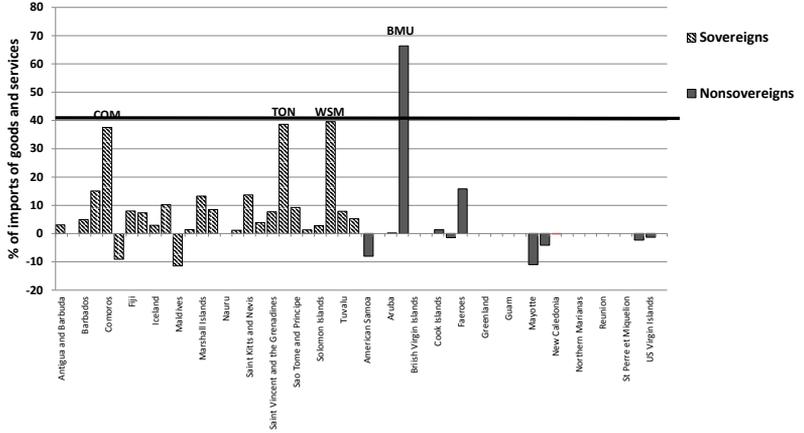


Source: Graphique créé à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

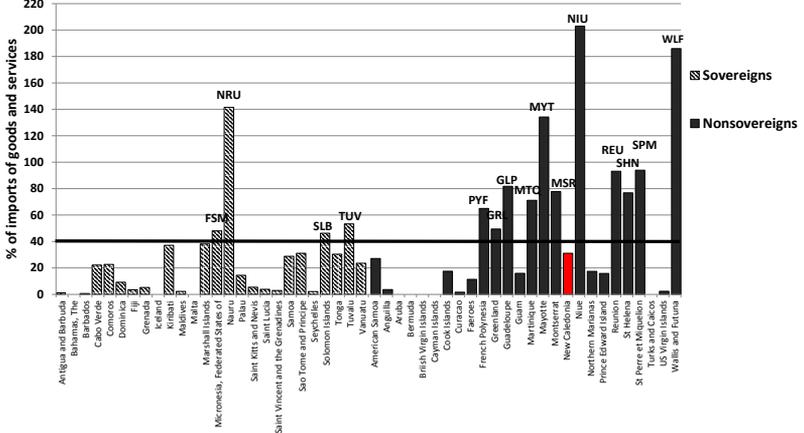
### Tourism earnings



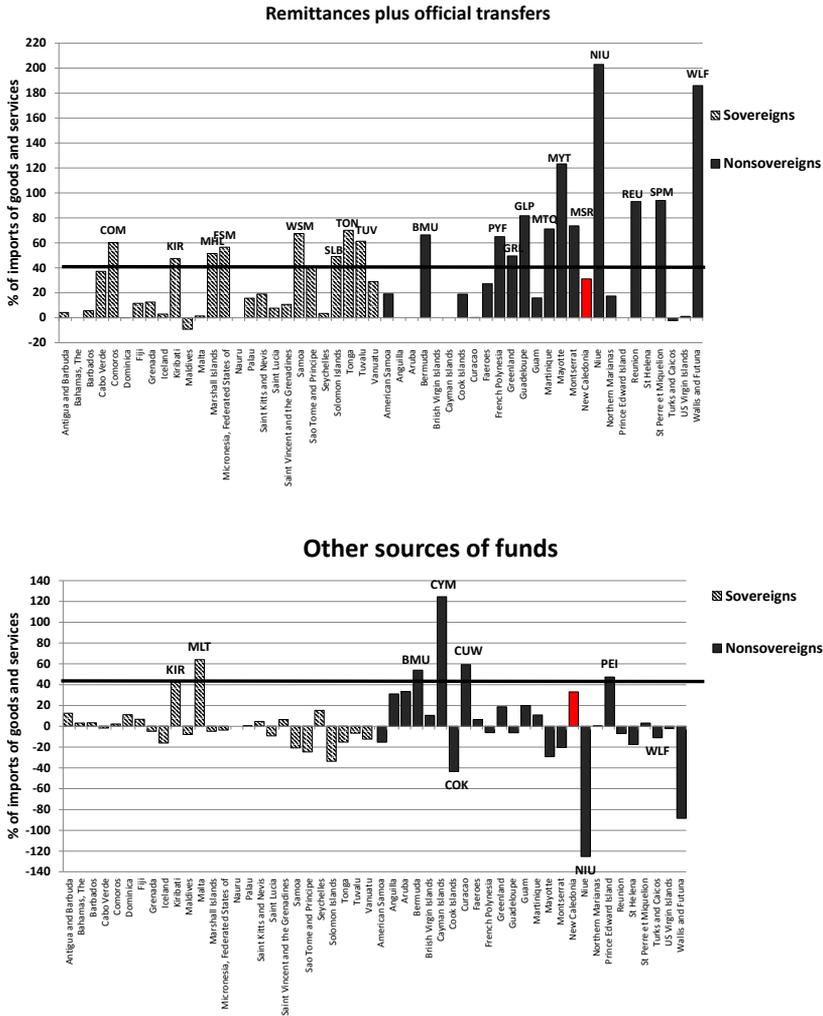
### Remittances



### Government transfers/aid



Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.



Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

Les exportations de marchandises ne jouent un rôle important que dans quelques États insulaires dans le monde entier. Dans le Pacifique, seulement les Samoa américaines, Fidji, les îles Marshall et les îles Salomon financent plus de 40 % de leurs besoins en importation grâce à cette source. La Nouvelle-Calédonie les suit avec un ratio de couverture de 1/3.

Sur les 74 économies présentées sur le graphique 5, seulement 8 d'entre elles ont financé plus de 40 % de leurs besoins en importations à partir des recettes d'exportations de marchandises. Depuis, à la suite de la fermeture de grandes raffineries de pétrole à Aruba et aux îles Vierges américaines, on est passé à 6.

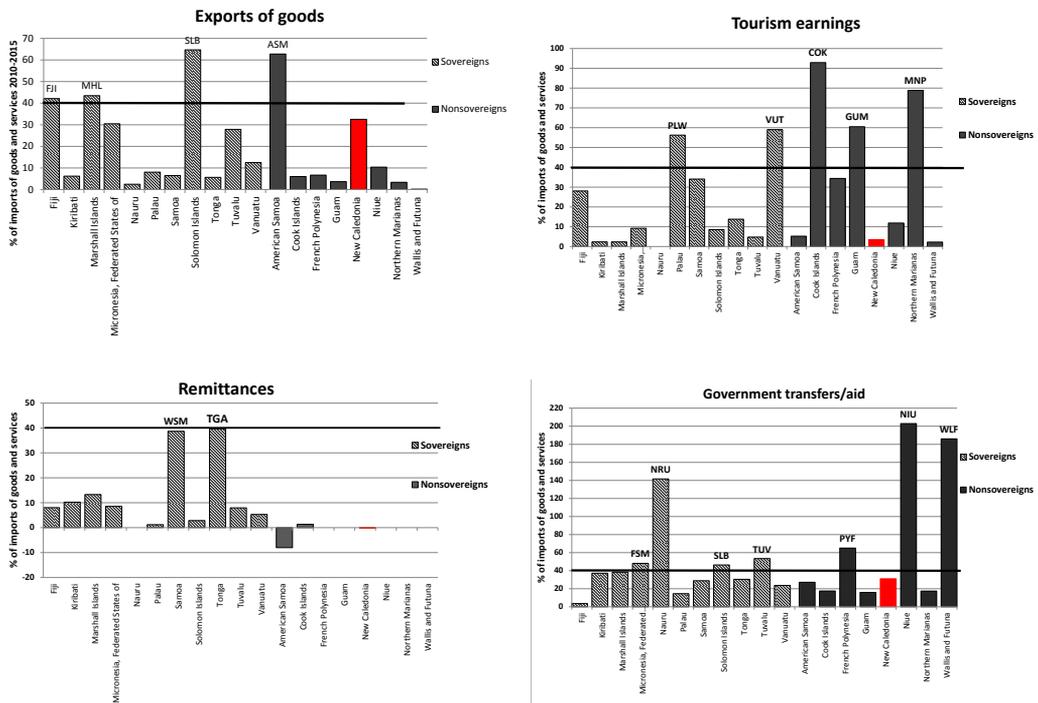
Treize sur les 74 étaient dominées par le tourisme. Quatre d'entre elles bénéficiaient de versements autour de ou au-dessus du seuil de 40 %. Quatorze d'entre elles dépendaient des transferts officiels de fonds (subvention ou aide au budget). Enfin, six d'entre elles étaient financées par d'autres sources : l'exportation de services non touristiques, l'afflux de capitaux privés

et le retour sur investissement du fonds souverain de Kiribati. Le reste des États insulaires avait des sources de financement plus diversifiées sans qu'aucun n'atteigne le seuil de 40%.

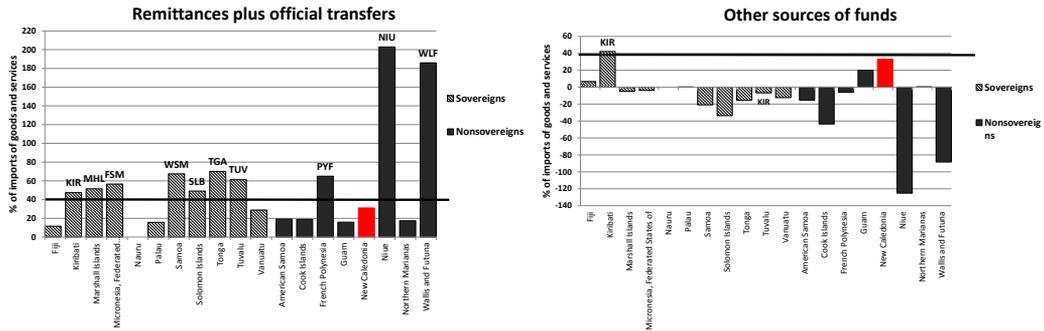
La Nouvelle-Calédonie fait partie de ces cas diversifiés avec une couverture de 33% grâce à l'exportation de marchandises, 31% de transferts officiels et 34% provenant de sources « autres » qui relèvent d'investissements directs étrangers, dans l'économie. Le tourisme (en dessous de 4%) et les envois de fonds (légèrement négatifs) ne jouent pas un rôle majeur.

Le graphique 6 reprend les calculs du graphique précédent mais en incluant cette fois uniquement les 19 économies des îles du Pacifique, dans notre ensemble de données. La combinaison de l'importance des subventions et des envois de fonds, en particulier pour les États insulaires souverains du Pacifique, apparaît plus significativement. En effet, on observe le financement *via* l'aide internationale de plus de 40% des importations dans 10 des 19 économies des îles du Pacifique sur le graphique 6. C'est la raison pour laquelle le modèle MiRAB a émergé dans cette région (Bertram and Watters, 1985).

**Graphique 6 : Ratio de couverture de 19 économies des îles du Pacifique, 2010-2015**



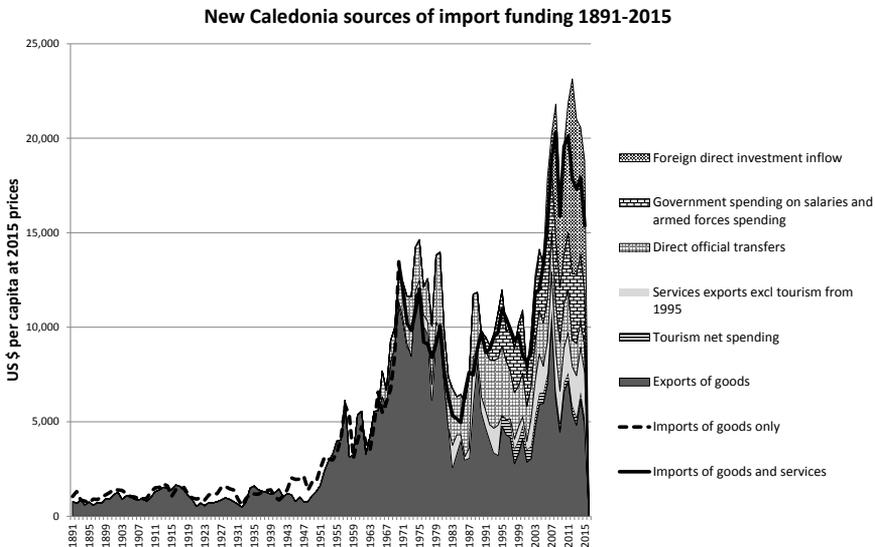
Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l'auteur.



Source: Graphiques créés à partir de multiples sources compilées par l’auteur.

Afin d’identifier l’origine du financement des importations calédoniennes sur le long terme, on reconstitue dans le graphique 7 la balance des paiements depuis 1891. La structure du graphique commence par les écarts de l’effet « ciseau » entre les importations et les exportations de marchandises et montre comment l’écart entre les deux a été comblé par les transferts officiels de la France, les recettes provenant du tourisme et des flux de capitaux entrants.

**Graphique 7 : Sources de financement des importations pour la Nouvelle-Calédonie : 1891-2015**



Source: Graphique créé à partir de multiples sources compilées par l’auteur.

À partir du graphique 7, on constate qu’une transformation structurelle de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie s’est produite au début des années 1980, dans le contexte d’une baisse significative des recettes des exportations du nickel. Depuis lors, les transferts officiels au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, associés aux dépenses du gouvernement directement financées par Paris, en sont rapidement arrivés au même niveau que les recettes d’exportation.

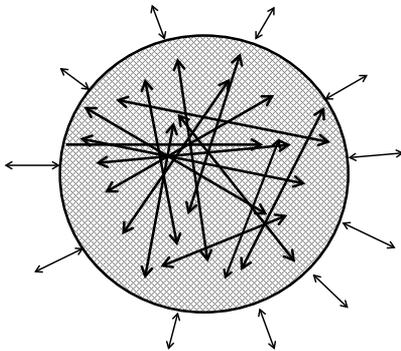
Mise à part la croissance fulgurante des exportations, de courte durée, de 1988 et de 2006, ce mode de financement par le gouvernement français de l'économie locale est resté le pilier de sa capacité d'importation pendant presque 30 ans. Sur les 10 dernières années, les investissements directs étrangers, dans d'importantes nouvelles usines métallurgiques et dans le développement minier, ont permis le financement d'une augmentation rapide du total des importations. Alors que les projets d'investissement se terminent, cette composante du total des importations est susceptible de baisser à nouveau.

### III. QUEL TYPE DE RÉGION FORME LE PACIFIQUE ?

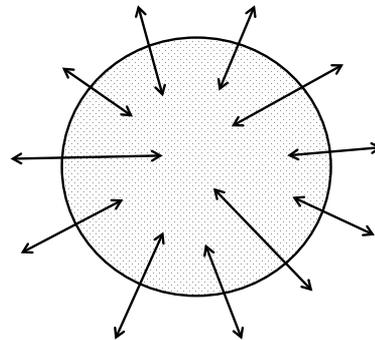
Une région est généralement définie comme un ensemble d'unités territoriales situées de manière contiguë géographiquement et liées entre elles par des caractéristiques communes. La figure 1 met en opposition deux manières dont les dynamiques économiques peuvent fonctionner au sein d'une région, en fonction d'où se trouve la plus forte attraction gravitationnelle des interactions commerciales et politiques : soit au sein même de la région (une dynamique centripète), soit en dehors de la région (une dynamique centrifuge).

Figure 1 : Deux modèles de gravitation politique et économique

(a) Centripetal



(b) Centrifugal



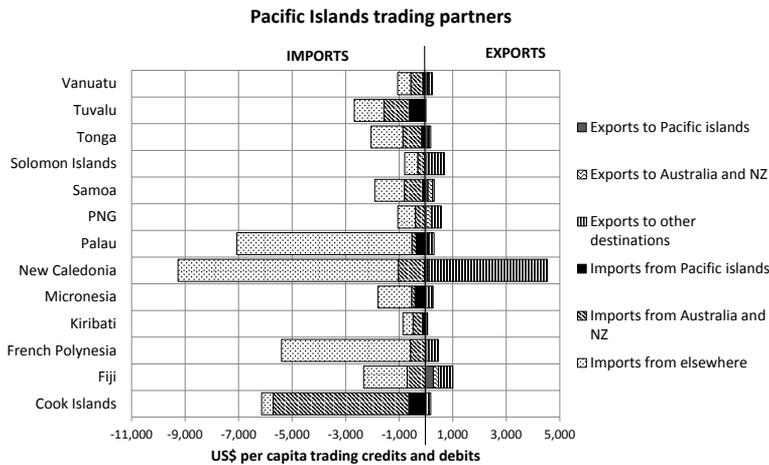
Les régions centripètes, telles que les États-Unis et l'Union européenne, ont des réseaux denses d'interactions économiques au sein de leur région, avec une histoire et une culture communes. Par ailleurs, on note la mise en place d'un gouvernement central permettant de poursuivre un but commun. L'intégration régionale prend tout son sens dans ce cadre précis puisque les dotations de ressources, les opportunités commerciales et les besoins en infrastructures communes, dans un cadre avec de grandes populations, désignent un ensemble qui se concentre vers l'intérieur. Les transactions externes avec le monde extérieur sont secondaires et ne jouent pas un rôle moteur primordial pour les unités au sein de la région.

Dans une région centrifuge, chaque entité au sein de la région a des relations plus directement tournées vers les pays en dehors de la région plutôt que vers les pays voisins au sein de sa région. La dynamique régionale est dominée par les relations individuelles commerciales et politiques propres de chaque entité, entretenues avec des métropoles et des partenaires

puissants du monde extérieur. Les régions des îles du Pacifique, des Caraïbes et de l’océan Indien présentent toutes un modèle de type centrifuge, particulièrement en ce qui concerne leurs relations commerciales. Ces ensembles de petites entités, éparpillées à travers les océans, forment des « régions », mais uniquement dans le sens géographique du terme. Il s’agit d’espaces partagés et dans le Pacifique et aux Caraïbes, de régions unies par des affinités ethniques et culturelles fortes. Il manque de solides forces gravitationnelles internes pour rassembler des régions continentales à fortes populations afin de dégager des bénéfices grâce à un commerce plus libre.

Comme le graphique 8 le montre, non seulement les pays des îles Pacifique entretiennent un déficit commercial important (l’effet « ciseau ») mais, de plus, toutes leurs exportations vont vers des destinations hors de la région Pacifique, bien plus loin, pour la majorité, de l’Australie et la Nouvelle-Zélande. Alors que ces dernières occupent une place importante en tant que fournisseurs des importations des îles Cook et Tuvalu, la majorité des pays sur le graphique 8 font venir leurs importations de bien plus loin.

**Graphique 8 : Les partenaires commerciaux des îles du Pacifique**



Note: Les importations sont ici montrées en tant qu’exportations négatives, afin de rendre la balance commerciale plus facile à visualiser.

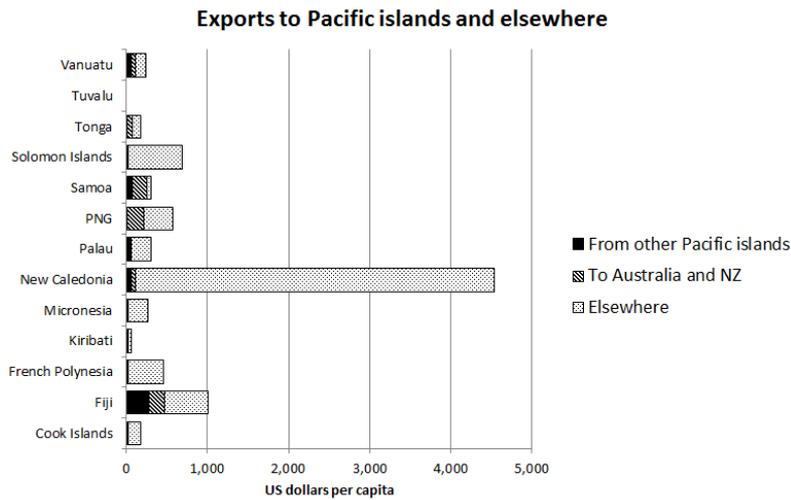
Source: Data from the World Bank’s World Integrated Trade Solution’ website at <http://wits.worldbank.org/countrystats.aspx?lang=en>, accessed 25 August 2017. World Integrated Trade Solution.

Les graphiques 9 et 10 décrivent les importations et les exportations de manière séparée. Ce faisant, les résultats renforcent l’idée que l’intégration au commerce régional entre les îles du Pacifique n’a, à ce jour, effectivement pas progressé.

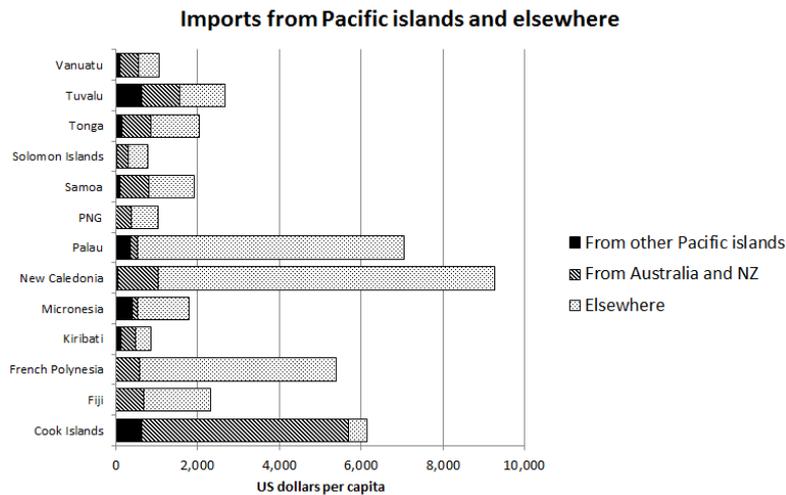
En rassemblant les 13 économies du graphique 8, le tableau 1 montre que seulement 4 à 11 % de leurs exportations vont vers d’autres îles du Pacifique. Et seulement 2 à 4 % des importations proviennent d’autres îles de la région.

**Tableau 1: Destinations des exportations et sources des importations pour 13 économies des îles du Pacifique, en %**

	Exports to Pacific islands	Exports to Australia and NZ	Exports to other destinations	Imports from Pacific islands	Imports from Australia and NZ	Imports from elsewhere
All 13 economies in Figure 5	4%	26%	70%	2%	29%	69%
Region excluding PNG	11%	9%	80%	3%	21%	76%

**Graphique 9: Exportations vers les îles du Pacifique et au-delà**

Source: Graphique créé à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

**Graphique 10: Importations à partir des îles du Pacifique et au-delà**

Source: Graphique créé à partir de multiples sources compilées par l'auteur.

Par manque d'économie centripète et d'opportunités politiques, les efforts d'intégration régionale n'ont pas porté leurs fruits, ni dans les Caraïbes ni dans le Pacifique. Ceci malgré un demi-siècle de tentatives depuis le début de la décolonisation. Plutôt que de se rassembler, comme des ensembles unifiés, ces régions d'îles sont restées divisées en différentes sphères, liées de manière extérieure et sous influence métropolitaine. Cette dernière est exercée depuis l'extérieur de l'espace géographique des îles.

Dans le Pacifique, la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Japon, et la Chine exercent leur influence à la fois dans le domaine du commerce et des relations politiques. De ces économies d'arrimage proviennent des transferts financiers, des investissements directs, d'une assistance technique, des envois de fonds de migrants et de la prédominance politique ainsi que de la demande à laquelle répondent les exportations de la Nouvelle-Calédonie, des îles Salomon, des îles Marshall et des Samoa américaines. Ce sont vers ces économies de rattachement que migrent la plupart des habitants des îles.

Les constellations résultant des transactions économiques proviennent d'intérêts mutuels régulés par le marché mondial et par les institutions, ceci au sein de sphères d'influence ancienne, car mises en place depuis le XIX<sup>e</sup> et le tout début du XX<sup>e</sup> siècle.

### ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

On peut ainsi émettre des doutes importants quant à l'efficacité et les raisons sous-jacentes, des « accords de libre-échange » très médiatisés, tels que PACER-plus (Pacific Agreement on Closer Economic Relations<sup>2</sup>). Ceci en raison, d'une part, du fait qu'ils aient été menés par l'Australie et la Nouvelle-Zélande comme moyen de consolider leur influence et leur pouvoir au sein de la région et, d'autre part, par le manque de bénéfice économique (à distinguer des bénéfices politiques) évident pour les économies des États insulaires de la région.

Aucune perspective réaliste envisagerait pour les États insulaires dans le Pacifique de remplacer leurs liens externes, établis à travers leur histoire, par un réseau régional dense d'interconnexions entre des économies complémentaires. Les économies insulaires ont beaucoup trop de points communs quant à l'origine des ressources de leurs dotations pour pouvoir faire de gros bénéfices commerciaux en interagissant entre elles. Les bénéfices commerciaux et les autres interactions économiques exigent des échanges avec des unités extérieures, plus grandes. Changer de territoire de rattachement est toujours une possibilité, mais se priver de liens bilatéraux extérieurs n'en est pas une.

Crocombe (2007), qui a récemment étudié la progression de la puissance et de l'influence de la Chine et du Japon dans les îles du Pacifique, a émis l'idée que le rôle majeur des organisations institutionnelles des gouvernements des îles du Pacifique n'est pas tant de créer des interactions économiques régionales que d'arbitrer les échanges bilatéraux avec les pouvoirs extérieurs. Ceci, dans l'espoir de donner au moins un peu plus de force aux nations insulaires, intrinsèquement en faible position de négociateur :

---

2 - Accords du Pacifique sur les relations économiques plus étroites.

*Une préoccupation pour les îles, est de savoir quelles activités seront les mieux adaptées pour des échanges bilatéraux avec les pays d'Asie, lesquelles pour les organisations régionales, lesquelles pour la participation ou l'association avec des tiers : pour le moment, il s'agit principalement de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande dans le Pacifique Sud et des États-Unis au nord de l'équateur. La plupart des gouvernements préfèrent traiter directement mais peu sont équipés pour.*

*Le discours autour de la coopération régionale est plus important que ce qui se passe dans la réalité, et certains qui acceptent de travailler au sein de la région, travaillent en réalité de manière bilatérale, en coulisses. Ainsi, les petits pays recherchent souvent l'aide de partenaires plus grands, qui sont prêts à les aider, ou qui y trouvent un intérêt, à long terme (Crocombe 2007, p. 469).*

L'admission de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française en tant que membres à part entière du Forum des îles du Pacifique, en septembre 2016, a amené le forum à 18 États membres, 6 États observateurs, un membre associé, 5 institutions observatrices et 18 partenaires médiateurs, dont la France. La problématique de savoir si l'entrée de la France au forum ferait une différence quant au manque de résultats sur un demi-siècle, après les tentatives pour promouvoir l'intégration économique régionale, a amené l'économiste fidjien, Kaliopate Tavola (Pareti 2017), à faire le commentaire suivant :

*La coopération régionale a été sapée par les coûts élevés, par un manque de bénéfices pour les pays membres, du fait que le régionalisme soit volontaire, et également du fait de la grande diversité de leurs intérêts en matière de ressources, de forces économiques et de leur degré d'intégration dans l'économie mondiale...*

*[...] L'intégration dans le marché régional n'a pas été un succès (SPARTECA, PARTA, PICTA, PACER and PACER-Plus, etc.). Le regroupement des ressources, au service de la région, s'est perdu dans des projets régionaux très médiatisés, par exemple Air Pacific, the Forum Shipping Line, etc.*

*[...] Une intégration régionale plus intense ne s'est pas du tout développée. L'intégration de la France dans la régionalisation du Pacifique marquera-t-elle la fin des efforts en faveur de la décolonisation ?*

Puisque, pour la Nouvelle-Calédonie, devenir un État totalement indépendant et avoir une présence prospère au sein d'une économie régionale autosuffisante ne sont pas des options, les relations avec le monde extérieur au Pacifique resteront prédominantes et les options politiques impliqueront de considérer l'équilibre avec les autres territoires de rattachement éventuels. Ni l'Australie ni la Chine n'ont d'avantage significatif sur la France en tant que territoire de rattachement, ainsi, la première étape sera sûrement d'obtenir les meilleurs résultats possibles dans les relations avec la France métropolitaine.

L'histoire de l'économie indique qu'il n'y aurait, à la suite de l'indépendance par rapport à la France, aucun bénéfice économique significatif, bien qu'il puisse y avoir un avantage politique et culturel pour le peuple kanak.

Envisager le fait qu'il y ait des pertes économiques après l'indépendance est une chose moins aisée, à cause de l'incertitude quant à la continuité du soutien financier apporté par la France et quant à la potentielle émergence d'un autre territoire de rattachement.

L'enjeu est, en réalité, de savoir quel territoire de rattachement choisir (et non pas de se séparer complètement d'un territoire de rattachement), mais également de savoir comment identifier les aménagements institutionnels qui, de par leurs relations de rattachement, apporteront les plus grands bénéfices possibles à la population de Nouvelle-Calédonie.

## RÉFÉRENCES

- Armstrong H.W. & Read R., 2000, "Comparing the economic performance of dependent territories and sovereign micro-states", *Economic Development and Cultural Change*, 48(2), p. 285-306.
- 2002, The phantom of liberty? "Economic growth and the vulnerability of small states", *Journal of International Development*, 14 (4), p. 435-458.
- Baldacchino G., 2006, "Innovative development strategies from non-sovereign island jurisdictions? A global review of economic policy and governance practices", *World development*, 34(5), p. 852-867.
- Baldacchino G. and Bertram G., 2009, "The beak of the finch: insights into the economic development of small, often island, economies", *The Round Table*, 98 (401), p. 141-160.
- Bertram G., 2004, "On the Convergence of Small Island Economies with their Metropolitan Patrons", *World Development*, 32, 2 (February 2004) p. 343-364.
- 2006, "Introduction: the MiRAB model in the twenty-first century", *Asia Pacific Viewpoint*, 47(1), p. 1-14.
- Bertram G., 2015, "Is independence good or bad for small island economies? A long-run analysis", *Région et Développement*, 42 (1), p. 31-54.
- Bertram G., 2016, "Sovereignty and material welfare, in Holtz A., Kowasch M. and Hasenkamp", O., (eds.), *A region in transition: politics and power in the Pacific island countries*. Saarbrücken, Germany, Saarland University Press, p. 385-430.
- Bertram G., and Poirine B., 2018, "Economics and development", Chapter 9 in Baldacchino G. (ed), *The Routledge International Handbook of Island Studies: A World of Islands*, Abingdon: Routledge.
- Crocombe R., *Asia in the Pacific Islands: Replacing the West*, Suva, USP Publications.
- Feyrer J., and Sacerdote B., 2009, "Colonialism and modern income: islands as natural experiments", *Review of Economics and Statistics*, 91 (2), p. 245-262.
- McElroy J.L., 2006, "Small Island Tourist Economies across the Life Cycle", *Asia Pacific Viewpoint*, 47, p. 61-77.
- McElroy, J. L., and Parry, C., 2012, "The long term propensity for political affiliation in island microstates", *Commonwealth and Comparative Politics*, 50 (4), p. 403-421
- PacificIslandsForum, 2016, "Forty-seventh Pacific Islands Forum", 8-10 September 2016, Communiqué, [http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/2016\\_Forum\\_Communique\\_11sept\(1\).pdf](http://www.forumsec.org/resources/uploads/embeds/file/2016_Forum_Communique_11sept(1).pdf), consulté le 25 août 2017.
- Pareti S, 2017, "French in the house! Pacific Islands go French", *PACNEWS*, 22, August 2017, <http://www.pina.com.fj/index.php?p=pacnews&m=read&o=1109583859599cb-od7e2654824b938>



## IMPACTS ATTENDUS DE LA RÉFORME DE LA FISCALITÉ INDIRECTE CALÉDONIENNE SUR LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

**Jean-Pierre Lieb**

Cabinet Ernst & Young (E&Y)

97

La question du lien entre fiscalité indirecte et échanges commerciaux peut de prime abord paraître saugrenue parce que, en principe, la Taxe Générale sur la Consommation (TGC), inspirée de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA), est un système d'imposition qui se veut fondamentalement neutre sur les comportements des acteurs économiques<sup>1</sup>. Son fonctionnement ne devrait donc pas amener à constater d'impact sur les grands agrégats économiques. Pour autant, la singularité de la TGC mise en place en Nouvelle-Calédonie conduit à juste titre à se poser la question d'un impact potentiel de la réforme de la fiscalité indirecte sur les échanges commerciaux internationaux.

Avant de tenter d'articuler des éléments de réponse, il paraît nécessaire de s'arrêter sur quelques éléments qui éclairent le lien que l'on peut observer entre TGC et commerce extérieur. Dans ce but, un peu d'archéologie historique, même si ces temps ne sont pas très lointains, s'impose en rappelant les raisons pour lesquelles il a semblé utile et judicieux de lancer la réforme de la TGC et, plus généralement, celle de la refonte de la fiscalité indirecte de la Nouvelle-Calédonie.

### I. LES RAISONS DE LA RÉFORME

À l'origine de la réflexion, il y a un constat assez largement partagé et décrit dans les rapports qui ont préparé la décision de lancer la réforme.

Parmi les tout premiers éléments de ce constat, figure le fait que les opérateurs économiques étaient soumis à un corps de règles à l'entrée sur le territoire, résultat d'un mille-feuille de prélèvements divers et variés, particulièrement complexe à gérer et assurément difficile à administrer. Ceci parce qu'il est bâti notamment sur toute une série d'exonérations spécifiques qui méritaient d'être contrôlées et documentées et qui conduisaient, compte tenu d'une volonté politique de protéger l'économie locale, à un poids excessif de la taxation à l'entrée sur le territoire. Ce système d'octroi à l'entrée amenait, et tel est encore le cas aujourd'hui, les opérateurs à intégrer *de facto* dans le calcul des marges cette charge à l'entrée et alimentait une tension inflationniste, se traduisant par des prix plus élevés qu'ils n'auraient dû l'être. En outre, le constat dressé conduisait également à souligner que le système, tel qu'il existait, était aussi opaque à l'égard de la formation des prix, ne permettait pas d'assainir les flux commerciaux entre les différents opérateurs et conduisait en définitive à des prix excessifs au détriment du consommateur final.

1 - L'auteur a souhaité garder la forme orale de sa présentation, lors du colloque.

D'où l'idée de substituer à ces taxes à l'importation un système considéré comme étant plus moderne, qui a fait ses preuves dans de nombreux pays dans le monde. En effet, aujourd'hui, l'immense majorité des pays a basculé dans un système de fiscalité indirecte de ce type, qui se distingue de celui qui comporte des taxes habituellement pratiquées au niveau de la vente finale par une taxe qui prélève un montant d'impôt au fur et à mesure que l'on passe les étapes économiques en proportion de la valeur ajoutée apportée par chacun des opérateurs économiques de cette chaîne.

Sans entrer dans le détail de la réforme, ni de ses soubresauts ni de ses ajustements, il convient de garder à l'esprit que le système existant reposait sur un nombre important de prélèvements, complétés à côté de ces mesures tarifaires de différentes mesures non tarifaires de protection: des quotas, des stocks permettant de réguler la pression économique externe sur les opérateurs internes.

Dès lors, l'introduction de la TGC dans le paysage économique calédonien, puisqu'elle conduit à démanteler une partie significative des droits à l'importation amène assez naturellement à se poser la question de l'impact d'une telle réforme sur le commerce extérieur et sur les flux commerciaux entrant ou sortant du territoire.

Aujourd'hui nous connaissons une période de marche « à blanc » dont l'impact est *a priori* modéré sur les opérateurs, car s'il existe une surcote additionnelle limitée de TGC, les droits à l'importation n'ont pas été simultanément démantelés. Cette situation ne permet donc pas d'apprécier à ce jour véritablement l'impact de cette réforme sur les opérateurs et leurs flux. Ce sera uniquement au moment où sera instauré le régime définitif, le jour du grand soir de la réforme de la fiscalité indirecte, que l'on sera en mesure d'apprécier pleinement cet impact.

Cela étant, il est possible de se livrer à un exercice d'anticipation et de tenter de décrire certains des effets potentiels de la réforme, et notamment de tenter de répondre à la question de savoir si elle induira un impact très important sur les chiffres du commerce extérieur tels qu'ils ont été présentés par l'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques).

## II. LES IMPACTS POTENTIELS SUR LE COMMERCE

Autant anticiper la conclusion et indiquer dès à présent que, en principe, il ne devrait pas y avoir d'impact majeur sur le plan macroéconomique, et ce pour plusieurs raisons.

La première tient fondamentalement à la mécanique de la TGC. Ainsi que cela a été rappelé, la mécanique intrinsèque de la TVA est d'être la plus neutre possible, notamment en ce qu'elle repose sur un prélèvement proportionnel à la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de production et de commercialisation jusqu'à l'aval ultime de cette chaîne qui est le consommateur final. On est dans un système où, contrairement au droit à l'importation existant, les opérateurs économiques déduisent de la taxe qu'ils doivent verser le montant de taxes qu'ils ont supportées en amont de la chaîne. Ainsi, le système est conçu de telle manière que, lorsqu'un opérateur procède à une importation, il bénéficie du droit de déduire la TGC supportée à l'importation au moment où il va verser la TGC collectée sur la revente des biens importés à un autre opérateur ou à un consommateur final. Or ce n'est absolument pas le cas, bien évidemment, dans le cas d'un droit classique à l'importation, tel qu'on le connaît jusqu'à présent en Nouvelle-Calédonie.

Le système conduit ainsi en principe l'opérateur économique à être insensible au poids de la fiscalité en amont de lui-même. C'est un élément intrinsèque à la mécanique de la TGC qui justifie, entre autres, cette qualification de neutralité de la taxe.

Notons, comme c'est le cas aujourd'hui, que la réforme intègre des mesures qui peuvent atténuer l'imposition au moment de l'importation. En effet, il est prévu un certain nombre de régimes spécifiques qui permettent d'échapper temporairement à l'imposition et donc d'éviter la charge de trésorerie induite par un délai qui s'écoulerait entre le moment où s'effectue l'importation sur le territoire et le moment où le bien est soit cédé à un autre opérateur, par exemple, à des fins de transformation ou plus simplement vendu à un consommateur final. Ce sont notamment les régimes suspensifs à propos des importations. Il convient de plus de mentionner, pour les activités minières, un système d'achat en franchise qui sort le secteur minier du système de la TGC.

Pour des raisons de nature diverse, le texte, tel qu'il a été voté, prévoit quelques exonérations qui permettent de faire échapper un certain nombre d'importations à ces droits, tels que notamment les produits et matériels médicaux ou les matériels à caractère éducatif ou pédagogique. Il y a donc des situations où, *a priori*, l'impact sur les opérateurs est plutôt neutre, voire favorable, à l'importation.

S'agissant de l'exportation, les avantages de la TGC sont évidents puisque le système repose sur une exonération totale pour les exportations de biens. Cette caractéristique concerne naturellement le secteur du nickel qui est hors du champ de la TGC mais également, plus généralement, toute entreprise qui exporte des biens hors du territoire. Naturellement, il y a à la clé une charge documentaire qui pèse sur les épaules des opérateurs, mais ceci est assez négligeable au regard de l'avantage que ce mécanisme accorde à ces derniers. De manière assez générale, la TVA (et donc la TGC) est perçue comme étant un impôt qui facilite la projection des opérateurs internes hors de leurs frontières.

S'agissant des exportations de services, là encore, ces opérations ne devraient pas être affectées par la réforme puisqu'elles ne supportent pas de charge fiscale. Là aussi le principe de neutralité a vocation à s'appliquer pleinement.

Toutefois, au-delà du rappel de ces principes, une analyse plus fine de la situation conduit à s'arrêter sur deux régimes sectoriels importants. Avant tout, il convient de mentionner le régime applicable au secteur du nickel. C'est un secteur qui bénéficie d'ores et déjà d'un certain nombre d'exonérations très larges sur les droits à l'importation, un secteur protégé à sa manière et donc, en mettant en œuvre la réforme, le gouvernement a voulu assurer une équivalence de traitement par rapport à la situation existante. Ceci pour des raisons économiques, bien évidemment, parce que c'est un acteur important du territoire et une source non négligeable de croissance interne. Mais le gouvernement était également contraint d'assurer cette équivalence compte tenu d'un certain nombre d'accords passés avec quelques opérateurs minières qui garantissaient une stabilité fiscale dans le temps. Pour ne pas avoir à gérer cette différence de traitement, à la fois entre opérateurs et afin de respecter scrupuleusement ses engagements pris à l'égard des investisseurs internationaux, le plus simple était alors de bâtir un cordon particulier autour de ce secteur et de le mettre hors de cette nouvelle forme de fiscalité indirecte. En second lieu, un autre secteur mérite une analyse plus fine quand se pose la question de l'influence de cette réforme sur le commerce extérieur, notamment eu égard aux conséquences fines de cette réforme en termes microéconomiques. Certes, au travers

des chiffres communiqués par l'ISEE, le commerce extérieur de la Calédonie c'est d'abord et avant tout les exportations de nickel en termes de masse financière.

Ceci n'est pas une raison pour négliger les impacts de la réforme au niveau individuel, notamment sur le secteur de la production locale. En termes de données macroéconomiques, on peut considérer que l'on est sur l'épaisseur du trait. Ceci étant, cela ne sera pas une perception partagée pour les opérateurs concernés dont le compte de résultats, la rentabilité et les équilibres financiers seront directement impactés avec une traduction monétaire à laquelle ils seront bien évidemment sensibles. S'agissant de ce secteur, le système existant de droits à l'importation est bâti sur l'idée qu'il faut préserver cette espèce d'effet de serre évoqué par d'autres intervenants, afin de protéger ces opérateurs économiques de la concurrence internationale. Pour ceci, il y a plusieurs manières de procéder. La plus évidente, c'est de faire en sorte que la concurrence par les produits soit contrôlée et réglementée: ce sont toutes les procédures non tarifaires existantes. C'est aussi taxer lourdement les produits importés concurrents de la production locale et à l'inverse faire en sorte que les intrants au bénéfice de ces opérateurs soient sous-taxés, ce qui permet de rétablir des conditions de concurrence équitable entre la production locale et les opérateurs extérieurs *via* les importations.

D'où l'idée de prévoir un mécanisme de fiscalité allégée au travers soit des exonérations spécifiques qui existent, soit de la possibilité de minorer la charge d'imposition supportée *in fine* par le consommateur en appliquant un taux réduit. Or, la réforme en pratique assure, par les dispositions qui ont été votées, une large ouverture à la possibilité, pour l'ensemble des opérateurs de la production locale, de pouvoir bénéficier d'un taux réduit.

Est-ce que ceci est toutefois la bonne solution pour les opérateurs en cause ? Ce point est délicat et fera l'objet des remarques finales de cette présentation au travers de quelques réflexions rapides.

### III. QUELQUES ÉLÉMENTS DE RÉFLEXIONS

D'abord, il est important de rappeler que la TGC est un outil de fiscalité moderne. En ce sens, ses modalités d'imposition vont conduire d'une manière ou d'une autre les chefs d'entreprise calédoniens à se poser un certain nombre de questions comme le font n'importe quels chefs d'entreprise dans une économie moderne. Des réflexions notamment sur les modalités de gestion de leur entreprise devraient logiquement amener ces derniers à revisiter avec un nouvel œil des questions clés, telles que, par exemple, comment gérer financièrement mais aussi opérationnellement de manière optimale sa chaîne d'approvisionnement ? Comment adapter son système d'information dans un contexte où l'on a à appliquer plusieurs taux de TGC ? Comment la mise en place d'une comptabilité plus analytique peut-elle améliorer la connaissance plus fine que l'on a de son entreprise, de ses fournisseurs, de ses clients ? Comment gérer ses nouvelles déclarations fiscales et surveiller la cohérence entre une vue ciblée sur les revenus (IS) et une autre sur les transactions (TGC) ? Enfin, quel impact aura, sur le circuit économique et la relation client/fournisseur, l'introduction d'une plus grande transparence dans les relations entre acteurs économiques ?

Cette dimension de la réforme est passée totalement sous silence et elle est pourtant structurante parce que, en conduisant les chefs d'entreprise à se poser toute cette série de questions, elle participe à la modernisation de la vision économique qu'ont les chefs d'entreprise de

leur propre valeur ajoutée et de la manière dont celle-ci se constitue. Cela les conduit aussi à s'interroger sur la manière dont ils forment ou calculent leurs marges. Cet élément de modernisme est naturellement subi, mais il participe à cet objectif d'augmentation de la productivité et d'efficacité du tissu économique calédonien ce qui a été souligné par plusieurs intervenants.

Ensuite, quand bien même on voudrait mesurer finement l'impact de cette réforme, dont les contours définitifs aujourd'hui ne sont pas totalement arrêtés puisque l'on ne connaît pas encore les taux finaux, on serait confronté à quelque chose d'extraordinairement compliqué. On aurait aujourd'hui une difficulté majeure à simuler de manière très fine l'impact de cette réforme sur les comptes de résultats individuels de chacun des opérateurs. Les opérateurs eux-mêmes peuvent le faire mais les observateurs extérieurs que nous sommes, compte tenu des informations statistiques dont nous disposons et de la fraîcheur de ces éléments statistiques, sont dans l'impossibilité matérielle d'avoir une vision élaborée fine et suffisamment documentée. La direction des services fiscaux a mis en place un système déclaratif à la TGC, qui permet notamment de distinguer les différents types d'assiette et c'est une information précieuse. Mais ces éléments restent très « macro » au niveau de l'entreprise. Or, une entreprise peut avoir différents types de produits de la même gamme qui vont connaître des taux de TGC différents. L'un parce que c'est un produit importé, l'autre parce que c'est un produit issu de la production locale. L'analyse et la simulation seront donc des exercices qui ne manqueront pas d'être horriblement compliqués.

Ainsi, aujourd'hui, il faut avoir l'honnêteté, mais aussi l'humilité, de reconnaître notre incapacité collective à répondre précisément à la question de l'impact microéconomique de la réforme.

## CONCLUSION

En guise de conclusion, on notera que cette réforme sera également confrontée à deux incertitudes. La première est la suivante : quel va être l'effet sur les prix ? Pourquoi cette question ? Parce que, bien évidemment, l'impact sur les prix n'est pas neutre sur la balance commerciale. Les travaux exposés ce matin ont mis en évidence les liens étroits entre prix, compétitivité, croissance et équilibre commercial. Il y a une vraie question économique derrière : *quid* du lien entre inflation interne et commerce extérieur dans un système de taux de change fixe ? Ceci car, comme l'a dit de manière tout à fait claire Olivier Sudrie, dans un monde normal on a une devise qui s'ajuste en fonction de ces éléments. Aujourd'hui, la Nouvelle-Calédonie est dans un système de parité fixe. À ce titre, si l'économie calédonienne rencontre une inflation interne forte, il y aura nécessairement une influence sur le solde du commerce extérieur et aura un effet d'éviction dû au fait que le pouvoir d'achat n'augmentera pas au même rythme que cette inflation.

Ce point renvoie bien évidemment à la manière dont on surveille l'évolution des prix au moment où l'on change de système et au cours des mois qui suivent la bascule. On peut surveiller globalement les marges mais c'est extrêmement difficile de se pencher sur les marges d'une manière microéconomique. Ceci n'est pas sans lien avec la question des instruments classiques de réglementation des prix dont la Nouvelle-Calédonie dispose. En effet, il existe toute une batterie de textes qui permettent aux autorités calédoniennes de surveiller en temps réel les prix et, si nécessaire, de les bloquer. La maîtrise réelle de cet impact potentiel

sur les prix nécessitera probablement d'avoir recours à une mesure coercitive sur la manière dont les prix sont formés par les opérateurs, seule manière efficace et effective d'éviter un dérapage inflationniste non souhaité.

Une deuxième incertitude mérite d'être abordée *in fine* et concerne l'impact sur la production locale. On a voulu protéger cette dernière au travers soit d'un taux zéro, soit d'un taux spécifique. Il ne faut pas faire l'économie de s'interroger sur la pertinence technique d'un tel choix. D'autant que l'on ne compte pas dans le monde le nombre d'études qui soulignent que le meilleur choix lorsqu'on met en place un système de fiscalité indirecte est celui du taux unique. C'est le système le plus simple, c'est également celui qui est le plus neutre et c'est ce qui est le moins coûteux à gérer pour tout le monde, opérateurs comme administration. La Nouvelle-Calédonie a choisi à ce stade l'option de la complexité, puisque l'on a aujourd'hui potentiellement cinq taux différents.

Une des raisons de ce choix, c'était le souci de protéger la production locale. Or, s'est-on réellement interrogé sur le fait de savoir s'il y avait ou non d'autres d'outils permettant tout autant d'atteindre cet objectif de protection ou de rétablissement des conditions de concurrence entre l'extérieur et l'intérieur, au travers notamment d'outils de fiscalité directe ?

Une piste qui mériterait probablement d'être explorée peut être trouvée en métropole, même si je ne suis pas spontanément un supporter immodéré des exemples métropolitains. En effet, je suis convaincu que chaque juridiction, chaque pays, chaque situation, mérite une réponse spécifique qui tienne compte de ses singularités et de son histoire. Ce dispositif s'appelle le CICE<sup>2</sup>, il s'agit d'un crédit d'impôt emploi qui s'avère être un excellent moyen d'agir sur un des éléments importants de la divergence de compétitivité entre le marché intérieur et l'extérieur, c'est-à-dire le coût du facteur travail. En choisissant cette voie, on a, d'une part, probablement un impact de compétitivité beaucoup plus fort que les contrats de compétitivité qui sont compliqués à gérer avec les opérateurs. En effet, il faut tenir compte du temps que prend la négociation en la matière et de l'asymétrie d'information qu'ont les pouvoirs publics face à l'opérateur qui connaît, lui, parfaitement bien ses comptes de résultat. Ce qui évite, d'autre part, aussi cette extraordinaire complexité juridique, technique et financière, pour l'ensemble des opérateurs mais aussi pour la direction des services fiscaux, d'avoir à gérer une pluralité de taux.

---

2 - Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi.

**TROISIÈME PARTIE**

**MONNAIE, SECTEUR BANCAIRE  
ET FINANCIER**



## LE RÉGIME MONÉTAIRE DE LA ZONE FRANC PACIFIQUE

**Jean-David Naudet**

Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)

105

### I. LES DIFFÉRENTS RÉGIMES MONÉTAIRES

Un régime monétaire peut se définir par deux éléments: une politique de change et une politique monétaire.

La politique de change définit les règles d'échanges entre la monnaie locale et les monnaies extérieures. En particulier, elle définit les règles de convertibilité de la monnaie locale et de contrôle ou de libre circulation des capitaux. La variable centrale de la politique de change est, bien sûr, le taux de change mais ce dernier peut être à la fois un paramètre d'action de la politique de change, en cas de ciblage de change ou d'interventions sur le marché des changes, ou une variable de résultat de l'action des forces du marché.

La politique monétaire définit les règles de refinancement du secteur bancaire et s'appuie principalement sur l'instrument « taux directeurs », qui sont les taux régissant les échanges de liquidité entre banque centrale et système bancaire. Ces taux directeurs ont une influence plus large sur les taux d'intérêt pratiqués par le système bancaire et sur l'inflation. Mais la politique monétaire utilise d'autres instruments plus techniques, telles les normes de contrôle prudentiel ou encore les modalités de création de la monnaie centrale.

Il existe un objectif commun à quasiment tous les régimes monétaires: la recherche de la stabilité monétaire et financière. Cela se traduit par la recherche de crédibilité et de stabilité de la monnaie, c'est-à-dire une inflation faible, d'une part, et par la protection des dépôts de la clientèle du système bancaire, c'est-à-dire la prévention des crises financières, d'autre part. À cet objectif de stabilité peut s'ajouter de manière plus ou moins importante un objectif de promotion de l'économie: facilitation du crédit, relance économique, financement de l'État. Lorsque ces deux objectifs coexistent (ce qui est le plus fréquemment le cas, mais à des degrés divers), ils peuvent entrer en conflit. L'exemple le plus classique est le financement de l'État par la monnaie centrale (ce qu'on appelle couramment la planche à billets) qui est à la fois facteur de relance par le déficit et, de fait, également d'inflation et donc, à un certain niveau, cela nuit à la stabilité.

Il existe deux grandes familles de régimes monétaires selon la façon dont est recherchée la stabilité monétaire et financière.

Une première famille de régime monétaire est fondée sur la stabilité du taux de change de la monnaie nationale par rapport à une ou des devises de référence. Cette stabilité (et non forcément fixité) des changes a pour but de crédibiliser la monnaie localement et à l'international, de faciliter les échanges et de favoriser une faible inflation (tout au moins comparable à celle des pays des devises de référence). Les régimes à taux de change fixes, selon différents mécanismes, sont emblématiques de cette famille de régime monétaire. La contrepartie de cet ancrage du change sur des références externes est d'avoir une politique monétaire contrainte, c'est-à-dire des taux d'intérêt dépendant directement de ceux des pays d'ancrage de la monnaie et/ou un contrôle des changes plus ou moins strict. Sinon les mouvements de capitaux déstabiliseraient rapidement l'ancrage monétaire.

Une seconde famille de régime monétaire consiste à rechercher la stabilité *via* la politique monétaire à travers une cible, le plus souvent d'inflation. Les taux d'intérêt directs sont donc fixés en fonction d'un objectif d'inflation guidant la stabilité monétaire. Cette fois-ci, à l'inverse, les taux d'intérêt sont fixés en fonction de paramètres économiques internes et les taux de change (et/ou le contrôle des changes) doivent donc s'ajuster pour réguler les mouvements de biens, de services et de capitaux avec l'extérieur.

De manière tout à fait caricaturale, le choix d'un régime de change peut se résumer en deux temps.

Dans un premier temps, il convient de rechercher la stabilité prioritairement :

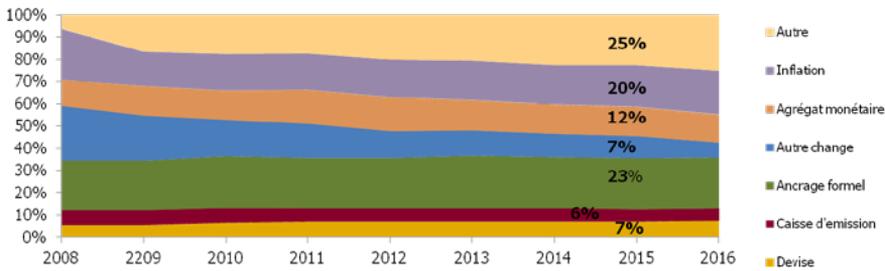
- soit à travers un ancrage de change qui détermine une politique monétaire contrainte en fonction de celles des pays de référence ;
- soit à travers un ciblage d'inflation (parfois de masse monétaire, voir ci-dessous) qui conditionne les taux d'intérêt, les taux de change assurant alors l'équilibre des échanges internationaux.

Dans un second temps, un éventuel objectif de promotion de l'économie vient compléter les dispositifs de ce régime monétaire : achats de titres, promotion du crédit, financement de l'État, encadrement du crédit, etc.

Ces choix sont certes des choix de souveraineté mais dépendent aussi très clairement de caractéristiques intrinsèques des pays concernés. Ainsi les petites économies, de faible population et/ou de faible revenu par tête auront tendance à privilégier un régime de change stable, et donc à ancrer leur monnaie sur des devises internationales, faute de possibilité d'influer sur les mouvements de capitaux à travers une politique monétaire crédible. À l'inverse les grandes économies privilégieront une cible interne, telle qu'un objectif d'inflation plutôt qu'un ancrage externe de taux de change, car la majeure partie de leur économie réside dans leur marché intérieur. De la même façon, des politiques de promotion de l'économie seront plus efficaces dans les grandes économies que dans des petites économies où, faute de marchés financiers, elles risquent d'atteindre rapidement leurs limites.

## II. LES RÉGIMES MONÉTAIRES DANS LE MONDE

Graphique 1. : Évolution des régimes de change dans le monde



Source : FMI 2016.

Le graphique 1, ci-dessus, reprend les proportions des différents arrangements monétaires pour les 192 pays et territoires membres du FMI (Annual Report on Exchange Arrangements and Exchange Restrictions, 2016).

Un premier constat est que, en 2016, 43 % des pays utilisent un régime monétaire de change stable (utilisation d'une devise externe, caisse d'émission, ancrage formel sur une référence externe ou autre régime d'ancrage de change). Les devises d'ancrage de ces régimes sont pour 48 % des pays concernés le dollar, pour 30 % l'euro, pour 11 % d'autres devises et pour 11 % des paniers de devises.

La première catégorie (7 %) comprend les pays qui n'ont pas de monnaie nationale et utilisent des devises externes sur leur marché intérieur comme l'Équateur, le Monténégro, les îles Marshall, la Micronésie, Kiribati, Nauru et Tuvalu. C'est un cas extrême d'ancrage externe, que l'on appelle dollarisation, le plus souvent utilisé dans des pays de très petite taille.

La seconde catégorie est composée des caisses d'émission, système où une monnaie locale circule mais en étant entièrement gagée sur des réserves de devises au sein de la Caisse d'émission. La politique monétaire est alors réduite aux aspects réglementaires. C'est le cas par exemple de Hong Kong, de la Bosnie, de la Bulgarie, la Dominique, de Grenade, Sainte-Lucie, Saint-Kitts, Saint-Vincent.

La troisième catégorie de change fixe comprend les pays qui ont des accords formels encadrant l'ancrage externe de leurs monnaies. Le cas le plus connu est celui des zones Franc mais cela concerne aussi l'Irak, la Jordanie, la Barbade, les Bahamas, les îles Salomon, les Samoa.

Enfin, la dernière catégorie de change stable regroupe les pays dont la politique est de préserver l'ancrage de leur change sans pour autant pouvoir s'appuyer sur des accords avec les pays des devises de référence comme Singapour, le Vietnam, l'Iran, la Croatie.

Les autres pays sont en régime de changes flottants avec une politique monétaire ciblée. Vingt pour cent des pays ont ainsi une cible d'inflation, comme mentionné plus haut. C'est le cas de beaucoup de grandes économies comme, par exemple, le Japon, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, la Turquie, la Russie, le Royaume-Uni.

Certains pays pilotent également leur politique monétaire à partir d'une cible de masse monétaire plutôt que d'inflation. Cette modalité, peu transparente et en recul, n'a pas été décrite ci-dessus mais reste néanmoins d'actualité pour 12 % des pays à l'image de la Chine et de l'Éthiopie.

Enfin le reste (25 %) est un ensemble disparate constitué de politiques monétaires plus complexes, soit qu'elles empruntent à plusieurs ciblage (États-Unis), soit qu'elles sont issues de zones monétaires régionales (pays de la zone euro), soit encore qu'elles ne peuvent être classées dans aucune autre catégorie (Vanuatu, Papouasie-Nouvelle-Guinée).

On voit très clairement avec ces énumérations que le modèle auquel adhèrent majoritairement les petites économies, et notamment insulaires, est l'une des formes des régimes de change fixe, tandis que les grandes économies sont majoritairement situées sur des régimes à cible d'inflation avec change flexible, éventuellement combinés avec d'autres modalités.

On constate par ailleurs que la répartition mondiale entre ces différents régimes est assez stable dans le temps. La proportion de régimes à change fixe diminue, certes, mais lentement et uniquement du fait de la raréfaction de la catégorie à change stable sans accord formel.

### **III. LA ZONE FRANC PACIFIQUE**

La zone Franc Pacifique couvre les territoires de la Nouvelle-Calédonie, de la Polynésie française et Wallis-et-Futuna. Aucun de ces territoires n'est membre du FMI et donc déclarant de son régime monétaire au FMI, mais le régime de la zone Pacifique se rapproche nettement de celui à change fixe avec accord formel (avec également une composante régionale).

En effet, le Trésor français garantit la fixité du taux de change et la libre convertibilité du franc Pacifique par rapport à l'euro. Cette garantie passe par la gestion du bilan de l'IEOM par le Trésor français, qui solde l'ensemble des échanges entre francs Pacifique et autres devises dans une ligne de « compte d'opération », tenue en euros dans ses propres comptes. Le compte d'opérations joue un rôle proche des « réserves et avoirs extérieurs » d'une banque centrale de plein exercice.

Ce système permet une exceptionnelle stabilité puisque le taux de change entre le franc Pacifique et le franc français, puis l'euro, est fixe depuis 1949, et que depuis lors le franc Pacifique est librement convertible dans la devise qui a cours en France, et de fait dans toute autre devise depuis la fin du contrôle des changes en France, que ce soit pour les entreprises et les particuliers et ceci quel que soit l'objet de la transaction, dans les seules limites des règles de la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT).

Le régime franc Pacifique diffère de celui de la caisse d'émission, qui émet une monnaie locale strictement gagée sur des réserves de devises étrangères, sur deux points importants.

Le premier est que le système de compte d'opération autorise une garantie de valeur (taux de change fixe et convertibilité) en principe illimitée, puisque le Trésor français ne fixe pas de limites au solde du compte d'opérations. Dans un régime de caisse d'émission, la correspondance entre monnaie locale et valeur en devises ne peut être garantie, car elle dépend du

niveau de réserves en devises détenue par la Caisse. La monnaie locale peut ainsi être « attaquée » en cas de forte demande de devises, jusqu'à un niveau où les réserves en devises ne permettront plus de garantir une masse monétaire suffisante en monnaie locale pour assurer le bon fonctionnement de l'économie. Il ne reste alors plus qu'à dévaluer afin de « réintroduire » de la monnaie locale. Le cas de crise d'une Caisse d'émission le plus connu est celui de l'Argentine en 1998 où le régime monétaire avait quasiment explosé.

La seconde différence est que la zone Franc Pacifique, contrairement à un régime de Caisse d'émission, a une politique monétaire propre avec la fixation de taux directeurs. Il s'agit, certes, d'une politique monétaire contrainte et restreinte, mais elle est néanmoins spécifique. Les taux directeurs de l'IEOM ne peuvent s'écarter trop sensiblement de ceux de la zone euro, sinon les mouvements libres de capitaux déstabiliseraient rapidement l'économie de la zone. Néanmoins, l'IEOM dispose d'une marge de manœuvre pour adapter ses taux directeurs : ainsi, actuellement (début 2018), le taux de rémunération des dépôts des banques par la Banque Centrale Européenne (BCE), qui est un des taux directeurs, est à -0,40 %, alors que le même taux pour la zone Pacifique est à -0,20 %. Ce différentiel de taux crée une incitation pour les banques de la place à laisser leurs liquidités sur place plutôt que de les rapatrier auprès de leur maison mère. De même, l'IEOM crée de la monnaie centrale en refinançant les banques de la place. Actuellement, cette monnaie centrale Pacifique est d'un montant d'environ 10 milliards de F CFP. Il s'agit, certes, d'un montant modeste, mais, d'une part, il est appelé à croître avec la mise en place prochaine en 2019 de nouveaux instruments de refinancement bancaire ; d'autre part, la contrepartie d'une garantie illimitée et d'un change fixe est une création monétaire restreinte.

## ÉLÉMENTS DE CONCLUSION

La zone Pacifique a donc donné ses preuves de solidité et de stabilité. Le compte d'opération présente toutes les caractéristiques souhaitables de robustesse. Fin 2016, son solde s'élevait à 1 400 millions d'euros, soit à peu près 100 % du PIB de la zone, quand la BCE ne détenait à cette même date qu'environ 7 % de son PIB en avoirs extérieurs.

Il faut également remarquer que les économies de la zone Pacifique ont totalement échappé aux crises financières de toutes sortes au cours de leur histoire. Certes, cela tient en bonne partie à l'absence de marchés financiers en francs Pacifique mais néanmoins, aucune forme de crise (fuite des capitaux ou ruée sur les dépôts, crise de change, illiquidité ou faillite bancaire) n'a touché des territoires dont les économies étaient par ailleurs secouées de mouvements divers.

Comme mentionné ci-dessus, la seconde question que l'on doit adresser au régime monétaire Pacifique, au-delà de la contribution à la stabilité, est son rôle en matière de promotion de l'économie. Pour ce faire, l'IEOM s'appuie sur l'instrument du réescompte. Ce mécanisme consiste à prendre en pension des titres de créances bancaires en échange d'un refinancement des banques déposantes de ces titres. Un certain nombre de critères (de solidité, de taille, de secteurs et de zone géographique) définissent les entreprises dont les créances sont réescomptables par l'IEOM, de façon à privilégier les petites entreprises productives mais aussi le rééquilibrage territorial. En échange de ce refinancement, les banques doivent plafonner leur taux de crédit à des entreprises réescomptables au taux directeur majoré de 2,75 %

maximum de marge bancaire. Le taux directeur est actuellement de 0%, et donc le plafonnement à 2,75%, ce qui reste un taux préférentiel pour bon nombre de petites entreprises. Le réescompte vise ainsi un double objectif: inciter les banques à prêter aux petites entreprises et limiter les taux de crédit à ces dernières.

110

---

Ce mécanisme de réescompte joue certes un rôle modeste en montant (10 milliards de F CFP de refinancement environ) mais concerne en flux permanent plusieurs centaines d'entreprises de la zone dont certaines pourraient être exclues des circuits de financement traditionnels.

## PANORAMA DU SECTEUR BANCAIRE CALÉDONIEN

### Matthieu Morando

Institut d'Émission d'Outre-Mer (IEOM)

111

L'offre bancaire en Nouvelle-Calédonie est variée et concurrentielle au regard de la taille de la place. Elle s'organise essentiellement autour de trois grands groupes bancaires métropolitains :

- le groupe BPCE, qui regroupe la Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC), la Banque Calédonienne d'Investissement (BCI) et Océor Lease Nouméa (OLN);
- le groupe BNP Paribas;
- le groupe Société Générale, qui regroupe la SGCBNC, Crédical et Nouméa Crédit.

L'offre bancaire est complétée par les services financiers de l'OPT (Office des Postes et des Télécommunications), qui n'octroient pas de crédits mais proposent des comptes chèques sur tout le territoire, le Crédit Agricole Mutuel (CAM) et la Socalfi (anciennement GE Money). D'autres établissements de crédit extérieurs interviennent régulièrement de manière significative, dont notamment l'AFD (Agence Française de Développement) et la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), principaux financeurs des collectivités locales. La Casden intervient également, en proposant des crédits distribués par la BCI et la SGCBNC à la clientèle éligible (fonctionnaires et assimilés). L'ANZ dispose sur le territoire d'un bureau de représentation. Enfin, les organismes de microcrédits sont aussi présents sur le territoire (Adie, Initiative NC).

## I. LA RÉGLEMENTATION

Tous ces organismes bancaires sont soumis au code monétaire et financier entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2001 avec un régime particulier d'application pour l'outre-mer. Le Trésor pilote un projet « Comofi outre-mer » afin notamment de simplifier la lecture de ce code.

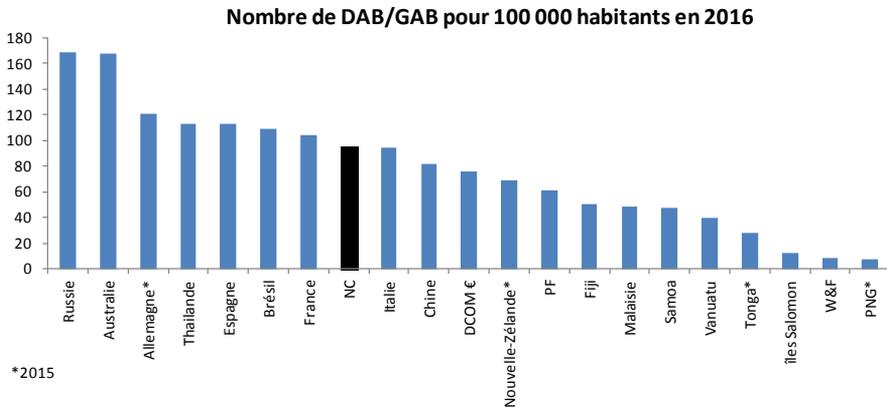
Tous les établissements de crédit disposent d'un agrément d'exercer de l'ACP (Autorité de Contrôle Prudentiel) mais le passeport européen qui permet d'exercer librement en Europe ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie. La lutte contre le blanchiment et le terrorisme s'applique sur le territoire et prend en compte toutes les recommandations du GAFI<sup>1</sup>. Les réglementations prudentielles (Bâle III et IV) s'appliquent au niveau des groupes de manière consolidée (sauf pour la BCI).

1 - Groupe d'Action Financière.

## II. LA PRÉSENCE DE PLACE

Les banques sont bien présentes sur tout le territoire. La Nouvelle-Calédonie comptabilise 94 guichets automatiques ou distributeurs (DAB/GAB) pour 100 000 habitants, une moyenne comparable à celle de la France métropolitaine mais qui est élevée par comparaison régionale avec les autres îles du Pacifique qui en comptent en moyenne deux fois moins.

**Graphique 1 : Comparaison internationale de l'implantation des banques**



Sources : FMI, Financial Access Survey, IEOM.

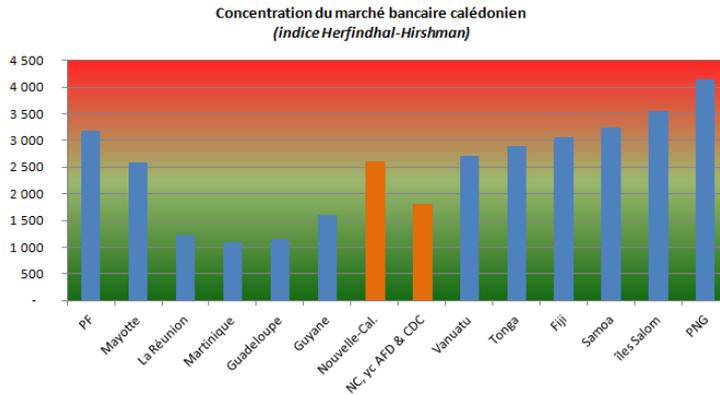
La bancarisation est également élevée en Nouvelle-Calédonie avec en moyenne 0,85 compte bancaire par habitant (contre 1,26 en France métropolitaine) et 1,06 carte bancaire par habitant (1,03 en France métropolitaine).

## III. LA CONCENTRATION BANCAIRE

Le marché bancaire calédonien est relativement concentré avec un indice d'Herfindahl-Hirschman<sup>2</sup> (HHI) légèrement au-dessus de 2 500, le seuil d'une forte concentration bancaire. Cette concentration s'explique par la taille limitée du système bancaire avec un nombre limité d'intervenants. Néanmoins, aucun établissement de la place n'occupe une position prépondérante, ni sur le marché des dépôts ni sur celui des crédits, et la concurrence entre les banques et les sociétés de financement est réelle.

2 - HHI est calculé en faisant la somme des parts de marché (prêts ou dépôts collectés) de toutes les entreprises du secteur considéré. Plus l'indice est élevé et plus le marché est concentré. Si l'indice est inférieur à 1 500 le marché n'est pas concentré, si l'indice est compris entre 1 500 et 2 500 le marché est modérément concentré, au-dessus de 2 500 le marché est très concentré.

**Graphique 2 : Comparaisons des concentrations de marché bancaire**

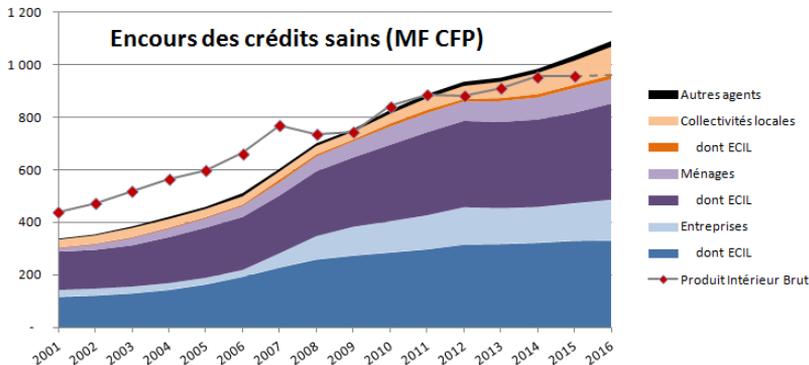


En recalculant l'indice HHI en intégrant l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations, comme le font les départements d'outre-mer, la concentration bancaire en Nouvelle-Calédonie diminue en dessous du seuil de forte concentration mais reste à un niveau supérieur à la concentration bancaire des autres départements d'outre-mer, excepté Mayotte. Par comparaison régionale, la concentration bancaire du marché calédonien est relativement faible. Le marché bancaire est fortement concentré dans les autres îles du Pacifique avec un indice HHI qui s'élève à 3 000 aux îles Fidji ou 4 000 en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

#### IV. LA PROGRESSION RAPIDE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

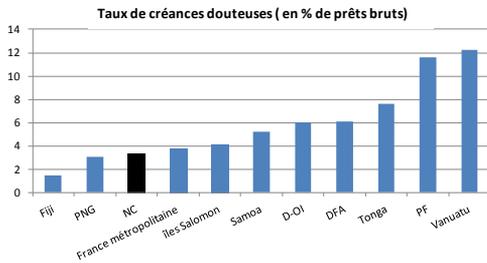
Depuis le début des années 2000, la croissance du crédit est élevée, supérieure à celle du PIB, et cette croissance s'est accélérée depuis 2006. Les crédits aux ménages et aux entreprises octroyés par la place bancaire locale ont fortement augmenté. L'emprunt des banques commerciales en Nouvelle-Calédonie est légèrement inférieur à 80% du PIB, soit légèrement en dessous du taux d'endettement de la Polynésie française mais supérieur à celui des DOM et des autres îles du Pacifique. Le taux d'endettement est raisonnable mais risque de devenir insoutenable si le taux de croissance reste élevé.

**Graphique 3 : Encours de crédits sains en Nouvelle-Calédonie**

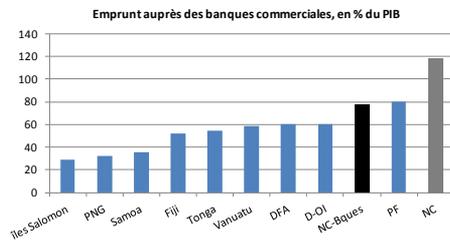


Le portefeuille de prêts est de bonne qualité avec un taux de créances douteuses relativement faible à 3,4 %, inférieur à celui de la France métropolitaine (3,8 %), des DOM (6 %) et de la Polynésie française (près de 12 %). Mais le taux de créances douteuses a une croissance rapide, en moyenne de 7,4 % par an depuis 2008. Le coût du risque (passage en provision), qui s'élève à 2,7 milliards de F CFP, a doublé en 2016.

**Graphique 4 : Comparaison des taux de créances douteuses**



**Graphique 5 : Comparaison des emprunts auprès des banques commerciales**

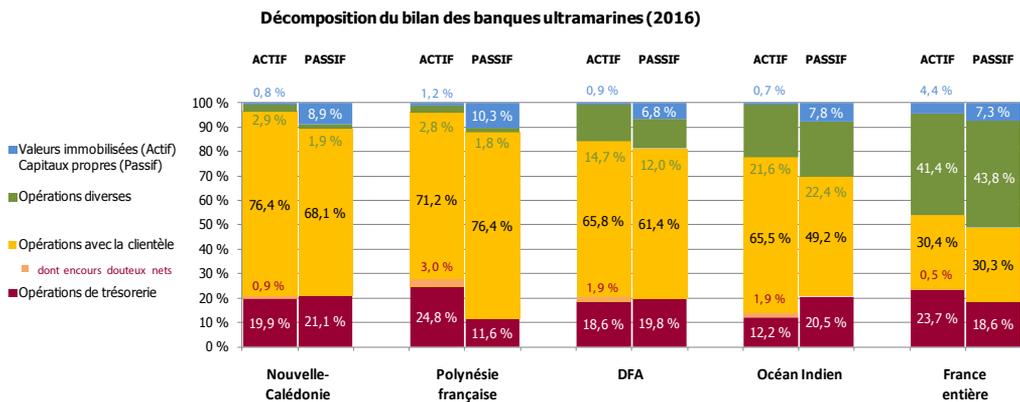


Sources : FMI, Financial Soundness Indicator, IEOM.

## V. LA STRUCTURE BILANCIELLE

L'activité bancaire en Nouvelle-Calédonie est essentiellement l'intermédiation, soit la collecte de dépôts (76 % de l'actif du bilan) et la distribution de crédits (68 % du passif du bilan). Les banques se financent grâce à la marge nette d'intérêt<sup>3</sup>. Par comparaison, la structure du bilan bancaire en France est différente, les opérations de marché et les opérations avec la clientèle représentent chacune un tiers du bilan.

**Graphique 6 : Comparaison des décompositions de bilan**



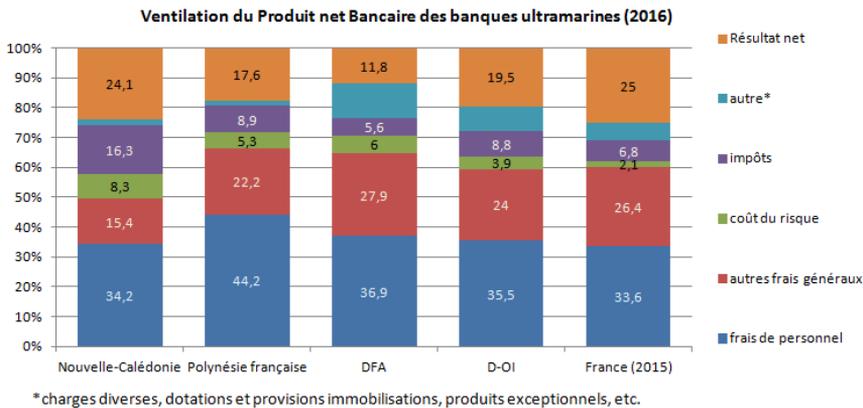
3 - Marge nette d'intérêt : différentiel entre le taux d'intérêt auquel prête une banque et la rémunération versée sur les dépôts et les commissions.

La position extérieure nette<sup>4</sup> s'élève à -80 milliards de F CFP, ce qui représente la part de refinancement hors zone d'émission auprès des groupes métropolitains essentiellement.

## VI. LE COMPTE DE RÉSULTAT

Les frais de personnel représentent un tiers du produit net bancaire en Nouvelle-Calédonie, une proportion équivalente à celle de la France mais légèrement inférieure à celle de la Polynésie française et des DFA<sup>5</sup>. Ce différentiel peut s'expliquer par un volume d'octroi élevé en Nouvelle-Calédonie qui accroît le volume de crédit par emploi. Le coefficient net d'exploitation<sup>6</sup> s'élève à 51 %, un taux relativement faible, inférieur à celui de la France (64 %) et de la Polynésie française (70 %), qui est lié à la période de forte croissance des encours. Le poids des impôts est élevé à 16 % du PIB, un poids supérieur aux autres territoires d'outre-mer. La rentabilité des banques calédoniennes s'élève à environ 24 % du PNB, un taux équivalent à celui des banques de France métropolitaine mais supérieur à celui des départements d'outre-mer.

Graphique 7 : Comparaison des ventilations du produit net bancaire



## VII. LA PERFORMANCE DU SECTEUR BANCAIRE

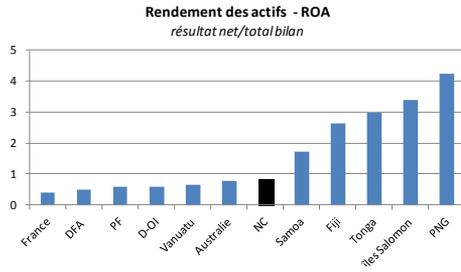
Les banques de Nouvelle-Calédonie sont profitables avec des rendements des actifs (ROA) et des fonds propres (ROE) relativement élevés qui atteignent respectivement 0,8 % et 9 %. Les taux de rendement sont particulièrement hauts dans les autres îles du Pacifique.

4 - Le pays dont la position extérieure nette est positive (négative) est un créancier (débiteur) net envers le reste du monde.

5 - Départements Français d'Amérique (DFA)

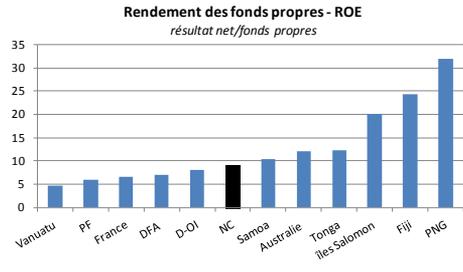
6 - Coefficient d'exploitation = (frais généraux + salaires) / PNB.

**Graphique 8 : Comparaison des rendements des actifs**



Sources : FMI, Financial Soundness Indicator, IEOM.

**Graphique 9 : Comparaison des rendements des fonds propres**



## QUELS CHOIX MONÉTAIRES POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE POUR QUELS ÉCHANGES COMMERCIAUX ?

**Samuel Gorohouna**

Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

**Laisa Ro'i**

Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC)

117

En Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, la monnaie ayant cours légal depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale est le franc CFP, émis par l'Institut d'émission d'outre-mer dans le cadre d'un régime de change fixe vis-à-vis du dollar américain puis du franc français à partir de 1949, et de l'euro à compter de 1999. La convertibilité illimitée du franc CFP en euros est garantie par le Trésor français dans la zone d'émission au taux de change de 1 000 F CFP = 8,38 euros, toutefois le franc CFP n'est pas convertible à l'échelle internationale.

La question qui nous intéresse est celle de savoir si le franc CFP est favorable aux échanges commerciaux de la Nouvelle-Calédonie. Cette question peut paraître saugrenue dans la mesure où la Nouvelle-Calédonie n'a guère connu d'autre type de régime de change que celui qui prévaut aujourd'hui, si ce n'est pendant la période d'arrimage sur le dollar américain. Il existe pourtant plusieurs points de comparaison contemporains : l'expérience des autres pays d'Océanie, aussi bien la multitude de pays océaniques « dollarisés » que la poignée de pays océaniques frappant monnaie, dans le cadre de régimes de change suivis par les équipes du Fonds Monétaire International (FMI). Dans une perspective comparative, les expériences océaniques sont riches en matière de régimes de change (c'est-à-dire de modalités d'arrimage des monnaies locales vis-à-vis de devises internationales). Alors que les autres pays du globe en régime de change fixe optent généralement pour le dollar américain ou l'euro, les pays océaniques pondèrent également dans leurs paniers d'ancrage le dollar australien, néo-zélandais ou fidjien. Dans le cas océanique, quelles sont les conséquences des choix de devises d'ancrage sur l'orientation et l'intensité des flux commerciaux ? Si ce choix est discriminant, peut-on observer des conséquences distinctes selon la devise choisie ? Parmi les alternatives, où se situe le cas du franc CFP ? Comment mesurer puis expliquer une éventuelle sous- ou surperformance du franc CFP ?

Sur cette question, Andrew K. Rose ouvre la voie dès 2000 en estimant, *via* des équations de gravité sur une base de données internationales, qu'une monnaie commune triplerait les échanges commerciaux. Gorohouna, 2005, estime l'« effet Rose » sur une base de données de pays insulaires, tandis que Ro'i et Sénégal, 2012, proposent des estimations de l'« effet Rose » sur un panel de données bilatérales océaniques.

Parmi les régimes de change fixe, la dollarisation et l'union monétaire sont des cas extrêmes dans lesquels le pays renonce à émettre sa propre monnaie. À l'autre extrémité du spectre des régimes de change fixe, des banques centrales frappent une monnaie locale dont la valeur est définie en termes d'une ou plusieurs devises-ancres, et défendue à ce niveau *via* un arrimage plus ou moins ferme ou souple. Les choix individuels en matière de régime de change

se traduisent par des situations de change fixe bilatéral et subrégional (par exemple entre la France, la Nouvelle-Calédonie, la France et les autres PCOM et par transitivité entre tous les PCOM; ou bien entre les pays d'Asie, de Micronésie et les pays océaniques frappant monnaie avec le dollar américain comme ancrage).

L'objectif de cet article est d'estimer quel est l'impact des régimes de change sur l'orientation géographique et l'intensité des échanges commerciaux des pays océaniques afin d'en tirer des enseignements pour la Nouvelle-Calédonie. Dans un premier temps, nous décrivons les principales caractéristiques des régimes de change océaniques. Ensuite, nous présentons les faits saillants de la méthode et des données utilisées pour estimer l'« effet Rose » appliqué aux pays océaniques, c'est-à-dire l'impact des choix océaniques en matière de devises d'ancrage sur l'intensité des flux commerciaux bilatéraux. Nous soulignons, enfin, les principaux résultats des estimations économétriques, en tenant compte du possible effet d'interaction avec le facteur colonial, puis, en comparant l'impact commercial des différentes devises d'ancrage. Nous concluons sur les principaux enseignements qui en découlent pour le franc CFP et proposons des pistes de recherches ultérieures.

## I. PANORAMA DES RÉGIMES DE CHANGE OCÉANIENS

Pour les pays membres du FMI, les régimes de change font l'objet d'une déclaration annuelle et définissent la valeur des monnaies nationales. Dans ce qui suit, nous retenons une classification des régimes de change *de facto*, parfois contradictoire, qui s'appuie sur des indicateurs de volatilité des taux de change et des réserves de change.

On classe traditionnellement les régimes de change selon leur degré de fixité, c'est-à-dire la fixité (*versus* flexibilité) du taux de change de la monnaie vis-à-vis d'une ou de plusieurs autres devises. Aux régimes de change flottant, on oppose les régimes de change fixe, et entre les deux, on distingue les régimes de change intermédiaire. Dans un régime de change flottant, la valeur de la monnaie fluctue librement en fonction de l'offre et de la demande, sans intervention automatique des autorités monétaires. Par contraste, dans un régime de change fixe, les autorités monétaires définissent un objectif pour la valeur du taux de change et s'engagent à garantir la fixité du taux de change.

En Océanie, seules l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont des monnaies en régime de change flottant. Dans tous les autres pays insulaires océaniques, un régime de change fixe ou intermédiaire est en vigueur.

Parmi les régimes de change fixe, on trouve tout d'abord les unions monétaires et les régimes de dollarisation. Ces régimes de change sont caractérisés par une fixité irrévocable du taux de change, puisque les pays renoncent à l'émission de leur propre monnaie au profit d'une monnaie commune (union monétaire) ou de l'adoption de la monnaie d'un autre pays (dollarisation). Parmi les pays océaniques, la seule union monétaire regroupe les trois pays utilisant le franc CFP depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La dollarisation est ensuite le régime de change le plus représenté du continent. Tous les pays océaniques ont en effet été dollarisés au cours de leur histoire monétaire et la majorité le sont encore aujourd'hui :

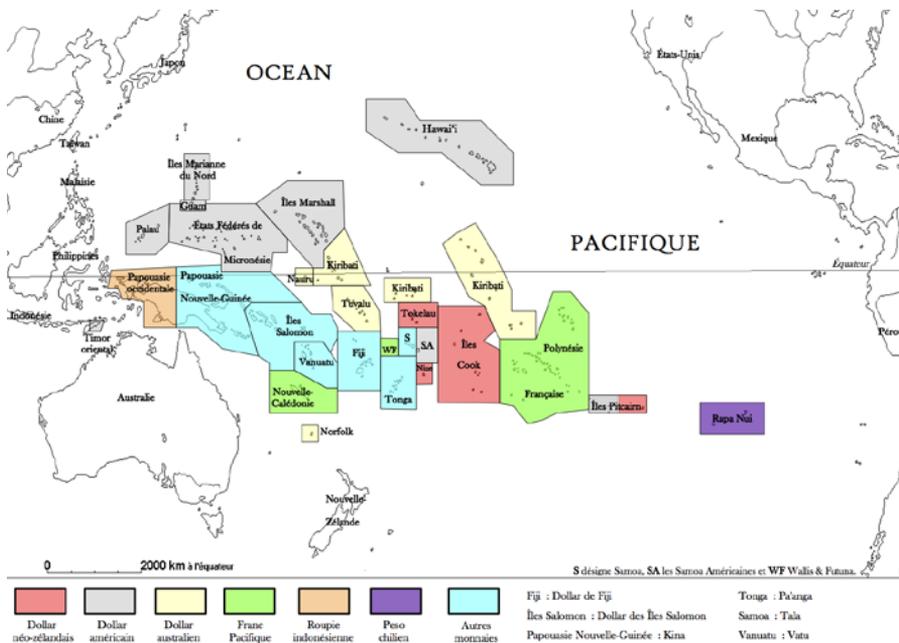
- le dollar américain est en vigueur pour Guam, Hawaï, les îles Marshall, les États fédérés de Micronésie, les Samoa américaines, le Timor oriental, Palau et les îles Pitcairn (parallèlement au dollar néo-zélandais);

- le dollar australien circule à Kiribati, Nauru, Norfolk et Tuvalu;
- le dollar néo-zélandais a été adopté par les îles Cook, Niue, les îles Pitcairn (parallèlement au dollar américain) et Tokelau;
- la roupie indonésienne est utilisée en Papouasie orientale et l'a été au Timor oriental (durant la période d'occupation indonésienne);
- le peso chilien a cours à Rapa Nui.

Dans tous les autres types de régimes de change, une monnaie propre est émise, avec différentes modalités de détermination de la valeur du taux de change.

Les régimes dits de caisse d'émission sont ainsi un type de régime de change fixe, dans lequel la monnaie est émise avec un taux de change fixe vis-à-vis d'une devise d'ancrage et la convertibilité de la monnaie est garantie par la loi. Plusieurs pays ont adopté un régime de caisse d'émission au cours de leur histoire monétaire (les îles Cook, Fidji, les îles Salomon, Samoa, Tonga), mais ce régime de change n'est plus représenté en Océanie de nos jours.

Figure 1 : Carte des monnaies océaniques



Source: Ro'i, 2013.

On distingue, enfin, parmi les régimes de change fixe, les régimes d'arrimage ferme. Dans un tel régime de change, les autorités monétaires définissent un objectif de taux de change vis-à-vis d'une ou de plusieurs devises d'ancrage.

Par contraste, dans les régimes de change intermédiaire, les autorités monétaires définissent un objectif de taux de change vis-à-vis d'une ou de plusieurs devises d'ancrage, mais des déviations sont autorisées autour de cet objectif de taux de change. Les régimes de change intermédiaires peuvent ainsi être qualifiés de régimes d'arrimage souple.

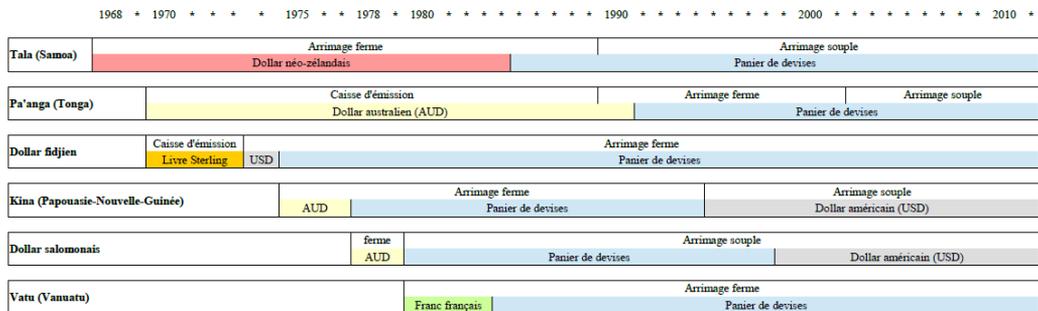
Dans un régime d'arrimage (qu'il soit souple ou ferme), les autorités monétaires défendent l'objectif de taux de change qu'elles ont défini : pour ce faire, elles peuvent appliquer des restrictions sur les flux de capitaux et/ou utiliser leurs réserves de change (or, devises) sur le marché des changes pour acheter ou vendre la monnaie nationale afin d'influer sur sa valeur.

En Océanie, six pays émettent leur propre monnaie depuis les années 1960 à 1980 : Samoa émet le *tala*, Tonga, le *pa'anga*, Fidji, le dollar fidjien, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le *kina*, les îles Salomon, le dollar salomonais et Vanuatu, le *vatu*.

Ces six monnaies océaniques ont initialement été émises dans le cadre de régimes de caisse d'émission ou d'arrimage ferme vis-à-vis des devises ayant historiquement eu cours légal avant l'accession à l'indépendance politique. Ainsi, la genèse des monnaies océaniques est caractérisée par la continuité, aussi bien dans le choix de régimes d'arrimage du taux de change que dans celui des devises d'ancrage. Qui plus est, la devise d'ancrage est, dans la majorité des cas, celle de l'ancienne tutelle coloniale.

Les autorités monétaires des six pays océaniques ont progressivement adopté des régimes d'arrimage (ferme ou souple) vis-à-vis de paniers de devises d'ancrage (puis vis-à-vis du dollar américain dans le cas de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des îles Salomon). La dynamique des régimes de change océaniques reflète ainsi aujourd'hui en partie le développement des échanges commerciaux : les paniers de devises sous-jacents contiennent celle de l'ancien colonisateur, ainsi que celles des principaux partenaires commerciaux.

**Figure 2 : Chronologie des régimes de change *de facto* des six monnaies émises en Océanie**



Source: Ro'i, 2013 (annexe C).

L'Océanie est ainsi caractérisée par une grande diversité en matière de régimes de change et ceci aussi bien en termes de degré de fixité du taux de change que de devises d'ancrage sous-jacentes. Néanmoins, plusieurs traits communs se dégagent de la comparaison des choix océaniques en matière de régimes de change. Bien que leurs modalités soient différentes selon les pays, les régimes de change océaniques sont tous de type fixe ou intermédiaire : autrement dit, la valeur des monnaies océaniques est systématiquement définie par référence à une ou plusieurs devises d'ancrage. À l'échelle régionale, les devises clés sont le dollar américain, le dollar australien, le dollar néo-zélandais et l'euro, devises auxquelles s'ajoutent le yen japonais et la livre sterling dans le cadre des régimes de change définis vis-à-vis de paniers.

Dans la mesure où la question du commerce international est centrale pour les économies insulaires océaniques, on peut s'interroger sur le rôle des régimes de change, appréhendés *via* les devises d'ancrage sous-jacentes, dans la promotion (ou au contraire la contraction) des échanges commerciaux. Pour ce faire, nous avons recours à l'estimation d'équations dites de gravité.

## II. LES MODÈLES DE GRAVITÉ APPLIQUÉS AUX FLUX D'ÉCHANGES OCÉANIENS

Les modèles et les équations de gravité sont utilisés en économie internationale afin d'identifier et de mesurer les moteurs et les freins aux flux d'échanges commerciaux, mais également financiers et migratoires. Par analogie avec la gravitation universelle, on peut en effet distinguer, *via* les équations de gravité, les facteurs de « masse » exerçant un effet centripète sur les flux d'échanges et les facteurs de « distance » exerçant un effet centrifuge sur les flux d'échanges. Ainsi, les flux d'échanges entre deux pays devraient être d'autant plus importants que leurs masses respectives (économique, démographique) sont élevées, puisqu'il s'agit d'une approximation des capacités de production et de l'importance de la demande. Au contraire, on s'attend à ce que les flux d'échanges soient réduits entre des pays distants (géographiquement, culturellement, institutionnellement), car la distance peut servir d'approximation aux coûts de transaction.

Parmi tous les facteurs expliquant potentiellement l'orientation géographique et l'intensité (le volume et la pérennité) des flux d'échange commerciaux, l'« effet Rose » désigne l'estimation, à travers des équations de gravité, de l'impact d'une monnaie commune (c'est-à-dire la dollarisation ou la participation à une union monétaire) sur les échanges commerciaux. Les premières estimations de Rose, 2000, suggèrent que, toutes choses égales par ailleurs, deux pays partageant une monnaie commune commercent trois fois plus que deux pays ayant des monnaies distinctes. Ces résultats ont suscité de vifs débats et de nombreux travaux (auxquels Rose lui-même a contribué) quant à la robustesse de l'« effet Rose » à des échantillons distincts et à l'adoption de méthodes alternatives d'estimation, en s'appuyant notamment sur les développements théoriques sous-tendant la spécification de l'équation de gravité (Rose & Stanley, 2005). Des travaux ultérieurs suggèrent que cet « effet Rose » est susceptible de varier selon la monnaie d'ancrage sous-jacente (Nitsch, 2002, Meissner & Oomes, 2009). L'« effet Rose » apparaît comme toute robuste, bien que de plus faible amplitude que Rose ne l'avait initialement suggéré.

Nous proposons des estimations de l'« effet Rose » appliqué aux pays océaniques afin d'évaluer dans quelle mesure les choix océaniques en matière de régimes de change influencent les échanges commerciaux de la zone. Étant donné que toutes les monnaies océaniques sont arrimées (de façon plus ou moins ferme) sur une ou plusieurs devises d'ancrage, on s'intéressera plus précisément à l'estimation de l'influence que lesdites devises d'ancrage exercent sur les flux commerciaux.

La spécification retenue s'appuie sur un modèle micro-fondé de gravité structurelle (Anderson & van Wincoop, 2003), une forme fonctionnelle multiplicative (Santos Silva & Tenreyro, 2010) et la méthode d'estimation du pseudo-maximum de vraisemblance de la loi de Poisson *via* la commande « `ppml_panel_sg` » sous Stata (Larch, Wanner, Yotov, Zylkin, 2017).

La base de données est un panel non calibré contenant notamment 22 164 observations de flux commerciaux bilatéraux unidirectionnels depuis les années 1980 à l'échelle intra-océanique

et entre les pays océaniques et leurs 25 principaux partenaires commerciaux (Australie et Nouvelle-Zélande, Asie, Amériques, Europe). La spécification retenue permet l'inclusion des flux nuls d'échanges commerciaux.

Trois équations de gravité sont successivement estimées :

$$\begin{aligned} \text{(i)} \quad F_{odt} &= \exp(\ln DIST_{od}^{\alpha_1} + COLREL_{od}^{\alpha_2} + COMCOL_{od}^{\alpha_3} + ROSE_{odt}^{\beta_1} + FE_{ot}^{y_{ot}} + FE_{dt}^{y_{dt}}) + \varepsilon_{odt} \\ \text{(ii)} \quad F_{odt} &= \exp(ROSE_{odt}^{\beta_1} + FE_{ot}^{y_{ot}} + FE_{dt}^{y_{dt}} + FE_{od}^{y_{od}}) + \varepsilon_{odt} \\ \text{(iii)} \quad F_{odt} &= \exp(ROSE_{odt}^{\beta_1} + COL_{od} * ROSE_{odt}^{\beta_2} + FE_{ot}^{y_{ot}} + FE_{dt}^{y_{dt}} + FE_{od}^{y_{od}}) + \varepsilon_{odt} \end{aligned}$$

où la variable dépendante est la matrice  $F_{odt}$  du commerce unidirectionnel, c'est-à-dire des exportations du pays d'origine  $o$  vers le pays de destination  $d$  pour l'année  $t$ .  $\varepsilon_{odt}$  désigne la matrice des termes d'erreur. On utilise un estimateur de la matrice de variance-covariance robuste à la présence d'hétéroscédasticité et d'autocorrélation à l'échelle du couple de pays.

La spécification retenue inclut systématiquement des effets fixes unilatéraux  $FE_{ot}$  et  $FE_{dt}$  :

- $FE_{ot} = 1$  pour tous les flux commerciaux en provenance du pays  $o$  à la date  $t$ , 0 sinon.
- $FE_{dt} = 1$  pour tous les flux commerciaux à destination du pays  $d$  à la date  $t$ , 0 sinon.

L'inclusion d'effets fixes unilatéraux permet de tenir compte des termes de résistance multilatérale au commerce, qui ne sont pas directement observables mais dont l'omission conduirait à des estimations biaisées (Baldwin et Taglioni, 2006). De plus, les effets fixes unilatéraux sont importants pour l'estimation de l'« effet Rose ». Si les pays adoptant des régimes d'arrimage sont systématiquement différents des autres pays (par exemple s'ils sont plus petits, plus ouverts, plus liés par ailleurs) alors l'estimation de l'« effet Rose » est susceptible d'être entachée d'un biais d'auto-sélection. En tenant compte des spécificités inobservables des pays, les effets fixes unilatéraux permettent de limiter ce biais d'auto-sélection. Notons que l'inclusion d'effets fixes unilatéraux implique qu'il est impossible d'estimer l'impact commercial de variables spécifiques aux pays et variant dans le temps (telles que le PIB), parfaitement colinéaires avec les effets fixes unilatéraux.

Les spécifications (ii) et (iii) incluent également des effets fixes bilatéraux  $FE_{od}$ , avec  $FE_{od} = 1$  pour tous les flux commerciaux entre les pays  $o$  et  $d$ , 0 sinon. L'inclusion d'effets fixes bilatéraux permet de tenir compte des termes de résistance bilatérale au commerce, non mesurables. De plus, les effets fixes bilatéraux sont importants pour l'estimation de l'« effet Rose ». L'intensité des échanges commerciaux est à la fois une cause et potentiellement une conséquence de l'adoption d'une devise d'ancrage, de sorte que l'estimation de l'« effet Rose » est susceptible de refléter un biais de causalité inverse. En tenant compte de l'hétérogénéité inobservable entre les couples de pays, y compris le niveau historique des échanges commerciaux bilatéraux, les effets fixes bilatéraux permettent de limiter ce biais de causalité inverse.

Les variables de contrôle sont :

- $\ln DIST_{od}$  : le logarithme de la distance entre les capitales des pays  $o$  et  $d$  ;
- $COLREL_{od}$  : une variable indicatrice de relation coloniale.  $COLREL_{od} = 1$  si le pays  $o$  (ou  $d$ ) est sous tutelle du pays  $d$  (ou  $o$ ) après la Seconde Guerre mondiale, 0 sinon ;
- $COMCOL_{od}$  : une variable indicatrice de tutelle coloniale commune.  $COMCOL_{od} = 1$  si le pays  $o$  et le pays  $d$  sont sous tutelle du même pays tiers après la Seconde Guerre mondiale, 0 sinon.

Ces variables de contrôle sont incluses uniquement dans la spécification (i). En effet, les spécifications suivantes incluent des effets fixes bilatéraux  $FE_{od}$ , ce qui implique qu'il est impossible d'estimer l'impact commercial des variables de distance et de liens coloniaux, car elles sont spécifiques aux couples de pays et invariantes dans le temps, et donc parfaitement colinéaires avec les effets fixes bilatéraux.

Les variables d'intérêt sont :

- $ROSE_{odt}$  : une variable indicatrice de devise d'ancrage commune.  $ROSE_{odt} = 1$  si le pays  $o$  et le pays  $d$  utilisent une devise d'ancrage commune à la date  $t$ , 0 sinon ;
- $COL_{od} * ROSE_{odt}$  : effet d'interaction entre les variables indicatrices de lien colonial ( $COL_{od} = 1$  si  $COLREL_{od} = 1$  ou  $COMCOL_{od} = 1$ , 0 sinon) et devise d'ancrage commune ( $ROSE_{odt}$ ).

L'inclusion d'un effet d'interaction est importante pour l'estimation de l'« effet Rose ». En effet, cet « effet Rose » est susceptible de n'être qu'un artefact d'un facteur tiers influençant à la fois les échanges commerciaux et les choix en matière de régime de change. Dans le cas océanien, l'héritage colonial est vraisemblablement un tel facteur tiers, de sorte que l'estimation de l'« effet Rose » a toutes les chances d'être entachée d'un biais d'endogénéité. La spécification (iii) de l'équation de gravité a donc pour objectif de tenir compte de ce biais potentiel. L'inclusion simultanée d'une variable indicatrice de l'« effet Rose » et d'un terme d'interaction entre cette variable et la variable de liens coloniaux permet en effet de tester :

- si un éventuel « effet Rose » est à l'œuvre en Océanie, indépendamment des liens historiques entre les pays partageant une devise d'ancrage commune ;
- et/ou si l'existence de liens hérités de l'histoire coloniale renforce l'éventuel « effet Rose » ;
- et/ou si l'éventuel « effet Rose » ne joue qu'en interaction avec les liens coloniaux.

### III. RÉSULTATS DES ESTIMATIONS DE L'ÉQUATION DE GRAVITÉ

Afin d'estimer la contribution des devises d'ancrage communes aux échanges commerciaux en Océanie, nous estimons les variantes (i), (ii) et (iii) des équations de gravité. Les résultats des estimations sont reportés dans le tableau 1, ci-après.

**Tableau 1 : Résultats des estimations de l'« effet Rose » dans le cas des pays océaniens**

Commerce unidirectionnel	(i)	(ii)	(iii)
(Log) Distance	-1.56*** (-6.67)		
Relation coloniale	1.72*** (7.26)		
Colonisateur commun	0.54*** (2.58)		
Ancrage commun	0.67*** (3.64)	0.15* (1.75)	0.10 (1.19)
Ancrage commun & colonisateur commun			0.78*** (5.52)
Observations	22164	22164	22164
R2	0,9185	0,977	0,9771
Log vraisemblance	-7.612e+10	-2.989e+10	-2.971e+10
Effets fixes exportateurs	oui	oui	oui
Effets fixes importateurs	oui	oui	oui
Effets fixes couples	non	oui	oui

Variable dépendante : exportations du pays  $o$  vers le pays  $d$  à la date  $t$ . Estimation par la méthode du pseudo-maximum de vraisemblance de la loi de Poisson avec effets fixes (non reportés). Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'hétéroscédasticité et d'autocorrelation à l'échelle du couple de pays. Ratio du coefficient estimé à son écart type robuste estimé entre parenthèses.\*\*\* : significativité au seuil de 1%. \*\* : significativité au seuil de 10%.

Source : Calculs des auteurs sous Stata.

Les variables de contrôle sont précisément estimées et ont les signes attendus : tout d'abord, toutes choses égales par ailleurs, le coefficient négatif (- 1,56) de la variable distance confirme l'impact centrifuge de l'éloignement géographique sur le commerce et suggère que lorsque la distance entre les capitales de deux pays est doublée, alors les échanges commerciaux diminuent de 156%. Ensuite, comme cela est systématiquement le cas dans les équations de gravité quelle que soit la zone d'étude, on estime un impact direct et indirect fort de l'histoire coloniale. En effet, d'une part, le commerce des pays océaniques est 5,6 fois<sup>1</sup> plus élevé avec leur ancienne tutelle coloniale qu'avec les autres pays de l'échantillon, d'autre part, le commerce entre pays ayant le même ascendant colonial est 72%<sup>2</sup> plus élevé que le commerce entre pays d'ascendants coloniaux distincts.

En ce qui concerne les variables d'intérêt, on estime tout d'abord, *via* la variante (i), que le commerce entre deux pays partageant une devise d'ancrage commune est presque le double (+95%) du commerce entre deux pays ayant des devises d'ancrage distinctes. Une fois que l'on tient compte de l'hétérogénéité inobservable entre les couples de pays *via* des effets fixes bilatéraux (variante (ii)), l'effet de l'ancrage commun demeure significatif à 10% mais n'est plus que de +16%. Enfin, dès lors que l'on tient compte de l'effet d'interaction entre ancrage commun et liens coloniaux (variante (iii)), la variable d'ancrage commun n'est plus significative, tandis que le terme d'interaction est significatif et suggère que le fait de partager à la fois un ancrage et une histoire coloniale commune multiplie le commerce par plus de 2 (+118%).

Ces trois estimations de l'« effet Rose » suggèrent que, pour les pays du continent océanique, le seul fait de partager une devise d'ancrage n'aurait pas d'impact précisément mesurable sur le commerce. En revanche, il semble qu'un « effet Rose » soit à l'œuvre dès lors qu'il existe des liens historiques, institutionnels, culturels (approximés par la variable de liens coloniaux) entre les pays partageant une devise d'ancrage commune.

Ce résultat est-il le même quelle que soit la devise d'ancrage commune ? Afin d'apporter des éléments de réponse, nous retenons deux variantes additionnelles de l'équation de gravité :

- la variante (iv) reprend la variante (ii) en détaillant les variables indicatrices de l'« effet Rose » selon la devise d'ancrage sous-jacente ;
- la variante (v) reprend la variante (iii) en détaillant les variables indicatrices de l'« effet Rose » et les termes d'interaction selon la devise d'ancrage sous-jacente.

Les résultats des estimations sont reportés dans le tableau 2, ci-après, et suggèrent que l'« effet Rose » est différent selon les devises d'ancrage sous-jacentes. Les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence à trois égards : le nombre de couples de pays partageant chaque devise d'ancrage n'est pas le même ; pour certaines devises, il n'est pas possible de distinguer l'« effet Rose » de l'effet d'interaction entre ancrage commun et histoire coloniale commune ; et dans tous les cas, les estimations de l'« effet Rose » sont des élasticités, c'est-à-dire des rapports de variations relatives pour lesquelles le niveau initial de commerce est très bas.

---

1 -  $\exp(1,72)$ .

2 -  $\exp(0,54)-1$ .

**Tableau 2 : Résultats des estimations de l'« effet Rose » avec détails par devise d'ancrage**

Commerce unidirectionnel	(iv)	(v)
AUD	-0.02 (-0.09)	-0.52 (-1.54)
AUD & colonisateur commun		1.18** (2.34)
NZD	2.58*** (6.39)	
NZD & colonisateur commun		2.54*** (5.89)
FRF	5.09*** (9.85)	
FRF & colonisateur commun		5.10*** (9.57)
EUR	-0.17 (-0.99)	-0.17 (-1.02)
EUR & colonisateur commun		
JPY	0.02 (0.13)	0.01 (0.05)
JPY & colonisateur commun		
USD	0.49*** (3.70)	0.44*** (3.03)
USD & colonisateur commun		0.63*** (4.20)
Panier	-0.23 (-0.43)	0.17 (0.54)
Panier & colonisateur commun		-0.66 (-0.77)
Observations	22164	22164
R2	0,9773	0,9773
Log vraisemblance	-2.963e+10	-2.948e+10
Effets fixes exportateurs	oui	oui
Effets fixes importateurs	oui	oui
Effets fixes couples	oui	oui

Variable dépendante : exportations du pays *o* vers le pays *d* à la date *t*. Estimation par la méthode du pseudo-maximum de vraisemblance de la loi de Poisson avec effets fixes (non reportés). Matrice de variance-covariance robuste à la présence d'hétéroscédasticité et d'autocorrelation à l'échelle du couple de pays. Ratio du coefficient estimé à son écart type robuste estimé entre parenthèses.\*\*\*: significativité au seuil de 1%. \*\*: significativité au seuil de 5%.

Source: Calculs des auteurs sous Stata.

L'estimation simple de l'« effet Rose » (variante (iv)) suggère tout d'abord que celui-ci n'est significatif que dans le cas du dollar américain, du dollar néo-zélandais et du franc CFP. Pour les autres devises d'ancrage, l'« effet Rose » n'est pas précisément estimé.

Une fois que l'on tient compte de l'effet d'interaction entre ancrage commun et histoire coloniale commune (variante (v)), les résultats des estimations sont quelque peu différents.

Notons tout d'abord que le dollar américain est la seule devise d'ancrage pour laquelle on peut estimer précisément un « effet Rose » classique et un effet d'interaction entre ancrage au dollar américain et histoire coloniale commune. Les estimations suggèrent que les pays utilisant le dollar américain en guise d'ancrage commercent 1,6 fois plus entre eux qu'avec leurs autres partenaires. Pour les pays partageant à la fois un ancrage commun vis-à-vis du dollar américain et un héritage colonial commun, le facteur multiplicatif est de 1,9.

Dans le cas du dollar australien, l'« effet Rose » n'est pas significatif, tandis que l'effet d'interaction entre ancrage commun et histoire coloniale commune est significatif à 5% et suggère un effet multiplicatif de 3,3.

Ensuite, dans le cas du dollar néo-zélandais et du franc CFP, les couples de pays partageant une devise d'ancrage commune partagent tous une histoire coloniale commune, de sorte qu'il n'est pas possible de distinguer un « effet Rose » pur: on ne peut observer que des effets d'interaction entre ancrage commun et héritage colonial commun. Les effets d'interaction

sont précisément estimés et d'une amplitude élevée, suggérant que les pays utilisant le dollar néo-zélandais et partageant une histoire coloniale commune avec la Nouvelle-Zélande commercent 12,7 fois plus entre eux qu'avec leurs autres partenaires. Pour les pays partageant le franc CFP et des liens historiques avec la France, l'effet multiplicatif est de 164.

Pour les pays partageant l'euro, le yen ou plusieurs devises d'ancrage communes dans le cadre de paniers, l'« effet Rose » n'est pas précisément estimé.

## CONCLUSIONS

Aucune monnaie océanienne n'est émise en régime de change flottant : toutes les monnaies océaniques relèvent d'un régime de change fixe ou intermédiaire, autrement dit d'un arriimage (ferme ou souple) de la monnaie locale vis-à-vis d'une devise ou d'un panier de devises. On s'attend à ce que les choix individuels en matière de devises d'ancrage aient des répercussions sur les taux de change bilatéraux et donc sur les échanges commerciaux bilatéraux, régionaux et internationaux. Nous avons proposé de mesurer l'« effet Rose » dans le cas océanien, c'est-à-dire de l'influence effectivement exercée par les devises d'ancrage sur l'intensité du commerce bilatéral.

L'expérience des pays du continent océanien apporte un éclairage original sur les mécanismes qui sous-tendent cet « effet Rose », notamment en soulignant la prépondérance des liens institutionnels hérités de l'histoire dans l'explication contemporaine de l'impact des devises communes sur les flux commerciaux, leur orientation géographique, leur volume et leur pérennité. Les effets d'interaction entre devise d'ancrage commune et liens hérités d'une histoire coloniale commune sont significativement positifs et les estimations conduisent à deux résultats additionnels.

Premièrement, l'effet favorable d'une devise d'ancrage commune sur le commerce bilatéral n'est significatif que pour les couples de pays partageant des liens hérités d'une trajectoire coloniale commune. Ce premier résultat tient vraisemblablement au fait que pour qu'un régime de change, quel qu'il soit, agisse comme un promoteur significatif des échanges, il lui faut un cadre institutionnel, des infrastructures de transport, des réseaux de distribution et des services connexes cohérents ainsi qu'un certain degré de similarité culturelle (autant de facteurs que l'on approxime par la variable « colonisation ») qui réduisent les coûts de transaction, facilitent les échanges et renforcent la proximité des préférences et des habitudes de consommation.

Deuxièmement, lorsque cette proximité institutionnelle est présente, l'« effet Rose » n'est pas qu'un simple artefact de l'histoire coloniale : les devises d'ancrage ont un rôle significatif à jouer dans la promotion des flux commerciaux bilatéraux.

Dans le cas particulier des pays océaniques et dans la perspective des futurs possibles en matière de régimes de change, les résultats des estimations plaident en faveur d'un examen attentif de l'option du dollar américain. Pour autant, on ne mesure pas précisément l'« effet Rose » pour les paniers de devises d'ancrage et les monnaies exotiques (l'euro hors zone franc CFP et le yen japonais), laissant ouverte la question du choix entre une et plusieurs devises d'ancrage communes.

Afin d'apporter un éclairage plus précis sur les mécanismes à l'œuvre derrière l'« effet Rose » et plus généralement sur l'ensemble des conséquences des choix monétaires en matière de promotion des échanges, il sera sans doute instructif de procéder à des estimations complémentaires *via* des équations de gravité appliquées aux flux d'échanges de biens, détaillés par groupes de produits, aux flux d'échanges de services, aux flux de revenus, aux flux d'investissement : autant de pistes de recherche pour lesquelles la consolidation préalable de bases de données homogènes est nécessaire.

## BIBLIOGRAPHIE

- Anderson J.-E. & van Wincoop E., 2003, "Gravity with gravitas: A solution to the border puzzle", *The American Economic Review*, 93(1), p. 170-192.
- Baldwin R. & Taglioni D., (2006), "Gravity for dummies and dummies for gravity equations", *NBER Working Paper Series* 12516.
- Gorohouna S., 2005, « L'impact d'une union monétaire sur les économies insulaires: Une application à la Nouvelle-Calédonie », Mémoire de DEA en Économie du développement, Université Paris I Panthéon – Sorbonne.
- Larch M., Wanner J., Yotov Y., Zylkin T., 2017, "The currency union effect: A PPML re-assessment with high-dimensional fixed effects", *School of Economics Working Paper Series*, 2017-7, LeBow College of Business, Drexel University.
- Meissner C. M. & Oomes N., 2009, "Why do countries peg the way they peg? The determinants of anchor currency choice", *Journal of International Money and Finance* 28(3), p. 522-547.
- Nitsch V., 2002, "Honey, I shrunk the currency union effect on trade", *The World Economy* 25(4), p. 457-474.
- Ro'i L., 2013, « L'intégration régionale océanienne: enjeux, contraintes et perspectives », Thèse de Doctorat es Sciences Économiques, Université Montesquieu Bordeaux IV.
- Ro'i L. & Sénégas M.-A., 2012, "Bilateral trade flows in Oceania, colonial ascendancy and currency arrangements", *International Economics*, 129, p. 63-98.
- Rose A. K., 2000, "One Money, One Market: Estimating the Effect of Common Currencies on Trade", *Economic Policy*, 30, p. 7-46.
- Rose A. K. & Stanley, 2005, "A meta-analysis of the effect of common currencies on international trade", *Journal of Economic Surveys*, 19(3), p. 347-365.
- Santos Silva J. M. & Tenreyro S., 2010, "Currency unions in prospect and retrospect", *The Annual Review of Economics* 2, p. 51-74.
- Armstrong H.W. & Read R., 2000, "Comparing the economic performance of dependent territories and sovereign micro-states", *Economic Development and Cultural Change*, 48(2), p. 285-306.



## **QUATRIÈME PARTIE**

### **RELAIS DE CROISSANCE HORS NICKEL**



## LE NICKEL PEUT-IL DONNER À LA NOUVELLE-CALÉDONIE LES MOYENS DE SON INDÉPENDANCE FINANCIÈRE ?

**Olivier Sudrie**

Université de Paris-Saclay, Cabinet DME

131

Si la Nouvelle-Calédonie jouit d'une forte autonomie institutionnelle (au regard de celle prévalant dans les autres collectivités territoriales de la République), son autonomie financière apparaît, quant à elle, bien plus limitée. La question se pose de savoir dans quelle mesure le nickel pourrait, à terme, se substituer aux transferts métropolitains pour assurer l'indépendance financière du pays.

Après avoir décrit brièvement l'instrument de mesure de l'autonomie financière (section I), nous présenterons (section II) des simulations à long terme concernant les évolutions possibles du secteur du nickel (mines et métallurgie). Ces projections révèlent que, selon toute vraisemblance, le nickel ne pourra pas, à lui seul, se substituer aux transferts métropolitains pour assurer l'équilibre de la balance des opérations courantes de la Nouvelle-Calédonie ou celui des budgets publics.

Le nickel a marqué l'histoire et la géographie du territoire mais son empreinte réelle sur son économie est désormais plus modeste. Il demeure une ressource essentielle, mais il ne peut pas tout. Et certainement pas d'assurer, à lui seul, l'autonomie financière de la Nouvelle-Calédonie de demain. Si le pays ne devait compter que sur ses propres forces, son « or vert » constituerait incontestablement un atout mais pas son « atout majeur » pour autant.

### I. LA MESURE DE L'AUTONOMIE FINANCIÈRE<sup>1</sup>

#### I.1 Un cadre analytique

L'autonomie financière d'un pays peut être appréhendée de deux manières différentes.

Elle peut renvoyer, en premier lieu, à la situation financière du pays par rapport au reste du monde (c'est-à-dire sa capacité à couvrir ses importations de biens et services par ses exportations). Dans ce cas, le degré d'autonomie se mesure par le niveau du solde courant (avant transferts) de sa balance des paiements. Pour faciliter les comparaisons internationales et les analyses de risque-pays, ce solde est généralement rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB).

1 - Cette section s'appuie sur Sudrie, O., 2016.

Elle peut être approchée, également, par la capacité ou le besoin de financement des agents domestiques. L'analyse conduit à distinguer ici :

- La situation financière des agents privés (entreprises et ménages). Celle-ci est mesurée par la différence entre le montant de leurs investissements et le niveau de leur épargne. Si le premier terme excède le second, le besoin de financement des agents privés sera couvert par des importations de capital en provenance du reste du monde (et par des exportations dans le cas contraire).
- La situation financière des agents publics (administrations et organismes de sécurité sociale). Leur degré d'autonomie financière se mesure alors par leur capacité à couvrir la totalité de leurs dépenses (fonctionnement et investissement) par des ressources « propres » (c'est-à-dire par des prélèvements obligatoires sur la valeur ajoutée).

À priori différentes, ces deux approches de l'autonomie financière sont en fait étroitement liées (de sorte que l'on pourrait considérer qu'elles constituent les deux faces d'une même pièce). Cette liaison s'exprime au travers d'une relation dite « équation des doubles déficits ». Ce cadre de cohérence comptable (cf. encadré ci-après) montre que le déficit extérieur d'un pays (la différence entre ses exportations et ses importations) s'explique par la somme des deux autres déficits : le déficit d'épargne financière des agents privés, d'une part, le déficit public, d'autre part.

### Un cadre comptable pour évaluer l'autonomie financière

L'équilibre ressources-emplois des biens et services peut s'écrire :

$$[1] Y + M = C + G + Ip + Ig + X$$

Où Y : PIB ; M : importations (CAF : coût, assurance et fret) ; C : consommation des ménages ; G : consommation des administrations publiques ; Ip : investissements privés (entreprises et ménages) ; Ig : investissements publics et X : exportations.

D'un autre côté, l'équilibre du compte de revenu des agents domestiques peut s'écrire :

$$[2] Y = T + C + Sdp$$

Où : T = prélèvements obligatoires ; C : consommation privée et Sdp : épargne domestique des agents privés.

Le rapprochement des équations [1] et [2] relie le solde extérieur (X-M) aux déficits des agents privés (premier membre de l'équation [3]) et publics (second membre) :

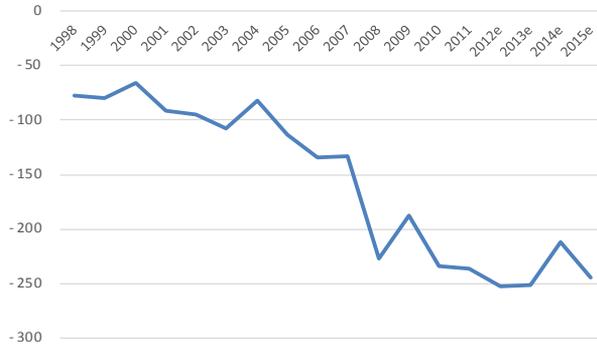
$$[3] (Sdp - Ip) + (T - G - Ig) = (X - M)$$

L'équation [3] est dite « équation des doubles déficits ».

## I. 2 Une autonomie financière très faible et hors norme prudentielle

Le déficit des opérations courantes avant transferts a quadruplé depuis 1998 (graphique 1)<sup>2</sup>:

**Graphique 1 : Solde extérieur\* en milliards de F CFP**

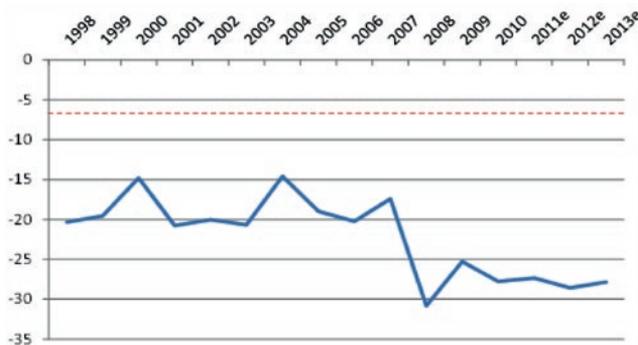


(\*) Exportations moins importations de biens et services avant transferts.

Sources : ISEE, estimation DME et ISEE pour 2015.

Comme le montre le graphique 2, le déficit extérieur de la Nouvelle-Calédonie se situe, et ce depuis de nombreuses années, bien au-delà du seuil prudentiel (6% du PIB, ligne pointillée rouge) généralement retenu par les institutions internationales pour des États indépendants et bénéficiant de la souveraineté monétaire (mais ce n'est pas le cas du Caillou pour lequel ce seuil n'est finalement qu'un repère « pour information » permettant de juger du niveau d'autonomie financière du territoire)<sup>3</sup>.

**Graphique 2 : Solde extérieur\* en pourcentage du PIB**



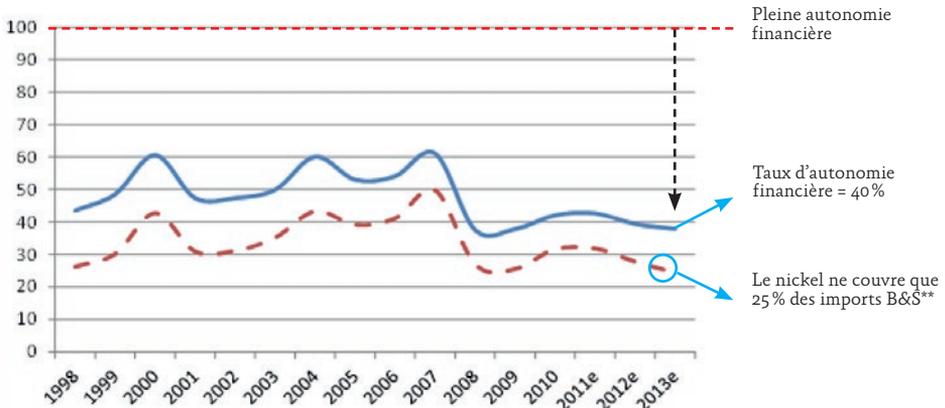
(\*) Exportations moins importations de biens et services avant transferts.

Source : Sudrie, 2016.

2 - Le solde des opérations courantes avant transferts est mesuré ici par la différence entre les exportations et les importations de biens et services.  
 3 - En d'autres termes, les déficits extérieurs de la Nouvelle-Calédonie seraient effectivement financièrement insoutenables dans le cas où le pays opérerait pour une accession à la pleine souveraineté monétaire (cf. Sudrie, O., 2012).

Le taux de couverture des importations par les exportations de biens et services peut être considéré comme un indicateur du degré d'autonomie financière d'un pays. Comme le montre le graphique 3, ce taux (courbe bleue) s'est sensiblement dégradé depuis le début du siècle (en perdant une vingtaine de points entre 2000 et 2013). Le nickel (qui constitue l'exportation principale de la Nouvelle-Calédonie) ne couvre, quant à lui, que le quart des importations de biens et services du Caillou (courbe rouge).

**Graphique 3 : Taux d'autonomie en financière\* (en %)**



(\*) Taux de couverture des importations par les exportations de biens et services (en %). (\*\*) B&S: biens et services.

Source: Sudrie (2016).

## II. LE NICKEL EN SUBSTITUTION DES TRANSFERTS MÉTROPOLITAINS ?

Cette section apporte des éléments de réponse aux deux questions suivantes :

- sous quelles conditions le nickel (mines et métallurgie) pourrait-il participer au rééquilibrage des échanges extérieurs de la Nouvelle-Calédonie ?
- sous quelles conditions le nickel pourrait-il contribuer au renforcement des ressources propres des budgets publics calédoniens ?

### II.1 Des exportations de nickel probablement insuffisantes pour couvrir les achats extérieurs de la Nouvelle-Calédonie

Le modèle présenté dans cette section a pour objectif d'évaluer le montant des exportations de nickel nécessaire pour couvrir les importations de la Nouvelle-Calédonie au cours des dix prochaines années. Les hypothèses de ce modèle sont les suivantes :

- La valeur des importations (CAF) dépend des rythmes de croissance de l'économie calédonienne et de l'évolution des prix à l'import<sup>4</sup>. Deux scénarios de croissance ont été retenus ici<sup>5</sup> :

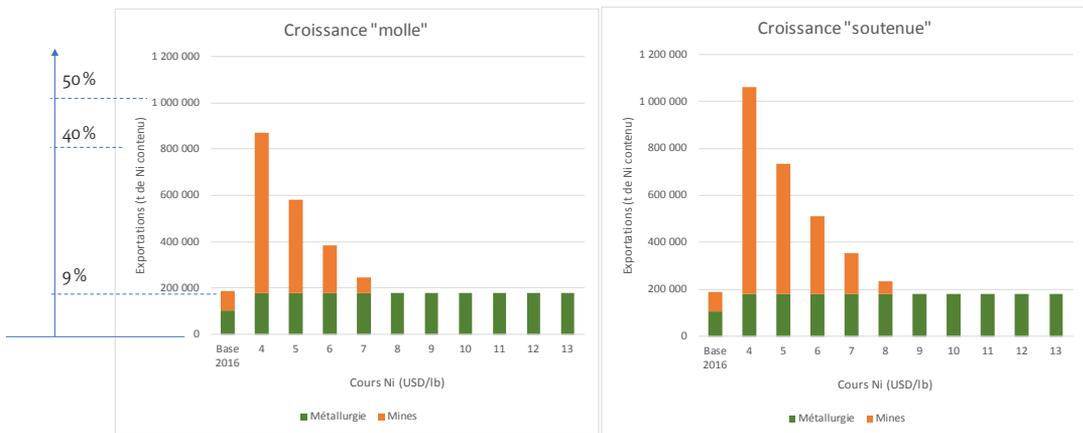
4 - Les importations sont supposées strictement complémentaires au PIB. Les prix « coût, assurance et fret » (CAF) des importations sont exogènes (+ 1,5 % par an). Les importations sont supposées libellées en dollars américains - USD (comme les exportations de nickel).

5 - Cf. Sudrie, O. (2016b).

- un scénario de « croissance molle » où le PIB ne progresserait que de 1,7% par an en termes réels au cours des dix prochaines années (soit au même rythme que la croissance démographique, laissant donc inchangé le niveau du PIB par habitant au cours de la prochaine décennie);
- un scénario de « croissance soutenue » dans lequel le PIB progresse de 3,4% par an (grâce à des gains de productivité de 3% par an).
- La valeur des exportations de nickel attendue au cours de la prochaine décennie dépend des cours du nickel au London Metal Exchange - LME (exogène).
- Les trois usines métallurgiques sont supposées tourner à pleine capacité (soit 180 kt de nickel par an).

Sous ces hypothèses, le modèle calcule le volume annuel moyen des exportations minières (exprimé en tonnes de métal contenu) permettant de couvrir la facture d'importation (voir graphique 4).

**Graphique 4: Projections des exportations annuelles moyennes de minerais de nickel (en tonnes de métal contenu) nécessaires pour assurer l'équilibre de la balance courante (selon les scénarios de croissance macroéconomique et les cours du nickel au LME)**



Sources : Calcul de l'auteur à partir du modèle Xmines. Le modèle Xmines développé par DME a été utilisé notamment dans le cadre du schéma NC 2025 pour évaluer l'efficacité des modèles métallurgiques *offshore* (comme l'usine en Corée du Sud de la joint-venture SMSP-POSCO) ainsi que la soutenabilité d'un fonds souverain calédonien alimenté par les ressources du nickel.

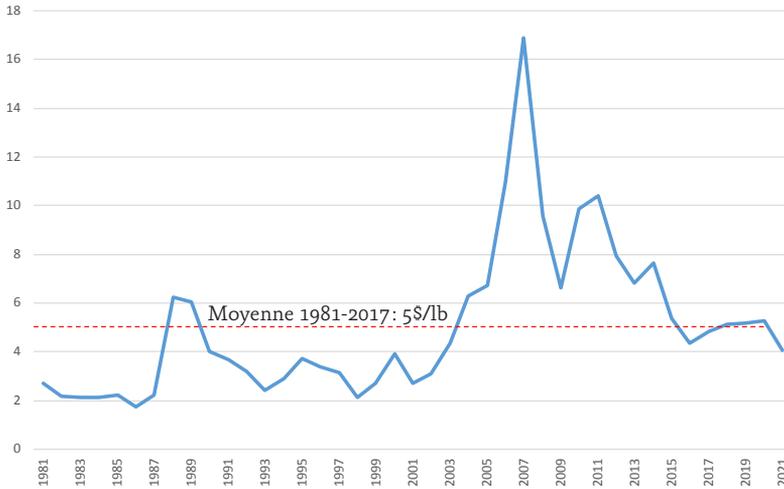
Deux enseignements majeurs peuvent être tirés de ces projections :

Seul un cours du nickel durablement supérieur à 8 \$/lb<sup>6</sup> assurerait un équilibre de la balance courante calédonienne à partir des seules exportations métallurgiques (c'est-à-dire sans recourir aux exportations minières). Si elle n'est pas à rejeter *a priori*, cette hypothèse n'est pas non plus la plus vraisemblable au regard des tendances lourdes du passé et des projections à moyen terme (horizon 2021) retenues par le Fonds monétaire international (*cf.* graphique 5)<sup>7</sup>.

6 - Les cours sont exprimés ici en dollars par livre de nickel.

7 - Ce scénario ne tient pas compte d'un éventuel « super-cycle » du nickel dont les cours pourraient être orientés à la hausse en raison de la demande mondiale pour les batteries équipant les véhicules électriques. Ce scénario suppose en effet que les opérateurs optent pour les accumulateurs de Nickel-Cadmium (Ni-Cd) au détriment des autres solutions techniques (comme les piles à combustibles).

**Graphique 5: Cours du nickel au London Market Exchange (en dollars américains (USD) par livre)**



Note: projections FMI pour la période 2018-2020.

Source: Sudrie, O., 2017.

Si les cours du nickel au LME se situaient dans une fourchette comprise entre 4 et 7 \$/lb au cours des dix prochaines années, l'équilibre des opérations courantes supposerait (cf. barres orange sur le graphique 4 page précédente):

- au minimum (si les cours sont à 7 \$/lb), un doublement des exportations minières (latérites et saprolites) par rapport à leur niveau de 2016 (qui était alors d'un peu plus de 80 kt de Ni contenu);
- et une multiplication par dix environ des exportations de minerais si les cours restaient durablement bas à 4 \$/lb durant les dix prochaines années.

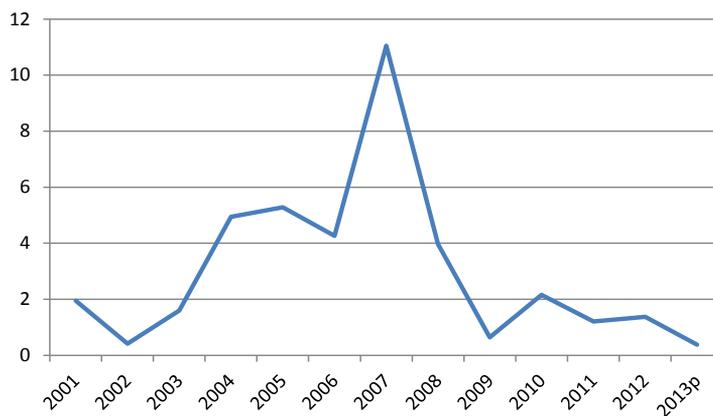
La réalisation d'un tel scénario suppose par ailleurs:

- que la Nouvelle-Calédonie dispose des capacités extractives nécessaires pour assurer une telle augmentation des ventes de minerais sur le marché mondial;
- et que le marché mondial les absorbe, etc. La Nouvelle-Calédonie contribue actuellement, à hauteur d'environ 10%, au marché mondial du nickel. Elle représenterait environ 25% de ce marché si ses exportations étaient de l'ordre de 500 000 tonnes par an. La Nouvelle-Calédonie fournirait la moitié du marché mondial actuel si ses ventes de nickel dépassaient le million de t/an (ce qui serait nécessaire pour assurer l'équilibre de ses échanges extérieurs dans un scénario de croissance soutenue assorti d'un marché du nickel déprimé).

## II. 2 Des exportations de nickel probablement insuffisantes pour assurer l'équilibre des comptes publics

Entre 2006 et 2014, le nickel a contribué, en moyenne, à 8,5 % au total de la valeur ajoutée calédonienne mais à 2,5 % seulement de l'ensemble des prélèvements obligatoires<sup>8</sup>. Depuis le début de la décennie, cette dernière contribution est tombée à moins de 1 % (en raison principalement de l'effondrement des recettes d'IS35 après le pic historique de 2007/2008, voir graphique 6) ; les recettes d'IS35 plafonnent actuellement aux alentours des 500 millions de F CFP.

**Graphique 6 : Contribution du nickel aux recettes propres\* de la Nouvelle-Calédonie (en %)**



Sources : ISEE, calcul de l'auteur. (\*) IS35 en pourcentage du total des prélèvements obligatoires.

À quelles conditions les recettes fiscales tirées du nickel (IS35 principalement) pourraient-elle éventuellement se substituer aux transferts métropolitains ?

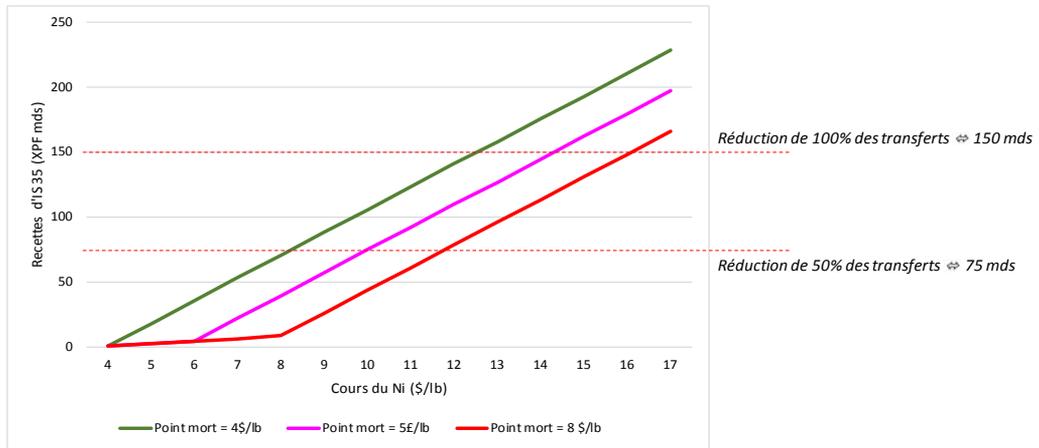
Cette substitution dépend principalement de trois facteurs clés. Le premier, les cours du nickel au LME, échappe totalement à la Nouvelle-Calédonie. Le deuxième, le taux de rentabilité moyen de l'activité minière et métallurgique, dépend de la performance des opérateurs. Seul le troisième, le taux de pression fiscale sur les bénéfices des sociétés minières et métallurgique est une variable de politique économique maîtrisée par la Nouvelle-Calédonie.

Le modèle présenté sur le graphique 7 suppose une stabilité du taux d'IS mines et métallurgie (à 35 %). Les recettes d'IS35 (qui figurent sur l'axe vertical du graphique) dépendent alors des cours du nickel au LME (sur l'axe horizontal) et du « point mort » des opérateurs (c'est-à-dire du seuil à partir duquel ces opérateurs dégagent des bénéfices et payent donc de l'IS. Ce seuil est exprimé en dollars (US) par livre de métal contenu). Les recettes d'IS35 permettraient de compenser chaque année une baisse de moitié des transferts publics métropolitains (soit environ 75 milliards de F CFP) à condition que les cours du nickel au LME soient durablement supérieurs à 8 \$/lb dans le cas de figure le plus optimiste (celui où le point mort des

8 - Les prélèvements obligatoires regroupent l'ensemble des impôts et taxes ainsi que les cotisations sociales.

opérateurs serait abaissé à 4 \$/lb, voir courbe verte). Ce même objectif de 50 % des transferts comblés par les recettes du nickel ne serait atteint qu'avec un cours de 12 \$/lb si le point mort des opérateurs s'établissait lui-même à 8 \$/lb (courbe rouge). Le remplacement de la totalité des transferts métropolitains (soit environ 150 milliards de F CFP par an) par des recettes du nickel est autrement plus ambitieux puisqu'il supposerait des cours durablement supérieurs à 12 \$/lb (et de l'ordre de 16 \$/lb si le point mort des opérateurs est lui-même à 8 \$/lb).

**Graphique 7 : Projection des recettes d'IS35 en fonction des cours du nickel et des points morts des opérateurs**



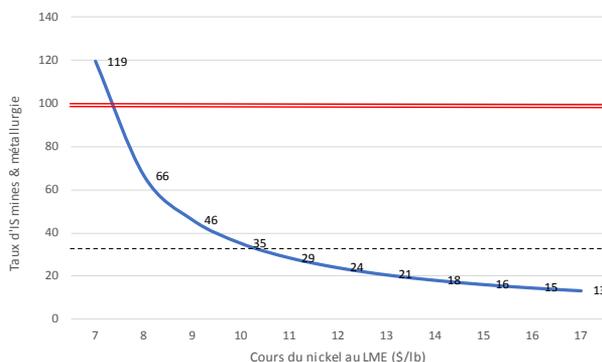
Source: Sudrie, 2017, *op. cit.* Hypothèses communes aux scénarios: Production métallurgique: 180 kt/an et production minière: 100 kt/an de nickel contenu.

Les cours du nickel permettant aux recettes d'IS35 de substituer ne serait-ce qu'à la moitié des transferts publics métropolitains apparaissent particulièrement élevés (et très peu probables si le nickel devait venir en substitution de la totalité de ces transferts).

Le modèle présenté sur le graphique 8 simule le taux d'impôt sur les bénéfices des sociétés minières et métallurgiques (sur l'axe vertical) qu'il serait nécessaire d'appliquer pour combler une baisse de moitié des transferts publics métropolitains. Ce taux d'équilibre dépend évidemment des cours du nickel (sur l'axe horizontal) et du point mort des opérateurs (fixé ici par hypothèse à 6\$/lb).

Le modèle montre que, si les cours du nickel demeuraient durablement inférieurs à 10 \$/lb, le taux d'IS mines et métallurgie devrait être relevé afin de procurer des recettes à hauteur de la moitié (supposée perdue) des transferts métropolitains. Ce taux d'équilibre avoisinerait les 50 % si les cours se stabilisaient aux alentours des 9 \$/lb au cours des dix prochaines années. Ils deviendraient vite confiscatoires si les prix du nickel chutaient en dessous de 9 \$/lb.

**Graphique 8: Taux d'IS ou mines et métallurgie nécessaires pour assurer une recette fiscale de 75 milliards de F CFP\* en fonction des cours du nickel**



(\*) Ce montant correspond à 50% des transferts métropolitains.

Hypothèses communes aux scénarios : Production métallurgique : 180 kt/an et production minière : 100 kt/an de Ni contenu.  
Point mort : 6 \$/lb.

Source: Sudrie, 2017, *op. cit.*

## CONCLUSION

Au final, seules :

- une remontée durable des cours du nickel (bien au-delà de 7 \$/lb) ;
- et/ou une augmentation très conséquente des exportations minières ;
- et/ou une augmentation très importante du taux d'impôt sur les bénéficiaires miniers et métallurgiques, etc.

permettraient à la Nouvelle-Calédonie de disposer, grâce à son nickel, des ressources propres nécessaires pour équilibrer ses comptes extérieurs et abonder les budgets publics en cas de réduction des transferts publics métropolitains.

La Nouvelle-Calédonie est certes riche de son nickel. Mais le nickel ne peut pas tout. L'amélioration de la productivité et de la compétitivité sont des leviers probablement beaucoup plus puissants que l'or vert pour assurer l'autonomie économique de la Nouvelle-Calédonie.

## RÉFÉRENCES

Sudrie O., 2012, « Des scénarios alternatifs de croissance à l'horizon 2025, Contribution au schéma NC-2025 », Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Service de l'aménagement et de la planification, cabinet DME, vol. 2, mai, p. 11-17.

Sudrie O., 2016, « Un modèle social calédonien au bord de l'asphyxie et qui impose des mesures d'urgence », *Revue juridique, politique et économique de la Nouvelle-Calédonie*, n° 27, 2016/1, p. 27-32.

Sudrie O., 2016b, *Contribution au document d'orientation budgétaire 2017-2019*, Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Direction du budget et des affaires financières, septembre.

Sudrie O., 2017, contribution au « Document d'orientation budgétaire 2018-2021 », Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, Direction du budget et des affaires financières, octobre.



## QUELS RELAIS DE CROISSANCE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE ?

**Séverine Blaise**

Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

141

À l'heure où s'achève le « régime d'industrialisation » de l'économie de la Nouvelle-Calédonie avec la fin de la construction des deux grands projets métallurgiques, la question de la mise en place de relais de croissance se pose avec une acuité toute particulière dans le contexte actuel d'une conjoncture déprimée. Cette contribution s'attache à identifier les sources potentielles d'une dynamique de développement durable du territoire. Après avoir discuté de la soutenabilité de la trajectoire de développement du Pays, il s'agira de mettre l'accent sur la nécessité d'une diversification économique basée sur la valorisation du patrimoine naturel et immatériel de la Nouvelle-Calédonie tout en s'interrogeant sur le contenu et les implications d'un « destin commun ». Dans un troisième temps, il s'agira de mettre en lumière les atouts dont dispose le territoire mais aussi les obstacles à surmonter pour mettre en œuvre un nouveau modèle de progrès économique et social. Pour cela, je m'appuierai en grande partie sur l'ouvrage collectif paru en 2016 (Bouard *et al.*, 2016) ainsi que sur des travaux personnels plus récents sur le rééquilibrage (Blaise, 2017). Le lecteur intéressé pourra s'y reporter pour de plus amples détails.

### I. LA SOUTENABILITÉ DE LA TRAJECTOIRE DE DÉVELOPPEMENT

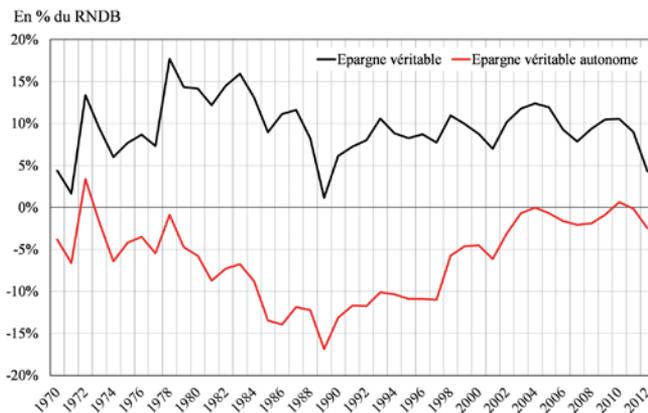
Questionner la soutenabilité de la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie revient à s'interroger sur les conditions de transmission de la richesse du Pays aux générations futures, celle-ci étant appréhendée à travers différents types de capitaux, physique (c'est-à-dire fabriqué par l'homme), naturel (l'ensemble des ressources renouvelables et non renouvelables) et immatériel (capital humain, social et culturel). Or, contrairement à certaines idées reçues, l'essentiel de cette richesse (70 %) ne provient pas des capitaux économique et naturel mais plutôt du capital immatériel, ce qui tend à relativiser le poids de la mine et de la métallurgie dans la richesse totale (Couharde *et al.*, 2010). Il s'agit alors de déterminer dans quelle mesure et jusqu'à quel niveau (seuils d'irréversibilité), il est possible de substituer les différents types de capitaux entre eux (par exemple, réduire le capital naturel en exploitant une ressource non renouvelable comme le nickel et le remplacer par du capital humain en finançant davantage l'éducation) tout en garantissant aux générations futures un niveau de richesse et une capacité à répondre à leurs besoins au moins égaux à ceux des générations présentes.

Geronimi *et al.*, 2016, proposent une évaluation monétaire de la capacité de la Nouvelle-Calédonie à maintenir à travers le temps sa richesse totale (épargne véritable). L'analyse menée dans un cadre de soutenabilité faible (postulant une parfaite substituabilité des capitaux) montre que la stratégie d'accumulation a été soutenable sur l'ensemble de la période 1970-2012 : « les investissements dans le capital économique et humain ont plus que compensé les dépréciations du capital naturel » (*Ibid.*, p. 465). L'évolution de l'épargne

véritable révèle toutefois de fortes fluctuations, ce qui atteste de la vulnérabilité de cette trajectoire. En corrigeant cet indicateur du poids des transferts publics, il est possible de calculer un indicateur d'épargne véritable « autonome » (graphique 1). Celui-ci est, par contre, négatif jusqu'en 2012, à l'exception des années 1972, 2004 et 2010, et fait apparaître deux périodes distinctes :

[...] la première correspond aux régimes de l'économie assistée et du rééquilibrage, jusqu'en 2002, période durant laquelle les transferts publics étaient déterminants et largement explicatifs de la croissance. La seconde période correspond au régime d'industrialisation (2002-2012). Le poids relatif des transferts publics diminuant face aux IDE [investissements directs étrangers], la croissance de l'économie néo-calédonienne s'inscrit davantage dans une trajectoire de soutenabilité « autonome ». L'épargne véritable autonome est alors quasiment au seuil de soutenabilité, mais du fait du caractère transitoire de ce régime, la question de la soutenabilité va dépendre des éventuels relais de croissance qui se mettront en place (Ibid, p. 466).

**Graphique 1 : Épargne véritable et épargne véritable « autonome » de la Nouvelle-Calédonie**



Source: Geronimi *et al.* (2016), p. 290.

Les travaux réalisés dans le cadre de la soutenabilité forte (postulant une faible substituable des capitaux) ont été fortement contraints par le manque de données et de mise en cohérence à l'échelle du territoire. Néanmoins, les résultats suggèrent qu'un seuil de capital naturel critique ne semble pas être atteint de façon agrégée. Par contre, plusieurs indicateurs attestent que des seuils limites d'accumulation de certains polluants sont dépassés de façon plus localisée sans qu'il soit possible d'en évaluer les conséquences sur la santé publique (Ibid., p. 292-304). Au-delà de la dépréciation du capital naturel, la question de l'exode rural a également été examinée car ce phénomène est souvent perçu comme le signe d'une perte de capital social et humain (détribalisation, diminution des pratiques coutumières, etc.). De ce point de vue, les analyses des mobilités et de l'agriculture en tribu montrent que les mobilités participent aux transformations de l'économie et au développement du capital humain et culturel (Apithy *et al.*, 2016; Pestaña *et al.*, 2016). Ainsi, « le capital et le développement économiques viendraient en support du capital social et culturel, notamment en irriguant les activités dites « traditionnelles » (Sourisseau *et al.*, 2016, p. 466). Transmettre le patrimoine néo-calédonien aux générations futures implique non seulement de préserver ses différentes composantes

(dans leurs dimensions à la fois matérielle et immatérielle) mais aussi de les valoriser (pratiques sociales et culturelles résilientes, mobilités, échanges non marchands, etc.).

## II. DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE ET « DESTIN COMMUN »

143

Confrontée aux défis d'une Petite Économie Insulaire (PEI), la Nouvelle-Calédonie doit faire face à la gestion des chocs et des vulnérabilités issus de la rente minière et d'une plus grande exposition aux marchés financiers internationaux que par le passé (de par la structure en capital des deux nouveaux opérateurs métallurgiques). Dans un tel contexte, la stratégie de développement devrait s'attacher à réduire les vulnérabilités et les dépendances en augmentant la diversification et la résilience de l'économie (Sourisseau *et al.*, 2016). En dépit des succès limités des politiques de soutien aux secteurs échangeables, la diversification du tissu productif local demeure sans doute la meilleure stratégie, eu égard aux incertitudes et aux risques qui pèsent sur la diversification financière (à travers la mise en place de fonds souverains par exemple). De ce point de vue, « la stratégie de valorisation du patrimoine commun des Néo-Calédoniens, qu'il soit naturel ou immatériel, déjà présente dans certains secteurs, représente une source potentielle de diversification et de soutenabilité pour l'économie néo-calédonienne » (*Ibid.*, p. 467). Comment valoriser ce patrimoine ? En investissant massivement pour sa préservation et sa valorisation : au-delà de la mobilisation de ressources financières, il s'agit également d'ériger un cadre législatif et réglementaire incitatif, mais, aussi et surtout, en développant une stratégie pays de patrimonialisation qui permette à la Nouvelle-Calédonie de se différencier (notamment des autres PEI) en proposant des biens et services uniques qui justifient des prix plus élevés.

La nécessaire diversification de l'économie néo-calédonienne demeure une source de débats et de controverses. En effet, cela impose de retenir des orientations qui renvoient nécessairement à des choix de société. Or, quand on s'interroge sur les valeurs communes des Calédoniens, susceptibles de constituer le fondement d'un « destin commun », il apparaît que ce qui rassemble toutes les communautés, c'est sans doute cet attachement à la terre et au travail de la terre. De ce point de vue, la revalorisation du travail de la terre peut constituer une source d'opportunités même si les perspectives restent limitées en termes d'emploi et de production de richesse. Une telle revalorisation passe sans doute par une revalorisation du salaire minimum dans ce secteur. Dans son ouvrage, *Le triomphe de la cupidité*, le prix Nobel, Joseph Stiglitz, écrivait : « Lorsque nous taxons les profits des spéculateurs bien plus légèrement que les revenus des travailleurs qui gagnent durement leur vie, non seulement nous incitons davantage de jeunes à s'orienter vers la spéculation, mais nous disons, concrètement, qu'en tant que société nous estimons davantage la spéculation » (Stiglitz, 2010, p. 439-40 et p. 445). De la même façon, en Nouvelle-Calédonie, lorsque le salaire minimum agricole est inférieur au salaire dans les autres secteurs, cela signifie que, en tant que société, la Nouvelle-Calédonie ne valorise sans doute pas à sa juste valeur le travail de la terre, etc. Dans le domaine de l'agriculture, pourtant, les analyses invitent à repenser les systèmes de production et alimentaires territoriaux (problèmes récurrents de pénurie, concentration de la production en province Sud, inadéquation entre la demande croissante de produits de haute qualité et la rareté de l'offre locale, etc.). Il s'agit en particulier d'améliorer l'indépendance alimentaire du territoire, étant donné la très faible couverture des besoins alimentaires et agroalimentaires par la production locale, ce qui continue de générer une forte dépendance aux importations. L'objectif est aussi d'accroître la résilience des systèmes face aux chocs et aux changements

climatiques (dont on sait qu'ils généreront davantage d'événements climatiques extrêmes à l'avenir) par la promotion d'une agriculture plus durable et diversifiée inspirée des principes d'agro-écologie. Cela permettrait d'améliorer significativement la qualité des cultures tout en préservant l'environnement, en se fondant notamment sur le système de connaissances écologiques traditionnelles et la valorisation des pratiques ancestrales de permaculture à l'aune des dernières connaissances agronomiques. « Le développement de différents labels de qualité et les recherches menées dans ce domaine offrent d'indéniables pistes pour développer des filières d'agriculture biologique et de transformation destinées en premier lieu à satisfaire une partie croissante du marché local et, au-delà, à l'exportation sur une niche de haute qualité » (Sourisseau *et al.*, 2016, p. 479).

La valorisation du capital immatériel (humain, social et culturel) peut également se faire à travers les activités de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) dans le domaine des secteurs non échangeables (*Ibid.*, p. 479-480). L'ESS se définit à la fois par le statut des organisations qui la composent (associations, mutuelles, coopératives, fondations) et par leur objet à forte utilité sociale ainsi que par leur mode de gouvernance qui se veut à la fois démocratique et fondé sur une gestion non lucrative (Bioteau et Fleuret, 2014). Celle-ci participe de la nécessaire reconnaissance d'une économie plurielle (Mauss, Polanyi, Laville) qui prend tout son sens en Nouvelle-Calédonie au regard de la prégnance de rapports sociaux originaux ancrés dans les échanges non marchands et de la diversité culturelle de sa population. Par son fort ancrage territorial, l'ESS permet de renforcer les solidarités territoriales et les solidarités entre les communautés. Elle peut ainsi contribuer significativement à améliorer la cohésion sociale, fondement du « destin commun », tout en aidant les catégories les plus vulnérables que sont les femmes, les jeunes, les vieux, les malades et les handicapés. Au-delà de cette plus-value sociétale (OCDE, 2010), c'est le potentiel d'innovation de l'ESS qui est particulièrement mis en avant (Gadrey, 2006 ; Noguès, 2006 ; Bouchard, 2011) : elle peut générer des interactions innovantes entre les secteurs marchand et non marchand.

En outre :

*[...] le développement des activités culturelles fournit un autre exemple de perspectives actuellement sous-exploitées. Restée limitée malgré les efforts consentis dans le cadre des accords successifs à travers l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), le Centre culturel Tjibaou et, plus récemment, les centres culturels qui ont vu le jour dans le nord de la Grande Terre, la valorisation de la diversité culturelle par la professionnalisation et le développement des pratiques culturelles et de l'interculturalité constituent de fait un levier d'action. La création d'un véritable statut d'artiste permettrait sans doute de lever un certain nombre d'obstacles. La promotion de ces pratiques constitue l'un des points d'entrée vers une meilleure valorisation du capital immatériel de la Nouvelle-Calédonie. (Sourisseau *et al.*, 2016, p. 480)*

Enfin, d'autres pistes de diversification existent autour de la mobilisation du capital naturel et immatériel de la Nouvelle-Calédonie, un patrimoine exceptionnel et reconnu comme tel. De nombreux secteurs d'application sont concernés :

*[...] le tourisme, la sylviculture, une aquaculture et une agriculture repensées (à condition que celles-ci soient réorganisées pour s'appuyer sur les ressources locales), les micro-algues (et au-delà, les micro-organismes), la valorisation des plantes endémiques médicinales (développement de phyto-médicaments, huiles essentielles) et ornementales, la phyto-extraction et la revégétalisation.*

*Plus largement, les marchés des services écologiques, la chimie verte, voire la bio-industrie, peuvent être stimulés par une économie de la connaissance et des réseaux (en particulier de recherche) à même de compenser pour partie les handicaps de l'éloignement géographique. (Ibid., p. 481)*

Il s'agit là d'un potentiel assez largement ignoré dans les stratégies de développement. L'approche en termes de valeur économique totale (Pearce et Warford, 1993) met en lumière le potentiel de création de richesse dans ce domaine à partir des notions de valeurs d'option, de quasi-option ou encore d'héritage (voir Sourisseau *et al.*, 2016, p. 482, pour de plus amples détails).

Le cas du tourisme mérite une attention particulière :

*[...] pour une PEI telle que la Nouvelle-Calédonie, la meilleure stratégie de développement touristique, du point de vue de la soutenabilité et de la vulnérabilité consisterait [...] à différencier ses prestations touristiques sur le marché international en faisant valoir ses atouts patrimoniaux (Geronimi *et al.*, 2015, Zugravu *et al.*, 2017). Évidemment, pour qu'une telle stratégie soit soutenable, le maintien et le développement du patrimoine, par des investissements dans la préservation et la valorisation, apparaissent comme une condition nécessaire. Le principal défi devient alors celui du maintien de la différenciation du tourisme dans le temps. (Sourisseau *et al.*, 2016, p. 483-484)*

À cet égard, le positionnement de la Nouvelle-Calédonie sur le tourisme de croisière mérite d'être questionné au regard de l'impact économique limité de ce type de tourisme et des dégradations environnementales qu'il génère.

### III. VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT ?

Pour finir, il convient de souligner les atouts dont dispose le territoire pour mettre en œuvre une telle stratégie de développement durable, mais aussi les obstacles à surmonter (Blaise, 2017, p. 211-216).

Tout d'abord, les résultats de la réforme foncière sont tout à fait encourageants. La difficile redistribution des terres a longtemps constitué un obstacle non négligeable à la reconstruction identitaire du peuple autochtone et à la mise en œuvre de projets de développement. Depuis 1988, 122 853 hectares ont été attribués dont 77 % à des GDPL, 21 % à titre individuel, 2 % à une structure sociétaire et, de façon plus marginale, à des agrandissements de réserve ou à une collectivité (Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier - ADRAF). Cette restitution n'a pas été linéaire, elle a connu un rythme très élevé surtout au début des années 1990. Les efforts doivent bien sûr se poursuivre, en particulier en ce qui concerne les restitutions sur domaine domanial.

Ensuite, même s'il faut être extrêmement nuancé sur la contribution du nickel au développement du Pays, la concrétisation des trois grands projets miniers offre des perspectives certaines. Le développement des activités métallurgiques va dans le sens d'une remontée en gamme des produits exportés et d'une plus grande valeur ajoutée sur le territoire. D'autres ressources énergétiques situées dans la Zone Économique Exclusive (ZEE) représentent également un potentiel important.

De plus, le territoire est engagé dans une décolonisation négociée, un apprentissage de la souveraineté soutenu et accompagné d'engagements financiers massifs de la part de l'État français: les conditions de la décolonisation apparaissent bien meilleures que dans bon nombre de territoires où la puissance coloniale s'est retirée brusquement en livrant une société déstructurée à son sort... et aux desseins de quelques multinationales et intérêts financiers étrangers. À l'heure où la plupart des pays du Sud croulent sous le poids de leur dette, rappelons que les transferts métropolitains ne sont pas créateurs de dette.

L'émergence d'un nationalisme kanak, en dépit du caractère acéphale et atomisé de la société précoloniale, et la formation d'une élite kanak contribuent à la construction progressive d'un projet de développement et d'une nouvelle forme de souveraineté. La grande résilience de la population autochtone face aux « chocs » de la colonisation, puis à la diffusion de l'économie de marché dans la société calédonienne – comme en atteste l'enquête sur l'agriculture en tribu menée par l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC) – constitue également un atout considérable, et non des moindres.

Enfin, les liens existants avec la France et l'insertion du territoire dans les réseaux de recherche français, mais aussi régionaux et internationaux représentent une opportunité de transferts technologiques pour développer tous les secteurs d'une économie verte innovante et ouvrir la voie d'un nouveau modèle de progrès économique et social, respectueux de l'environnement et soucieux des générations futures.

Mais sur cette voie, il y a également de nombreux obstacles à surmonter. Au-delà de l'autonomisation et de la provincialisation, les mesures structurelles de décolonisation et de redistribution du pouvoir économique restent limitées: les mesures fiscales, financières, réglementaires, les politiques des revenus et des prix peinent à se mettre en place. Quelle règle de répartition du produit dans la société ? Quel niveau de taxation pour le travail ? Quel niveau pour le capital ? Et quel poids de la structure sociale traditionnelle dans ce mode de répartition ? Il n'y a sans doute pas assez de débats sur ces questions fondamentales et le consensus paraît bien difficile à obtenir.

À cet égard, « le modèle consociatif de l'accord de Nouméa doit impérativement être révisé, en particulier pour faciliter la réflexion stratégique à l'échelle territoriale tout en conservant toute leur place aux provinces, mais aussi pour tenir compte de la fragmentation du paysage politique et de l'érosion de la force des oligopoles marchands » (Sourisseau *et al.*, 2010, p. 467). Dans de nombreux secteurs, un cadre stratégique au niveau Pays permettant de mieux articuler et rendre cohérentes les initiatives provinciales et communales fait souvent défaut. Les avancées réalisées dans le cadre du Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie (NC 2025) permettront sans doute de pallier cette lacune.

La question de la stratégie de captation et de stabilisation de la rente nickel et des difficultés liées à l'absence de stratégie unifiée à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie mérite une attention toute particulière (pour une analyse approfondie voir Sourisseau *et al.*, 2016, p. 469-475). Au-delà de la rente nickel, la capacité du territoire à capter la valeur ajoutée de processus industriels basés sur l'exploitation d'autres ressources naturelles est également en question (voir le cas des plantes hyper accumulatrices, *Ibid.*, p. 483).

Par ailleurs, le défaut de planification et de cohérence des investissements réalisés est particulièrement évident dans le secteur du nickel.

*Les projets industriels sont devenus des enjeux politiques contre la rationalité économique: la Nouvelle-Calédonie avait-elle besoin de trois usines pour assurer son développement ? [...] Une meilleure cohérence dans la planification des investissements réalisés aurait sans doute permis aux collectivités et aux opérateurs de réaliser de substantielles économies et d'améliorer la compétitivité des projets. Cette « concurrence industrielle » a débouché sur de l'inefficacité économique dont l'exemple le plus frappant est l'approvisionnement en énergie: chaque nouvelle usine a créé « sa » propre centrale thermique et la Société Le Nickel (SLN) doit changer la sienne, alors qu'un projet énergétique global pour tout le territoire et pas seulement pour l'industrie aurait été possible. (Blaise et al., 2016, p. 184)*

Il y a donc une nécessité de mettre en place des politiques volontaristes, dépassant le court-termisme électoraliste. « La diversité des trajectoires de développement montre qu'il n'y a pas de malédiction associée au fait d'être une petite économie insulaire. En revanche, et de façon décuplée par rapport aux économies de plus grande envergure, les politiques publiques jouent un rôle déterminant dans les trajectoires de développement ». (Sourisseau et al., 2016, p. 468)

## CONCLUSION

Nous concluons en soulignant la nécessité de s'en remettre à l'intelligence collective pour construire le « destin commun », ce qui implique de faire circuler la parole au « Pays du non-dit ». Il s'agit non seulement d'autoriser la parole, mais aussi de lui donner les moyens d'avoir prise sur la réalité. Pour cela, les rencontres, les débats et, de manière générale, l'accès à l'information constituent des vecteurs forts de l'innovation et de changement. Une question qui se pose avec une acuité particulière pour les chercheurs comme pour l'ensemble de la population du Pays.

## RÉFÉRENCES

- Apithy L., Bouard S., Gorohouna S., Guyard S., Sourisseau J.-M., 2016, « Dynamiques économiques et sociales des tribus et de la ruralité: fragilités et facultés d'adaptation », Chapitre 7, in Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (Ed.), *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Paris, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016, p. 315-351.
- Blaise S., 2015, « Le rôle de la culture dans les politiques de développement durable – Le cas de la Nouvelle-Calédonie », *Revue Francophone du développement durable*, n° 5, mars 2015, p. 5-31.
- Blaise S., 2017, « The rebalancing of New Caledonia's economy », *Journal of Pacific History*, 2017, vol. 52, Issue 2, p. 194-216.
- Blaise S., Sourisseau J.-M., Hoffer O., Bouard S., 2016, « Des mineurs, des métallurgistes et des entrepreneurs au défi de la concurrence internationale », Chapitre 3, in Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (Ed.), *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Paris, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016, p. 11-187.
- Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (dir.), 2016, *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016.
- Couharde C., Geronimi V., Maître d'Hotel E., Radja K., Schembri P., Taranco A., 2010, « Capital

naturel et développement durable en Nouvelle-Calédonie – Étude 2: Soutenabilité de la croissance néo-calédonienne: un enjeu de politiques publiques », Document de travail n° 91, AFD, Paris.

Geronimi, V., Blaise S., Soko Ului S., Ro'i L., Aknin A., 2016, « La soutenabilité de la trajectoire néo-calédonienne en question », Chapitre 6, in Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (Ed.), *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Paris, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016, p. 273-315.

Geronimi V., Zugravu-Soilita N., Le Gargasson C., Tsang King Sang J., 2015, « Le tourisme comme facteur de vulnérabilités ? Le rôle des patrimoines insulaires », *Région et Développement*, n° 42-2015.

Pestaña G., Hoffer O., Pantz P.-C., 2016, « Mobilités, dynamiques territoriales et urbaines », Chapitre 8, in Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (Ed.), *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Paris, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016, p. 353-389.

Sourisseau J.-M., Geronimi, V., Blaise S., Bouard S., 2016, « La Nouvelle-Calédonie dans les turbulences du XXI<sup>e</sup> siècle », Chapitre 10, in Bouard S., Sourisseau J.-M., Geronimi V., Blaise S., Ro'i L. (Ed.), *La Nouvelle-Calédonie face à son destin. Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?*, Paris, Karthala - IAC - GEMDEV, 2016, p. 449-485.

Zugravu-Soilita N. & Geronimi V. & Le Gargasson C. & Tsang King Sang J., 2017, "Towards a less vulnerable and more sustainable development: heritage tourism in island economies", Working Papers 2017.11, FAERE - French Association of Environmental and Resource Economists.

## L'AVENIR DE L'ÉCONOMIE CALÉDONIENNE : TROIS SCÉNARIOS POUR 2025

**Bernard Poirine**

Université de la Polynésie française, Laboratoire Gouvernance et Développement Insulaire (GDI)

149

Cet article présente un modèle de prévision à dix ans basé sur la théorie de la base économique « élargie », inspirée de Davezie. Il s'agit en fait d'un modèle keynésien simple duquel on déduit un multiplicateur à long terme des ressources extérieures: exportations de biens et services (dont le tourisme), transferts publics extérieurs, investissements directs extérieurs, variation de l'endettement net des administrations locales. En supposant la constance des différents paramètres (propension à consommer, à importer, taux de prélèvements fiscaux), on obtient un ratio PIB/Ressources extérieures stable au cours du temps, ce qui nous permet de déduire le PIB futur à partir de différents scénarios sur l'évolution future des ressources extérieures. Nous proposons trois scénarios pour la période 2015-2025.

### I. LA RELATION ENTRE RESSOURCES EXTÉRIEURES ET PIB DANS LES ÉCONOMIES INSULAIRES

“In a small economy, the constraint imposed on growth by the external sector is a continuing phenomenon”, Demas, 1965, p. 48.

J'appelle ressources extérieures les flux monétaires qui rentrent dans l'économie insulaire en provenance de l'extérieur (étranger ou métropole pour les collectivités d'outre-mer), à savoir: les exportations de biens et services, les revenus et transferts publics et privés reçus de l'extérieur et le solde des investissements directs extérieurs, etc. Ces données sont issues du site du FMI pour les ressources extérieures<sup>1</sup>, pour toutes les îles du monde (39) pour lesquelles les données sont disponibles, y compris la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie.

Le graphique 1, en dollars et coordonnées logarithmiques, montre la liaison étroite ( $R^2 = 0,89$ ) entre les ressources extérieures et le PIB pour les économies insulaires en 2013.

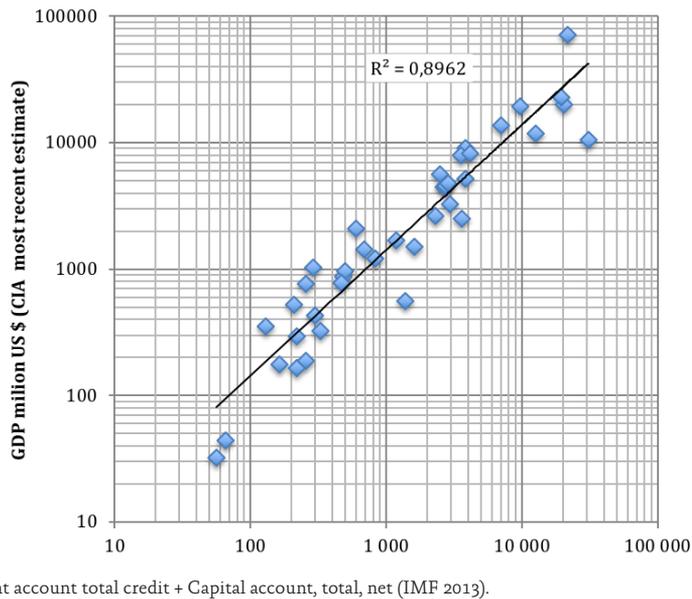
Les ressources extérieures ont un effet multiplicateur sur la valeur ajoutée locale, qui dépend positivement de la propension marginale à consommer et négativement de la propension marginale à importer (voir Annexe 1).

1 - Ressources extérieures: ligne total crédit de la balance des transactions courantes + ligne total du solde de la balance des transactions financières.

Dans les petites îles « la contrainte imposée sur la croissance par le secteur extérieur »<sup>2</sup> pèse particulièrement car le marché intérieur étant petit, les économies d'échelle et d'agglomération sont limitées, donc les sources endogènes de la croissance (progrès technique, investissement en capital physique et en capital humain) sont peu susceptibles de jouer le même rôle que dans une grande économie.

De plus, les ressources en énergie et matières premières étant en général très limitées, l'agriculture, l'industrie et les services ne peuvent se développer que si les ressources extérieures permettent de financer les importations indispensables à ces secteurs.

**Graphique 1 : Ressources extérieures et PIB dans 39 économies insulaires (2013)**



Les économies insulaires les plus riches dépendent souvent d'un petit nombre d'exportations (notamment de services, comme le tourisme ou les services financiers) qui permettent de générer une haute valeur ajoutée par effet multiplicateur sur les secteurs qui fournissent le marché intérieur (agriculture, commerce, importation, services de santé, industrie de substitution d'importation).

## II. THÉORIE DE LA BASE ET MULTIPLICATEUR KEYNÉSIEEN DES RESSOURCES EXTÉRIEURES

La théorie de la base économique régionale est utilisée depuis très longtemps (1916) pour estimer la croissance de régions d'un même pays, notamment la croissance des différents États qui composent les États-Unis. Cette théorie déjà ancienne dit qu'il faut distinguer dans

2 - Je traduis ici la citation de Demas en exergue de cette section.

l'économie régionale le secteur de la base économique (celui qui fabrique des produits destinés à être vendus à l'extérieur de la région) et le secteur des activités desservant le marché local (BTP, commerce, construction, banque, assurance, services de santé, services à la personne, entretien, gardiennage, etc.).

Cette idée très simple a été utilisée dans la littérature sur les modèles d'économie régionale et urbaine aux États-Unis, sous le nom de « théorie de la base économique » (Krikelas, 1992, Lesage et Reed, 1989, North, 1955, Tiebout, 1956).

Les ressources d'exportation obtenues par le secteur de la base permettent d'injecter des revenus qui vont être dépensés sur place. L'effet multiplicateur de ces dépenses génère une valeur ajoutée locale dans les activités du secteur non basique destinées à satisfaire la demande du marché intérieur régional.

Le secteur de la base est donc le moteur du développement local: c'est sa croissance qui conditionne celle des activités desservant le marché intérieur régional, parce que c'est lui qui impulse la croissance des activités et des revenus locaux et donc de la demande locale.

Dit autrement, ceci suppose que la croissance régionale est « tirée par les exportations hors de la région » (export led). La théorie de la base économique pose donc comme hypothèse que l'activité économique régionale (le PIB régional) est un multiple de l'activité d'exportation de la région: c'est le multiplicateur des recettes d'exportation de la théorie keynésienne (Terry, 1965).

North (1955, p. 166) insiste également sur l'importance des exportations d'une région vers le reste de la nation comme facteur explicatif des différences de rythme de croissance entre ces régions. Selon lui, c'est l'avantage comparatif d'une région dans telle ou telle activité d'exportation vers le reste de la nation qui « tire » les ressources (travail et capital) vers cette région et engendre la croissance.

Laurent Davezies, 2003, 2009, propose d'étendre cette notion de base économique à toutes les ressources provenant de l'extérieur de la région mais dépensées localement, dont celles de l'État (base publique), celles des touristes (base présenteielle), celles des retraités et autres inactifs bénéficiaires de revenus de transfert ou du capital (base sociale).

En effet, dans nos sociétés actuelles très mobiles et très « redistributives », les lieux de production et de consommation ne coïncident plus forcément, les revenus que produit la valeur ajoutée locale ne sont pas forcément distribués et consommés à l'endroit où cette valeur ajoutée a été créée.

Cette théorie suppose qu'il existe un ratio stable entre la valeur ajoutée régionale et les ressources extérieures (la base « élargie »).

On peut interpréter ce ratio comme un multiplicateur keynésien des ressources extérieures à long terme. Le calcul de ce multiplicateur est démontré en annexe: le ratio de la base élargie (PIB/Ressources extérieures) dépend alors des paramètres habituels du modèle keynésien: propension à consommer et à investir (effet positif), propension à importer (effet négatif), et taux de prélèvements obligatoires directs et indirects (effets négatifs). Postuler la stabilité de ce ratio revient donc à postuler la constance de ces différents paramètres dans le temps, il s'agit d'une hypothèse classique des modèles keynésiens.

### III. L'EFFET DES RESSOURCES EXTÉRIEURES SUR LA CROISSANCE DES COLLECTIVITÉS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

#### III. 1 Calcul des ressources extérieures

Depuis 1998, les données de la balance des paiements permettent de calculer les ressources extérieures de deux collectivités françaises du Pacifique: la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française.

Les exportations de biens et de services sont au crédit de la balance des paiements. Les exportations de services des administrations publiques sont déduites des exportations totales pour obtenir les exportations de biens et services du secteur privé. Cette ligne « services des administrations publiques » (crédit) est comptée avec les transferts de l'État, qui comprennent trois lignes au crédit de la balance des transactions courantes:

- services des administrations publiques (crédit, balance des services);
- rémunérations des salariés (crédit, balance des revenus);
- transferts courants des administrations publiques (crédit, transferts courants).

À cela s'ajoutent deux lignes du solde du compte des transactions financières de la balance des paiements:

- les investissements directs de l'extérieur (solde);
- la variation des engagements des administrations publiques résidentes (solde).

L'annexe 2 montre en exemple le calcul des ressources extérieures de la Nouvelle-Calédonie pour la période 2008-2015.

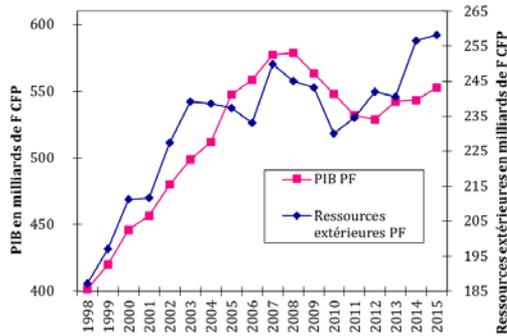
#### III. 2 Application à la Polynésie française et à la Nouvelle-Calédonie

Les graphiques 2a et 2b montrent la relation étroite entre l'évolution du PIB et des ressources extérieures en F CFP courants depuis 1998 dans les deux collectivités d'outre-mer. Le retournement de conjoncture de 2008 en Polynésie française est clairement expliqué par le retournement similaire des ressources extérieures, dû en particulier à une nette inflexion des transferts de l'État en Polynésie française, qui cessent de croître à partir de 2009 (graphique 5).

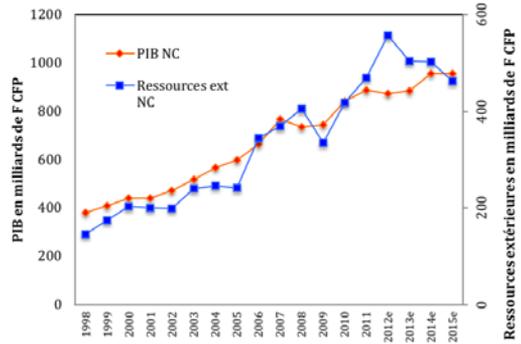
Au contraire, ces transferts croissent plus rapidement en Nouvelle-Calédonie à partir de 2011. Du fait de la croissance plus rapide des ressources extérieures on voit qu'il s'est creusé un écart important entre le PIB de la Nouvelle-Calédonie et celui de la Polynésie française entre 2003 et 2015: au début de cette période, les deux PIB étaient à parité, mais en 2015 l'écart était de 73 % en faveur de la Nouvelle-Calédonie, en F CFP courants (graphiques 3a), correspondant à un écart de 79 % de leurs ressources extérieures (graphique 3b).

Les causes de cet écart croissant des ressources extérieures sont claires si on examine leur composition (graphiques 4a et 4b): la Polynésie française a connu une forte baisse de ses exportations de biens (perles) et de services (tourisme) alors que la Nouvelle-Calédonie bénéficiait du boom des investissements directs extérieurs et des exportations liées au secteur du nickel. Les graphiques 5a et 5b montrent la relative stabilité dans le temps du ratio PIB/ressources extérieures.

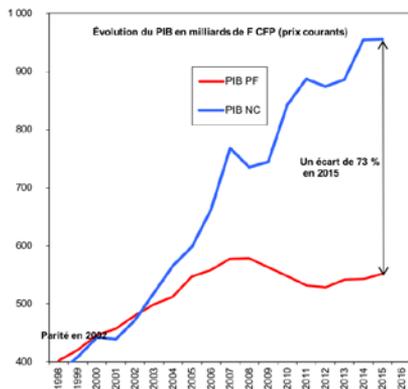
**Graphique 2a: PIB et ressources extérieures  
Polynésie française**



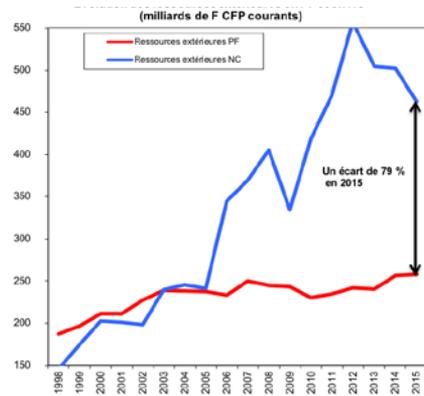
**Graphique 2b: PIB et ressources extérieures  
en Nouvelle-Calédonie**



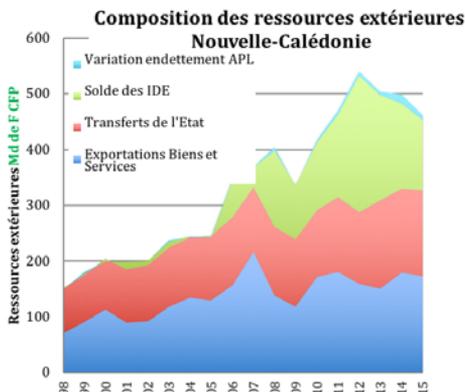
**Graphique 3a: Évolution du PIB de la Polynésie  
française et de la Nouvelle Calédonie**



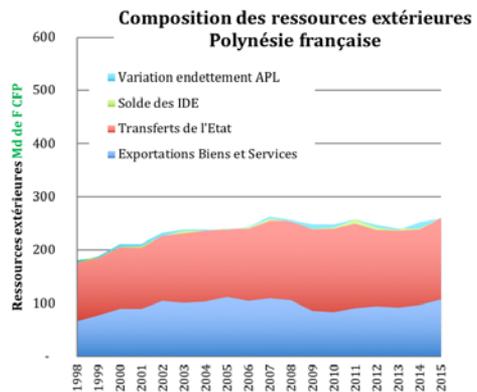
**Graphique 3b: Évolution  
des ressources extérieures en PF et NC.**



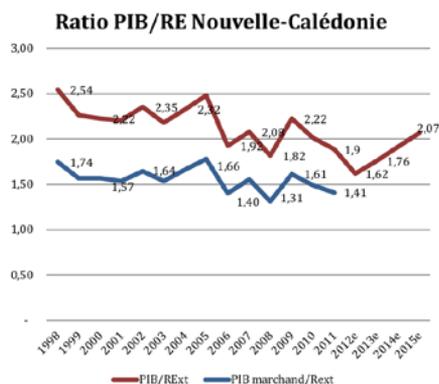
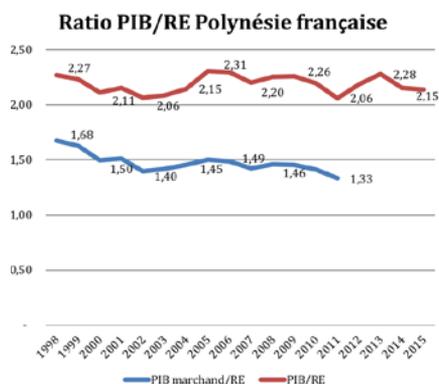
**Graphique 4a: Composition des ressources  
extérieures de la NC**



**Graphique 4b: Compositions des ressources  
extérieures de la PF**



Graphiques 5a et 5b: Ratio PIB/ressources extérieures (PIB/RE) en PF et en NC



#### IV. TROIS SCÉNARIOS POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE 2025

Dans la suite de l'article on abrégera par RE les « Ressources Extérieures ». En utilisant le ratio de la base économique élargie (PIB/RE), nous supposons que les paramètres du modèle keynésien restent invariables sur la période 2015-2025. De plus, nous faisons les hypothèses suivantes pour les trois scénarios :

- stabilité des ratios de la base (PIB/RE = 1,98 ou VA marchande/RE = 1,51);
- inflation faible ou nulle (les prévisions sont en F CFP courants);
- retour des investissements directs extérieurs (IDE) à leur niveau moyen 2001-2005, puisqu'on n'envisage pas de nouveaux investissements dans le secteur du nickel après l'achèvement des trois usines actuelles;
- stabilité de la variation de l'encours net des engagements des administrations locales à son niveau de 2015 (ce qui signifie que la dette augmente au même rythme qu'auparavant).

Les trois scénarios retenus sont les suivants :

1. Le scénario « rose » suppose un fort accroissement (200 %) des exportations de nickel en francs courants sur dix ans, permis par une hausse des cours et du volume, ainsi qu'une augmentation de 25 % des exportations de services (transport aérien et tourisme), les transferts de l'État étant maintenus à leur niveau de 2015. La progression des ressources extérieures est alors de 34 % et celle du PIB de 28,7 % soit 2,6 % par an.
2. Le scénario « gris » suppose une baisse de 25 % des transferts de l'État, une hausse de 100 % des exportations de biens (en valeur), et de 15 % des exportations de services. Il se traduit par une baisse de 3,4 % des ressources extérieures et de 8 % du PIB en F CFP courants.

**Tableau 1 : Le scénario « rose »**

Nouvelle-Calédonie		2025	
Prévisions	Prévision	Variation	Var annuelle
PIB NC (millions de F CFP)	1 230 437	<b>28,7 %</b>	<b>2,6 %</b>
Valeur ajoutée marchande	937 697		
	Hypothèses		
Exportations de biens <sup>3</sup>	399 090	200 %	11,6 %
Exportations de services <sup>4</sup>	72 223	25 %	2,3 %
Exportations de biens et services privés	453 431	162 %	10,1 %
	Hypothèses		
Export de Services des APU*	17 882	Idem 2015	
Transferts de l'État	154 964	Idem 2015	
Solde des Investissements directs ext.	5 822	moyenne 2001-2005	
Variation engagements des APU*	7 132	moyenne 2008-2015	
*APU: Administrations publiques résidentes		Variation	
Total des ressources extérieures	621 348	<b>34 %</b>	
Multiplicateur des RE (PIB)	1,98		
Multiplicateur des RE (VA marchande)	1,51		

**Tableau 2 : Le scénario « gris »**

Nouvelle-Calédonie		2025	
Prévisions	Prévision	Variation	Var annuelle
PIB NC (millions de F CFP)	878 843	<b>-8,05 %</b>	<b>-0,84 %</b>
Valeur ajoutée marchande	669 752		
	Hypothèses		
Exportations de biens <sup>5</sup>	266 060	100 %	7,2 %
Exportations de services <sup>6</sup>	66 445	15 %	1,4 %
Exportations de biens et services privés	314 623	82 %	6,2 %
	Hypothèses		
Export de services des APU*	17 882	Idem 2015	
Transferts de l'État	116 223	Baisse de 25 %	
Solde des Investissements directs ext	5 822	moyenne 2001-2005	
Variation engagements des APU*	7 132	moyenne 2008-2015	
*APU: Administrations publiques résidentes		Variation	
Total des ressources extérieures	443 800	<b>-3,4 %</b>	
Multiplicateur des RE (PIB)	1,98		
Multiplicateur des RE (VA marchande)	1,51		

3 - Balance des paiements de la NC.

4 - Balance des paiements de la NC.

5 - Balance des paiements de la NC.

6 - Balance des paiements de la NC.

3. Enfin, le scénario « noir » suppose une baisse de 50 % des transferts publics de l'extérieur, et une stabilité des exportations de biens et services en valeur. Dans ce cas, les ressources extérieures baissent de 43 % et le PIB baisse de 45 %.

**Tableau 3 : le scénario « noir »**

Nouvelle-Calédonie		2025	
Prévisions	Prévision	Variation	Var annuelle
PIB NC (millions de F GFP)	521 527	-45,4%	-5,9%
Valeur ajoutée marchande	397 448		
	Hypothèses		
Exportations de biens <sup>7</sup>	133 030	0%	0,0%
Exportations de services <sup>8</sup>	57 778	0%	0,0%
Exportations de biens et services privés	172 926	0%	0,0%
	Hypothèses		
Export de services des APU*	17 882	Idem 2015	
Transferts de l'État	77 482	Baisse de 50% / 2015	
Solde des Investissements directs ext	5 822	moyenne 2001-2005	
Variation engagements des APU*	7 132	moyenne 2008-2015	
*APU: Administrations publiques résidentes		Variation -43%	
Total des ressources extérieures	263 362		
Multiplicateur des RE (PIB)	1,98		
Multiplicateur des RE (VA marchande)	1,51		

Le modèle permet d'explorer une infinité d'hypothèses concernant l'évolution des différentes ressources extérieures. Cependant, il ne prend pas en compte d'éventuels changements de comportement (propension à consommer, à investir, à importer, pression fiscale et sociale) qui pourraient résulter d'une modification radicale des institutions, des incitations ou des anticipations des agents économiques. En particulier, la fonction d'investissement suppose une propension à investir stable, alors que les comportements d'investissement peuvent varier considérablement en cas d'instabilité politique, économique ou sociale (les fameux « esprits animaux » des investisseurs).

Il est cependant possible d'explorer également des scénarios impliquant une modification de ces paramètres de comportement, en utilisant le calcul du multiplicateur exposé en annexe.

## CONCLUSION

L'importance de la contrainte externe pour une petite économie insulaire ouverte rend l'utilisation du ratio de la base « élargie » très utile. De plus, cette approche permet d'éclairer les

7 - Balance des paiements de la NC.

8 - Balance des paiements de la NC.

conséquences des choix politiques de façon claire, en mettant en évidence l'importance des ressources extérieures dans la croissance de la valeur ajoutée locale.

Les petites économies insulaires sont toujours à « moteur externe ». Une forte dépendance à l'égard du moteur des transferts publics extérieurs impose de réfléchir à une stratégie susceptible de compenser la baisse de ces transferts par une hausse des exportations de biens ou de services dans une perspective d'évolution vers la souveraineté.

Les simulations ci-dessus mettent en exergue le rôle primordial des transferts de l'État au sein des ressources extérieures qui déterminent le PIB local.

Par ailleurs, il est bien nécessaire de prendre conscience qu'il n'y a pas de solution de « relance publique » par le budget local, sauf par une hausse rapide de l'endettement extérieur. La tentation protectionniste est également à proscrire, car le moteur de la croissance ce sont les ressources extérieures: les secteurs des biens et services pour le marché domestique (biens non échangeables, tels que l'immobilier et les services de santé) ou de l'industrie de substitution d'importation ne sont pas les secteurs moteurs: ils suivent passivement le rythme de la « locomotive » des ressources extérieures. Les wagons du train ne peuvent pas tirer la locomotive.

D'autres contributions de cet ouvrage s'intéressent aux conséquences d'un abandon de l'ancre à l'euro dans une perspective d'évolution vers la souveraineté. Du point de vue des ressources extérieures, l'adoption d'une monnaie plus « faible » permettrait d'augmenter les ressources extérieures exprimées dans la nouvelle monnaie. Par exemple, les recettes d'exportation du nickel, exprimées en dollar, augmenteraient si la nouvelle monnaie impliquait une dévaluation par rapport à l'euro, mais le coût des importations augmenterait également, ce qui aurait un effet inflationniste et donc de baisse du pouvoir d'achat en termes de produits importés, susceptible de compenser rapidement l'avantage de la dévaluation en termes de recettes d'exportation.

## ANNEXES

### Annexe 1: le calcul du multiplicateur keynésien des ressources extérieures

Cette annexe a pour objet de montrer que le ratio de la base économique étendu aux ressources extérieures est le multiplicateur keynésien des ressources extérieures à long terme, sous l'hypothèse d'une contrainte d'un budget local équilibré à tout moment. Le budget local étant équilibré par construction, en incluant subventions et emprunts nets dans les recettes, toute hausse (baisse) des recettes provoquées par une hausse (baisse) des ressources extérieures (dont l'emprunt net et les transferts publics de l'État) doit se traduire par une hausse (baisse) des dépenses publiques locales. On suppose que le supplément de recettes fiscales résultant d'une hausse de la valeur ajoutée locale provoquée par un supplément de ressources extérieures (tel que des transferts de l'État ou des recettes d'exportation) est immédiatement dépensé par les administrations locales (on dépense la « cagnotte » éventuelle provoquée par un afflux de recettes imprévues).

Il faut donc introduire la contrainte de budget équilibré des administrations dans le modèle du multiplicateur régional keynésien.

Contrainte d'équilibre du budget des administrations:

Les dépenses des administrations  $G$  comprennent les dépenses directes de l'État  $G_e$  (hors subventions aux collectivités locales) et les dépenses des collectivités locales  $G_c$ .

Les transferts de l'État financent les dépenses des services de l'État  $G_e$ , et la dotation de

l'État au budget local  $Te$ . Le budget des administrations locales est équilibré entre recettes et dépenses (il doit être voté en équilibre). Une partie du budget d'investissement peut être financée par emprunt<sup>9</sup>.

Les ressources des administrations sont la dotation de l'État au budget local ( $Te$ ); les dépenses de l'État hors salaires ( $Ge$ ), les salaires de l'État ( $Se$ ), les emprunts nets ( $En$ ), et la fiscalité directe ( $Td$ ) et indirecte ( $TVA$  en PF, taxe sur les importations  $Tm$ , autres taxes indirectes sur les produits  $Ti$ ) qui alimentent les recettes fiscales du budget local ( $Td + TVA + Ti + Tm$ ).

Les emplois et les ressources des administrations s'écrivent donc :

$$(1) G = Ge + Se + Te + Gc + Sc = (Ge + Se + En + Te) + (Td + TVA + Tm + Ti)$$

Ce qui donne aussi l'égalité emplois-ressources du budget des collectivités locales :

$$(2) Gc + Sc = En + Te + Td + TVA + Tm + Ti$$

Où :

$Ge$  : dépenses publiques de l'État dans la collectivité, hors traitements des fonctionnaires de l'État.

$Se$  : traitements des fonctionnaires de l'État.

$Te$  : Dotation de l'État au budget local de la collectivité.

$En$  : Emprunts nets des collectivités locales (emprunts nouveaux moins remboursement en capital de prêts antérieurs).

Calcul des impôts et taxes :

$Td$  : impôts directs locaux sur les revenus :

$$(3) Td = t_d(Y + Se + Sc) \quad 0 < t_d < 1$$

$TVA$  : Taxe locale sur la valeur ajoutée, assise sur la consommation des ménages (n'existe qu'en Polynésie française, pas en Nouvelle-Calédonie avant octobre 2018)

$$(4) TVA = t_v.C = t_v.c.(1-t_d).(Y + Se + Sc) \quad \text{où } c \text{ est la propension marginale à consommer et } t_v \text{ le taux moyen de TVA, } (1-t_d).(Y + Se + Sc) \text{ est le revenu disponible } 0 < t_v < 1.$$

$Tm$  : Taxes à l'importation hors TVA

$$(5) Tm = t_m.M = t_m.m.(Y + Se + Sc); \quad 0 < t_m < 1.$$

Où  $t_m$  est le taux moyen des taxes à l'importation et  $m$  est la propension à importer la valeur ajoutée marchande locale (laquelle comprend les marges du commerce)

$Ti$  : Autres taxes indirectes sur les produits, assises sur la valeur ajoutée hors taxe :

$$(6) Ti = t_i.(Y + Se + Sc); \quad 0 < t_i < 1$$

L'identité emplois-ressources de l'économie locale s'écrit :

$$(7) Y + Se + Sc + M = C + Id + Ie + G + X$$

où  $Y$  : valeur ajoutée marchande hors TVA et taxes sur les produits,

$M$  : Importations de biens et services,

$C$  : Consommation des ménages,

$Id$  = Investissement domestique,  $Ie$  = Investissement direct extérieur,

$G$  = dépenses des administrations

$X$  = Exportations de B&S,

$Se$  : traitements des fonctionnaires de l'État,

9 - Pour simplifier, on ne prend pas en compte dans la modélisation la charge des intérêts des emprunts, exogène car résultant du stock d'emprunts passés.

$Sc$ : traitements des fonctionnaires des collectivités locales.

Les fonctions de comportement de la demande endogène:

On suppose les fonctions d'importation, de consommation et d'investissement domestique suivantes:

$$(8) M = m_o + m (Y + Se + Sc)$$

$$(9) C = c_o + c (1-t_d) (Y + Se + Sc)$$

$$(10) Id = i_o + i (Y + Se + Sc)$$

où  $(Y + Se + Sc)$  est la valeur ajoutée totale aux prix de base et  $t_d$  le taux moyen de l'impôt direct qui frappe ces revenus salariaux et non salariaux.

Le calcul du multiplicateur des ressources extérieures:

En remplaçant  $M$ ,  $C$ ,  $Id$  et  $G$  dans l'identité (7) par leurs valeurs dans (8), (9), (10) et (2) on obtient:

$$(11) (Y + Se + Sc) + m_o + m(Y + Se + Sc) = c_o + i_o + c(1 - t_d) (Y + Se + Sc) + i.(Y + Se + Sc) + Td + TVA + Tm + Ti + (En + Te Ge + Se + Ie + X)$$

Soit:

$$(Y + Se + Sc) + m(Y + Se + Sc) = c_o + i_o - m_o + c(1 - t_d)(Y + Se + Sc) + i.(Y + Se + Sc) + t_d(Y + Se + Sc) + t_p.c.(1 - t_d).(Y + Se + Sc) + t_m.m.(Y + Se + Sc) + t_i.(Y + Se + Sc) + (En + Te + Ge + Se + Ie + X)$$

Les ressources extérieures sont:

$$Re = (En + Te + Ge + Se + Ie + X)$$

Elles sont indépendantes de la valeur ajoutée locale: elles sont la variable exogène.

Elles comprennent toutes les dépenses de l'État, l'emprunt net des collectivités locales, l'investissement direct extérieur (notamment celui lié à la défiscalisation nationale pour les investissements outre-mer) et les exportations de biens et de services.

En regroupant et en mettant en facteur les termes  $(Y+Se+Sc)$ , (10) devient:

$$(12) (Y + Se + Sc) [1 + m(1 - t_m) - c(1 - t_d)(1 + t_p) - i - t_d - t_i] = c_o + i_o - m_o + Re$$

Ou encore:

$$(13) Y + Se + Sc (c_o + i_o - m_o + Re) \frac{1}{(1 + m(1 - t_m) - c(1 - t_d)(1 + t_p) - i - t_d - t_i)}$$

$$(Y + Se + Sc) = VA_{ht} \text{ est la valeur ajoutée aux prix de base (hors taxes sur les produits).}$$

Un accroissement des ressources extérieures  $Re$ , maintenant constant  $Se$ , a un effet multiplicateur  $K$  sur la valeur ajoutée marchande  $Y$ :

$$(14) K = \frac{\partial Y}{\partial Re} = \frac{1}{(1 + m(1 - t_m) - c(1 - t_d)(1 + t_p) - i - t_d - t_i)}$$

$K$  est une fonction positive de  $c$  et  $i$ , et une fonction négative de  $m$ ,  $t_d$  et  $t_p$ , comme dans le multiplicateur keynésien simple. Comme la masse salariale de l'État  $Se$  fait partie de la valeur ajoutée non marchande  $(Se + Sc)$ , un accroissement de  $Se$  a un effet multiplicateur sur la valeur ajoutée hors taxe de  $(1 + K)$ . Au contraire, l'effet multiplicateur d'un accroissement des salaires de la collectivité  $Sc$  sur la VA marchande  $Y$  est nul car  $Sc$  ne fait pas partie des ressources extérieures  $Re$  (sauf s'il est financé par l'endettement net  $En$ , ce qui n'est pas permis par le statut actuel).

D'après (13) et (14)

$$(15) K = (Y + Se + Sc) / ((c_o + i_o - m_o) + (En + Te + Ge + Ie + X))$$

Le ratio de la « base économique »  $R = VA_{ht}/Re = (Y + Se + Sc) / (En + Te + Ge + Ie + X)$

devient égal au multiplicateur  $K$  des ressources extérieures si  $(C_o + i_o - m_o)$  est égal à zéro<sup>10</sup>. Si on suppose que les propensions moyennes et marginales s'égalisent à long terme (donc que les ordonnées à l'origine des fonctions de comportement  $c_o, i_o, m_o$  tendent vers zéro), alors le ratio de la base  $R$  devient le multiplicateur de long terme des ressources extérieures, tandis que le multiplicateur de court terme est  $K$ .

Dans ces conditions, les dépenses publiques locales ne sont plus « autonomes » : les seules « dépenses autonomes », exogènes par rapport au revenu local, sont les ressources extérieures, publiques (État) ou privées (exportations de B&S, investisseurs et bailleurs de fonds extérieurs). L'effet multiplicateur des dépenses de l'État est donc supérieur à celui des dépenses publiques locales, puisque ces dépenses n'ont pas pour contrepartie un prélèvement équivalent sur le contribuable local.

La valeur ajoutée hors taxe ( $Y + Se + Sc$ ) est donc alors entièrement déterminée par les ressources extérieures  $Re$  et par les paramètres  $c, m, t_{dp}, t_v, t_p, t_m$  (avec  $t_v = 0$  en NC). Comme dans le multiplicateur keynésien simple des dépenses publiques,  $K$  dépend positivement de  $c$  et  $i$ , et négativement de  $m$  et des différents taux de taxe  $t_{dp}, t_v, t_p, t_m$ .

#### Annexe 2: Calcul des ressources extérieures à partir de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie (en millions de F CFP)

Année	2008	2009	2010	2011	2012e	2013e	2014e	2015e
1 Exportations de biens (crédit)	38 436	47 396	74 587	58 178	58 491	82 770	96 990	104 553
2 Exportations de services (crédit)	29 992	38 523	54 065	46 053	44 248	45 308	46 772	36 502
3 Exportations de biens et services privés (= 1 + 2 - 4)	68 401	85 845	114 194	89 585	91 769	118 037	134 136	129 812
4 Services des administrations publiques (crédit)	27	73	14 458	14 646	10 970	10 041	9 626	11 242
5 Rémunération des salariés (crédit)	37 911	39 587	40 036	40 699	41 970	46 936	46 574	48 646
6 Transferts courants des APU (crédit)	43 630	45 949	40 032	42 185	45 999	51 077	54 779	56 123
7 Total des transferts de l'État (= 4 + 5 + 6)	81 567	85 609	94 526	97 530	98 939	108 054	110 979	116 011
8 Investissements directs extérieurs (crédit)	-2 320	1 922	-5 487	13 299	7 029	10 786	1 581	-3 584
9 Variation des engagements des APU (solde)	-1 749	1 281	-663	1 519	6 594	674	-4 684	-3 194
10 Total des ressources extérieures (3 + 7 + 8 + 9)	145 900	174 657	202 570	201 933	204 331	237 551	242 012	239 045

Source: Balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie (IEOM).

10 - On touche là à l'imperfection de la théorie de la base interprétée comme un ratio constant du PIB sur les ressources extérieures (la base élargie de Davezie): il s'agit d'une approximation seulement du multiplicateur keynésien des ressources extérieures, dont la validité dépend de la grandeur des ordonnées à l'origine des fonctions de consommation, d'investissement et d'importation (demande intérieure et importations incompressibles) et de la constance dans le temps des propensions  $m, c$  et des paramètres fiscaux.

## RÉFÉRENCES

- Armstrong H. W., & Read R., 2000, "Comparing the economic performance of dependent territories and sovereign micro-states", *Economic Development and Cultural Change*, 48(2), p. 285-306.
- Bertram, G., and Poirine, Bernard, 2007, "Island Political Economy", in Godfrey Baldacchino (Ed.), *A world of islands: an island studies reader*, Charlottetown, Canada and Luqa, Malta, Institute of Island Studies, University of Prince Edward Island and Agenda Academic,
- Bertram, G., 2004, "On the Convergence of Small Island Economies with their Metropolitan Patrons", *World Development*, 32 (2), p. 343-364.
- Davezies L., 2003, « Temps de la production et temps de la consommation, les nouveaux aménageurs des territoires ? », *Futuribles*, mars 2004, n° 295.
- Davezies L., 2008, *La république et ses territoires. La circulation invisible des richesses*, Col « La République des Idées », Le Seuil.
- Davezies L., 2009, « L'économie locale "résidentielle" », *Géographie, économie, société*, 2009-1, Vol. 11 , p. 47-53.
- Davezies L., 2010, « La crise et nos territoires: premiers impacts », octobre 2010, Rapport préparé par Laurent Davezies pour l'AdCF, la Caisse des Dépôts et l'Institut CDC pour la Recherche.
- Demas, William G., 1965, *The economics of development in small countries, with special reference to the Caribbean*, Montreal, QC, McGill University Press.
- IEDOM, 2016, "Balance-of-payments statistics for French Polynesia and New Caledonia" Retrieved from <http://www.ieom.fr/ieom/balance-des-paiements-46/les-rapports-annuels.html>.
- Krikelas A. C., 1992, "A review of economic-base literature", *Economic Review*, FRB of Atlanta, July/Aug 1992, p. 13-31.
- Lesage, J. P. and Reed J. David, 1989, "The Dynamic Relationship between Export, Local, and Total Area Employment", *Regional Science and Urban Economics* 19, p. 615-636
- McElroy, Jerome L., and Parry, Courtney E., 2012, "The long term propensity for political affiliation in island microstates", *Commonwealth and Comparative Politics*, 50 (4), p. 403-421.
- McElroy, Jerome L., and Pearce, Kara. B., 2006, "The advantages of political affiliation: dependent and independent small island profiles", *The Round Table: Commonwealth Journal of International Affairs* 95 (386), p. 529-539.
- North, Douglass. C., 1955, "Location theory and regional economic growth", *Journal of Political Economy* 63, p. 243-258.
- Tiebout, Charles M., 1956, "Exports and Regional Economic Growth", *Journal of Political Economy* 64, p. 160-164.



## DÉCOMPOSITION DU PIB PAR HABITANT, FORMATION SUPÉRIEURE ET CAPITAL HUMAIN EN NOUVELLE-CALÉDONIE

**Mathieu Bunel**

Université de la Nouvelle-Calédonie, LARJE

163

*Votre théorie s'arrête à ce qu'on voit,  
elle ne tient pas compte de ce qu'on ne voit pas.*

F. Bastiat, 1850, *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*.

La Nouvelle-Calédonie a connu une trajectoire de croissance exceptionnelle ces 40 dernières années. Dans cette petite économie insulaire, le PIB par habitant a augmenté de plus de 3,5 % par an en moyenne, l'inflation est restée modeste (1,8 % en moyenne sur les 10 dernières années<sup>1</sup>) et le taux de chômage reste peu élevé par rapport aux territoires ultramarins (11,6 % en 2017). Seule la balance commerciale (le taux de couverture n'est que de 40 %) semble entacher « le carré magique » de cette économie. Ces spécificités macroéconomiques ont largement été étudiées et commentées par plusieurs rapports récents (IEOM, 2013, ISEE, 2015, IEOM, 2016, Sudrie 2016b, CAE, 2017).

Ainsi, relativement à ses voisins du Pacifique ou aux Départements d'outre-mer (DOM), la Calédonie, à l'instar de son statut juridique, semble occuper une position d'exception. Son PIB par habitant, légèrement inférieur à 3,6 millions de F CFP, est comparable à celui de la France des régions, la métropole hors Île-de-France, ou de la Nouvelle-Zélande.

Toutefois, la croissance calédonienne de nature essentiellement extensive tirée par l'augmentation des investissements privés et publics et par l'augmentation de la population (Sudrie, 2016b et Rey *et al.*, 2018) est fragilisée voire menacée par plusieurs faiblesses :

- une forte dépendance à l'égard des transferts de l'État de l'ordre de 150 milliards de F CFP par an, soit 15 % du PIB<sup>2</sup> et 27 % du budget de la Nouvelle-Calédonie (Freyss, 1995 ; Bouard *et al.*, 2016, IEOM, 2017) ;
- des inégalités de revenus importantes dont les dimensions ethniques et spatiales sont largement documentées (Hadj, 2010 ; Bouard *et al.*, 2016, CAE, 2017) ;
- une productivité du travail atone qui progresse très peu par rapport au PIB par habitant (AFD, 2016 ; Sudrie, 2016b et Rey *et al.*, 2018) ;
- une dépendance importante à l'égard de l'évolution des cours mondiaux du nickel et un positionnement peu favorable dans la chaîne de valeur de cette industrie (ISEE, 2015) ;

1 - Notons cependant qu'au début des années 1980 les prix ont fortement augmenté de l'ordre de 12 % par an (CEROM, 2005).

2 - Ces transferts occupaient une place encore plus forte par le passé puisqu'ils représentaient 25 % du PIB en 1995 et même 35 % en 1986 (Bouard *et al.*, 2016).

- une économie protégée par des barrières tarifaires élevées et peu concurrentielle, où le coût de la vie est très élevé (Syndex, 2009, Roubio-Collet, 2012)<sup>3</sup> ;
- une augmentation des déficits publics et sociaux importante (Sudrie, 2016a).

C'est pourquoi, dans un contexte où le cours du nickel risque de demeurer structurellement bas, d'aucuns s'inquiètent sur le caractère durable du ralentissement conjoncturel actuel.

Afin de caractériser l'évolution de la croissance, il est d'usage de calculer la contribution en points de croissance des différents agrégats composant le PIB ou encore de préciser la contribution sectorielle à la croissance. Cet exercice permet, par exemple, de souligner le poids modeste et fortement variable du secteur nickel dans la croissance calédonienne. Le nickel constitue toutefois l'un des seuls produits exportés par la Calédonie puisque plus de 90 % de ses exportations sont constituées de nickel ou de ses dérivés (Bouard *et al.*, 2016).

Une méthode complémentaire consiste à proposer une décomposition comptable en niveau et dans le temps du PIB par habitant (Bergeaud *et al.*, 2014 ; Thurpin, 2014 ; Hurpeau, 2016) qui est l'indicateur habituellement utilisé pour mesurer le niveau de vie d'un pays ou d'un territoire<sup>4</sup>. Appliquée à la Nouvelle-Calédonie à l'aide des séries macroéconomiques proposées par l'ISEE, cette technique permet de mieux identifier les forces et les faiblesses de ce territoire et de mieux comprendre l'agencement d'éléments qui semblent *a priori* contradictoires.

En 2014, le PIB par emploi calédonien, qui correspond à la mesure statistique de la productivité apparente du travail, est de 8,6 millions de F CFP. Ce niveau très élevé pour une petite économie insulaire est proche de celui observé en métropole et dépasse de 13 % celui observé dans les départements d'outre-mer (DOM).

Cette situation peut sembler paradoxale au regard de deux caractéristiques: i) un niveau de formation moyen relativement faible notamment en termes de diplômés de l'enseignement supérieur (CAE<sup>5</sup>, 2017 ; ISEE, 2016) ; ii) une productivité du travail atone qui progresse très peu depuis plus de 10 ans (AFD, 2016).

La décomposition comptable du PIB par habitant en facteurs économiques et démographiques permet de comprendre la cohérence entre ces faits stylisés. Globalement, les performances de la Calédonie sont surestimées par un effet prix et s'expliquent fortement par une évolution démographique très favorable.

Le vieillissement inéluctable de la population impose à ce territoire d'axer son développement sur la productivité du travail en mettant fortement l'accent sur le développement du capital humain.

3 - Les prix sont en moyenne 34 % plus élevés en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole (Roubio-Collet, 2012), et l'éloignement géographique explique une très faible partie de ce différentiel (Syndex, 2009, et Autorité de la concurrence, 2012).

4 - Rappelons que le PIB par habitant, bien qu'étant un indicateur imparfait du niveau de vie (Clerc *et al.*, 2010), demeure central dans l'analyse macroéconomique.

5 - La quatrième recommandation énonce qu'il serait souhaitable de « Renforcer l'offre d'enseignement supérieur et technique dans l'île, tout en facilitant la venue des compétences de formateurs extérieurs ».

L'organisation de l'article est la suivante. La première section expose la méthode de décomposition comptable du PIB par habitant et liste les données mobilisées dans cette étude. La section II présente les résultats obtenus en coupe et en dynamique. La dernière section s'appuie sur différentes simulations afin de discuter plusieurs perspectives de développement axées principalement sur la formation.

## I. MÉTHODOLOGIE ET DONNÉES UTILISÉES<sup>6</sup>

Afin de pouvoir réaliser une décomposition comptable du PIB par habitant à un niveau infranational, en vue de caractériser la Nouvelle-Calédonie par rapport à d'autres territoires, plusieurs sources de données ont été mobilisées.

Les données portant sur les agrégats macroéconomiques proviennent de la comptabilité nationale et des comptes régionaux proposés par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) français et par l'Institut de la statistique et des études économiques Nouvelle-Calédonie (ISEE).

Les séries chronologiques des agrégats calédoniens (prix, PIB en valeur et en volume) sont issues des données disponibles sur le site Internet de l'ISEE. Pour les données portant sur les régions métropolitaines ainsi que sur les départements d'outre-mer, nous reprenons les informations produites par Hurpeau, 2016, disponibles sur le site Internet de l'INSEE.

À défaut de comptes régionaux, les données du recensement et de la comptabilité nationale peuvent être utilisées pour reconstruire de manière approximative la répartition spatiale de l'activité entre les trois provinces de Nouvelle-Calédonie. Cette méthode, proposée initialement par Sudrie, 2013, s'appuie sur la situation professionnelle, le secteur d'activité et la localisation résidentielle<sup>7</sup> déclarés par les individus actifs occupés ainsi que sur la contribution sectorielle des secteurs d'activité au PIB. Les données issues de cette méthode restant approximatives, nous les commenterons peu dans ce travail.

Afin de pouvoir réaliser des comparaisons entre territoires, il est nécessaire de raisonner à Parité de Pouvoir d'Achat (PPA). Pour les comparaisons entre la Nouvelle-Calédonie, la métropole et les DOM, les résultats des enquêtes de comparaison spatiale des niveaux des prix entre territoires sont utilisés (Roubio-Collet, 2012; Jaluzot *et al.*, 2016). Pour les différences entre régions françaises, le travail de Chauvet-Peyrard, 2013, mobilisant l'indice des prix à la consommation sur la période 1998 à 2012 permet de compléter l'analyse sur les écarts de prix entre territoires.

L'évaluation du capital productif peut s'appuyer sur plusieurs méthodes selon la nature des données disponibles. Dans leur étude portant sur plus d'un siècle et plus d'une dizaine de pays, Bergeaud *et al.*, 2014, proposent d'utiliser la méthode d'inventaire permanent qui

6 - On se focalise dans ce chapitre sur la présentation des données et des agrégats. Pour la technique de la décomposition comptable du PIB, les lecteurs sont invités à se référer à Bunel (2018).

7 - La présence d'actifs pendulaires, qui ne résident pas dans la province où ils travaillent, biaise légèrement cette analyse.

permet de déduire le montant du capital à partir des informations sur le flux d'investissement et un taux de dépréciation en fonction de la nature du capital considéré.

Sur une période plus récente, les bases construites à partir de données d'entreprises par l'INSEE pour la connaissance locale de l'appareil productif (clap) permettent de mobiliser une méthode alternative plus directe reposant sur le montant moyen des immobilisations corporelles par salarié déterminé au niveau des entreprises localisées sur un territoire. Pour la Nouvelle-Calédonie, cette information est issue du tableau des principales données des entreprises.

Les données portant sur la structure de la population sont issues de celles du recensement. L'INSEE réalise tous les cinq ans environ un recensement général de la population calédonienne. Ces informations exhaustives permettent d'obtenir une photographie de la structure par âge, par statut professionnel (actifs occupés, chômeurs déclarés et inactifs) et par diplôme pour les années 2009 et 2014. En métropole, depuis 2004, l'INSEE réalise un recensement en continu non exhaustif<sup>8</sup>. Les millésimes 2009 et 2014 permettent de fournir des informations sur des périodes comparables à celles proposées par l'INSEE.

La durée moyenne du travail pour chaque région française peut être estimée à partir des résultats de l'enquête « Emploi », mais celle-ci ne couvre pas la Nouvelle-Calédonie<sup>9</sup>.

Enfin, pour le capital humain, plusieurs indicateurs alternatifs peuvent être retenus sans que l'un d'entre eux ne s'impose de manière claire. Toutefois, l'analyse infranationale réalisée en 2005 par Aghion *et al.* (voir Aghion et Howitt, 2009) pour les différents États des États-Unis montrent que les dépenses d'éducation dans le supérieur jouent un rôle plus important sur les trajectoires de croissance que celles portant sur le secondaire. C'est pourquoi, la part de la population diplômée du supérieur est utilisée ici comme indicateur de capital humain.

## **II. POIDS RELATIF DES PRIX, DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA DÉMOGRAPHIE ET SON ÉVOLUTION**

La décomposition comptable permet tout d'abord de souligner la contribution respective des prix (le ratio PIB courant sur PIB en parité de pouvoir d'achat), de la productivité apparente du travail et du rapport nombre d'emplois par habitant. Cet exercice permet d'identifier une faible contribution de la productivité apparente du travail en Nouvelle-Calédonie au regard de celle observée en métropole ou dans les autres départements d'outre-mer.

---

8 - Seul 40 % de la population des communes de plus de 10 000 habitants est interrogé, alors que le recensement est exhaustif pour les communes dont la taille est inférieure à ce seuil.

9 - En 2017, une enquête « emploi » portant sur la Nouvelle-Calédonie pilotée par l'INSEE est en phase de collecte.

**Tableau 1 : PIB/ hab. courants et en PPA en 2014 (en F CFP)**

en F CFP	Courant	PPA
Nouvelle-Calédonie	3 554 056	2 652 266
DOM	2 297 016	2 071 837
France		3 906 443
France des régions*		3 321 717
Nouvelle-Zélande**	3 897 373	3 589 617
Rang de la NC parmi les « régions » françaises	4 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>
% du PIB/hab. de la France	-9 %	-36 %
% PIB /hab. de la France des régions	+7 %	-20 %
% PIB /hab. DOM	+55 %	+26 %
% PIB/hab. de la NZ	-9 %	-26 %

PPA : parité de pouvoir d'achat.

\* Il s'agit de la métropole hors Île-de-France. \*\* Le taux de change retenu correspond à la moyenne du taux de l'année 2014.

Sources : OCDE, ISEB, INSEE. Calculs de l'auteur.

## II. 1 Un différentiel de prix qui fausse une analyse directe

Avec la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie constitue le territoire français où les prix sont les plus élevés. D'après les travaux de Roubio-Collet, 2012, et de Jaluzot *et al.*, 2016, l'écart de prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole est considérable puisqu'il atteint 34 %, ce qui est largement supérieur à ce qui est observé dans les DOM (12,2 %) même si l'écart semble se réduire légèrement ces dernières années. La prise en compte de ce différentiel de prix conduit à un changement radical du rang de ce territoire lorsque l'on passe d'une comparaison à prix courant à une comparaison à Parité de Pouvoir d'Achat (PPA).

Comme l'indique le tableau 1, le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie dépasse de 7 % celui de la France des régions, c'est-à-dire la moyenne des régions métropolitaines hors Île-de-France et son niveau correspond pratiquement à celui observé en Nouvelle-Zélande. Cet indicateur de niveau de vie classe la Nouvelle-Calédonie en quatrième position des territoires français assez loin derrière l'Île-de-France mais juste derrière les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence, Alpes et Côte-d'Azur. Ce niveau est supérieur de 50 % à celui observé en moyenne dans les départements d'outre-mer. Ce résultat semble étonnant par rapport à celui qui a pu fréquenter ces différents territoires.

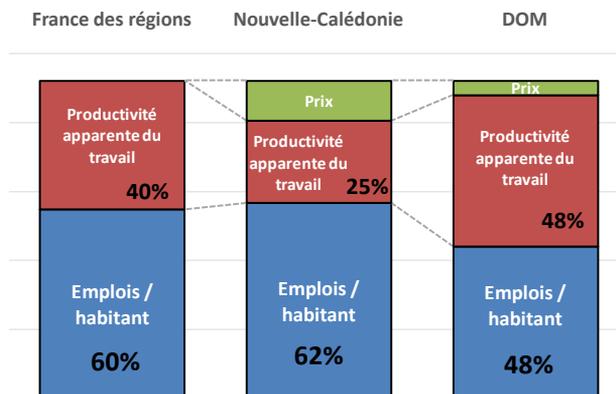
En revanche, lorsque l'on tient compte des différentiels de prix, la Nouvelle-Calédonie perd 10 places dans ce classement. Elle se positionne alors derrière l'ensemble des régions françaises et le niveau de son PIB par habitant demeure encore très inférieur au niveau moyen des régions françaises (-20 %). Malgré cet effet prix, la Calédonie conserve son statut de territoire ultra-marin d'exception (l'écart de PIB/hab. PPA avec les DOM est de plus 25 %).

Quels sont les facteurs qui expliquent ce positionnement intermédiaire ?

Les graphiques 1 et 2 permettent dans un premier temps d'appréhender le positionnement relatif de ce territoire sur les deux autres dimensions de la décomposition comptable : la productivité apparente du travail et le ratio emplois par habitant.

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un ratio de 41,0 emplois pour 100 habitants, ratio très proche de celui observé en moyenne en métropole (41,5), légèrement supérieur à celui de la France des régions (39,5) et nettement plus élevé que celui observé en moyenne dans les DOM (30,1). La contribution de cette dimension s'apparente à celle de la métropole et est de l'ordre de 60 % contre 48 % pour les DOM. En revanche, la productivité du travail contribue nettement moins (25 %) qu'en métropole (40 %) et dans les DOM (48 %) au PIB/hab. Ce point met clairement en évidence la faiblesse productive de la Calédonie.

**Graphique 1 : Décomposition relative du PIB/hab. entre la Nouvelle-Calédonie, la France des provinces et les DOM**

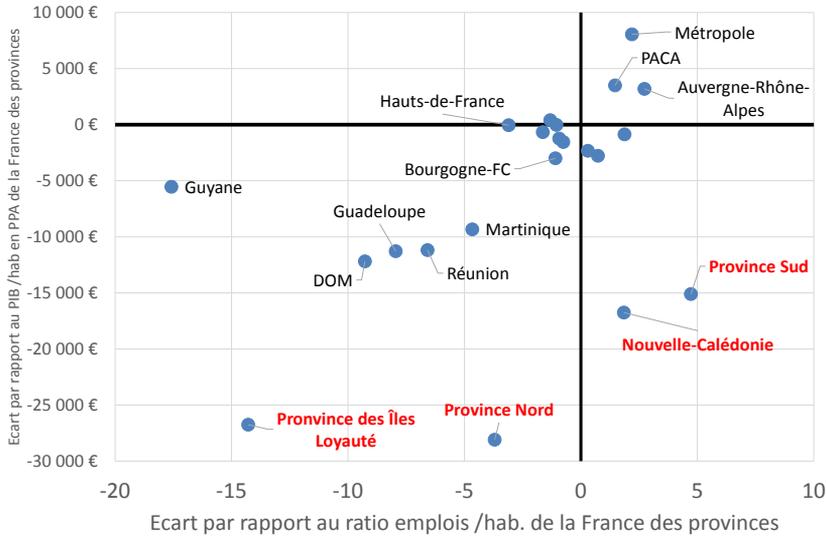


Sources : INSEE et ISEE, calculs de l'auteur.

Le graphique 2 propose une analyse à une échelle provinciale. Il précise la position relative des trois provinces de la Nouvelle-Calédonie sur les dimensions productives et démographiques. Si la province Sud dispose d'un ratio emplois par habitant élevé, qui lui permet de compenser en partie son retard en termes de productivité du travail à l'égard des DOM, il n'en va pas de même pour les provinces Nord et des Îles qui accusent un double retard sur la productivité du travail et sur le ratio emplois par habitant.

La concentration des emplois dans la province Sud, et plus particulièrement dans la région du grand Nouméa, ainsi qu'un taux d'emploi faible expliquent un ratio emplois par habitant plus faible pour ces deux provinces.

**Graphique 2 : Contribution relative de la productivité du travail et du ratio emplois par habitant pour les provinces calédoniennes et les régions métropolitaines et ultra-marines**



Sources : INSEE, Comptes régionaux et ISEE (2016), calculs de l'auteur.

## II. 2 Décompositions de second niveau

Afin de mieux comprendre la bonne performance sur son ratio emplois par habitant et sur son retard concernant la productivité apparente du travail, il est possible de réaliser une décomposition de second niveau. En effet, on peut décomposer la productivité du travail en trois éléments : la productivité globale des facteurs, l'intensité capitalistique et l'intensité en capital humain. Cette décomposition nécessite de retenir une valeur pour certains paramètres, le lecteur pourra se référer à Bunel, 2018 (*Cahier du LARJE*), pour leur estimation.

Ainsi, le tableau 2 indique que la Nouvelle-Calédonie accuse un retard important sur les trois facteurs qui contribuent à la formation de la productivité du travail : l'intensité capitalistique, la productivité globale des facteurs et l'intensité en capital humain.

Remarquons que, malgré un flux d'investissement massif observé au niveau macroéconomique au cours de la période de forte croissance, les entreprises calédoniennes restent sous-dotées en termes de capital productif. Cette dimension explique 1/3 du retard de la productivité apparente du travail. Les 2/3 restants sont dus à un retard de productivité globale des facteurs et au déficit en capital humain. L'impact de ce facteur est compris entre 8 % et 25 % selon la valeur des paramètres retenus.

**Tableau 2 : Décompositions de second niveau entre la Nouvelle-Calédonie et la France métropolitaine****a) Productivité apparente du travail**

	En points de %	En %
Productivité globale des facteurs (1)	[- 22,8; - 16,5]	[+43,6; +60,3]
Intensité en capital humain (2)	[- 3,1; - 9,4]	[+ 24,9; + 8,2]
(1) + (2)	- 25,9	+ 68,5
Intensité capitalistique	- 11,9	+ 31,5
<b>Total</b>	<b>- 37,8</b>	<b>100,0</b>

**b) Ratio emplois par habitant**

	En points de %	en %
Marché du travail	- 3,6	- 173,3
Taux d'activité	- 2,0	- 97,7
Démographie	+ 7,7	+ 370,7
<b>Total</b>	<b>+ 2,1</b>	<b>100,0</b>

Lecture: En 2014, la Nouvelle-Calédonie accuse un retard de 37,8 points en termes de productivité du travail. 11,9 points proviennent d'un déficit en termes d'intensité capitalistique, soit 31,5 % du total.

### II.3 Une dynamique du PIB/hab. tirée principalement par sa dimension démographique

De 2009 à 2014, le PIB par habitant a augmenté en valeur de plus de 3 % par an passant de 3 millions de F CFP à près de 3,6 millions de F CFP. L'application des décompositions comptables précédentes permet de bien identifier les moteurs de ce dynamisme.

Le tableau 3 précise que la hausse du PIB en volume sur la période considérée a été essentiellement tirée par l'évolution de la population en emploi (le ratio emplois sur population a augmenté en moyenne de 1 % par an) et très peu par la productivité apparente du travail qui n'a progressé que de 0,3 % par an. Sur les 7,6 points de croissance, près de 80 % s'expliquent par l'évolution de la première dimension (6,0 / 7,6) le restant provenant de la seconde (tableau 4). Cette situation tranche fortement avec celle observée en métropole où le ratio emplois par habitant a tendance à diminuer à cause du vieillissement de la population et de l'augmentation du chômage sur la période. L'évolution de la population en emplois contribue négativement à l'évolution du niveau de vie (- 9 %). Ainsi, dans la très grande majorité des régions françaises, la totalité de la croissance du PIB/hab. provient de l'augmentation de la productivité apparente du travail.

Dans les DOM, la situation est plus contrastée. En moyenne, le facteur démographique compte pour 6 % de l'augmentation du PIB/hab. avec des différences très importantes selon les territoires. Cette contribution est de 35 % en Guadeloupe et de 16 % à La Réunion alors qu'elle est négative en Guyane et en Martinique.

**Tableau 3 : Évolution du PIB par habitant entre 2009 et 2014**

En F CFP	2009	2014	Taux croissance annuel moyen
PIB/hab.	3 032 099	3 554 056	3,20 %
PIB réel/hab. PPA (base = 2014)	2 458 710	2 652 266	1,50 %
PIB réel / emploi € constants	6 325 773	6 428 518	0,30 %
Emplois /population	38,9	41,3	1,00 %

Sources : ISEE, Calculs de l'auteur.

La décomposition comptable de second niveau (tableau 4a) montre que la faible hausse de la productivité apparente du travail a été freinée par la très faible augmentation de l'intensité capitalistique en valeur. En terme réel, cette dimension a réduit de 1,8 point la croissance du PIB par habitant. La productivité globale des facteurs (PGF) et l'intensité en capital humain ont joué un rôle positif sur la productivité mais leur niveau est très faible par rapport au taux de croissance sur la période.

Le tableau 4b présente la décomposition portant sur l'évolution du ratio emplois par habitant. Deux éléments ont fortement impacté à parts égales l'évolution très favorable de ce ratio, le facteur démographique (58 %) et le taux d'activité (56 %). En revanche, la hausse du chômage observée sur la période a réduit de 15 % ce ratio.

Ainsi, sur la période 2009 à 2014 le seul facteur démographique a joué deux fois plus que la productivité apparente du travail dans l'évolution du niveau de vie. Nous allons voir que cet avantage est fragile et doit être relayé soit par une hausse du taux d'emploi soit par une progression plus forte de la productivité.

**Tableau 4 : Décomposition de la croissance du PIB réel/hab. entre 2009 et 2014**

**a) Productivité apparente du travail**

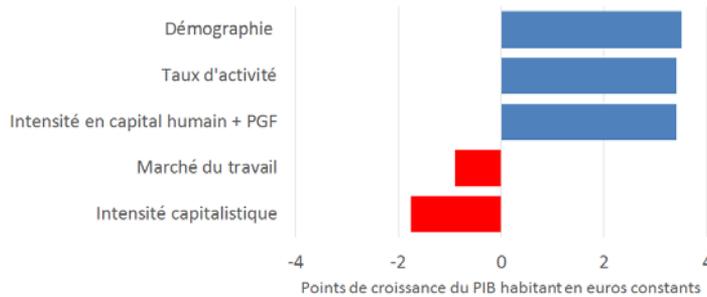
	en points de %	en %
PGF (1)	[-0,8 ; +2,0]	[-50 ; +125]
Intensité en capital humain (2)	[+4,2 ; +1,4]	[+262,5 ; +87,5]
(1) + (2)	+3,4	+212
Intensité capitalistique	-1,8	-112
<b>Total</b>	<b>+1,6</b>	<b>100</b>

### b) Ratio emplois par habitant

	en points de %	en %
Marché du travail	-0,9	-15
Taux d'activité	+3,4	+56,5
Démographie	+3,5	+58,5
<b>Total</b>	<b>+6,0</b>	<b>100</b>

Lecture: Entre 2009 et 2014, la Calédonie a connu une hausse de 1,6% sur la période soit 0,3%/an la décroissance de l'intensité capitalistique a réduit de 1,8 cette productivité.

### Graphique 3: Contribution relative à la croissance du PIB réel / hab. de 2009 à 2014



## III. SIMULATIONS ET PERSPECTIVES

Cette dernière section propose d'utiliser la décomposition comptable précédente pour simuler les effets de politiques économiques favorables au capital humain et au maintien du ratio emplois par habitant.

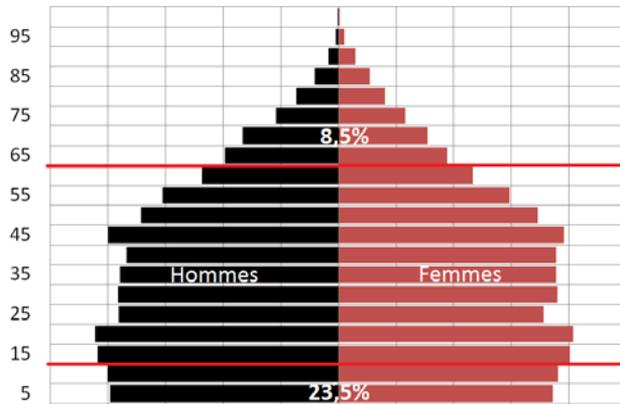
### III.1 Un ratio emplois par habitant très élevé qui risque de s'infléchir rapidement à cause du vieillissement de la population

La structure actuelle de la pyramide des âges calédonienne est très favorable à la croissance non seulement parce que la population croît à un rythme soutenu, ce qui est souvent rappelé, CEROM, 2017, mais aussi et surtout cette population est composée d'une forte proportion d'individus en âge de travailler. Le taux de dépendance démographique (TDD) défini comme le ratio entre la population trop jeune ou trop âgée pour travailler et la population en âge de travailler est de 48 pour 100. Ce taux est exceptionnellement bas, puisqu'il est inférieur de près de 10 points relativement à la métropole (58) et de près de 7 points à l'égard des départements d'outre-mer (55).

Cet avantage démographique permet de compenser le déficit de près de cinq points observé pour le taux d'emploi. Ce ratio entre le nombre d'emplois et la population en âge de travailler est de 61% en Nouvelle-Calédonie contre 66% en métropole.

Toutefois cette aubaine démographique risque de se retourner assez rapidement pour au moins deux raisons. Le vieillissement de la population, tout d'abord. À espérance de vie donnée, la part des plus de 65 ans dans la population va nécessairement fortement progresser ces 10 ou 20 prochaines années. Il y a aujourd'hui autant d'individus âgés de 50 à 64 ans en Calédonie que d'individus âgés de 65 ans et plus (graphique 3).

**Graphique 3 : Pyramide des âges et taux de dépendance démographique en 2014**



Sources : RP 2014, ISEB.

La politique de « l'emploi local », ensuite, est un autre élément qui risque de jouer en défaveur du maintien de cet avantage démographique. Afin de rééquilibrer la répartition des emplois entre natifs et non-natifs, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée en août 2010, dans le secteur privé, et en décembre 2015 dans la fonction publique, d'une législation visant à favoriser les citoyens calédoniens à l'égard du reste de la population<sup>10</sup>. Cette logique malthusienne s'appuyant sur une « préférence nationale » dont l'efficacité en termes de rééquilibrage reste à démontrer risque de freiner à l'avenir l'arrivée d'actifs sur ce territoire.

Le tableau 5 propose une simulation de l'effet de l'augmentation du TDD sur le niveau du PIB / hab. Une hausse de 4 points du nombre d'individus âgés de 65 ans et plus dans la population ces prochaines années, conduira à une baisse de 3,7 points de la contribution de l'effet démographique sur le PIB/hab. Ce changement conduira, toutes choses par ailleurs, à une baisse du niveau de vie de l'ordre de 5% soit 190 000 F CFP par individu.

Pour ne pas subir les effets inéluctables de cette évolution démographique, la Nouvelle-Calédonie doit s'orienter au plus tôt vers une politique visant à promouvoir le taux d'emploi. Malgré une nette progression du taux d'activité (2,5 points en 5 ans) freinée par une très légère hausse du taux de chômage (+0,9 point), le taux d'emploi accuse un retard de 5 points par rapport à la France métropolitaine. Certes, ce taux est nettement plus élevé que dans les DOM (il est en moyenne de 50% dans ces territoires) mais il pourrait encore progresser.

10 - Ainsi les emplois privés et publics doivent être prioritairement occupés par des citoyens de la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire des individus nés sur place ou arrivés sur ce territoire avant 1998.

Les études internationales montrent que ce taux est impacté par des effets d'offre et de demande. Ainsi, une population mieux formée se caractérise par un taux d'emploi plus élevé. D'après les études de l'OCDE, le taux d'emploi augmente en moyenne de 9 points entre les individus ayant atteint le niveau secondaire et ceux ayant atteint le niveau supérieur.

**Tableau 5 : Simulation de l'effet du vieillissement de la population sur le PIB par habitant compensé ou non par une hausse du taux d'emploi**

En F CFP	Situation actuelle	Simulations		
		TDD 10 ans vieillissement (1)	Taux d'emploi métropole (2)	(1) + (2)
PIB/hab.	3 553 698	3 361 574	3 846 777	3 638 662
Taux d'emploi	0,61	0,61	0,66	0,66
Démographique (TDD)	0,68	0,64	0,68	0,64
Emplois/population	0,41	0,39	0,45	0,42
Effet en pourcentage		-5,40 %	8,20 %	2,40 %
Impact par individu par an en F. CFP		- 192 234 F	293 000 F	84 916 F

D'après les simulations comptables, une politique visant à favoriser le taux d'emploi de 5 points permettrait d'accroître le ratio emplois par habitant de 4 points. Ce changement entraînerait, toutes choses égales par ailleurs, une hausse de 8 % du PIB par habitant (tableau 5).

Une hausse combinée du taux d'emploi et du vieillissement de la population permettrait de garantir une certaine stabilité du PIB/hab. (d'après les paramètres retenus ce dernier augmenterait même de 2,4 %).

### III. 2 PIB par emploi et niveau moyen de formation<sup>11</sup>

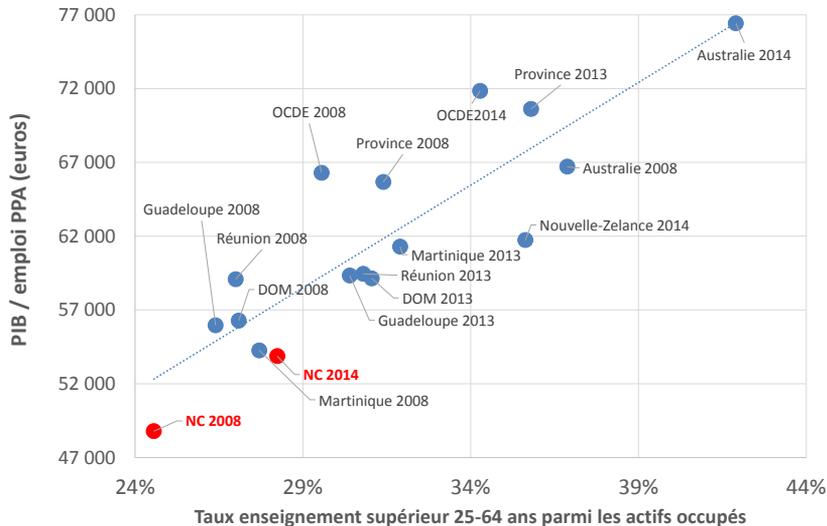
Comme nous l'avons mentionné, la croissance de la productivité apparente du travail est très faible en Calédonie ces dernières années. Cette trajectoire s'explique en grande partie par un niveau de formation insuffisant.

Un examen trop rapide comparant la part de la population disposant d'une formation supérieure et le PIB courant par emploi peut donner l'impression que pour ce territoire cette relation n'est pas vérifiée. Une analyse plus juste, raisonnant à Parité de Pouvoir d'Achat (PPA), et tenant compte du niveau de formation des seuls actifs occupés, fait ressortir une relation stable et forte pour l'ensemble des territoires, y compris la Nouvelle-Calédonie, entre le niveau de formation des actifs et la productivité apparente du travail (graphique 4). Sur ces deux dimensions, l'économie calédonienne n'apparaît plus comme le bon élève des

11 - Nous aborderons très peu la question de l'intensité capitalistique. En effet, une analyse plus fine est conditionnée à l'accès à un niveau sectoriel fin.

territoires ultra-marins mais au contraire accuse encore un sérieux retard. La situation de la Nouvelle-Calédonie en 2014 est approximativement celle des départements d'outre-mer d'il y a 6 ans et demeure encore très éloignée de la situation des pays les plus avancés (les régions françaises ou les grands pays du Pacifique).

**Graphique 4 : Relation entre le PIB par emploi à PPA et niveaux de formation**



Remarque : OCDE correspond à la moyenne de 36 pays de cette organisation. Le terme Province correspond à la situation de la France des provinces c'est-à-dire la métropole hors Ile-de-France.

Sources : OCDE, INSEE et ISEE, Calculs de l'auteur.

Cette situation s'explique en grande partie par un retard qualitatif et quantitatif en termes de formation moyenne de la population active notamment dans le cycle tertiaire. Malgré une forte progression de la part des diplômés de l'enseignement supérieur ces vingt dernières années, l'écart par rapport aux pays de l'OCDE ne se comble pas. Une analyse plus fine sur l'origine des diplômés fait également ressortir une dépendance importante à l'égard des flux externes. Enfin, la structure des dépenses intérieures d'éducation par cycles de formation fait ressortir un mauvais ciblage de ces dépenses au regard des travaux portant sur le rendement privé et social de l'éducation<sup>12</sup>. Une réallocation de cette dépense en direction du primaire et du supérieur serait sans doute plus efficace.

### III. 3 Un retard important de la part des diplômés du supérieur qui ne se comble pas avec le temps

De 1997 à 2014, un progrès considérable en termes de niveau de formation dans le supérieur est observé (tableau 6). La part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population en âge de travailler et ayant terminé sa formation initiale, les 25 à 64 ans, a été multipliée par

12 - Voir les différents numéros de *Regards sur l'éducation*, publiés annuellement par l'OCDE.

2,5 sur la période, passant de 9% à près de 23%. Toutefois, cette dynamique a été insuffisante pour combler le retard par rapport aux pays de l'OCDE qui ont connu également sur la même période une forte progression du niveau de formation dans le supérieur. Ainsi, l'écart entre la Nouvelle-Calédonie et les grands pays de la région reste considérable de l'ordre de 12 à 25 points.

**Tableau 6 : Évolution de la part des diplômés de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie (en %)**

	France	DOM hors Mayotte	Australie	Japon	N <sup>lle</sup> -Zélande	Moy. OCDE	N <sup>lle</sup> -Calédonie	Écart NC et OCDE
1997	20,0	10,4	24,3	Nd.	Nd.	20,3	9,1	-11,2
2009	28,6	17,9	36,9	39,9	Nd.	29,6	19,4	-10,2
2014	33,5	21,0	41,9	48,2	35,6	34,3	22,6	-11,7
Ecart 1997 et 2014	13,0	10,6	17,6	Nd.	Nd.	14,0	13,5	-0,4

Champ: 25 à 64 ans.

Sources: OCDE et RP ISBE, Calculs de l'auteur.

Un retard similaire est observé dans les autres territoires ultra-marins. Toutefois, le marché du travail calédonien est globalement moins sélectif en termes de formation requise que celui des DOM. En effet, lorsque l'on se concentre sur les seuls actifs occupés, la part détenant un niveau de formation du supérieur est inférieure de l'ordre de 3 points à celle observée en moyenne dans les DOM (tableau 7, deuxième colonne).

**Tableau 7 : Part des diplômés de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie (en %)**

	Ensemble de la population	Actifs occupés uniquement	Natifs uniquement
Nouvelle-Calédonie	22,6	28,2	8,1
DOM	21,0	31,1	16,1
Guadeloupe	21,9	30,4	18,0
Martinique	24,1	31,9	19,7
Guyane	18,4	31,4	17,7
Réunion	19,9	30,8	13,3

Champ: 25 à 64 ans.

Sources: RP INSEE et ISEE, Calculs de l'auteur.

### III.4 Dépendance à l'égard de la métropole et sous-investissement dans le supérieur

Une analyse précisant l'origine des diplômés du supérieur fait ressortir une dépendance importante à l'égard de l'extérieur. Ce point est rarement discuté.

Plusieurs travaux proposent des analyses fines sur l'évolution ethnique et territoriale du niveau de formation générale des Calédoniens et précise l'impact de la formation dans l'accès à l'emploi (Hadj *et al.*, 2012; Ris, 2014; Gorohouna *et al.*, 2013, Berrah *et al.*, 2015, ISEE 2016). Ces travaux pointent que le processus de rééquilibrage n'est pas encore abouti mais insiste moins sur la dépendance de l'économie calédonienne pour la main-d'œuvre qualifiée.

Certes, l'écart de niveau de formation entre natifs kanak et non kanak est important (de l'ordre de 14 points) et doit de ce fait continuer de faire l'objet d'une politique active de rééquilibrage, mais il ne doit pas masquer un écart de formation nettement plus grand, de l'ordre de 45 points<sup>13</sup>, entre natifs et métropolitains. Un parallèle peut être fait entre cette dépendance en capital humain et la dépendance en flux financiers à l'égard de la France<sup>14</sup>.

Le tableau 8 montre que le stock total de diplômés du supérieur âgés de 25 à 64 ans en activité est d'environ 31 500 personnes. Seul 1/3 de ce stock (11 000 diplômés) a été « produit » en Nouvelle-Calédonie. Les 2/3 restants proviennent des non-natifs qui ne représentent pourtant que 1/3 de la population des actifs occupés.

Cette dépendance à l'égard de l'extérieur a un coût qui est aujourd'hui supporté en partie par la France et pour l'autre par la Nouvelle-Calédonie.

La France a mis en place un système d'indexation des rémunérations des fonctionnaires qui vise à attirer ces diplômés dans ce territoire isolé du Pacifique<sup>15</sup>. On peut anticiper que la suppression de cet avantage salarial défendu par certains (CAE, 2017), conduirait à un reflux partiel de ces diplômés en métropole. Si elle ne s'y prépare pas, cette perte de main-d'œuvre diplômée positionnerait la Nouvelle-Calédonie dans une situation critique.

De même, pour attirer des diplômés étrangers ou non natifs, les entreprises doivent leur verser un avantage salarial implicite visant à compenser le coût d'installation sur ce territoire ce qui implique qu'un diplômé coûte plus cher à une entreprise calédonienne qu'à une entreprise française.

Il n'existe pas de fatalité pour un territoire insulaire à dépendre de la main-d'œuvre qualifiée extérieure. Dans les DOM, les natifs, définis comme les individus nés et vivant dans la région, constituent plus de 55 % des diplômés de l'enseignement supérieur, soit 20 points de plus qu'en Nouvelle-Calédonie (tableau 7, troisième colonne).

13 - Cet écart est de 37,7 points entre natifs non kanak et métropolitains.

14 - Comme le souligne Sudrie, 2016a, l'autonomie financière des finances publiques calédoniennes n'est que de 70 % et les transferts de l'État représentent encore une part très importante du PIB (de l'ordre de 15 %).

15 - Les fonctionnaires d'État métropolitains bénéficient d'une majoration de leur indice de 73 % à 94 % lorsqu'ils travaillent en Nouvelle-Calédonie.

Un dernier point qu'il est plus difficile de commenter, faute de données précises sur le sujet, concerne les flux sortants de diplômés. Comme le souligne Le Bras, 2017, la France est un territoire qui subit ces dernières années une fuite de sa main-d'œuvre qualifiée qui n'est que partiellement compensée par l'arrivée d'immigrés d'un niveau de formation équivalent. Quel diagnostic peut-on établir à cet égard pour la Nouvelle-Calédonie ? Chaque année une partie importante de jeunes vont se former en métropole<sup>16</sup>. Il est difficile de suivre les trajectoires individuelles scolaires et professionnelles à l'aide des données du recensement. Ces données permettent toutefois d'effectuer des comparaisons de stocks de diplômés pour différentes cohortes entre l'année 2009 et l'année 2014. Il ressort de cette comparaison que l'essentiel des diplômés natifs semblent rester sur le territoire. Ainsi, s'il existe des départs, ils sont compensés par des retours d'environ de même ampleur.

**Tableau 8 : Part des diplômés de l'enseignement supérieur en Nouvelle-Calédonie**

	Natifs	Non-natifs		Total
		Tous	Dont fonctionnaires métropolitains	
Inférieur au bac	71,5	36,6	10,2	60,1
Bac généré, tech. ou prof.	16,8	18,2	10,4	8,9
Niveau supérieur	11,7	45,2	73,4	22,6
Stock diplômés du supérieur	11 010	20 620	5 816	31 620
<b>Population totale</b>	<b>94 263</b>	<b>45 526</b>	<b>7 924</b>	<b>139 789</b>

Champ : population âgée de 25 à 64 ans.

Sources : ISEE RP 2014, Calculs de l'auteur.

### III. 5 Dépenses d'éducation plutôt faibles et très mal ciblées

Ce dernier point de ce rapide diagnostic porte sur la structure des dépenses d'éducation. Globalement, les dépenses brutes par élève/étudiant exprimées en francs courants sont plus élevées en Nouvelle-Calédonie qu'en France ou que dans la moyenne des pays de l'OCDE. Cet écart est à nouveau trompeur puisqu'à parité de pouvoir d'achat ces dépenses sont légèrement plus faibles de l'ordre de - 4 % à l'égard de la France et de l'OCDE (tableau 9).

L'allocation de ces dépenses par cycle de formation est plus préoccupante. Les dépenses dans le premier cycle et le supérieur sont inférieures de 17 % et 33 % par rapport à la France alors que les dépenses dans le secondaire sont supérieures de 35 %<sup>17</sup>.

La faiblesse des dépenses dans le supérieur s'explique en grande partie par la structure de l'offre de formation calédonienne. Celle-ci se concentre davantage sur les parcours universitaires

16 - En stock, d'après le journal *Les Nouvelles Calédoniennes* du 22/08/2017, environ 3 000 étudiants calédoniens étudient en France. Il ne s'agit pas au sens strict de fuite de cerveaux puisque ces jeunes n'ont pas encore été formés mais plus exactement d'une fuite de jeunes ayant un potentiel de formation important.

17 - L'indexation des fonctionnaires explique une partie de ce dernier chiffre.

LMD<sup>18</sup> à hauteur de 60% contre 40% en France mais également par un sous-développement des Sections de Technicien Supérieur (STS), des grandes écoles et des écoles d'ingénieurs en moyenne plus coûteuses.

Cette courbe en U inversé des dépenses d'éducation en fonction du cycle va à l'encontre des travaux réalisés au sein de l'OCDE sur le rendement privé et social de l'éducation. Ces études montrent clairement que le rendement social de l'éducation est le plus élevé dans la formation préscolaire et décroît ensuite de manière dégressive. Le caractère cumulatif du processus d'apprentissage explique ce résultat.

Par ailleurs, l'étude d'Aghion *et al.*, 2009, pointe que les dépenses dans le supérieur ont un rendement social et un impact sur la croissance clairement établi alors que des études précédentes portant sur les dépenses d'éducation d'un niveau inférieur n'indiquaient pas une telle relation.

**Tableau 9 : Dépenses intérieures d'éducation par élève / étudiant par cycle en 2010**

	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>d</sup> cycle	Supérieur	Total
<b>Nouvelle-Calédonie (2010)</b>				
En milliers de francs courants	<b>813 MF</b>	<b>1 680 MF</b>	<b>1 253 MF</b>	<b>1 223 MF</b>
En PPA	606 682	1 253 699	935 083	912 649
<b>En France (2011)</b>				
En PPA	730 310	1 150 358	1 392 601	948 090
<b>Moyenne OCDE (2011)</b>				
En PPA	832 935	931 265	1 400 954	952 386
Écart à l'égard de la France brut	11 %	46 %	- 10 %	29 %
Écart à l'égard de la France PPA	- 17 %	9 %	- 33 %	- 4 %
Écart à l'égard de l'OCDE PPA	- 27 %	35 %	- 33 %	- 4 %

Sources : ISBE (2016), DEPP (2015), OCDE, calculs de l'auteur.

La Nouvelle-Calédonie doit poursuivre un effort massif de formation de sa population et les dispositifs « 400 cadres » initiés en 1989 puis remplacés en 1998 par « Cadres avenir » sont d'une échelle largement insuffisante. Les tableaux 6 et 8 rappellent que pour combler le retard à l'égard des pays de l'OCDE et être moins dépendant des flux externes de diplômés, il est nécessaire d'investir dans la formation de plus de 10 000 à 20 000 personnes.

Une analyse coûts/avantages d'une telle politique permet de montrer que cet investissement coûteux devrait être rapidement rentabilisé.

18 - LMD: Licence-Maîtrise-Doctorat.

### III.6 Des simulations comptables qui montrent la rentabilité d'un investissement massif en capital humain

Afin de calibrer les effets d'un investissement massif en capital humain, nous proposons d'étudier les effets d'une politique visant à former 14 000 actifs<sup>19</sup>. Les coûts directs et indirects associés à cette formation seraient de l'ordre de 44 milliards de F CFP si l'on somme les coûts directs de la formation de l'ordre 17,5 milliards de F CFP (14 000 × 1 253 MF) et les coûts indirects liés à la compensation salariale 26 milliards (14 000 × 1 856 MF<sup>20</sup>). À titre de comparaison, ce coût global n'équivaut qu'à deux années de dépenses fiscales si l'on reprend les derniers chiffres sur le sujet.

En outre, cet investissement devrait être vite rentabilisé de manière endogène. Le gain annuel de cette élévation de la formation serait de l'ordre de 15 à 46 milliards de F CFP par an. Cet intervalle est assez large, mais il permet de montrer, qu'y compris en retenant une hypothèse basse, le coût de formation serait rentabilisé en deux ou trois ans.

**Tableau 10: Effet d'une politique massive d'investissement en capital humain**

En F CFP	Situation actuelle	Simulations		
		Capital humain des natifs	Capital humain métropole	Intensité capitalistique (+ 10 %)
PIB/hab.	3 553 698	[2 977 326 ; 3 352 505]	[3 614 915 ; 3 732 576]	3 656 801
PIB PPA/emploi	6 428 518	[5 380 308 ; 6 058 232]	[6 532 336 ; 6 745 105]	6 615 033
PGF		[1 820 - 2 344]		2 344
Intensité capitalistique		122 400		134 640
Intensité en capital humain	0,282	0,156	0,331	0,282
Effet sur le PIB/hab. en pourcentage		[- 16 % ; - 6 %]	[+ 2 % ; 5,0 %]	2,90 %
Impact par individu et par an en F CFP		[- 574 940 ; - 200 000]	[60 024 ; 174 940]	103 103

Une large partie des travaux prospectifs sur l'évolution de la croissance calédonienne consiste à identifier pour les promouvoir les relais de croissance (tourisme, agriculture, économie

19 - Nous retenons ce chiffre afin d'obtenir un coût de la mesure du même ordre de grandeur que celui d'un grand investissement réalisé sur le territoire: la construction du Médipôle (centre hospitalier localisé à Koutio finalisé en 2016).

20 - On retient l'hypothèse que durant leur formation les individus bénéficient d'une rémunération équivalente au SMG 2017.

bleue). Cette vision colbertiste risque d'être peu efficace car le développement d'une filière ne se décrète pas. En outre, au niveau international l'histoire nous invite à nous méfier des choix des hommes politiques en termes économiques. Ces derniers s'orientent malheureusement trop souvent en direction « d'éléphants blancs » c'est-à-dire des projets de prestige peu rentables et viables économiquement<sup>21</sup>.

Un des résultats centraux des travaux sur la croissance endogène est de démontrer qu'une population formée est plus à même d'identifier et de développer des secteurs d'activité porteurs et rentables qu'une orientation sectorielle dictée par l'État. C'est pourquoi, la Nouvelle-Calédonie doit s'orienter pleinement dans cette direction.

**Tableau 11 : Simulation des effets d'une variation positive ou négative de l'intensité en capital humain**

En F CFP	Situation actuelle	Simulations	
		Capital humain des natifs	Capital humain métropole
PIB/hab.	3 553 698	3 162 290 [2 977 326 ; 3 352 505]	3 675 416 [3 614 915 ; 3 732 576]
PIB PPA/emploi	6 428 518	5 727 922 [5 738 303 ; 6 058 232]	6 634 843 [6 532 336 ; 6 745 105]
Intensité en capital humain (en%)	28,2 %	15,60 %	33,10 %
Effet sur le PIB/ hab. en pourcentage		- 11 % [- 16 % ; - 6 %]	3,50 % [+ 2 % ; + 5,0 %]
Impact par individu et par an en F. CFP		- 387 500 F [- 575 000 ; - 200 000] F	117 500 F [60 000 F - 175 000] F

## CONCLUSION

Ce travail repose sur une décomposition comptable en double niveau du PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie de 2009 à 2014 en combinant les méthodes de Bergeaud *et al.*, 2014, et Hurpeau, 2016, pour les appliquer à un niveau infranational. Cette décomposition permet de faire ressortir plusieurs enseignements :

- La non prise en compte du différentiel de prix entre la Nouvelle-Calédonie et d'autres territoires biaise fortement les diagnostics macroéconomiques réalisés à l'aide des informations exprimées en francs courants.
- Plus des ¾ de l'élévation du niveau de vie en Nouvelle-Calédonie, de 2009 à 2014, s'expliquent par une progression du nombre d'emplois dans la population. Le seul facteur démographique, plus précisément la faiblesse du taux de dépendance démographique, explique la moitié de l'élévation du ratio emplois par habitant.

21 - Les performances récentes du capitalisme d'État chinois nous amène toutefois à nuancer en partie ce constat.

- Or, le vieillissement inéluctable de sa population va conduire à un retournement de cette contribution dans un avenir relativement proche (une dizaine d'années). Il est donc primordial que la productivité du travail prenne le relais de cette croissance.
- Ces dernières années, la productivité apparente du travail a faiblement contribué à l'augmentation du PIB par habitant. Un retard en termes d'intensité capitalistique des entreprises et d'intensité en capital humain des travailleurs explique clairement cette situation.
- La faiblesse du niveau de formation moyen des actifs calédoniens reste notable lorsque l'on se limite aux seuls natifs. Des politiques massives visant à combler ce retard doivent être lancées pour réduire sa dépendance à l'égard des flux extérieurs de diplômés et permettre à l'économie de s'orienter vers un nouveau cycle de croissance de nature endogène.

## RÉFÉRENCES

- AFD, 2016, « La productivité comme relais de la croissance calédonienne », Synthèse de la conférence du 5 août 2016, Nouméa.
- Aghion P. et P. Howitt, 2009, *L'économie de la croissance*, Economica, Paris.
- Autorité de la concurrence, 2012, « Rapport de l'autorité de la concurrence relative aux mécanismes d'importation et de distribution des produits de grande consommation en Nouvelle-Calédonie ».
- Bergeaud A., Cette G. et Lecat R., 2014, « Le produit intérieur brut par habitant sur longue période en France et dans les pays avancés: le rôle de la productivité et de l'emploi », *Économie et Statistique*, 474, p. 5-34.
- Berrah M. et Ris C., 2015, « La lente transition de la réussite scolaire à la réussite professionnelle, des femmes Kanak en Nouvelle-Calédonie », *Cahier du LARJE*, 2015-2.
- Bouard S., Sourisseau J.-M., Gironimi V., Blaise S. et Ro'i L., 2016, *La Nouvelle-Calédonie face à son destin: quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté*, Édition Karthala, Paris.
- Bunel M., 2001, « Décomposition du différentiel des indices de ségrégation: une application sur données calédoniennes », *Cahier du LARJE*, 2018-3.
- CAE, 2017, « L'économie néo-calédonienne au-delà du nickel », *Note du conseil d'analyse économique*, #39 mars 2017.
- CEROM, 2017, « L'économie calédonienne entre résilience et recherche de nouveaux équilibres, L'économie calédonienne en mouvement ».
- Chauvet-Peyrard A., 2013, « Indices des prix à la consommation 1998-2012 selon la région d'habitation des ménages et selon la taille de la commune de résidence », Document de travail de l'INSEE, F1306.
- Clé E., Sauvadet L., Jaluzot L., Malaval F., Rateau G., 2016, « En 2015, les prix en région parisienne dépassent de 9% ceux de la province », *INSEE première*, 150, avril 2016.
- Clerc M., Gaini M., Blanchet D., 2010, « Les préconisations du rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi : quelques illustrations », *INSEE références*, juillet 2010.
- Freys J., 1995, *Économie assistée et changement social en Nouvelle-Calédonie*, IEDES, Presses universitaires de France, Paris.
- Gorohouna S. et Ris C., 2013, "Decomposing Differences in Employment Outcomes Between Kanak and Other New Caledonians: How Important is the Role of School Achievement?", *Australian Journal of Labour Economics*, 16 (1), p. 115-135

- Hadj L., 2010, « Budget consommation des Ménages 2008 », *Synthèse-ISEE*, 18.
- Hadj L., Lavigne G., Lagadec G. et Ris C., 2012 « Vingt Années de Politiques de Rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie: Démocratisation de l'École et Persistance des Inégalités », *Formation Emploi*, 120, p. 101-125.
- Hurpeau B., 2016, « Les produits intérieurs bruts régionaux de 1990 à 2013 », *INSEE Focus*, 60, juillet 2016.
- IBOM, 2016, « Rapport annuel sur la Nouvelle-Calédonie 2016 ».
- IBOM, 2013, « Economie: une exception calédonienne », *Revue juridique politique et économique de Nouvelle Calédonie*, 21, p. 55-58.
- ISEE, 2011, « Vingt ans de mutation de l'emploi », *Synthèse ISEE*, n° 22.
- ISEE, 2015, « Tableau de l'économie calédonienne ».
- ISEE, 2016, « L'emploi progresse plus vite que la population en âge de travailler », *Synthèse ISEE*, n° 37, juillet 2016.
- Le Bras H., 2017, *L'âge des migrations*, Autrement.
- Mankiw N.G., Romer D. et Weil D. N., 1992, "A contribution to the empirics of economic Growth", *Quarterly Journal of Economics*, 107, p. 407-437.
- Rey S. et Ris C., 2018, « La productivité sectorielle du travail et compétitivité de l'économie de la Nouvelle-Calédonie », *Économie et Statistique*, n° 499.
- Ris C., 2014, « Les inégalités ethniques dans l'accès à l'emploi en Nouvelle-Calédonie », *Économie et Statistique*, n° 464-466, p. 59-72.
- Rudolf M., 2015, « La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2011 », *Note d'information de la DEPP*, 6 février 2015.
- Roubio-Collet N., 2012, « Comparaison des prix entre la Nouvelle-Calédonie et la métropole », *Les synthèses du CEROM*.
- Syndex, 2009, « Les causes de la vie chère en Nouvelle-Calédonie: structure des prix et des coûts ».
- Sudrie O., 2013, « Vingt années de croissance forte... mais sans réel rééquilibrage spatial », *Revue juridique politique et économique de Nouvelle Calédonie*, 21, p. 117-127.
- Sudrie O., 2016a, « Un modèle social calédonien au bord de l'asphyxie », *Revue juridique politique et économique de Nouvelle Calédonie*, 27, p. 27-33.
- Sudrie O., 2016b, « Le modèle économique ultramarin: crise et perspective de reprise », *Revue juridique politique et économique de Nouvelle Calédonie*, 28, p. 38-69.
- Thubin C., 2014, « Le décrochage du PIB par habitant en France depuis 40 ans: pourquoi ? », *Trésor-Eco*, 131, juin 2014.



## **SYNTHÈSE**



## QUEL MODÈLE ÉCONOMIQUE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE ? SYNTHÈSE DES INTERVENTIONS

**Cécile Couharde**

Université Paris Nanterre, EconomiX

187

Les différentes présentations faites sur l'économie de la Nouvelle-Calédonie, lors de ce colloque, témoignent tout d'abord de progrès considérables sur le plan économique et social.

Ainsi, l'économie calédonienne a connu une augmentation de son niveau de richesse globale remarquable. Le PIB par habitant est aujourd'hui proche de celui de la France métropolitaine, beaucoup plus élevé que celui des îles du Pacifique les plus proches (Fidji, Samoa, Vanuatu) et que celui des départements français d'outre-mer. On note également une amélioration sensible des performances sociales sur l'ensemble du territoire calédonien, en termes d'espérance de vie et en termes d'éducation.

Certaines spécificités de l'économie calédonienne ont également été soulignées à plusieurs reprises. Si les effets directs des grands projets menés dans le secteur du nickel demeurent encore limités et que leur poids dans la croissance est en retrait, ce secteur continue d'influencer le commerce extérieur, les anticipations des agents et, dans une moindre mesure, la conjoncture. Le secteur public continue d'occuper un poids important en termes d'emploi, notamment. Le poids des transferts publics dans l'économie décroît mais demeure important. La trajectoire de développement semble soutenable mais, du fait du caractère transitoire et vulnérable du régime de croissance lié à la construction des deux usines métallurgiques, la question de la soutenabilité dépendra dans le futur des éventuels relais de croissance qui se mettront en place.

À l'issue de cette première journée, de nombreuses pistes de réflexion pour penser le devenir de la Nouvelle-Calédonie ont été également ouvertes.

La perspective de l'indépendance interroge tout d'abord la capacité de la Nouvelle-Calédonie à maintenir un niveau de vie élevé. À cet égard, la diversité des trajectoires de croissance des petites économies insulaires montre qu'il n'y a pas de malédiction associée au fait d'être une petite économie insulaire. Certaines petites économies insulaires affichent ainsi de très bonnes performances économiques. Plusieurs modèles économiques existent dans lesquels la croissance est induite soit *via* les phénomènes migratoires, le développement du tourisme ou d'autres facteurs d'attractivité comme les avantages fiscaux. Certes, il existe des freins à la croissance dans ces petites économies insulaires, notamment l'étroitesse des marchés, l'éloignement, les coûts élevés de production, etc. Mais ces obstacles peuvent être surmontés.

Quelle que soit l'issue du référendum, le poids des transferts publics continuera à baisser. Cette évolution impose de s'interroger sur la mise en place de nouveaux moteurs de croissance, leurs conditions de financement, leurs conditions de soutenabilité, notamment en termes de maintien du contrat social. Les transferts publics ne s'apparentent pas seulement à des transferts de revenu, mais ils correspondent également à des transferts de capital (en

termes de défiscalisation) et à un transfert de pouvoir d'achat international lié à l'ancrage de la monnaie à l'euro.

Dans la perspective de l'indépendance, quels peuvent être les moteurs de la croissance ? Le nickel peut-il donner à la Nouvelle-Calédonie les moyens de son indépendance ? La stratégie d'industrialisation à partir du nickel rencontre les difficultés inhérentes à une insertion renforcée dans l'économie mondiale, avec une transmission accrue des chocs des termes de l'échange. Ainsi, la crise du nickel depuis 2015 rappelle qu'une spécialisation minière, comme métallurgique, est par nature vulnérable aux fluctuations des cours des matières premières. Pour prendre le relais des transferts publics, une telle stratégie supposerait des cours du nickel et des niveaux d'exportation difficilement atteignables.

Aussi, existe-t-il des relais de croissance hors du secteur du nickel ? La stratégie de valorisation du patrimoine, qu'il soit naturel ou culturel, déjà présente dans certains secteurs, ainsi que l'amélioration du capital humain pourraient représenter des sources potentielles de croissance et de soutenabilité pour l'économie calédonienne. L'attractivité de ressources extérieures comme les investissements directs à l'étranger constitue également une autre option possible dans la mesure où ces ressources extérieures exercent un effet multiplicateur non négligeable sur la croissance des économies insulaires comme la Nouvelle-Calédonie.

La perspective de l'indépendance interroge également les conditions de financement de la croissance.

Faut-il ainsi faire évoluer le régime de change de la Nouvelle-Calédonie ? Autrement dit faut-il renoncer à l'ancrage sur l'euro au bénéfice d'une meilleure autonomie monétaire ? Ou, au contraire, rester ancré à l'euro qui a l'avantage d'apporter de la crédibilité ? Les économies insulaires ont, pour la plupart, opté pour des régimes de change fixe. Si un tel régime de change est maintenu en Nouvelle-Calédonie, la question de la monnaie d'ancrage pourrait se poser : le franc Pacifique devra-t-il rester ancré à l'euro ou faudra-t-il envisager un autre ancrage, comme, par exemple, un panier de devises incluant le dollar américain qui semble exercer un effet direct positif sur les échanges extérieurs de la zone Pacifique ?

La deuxième interrogation concerne les modalités d'accroissement des recettes fiscales. Faudra-t-il accroître les prélèvements obligatoires ou, au contraire, trouver d'autres sources de rentrées fiscales ? La Nouvelle-Calédonie semble disposer d'atouts : elle se caractérise par une large autonomie fiscale avec un arrimage à l'Europe sans en subir les contraintes, ce qui lui confère, dans ce domaine, certaines marges de manœuvre.

Enfin, de nouvelles orientations en matière de politiques publiques et de stratégies de développement devront prendre le relais de celles liées au développement des projets miniers et industriels, trop vulnérables aux fluctuations du cours du nickel et qui n'est pas neutre en termes de dégradations environnementales.

La Nouvelle-Calédonie aborde un nouveau tournant lié à l'échéance du ou des référendums. Cela suppose de consolider un certain nombre d'acquis, de repenser certaines stratégies également. Bref un vaste chantier s'ouvre à la Nouvelle-Calédonie. Pourra-t-elle y faire face ? À cet égard, les interventions de la journée ont montré qu'elle pourra s'appuyer sur certaines de ses forces. D'une part, l'économie fait preuve d'une certaine résilience, avec une capacité

d'adaptation certaine face aux évolutions économiques, sociales et politiques. D'autre part, elle dispose également d'un certain nombre de marges de manœuvre qui restent encore à exploiter.

## LES AUTEURS

**Dr Geoff Bertram** holds degrees from Victoria University of Wellington and Oxford, and has worked and taught at both those universities. He retired from Victoria University in 2009 and is now a Senior Associate at the Institute for Governance and Policy Studies in Wellington. He has worked on economic issues facing small islands since 1979 and has an extensive list of publications in this field.

**Séverine Blaise** est titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Université de la Méditerranée (CEFII-CNRS) et d'un master en économie du développement de l'Université d'Hitotsubashi (Tokyo). Après un court séjour à l'Université Nationale Australienne, elle est devenue maître de conférences à l'Université de la Nouvelle-Calédonie en 2007 et chercheure au Laboratoire de Recherches Juridiques et Économiques (LARJE). Spécialiste en économie internationale et en économie du développement, elle s'intéresse tout particulièrement aux problématiques de développement durable.

**Mathieu Bunel** est maître de conférences en économie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et membre de la fédération de recherche TEPP. Il a notamment participé à la rédaction de rapports d'évaluation sur les politiques d'ARTT (1998-2000), les réformes Fillon sur les allègements de cotisations sociales (2006-2008) ou encore l'instauration du CICE (2013-2016).

**Cécile Couharde** est professeure de sciences économiques à l'Université Paris Nanterre (Université Paris-Lumières). Elle est responsable de l'axe de recherche « Macroéconomie internationale, banque et économétrie financière » au sein du laboratoire de recherche EconomiX.

**Élise Desmazures** est aujourd'hui chef du service des entreprises et études économiques de l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (INSEE-NC). Titulaire d'un DESS en économie du développement de l'IEDES, elle a été responsable du département des études économiques à l'ISEE, puis de la cellule « études fiscales et statistiques de la DSF » avant d'être chargée de mission en financement de projets.

**Samuel Gorohouna** est maître de conférences en économie à l'Université de la Nouvelle-Calédonie et chercheur au LARJE. Ses domaines de recherches concernent les inégalités sur le marché du travail et dans l'accès au logement. Il travaille également sur l'entrée des peuples autochtones dans l'économie de marché, sur le verdissement de la fiscalité et l'impact des régimes monétaires sur le commerce.

**Jean-Pierre Lieb** est avocat associé depuis 2014 du cabinet Ernst & Young (E&Y) société d'avocats, où il anime la pratique Tax Controversy et Tax Policy pour la zone Europe, Afrique Moyen-Orient et Inde. Il a auparavant exercé différentes fonctions de responsabilité au sein de l'administration fiscale et a notamment été chef du service juridique de 2005 à 2014.

Il a également assisté le gouvernement de Nouvelle Calédonie dans la définition de sa politique fiscale et notamment la mise en place de la TGC.

**Matthieu Morando**, diplômé de l'ENSAE, a débuté sa carrière à l'INSEE et a travaillé à l'élaboration des comptes trimestriels, puis, à la mise en place de comptes économiques régionaux à La Réunion. Il a ensuite successivement dirigé le service statistique de la direction régionale de l'INSEE en Alsace et l'antenne de l'INSEE à Mayotte au moment de la départementalisation de cette collectivité. Il a rejoint les Instituts d'Émission d'Outre-Mer (IEDOM et IEOM) en 2010, en tant que responsable des études économiques et du suivi des établissements de crédit, à La Réunion, d'abord, et en Nouvelle-Calédonie, depuis 2014.

**Jean-David Naudet** est directeur de l'IEOM en Nouvelle Calédonie depuis septembre 2016. Il a été auparavant directeur de l'Agence Française de Développement (AFD) à Madagascar, de 2012 à 2016, et responsable de l'évaluation, de 2006 à 2011, dans la même institution. Statisticien et économiste de formation, il a mené de nombreux travaux de recherche, d'étude et enseigné dans les domaines de l'économie du développement et de l'évaluation des politiques publiques.

**Bernard Poirine** est professeur émérite à l'Université de la Polynésie Française (UPF). Il s'intéresse à l'économie du développement, aux économies insulaires, à l'économie culturelle (relation entre culture et développement) et aux facteurs qui gouvernent les envois des travailleurs émigrés.

**Catherine Ris** est professeure d'économie à l'Université de Nouvelle-Calédonie. Après un doctorat à l'Université de Lyon (France) elle a été post-doctorante au Centre de recherche pour l'éducation et le marché du travail (ROA) à l'Université de Maastricht (Pays-Bas). Elle a été accueillie pour un an, en 2014, au sein du Centre for Development Studies de l'Université d'Auckland (Nouvelle-Zélande). Ses principales recherches portent sur l'économie du développement, l'économie du travail et de l'éducation et, en particulier, sur les inégalités sociales et ethniques.

**Läisa Ro'i** est enseignante chercheuse en sciences économiques à l'antenne du Nord de l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) et membre du LARJE. Ses thèmes de recherche sont l'économie et la finance internationales appliquées à la construction régionale océanienne ainsi que l'analyse et la politique économiques appliquées à la Nouvelle-Calédonie. Elle a coordonné le programme de recherche sur la soutenabilité de la trajectoire de développement de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'Institut Agronomique néo-Calédonien (IAC), de 2014 à 2017 et co-signé l'ouvrage *La Nouvelle-Calédonie face à son destin : Quel bilan à la veille de la consultation sur la pleine souveraineté ?* paru en 2016.

#### **Olivier Sudrie**

Ancien élève de l'École normale supérieure et docteur ès sciences économiques, Olivier Sudrie est économiste, maître de conférences à l'université de Paris-Saclay et chercheur au Cemotev. Il est spécialiste, depuis plus de trente ans, des économies ultramarines. Il possède une connaissance approfondie de l'économie calédonienne et il intervient, depuis 1989, dans ce domaine, à la demande de différentes institutions nationales et calédoniennes.

Seules presses universitaires francophones du Pacifique, les Presses Universitaires de Nouvelle-Calédonie (PUNC) ont vocation à contribuer à l'édition d'ouvrages et de revues à caractère scientifique. Elles sont un outil de diffusion et de promotion de travaux de recherche – notamment conduits à l'Université de la Nouvelle-Calédonie – qui présentent un intérêt pour la Nouvelle-Calédonie et au-delà pour l'Océanie. Elles entendent également favoriser l'accès en Nouvelle-Calédonie à des ouvrages de référence à partir d'une politique de traduction et de réédition. Les PUNC ont, par ailleurs, pour ambition de faire connaître la recherche francophone au sein de la région Pacifique par la mise en place d'une politique de communication bilingue et de coéditions.

**La collection LARJE**, Laboratoire de recherches juridique et économique, est l'une des quatre collections que comptent aujourd'hui les PUNC.

Cette collection entend valoriser des travaux de recherche originaux portant sur la Nouvelle-Calédonie et son environnement régional, notamment à partir des axes de recherche identifiés au sein de l'équipe du LARJE, rattachée à l'Université de la Nouvelle-Calédonie, ou encore de ceux du Consortium pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRÉSICA) ou du Pacific Islands Universities Research Network (PIURN).

Elle a pour ambition de favoriser l'édition et la diffusion de travaux prenant notamment en compte un facteur majeur du Pacifique Sud, le multiculturalisme, qui impacte les règles normatives, l'économie autant que la gestion.

Dans le domaine du droit, en relation au multiculturalisme, le pluralisme juridique est un des thèmes majeurs mis en lumière dans cette collection car il suppose de repenser en permanence les modèles de création, d'intégration ou d'articulation des normes, comme il influe sur la place et le rôle respectifs des institutions locales et de l'État dans une région (Pacifique Sud) où coexistent différents modèles de gouvernance.

Les travaux en économie concernent prioritairement la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna, ainsi que leur environnement régional. Les axes majeurs de ces recherches sont les ressources (actuelles et futures), le développement durable, le rééquilibrage économique, social et humain, ainsi que les modèles de développement dans des contextes d'éloignement ou d'émancipation vis-à-vis de la métropole.

Dans le domaine de la gestion, les axes de recherche portent essentiellement sur l'impact du multiculturalisme au niveau du management des ressources humaines, plus généralement sur la recherche d'outils d'intermédiation entre les modèles océaniques et internationaux.

Les PUNC : <https://unc.nc/recherche/presses-universitaires/presentation/>

- Directeur : Jean-Marc Boyer

- Responsable éditoriale et coordinatrice : Françoise Cayrol

- Directeur de la collection LARJE : Étienne Cornut

Popaï est un prix littéraire initié par madame Déwé Gorordey, alors vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et attribué dans le cadre du SILO. Véritable gage de qualité pour les livres primés, les prix sont attribués par un jury de professionnels du livre et de la culture.

## COLLECTION LARJE

*Quelle insertion économique régionale pour les territoires français du Pacifique ?*

Gaël Lagadec (dir.), Jeremy Ellero, Étienne Farvaque, 2016

*L'indépendance des universités en Nouvelle-Calédonie*

Mathias Chauchat (dir.), 2017

*Le droit de la santé en Nouvelle-Calédonie : de la médecine traditionnelle à la bioéthique*

Guylène Nicolas (dir.), 2017

*La coutume kanak dans le pluralisme juridique calédonien*

Étienne Cornut et Pascale Deumier (dir.), 2018

*L'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie*

Jean-Marc Boyer, Mathias Chauchat, Géraldine Giraudeau,  
Samuel Gorohouna, Caroline Gravelat, Catherine Ris (dir.), 2018

*La Nouvelle-Calédonie face à la crise des finances publiques*

Manuel Tirard (dir.), 2019

*Quelle économie pour la Nouvelle-Calédonie après la période référendaire ?*

Samuel Gorohouna (dir.), 2019



## À paraître

*Droit et identité*

Christine Bidaud-Garon (dir.), 2019

## COLLECTION LIRE

*L'école calédonienne du destin commun*

Stéphane Minvielle (dir.),  
2018



## COLLECTION RÉSONANCES

*Le réveil kanak  
La montée du nationalisme  
en Nouvelle-Calédonie*

David Chappell, 2017 (Coédition  
avec les éditions Madrépores)

*Violences réelles et violences  
imaginées*

Adrian Muckle, 2018



## COLLECTION CRESICA

*Biodiversité, un besoin urgent  
d'action en océanie*

Claude E. Payri et Éric Vidal  
(dir.), 2019



## COLLECTION LA-NI

### À paraître

*Marius Julien. Sous le ciel de l'exil, autobiographie poétique d'un forcat de Nouvelle-Calédonie*

Édition commentée et contextualisée par Gwénael Murphy, Louis Lagarde et Eddy Banaré  
Avec la contribution d'Aurélia Rabah Ben Aïssa



# NOS ÉDITIONS, NOTRE RAYONNEMENT SCIENTIFIQUE



Les presses universitaires  
de Nouvelle-Calédonie :

- Actes de colloques
- Monographies • Revues scientifiques
- Manuels pédagogiques
- Traductions d'ouvrages de référence sur la Nouvelle-Calédonie

**Unc**  
UNIVERSITÉ  
de la  
NOUVELLE-CALÉDONIE

**Punc**  
PRESSES UNIVERSITAIRES  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**ULTIMO GLOBAL.**

Achévé d'imprimer sur les presses de Ultimo Global - Octobre 2019



## QUELLE ÉCONOMIE POUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE APRÈS LA PÉRIODE RÉFÉRENDAIRE ?

Sous la direction de Samuel Gorohouna

Les perspectives économiques de la Nouvelle-Calédonie constituent un champ d'études dont la période référendaire a accentué l'importance. Ceci a conduit l'Université de la Nouvelle-Calédonie, *via* le laboratoire LARJE, à organiser en septembre 2017 un colloque sur les trajectoires possibles de l'économie calédonienne après la période référendaire. Cet ouvrage en est issu. Son ambition est d'explicitier les conséquences économiques potentielles en cas d'émancipation accrue, voire de pleine souveraineté. Tenant compte des caractéristiques du modèle économique néo-calédonien, son objectif est de mettre en évidence les enjeux existant aujourd'hui autour des échanges commerciaux et de l'intégration régionale, de la monnaie et du secteur bancaire, ainsi que des relais de croissance en dehors du secteur du nickel.

Afin de donner à chacun des clefs de compréhension de ces différents enjeux économiques, il a été fait appel à des chercheurs ou à des professionnels du domaine reconnus pour leur fine connaissance de l'économie calédonienne et provenant de divers horizons. La plupart des chercheurs ayant participé à ce colloque, et dont les contributions sont ici publiées, appartiennent ainsi à différentes institutions locales, comme l'Université de la Nouvelle-Calédonie, naturellement, et l'IAC – toutes deux membres du consortium de recherche CRESICA – ou régionales, telles l'Université de la Polynésie française et l'Université Victoria de Wellington. Parallèlement, d'autres universitaires proviennent d'établissements métropolitains, dont l'Université de Paris Nanterre et l'Université de Paris-Saclay, et les praticiens qui apportent leur expertise technique représentent l'Institut de la Statistique et des Études Économiques, l'Institut d'Émission d'Outre-Mer et le cabinet Ernst & Young.

Avec le présent ouvrage, c'est par le volet de l'économie que l'Université de la Nouvelle-Calédonie contribue au débat sur l'avenir institutionnel de l'archipel néo-calédonien.

Actes du colloque international des 15 et 16 septembre 2017, à l'Université de la Nouvelle-Calédonie